LA VÉRITABLE CAUSE

DE LA CRISE SOCIALE.

I. *Idée générale de la Révolution au dix-neuvième siècle*, par M. P.-J. Proudhon; Paris, 1851.
II. *La Souveraineté du Peuple, essai sur l'esprit de la révolution*, par M. P. de Flotte, 1851.

Il y a près d'un an déjà que nous lisions dans la correspondance d'un homme d'esprit et de bon sens ces paroles si justes et si effrayantes : « Le mal de la France est un mal très compliqué; lorsqu'on applique le remède d'un côté, la plaie reparaît de l'autre, si bien que le remède, dirait-on, ne sert qu'à transporter le mal dans les parties saines du corps social et à le promener dans tous les organes, afin qu'aucun ne soit pur d'infection. » En effet, le mal qui nous tourmente ne guérit pas, il se transforme, et nous fait faire l'essai de toutes les souffrances. Aujourd'hui encore, quel choix avons-nous autre que celui d'une plus longue convalescence, ou d'un renouvellement plus actif de nos douleurs? Mais si notre guérison est si lente, ne serait-ce point parce que nous n'avons pas le courage de remonter à la source du mal, de déterminer sa cause une fois pour toutes? Chacun de nous a des illusions qu'il caresse, au moyen desquelles il endort sa souffrance, dans lesquelles il puise la consolation et l'espoir; étudiez bien ces illusions, et vous apercevrez que beaucoup d'entre nous sont en partie malades, parce que la cause de leur maladie leur est chère. Nous aimons nos plaies, cela nous pose en martyrs; mais, semblables à ce personnage de Térence qui était surnommé le bourreau de lui-même, nous ne sommes que les martyrs de nous-mêmes. Que n'a-t-on pas dit contre les Werther, les Byron, les

René, contre tous ces personnages de la littérature moderne qui grattent leurs plaies pour les faire saigner et se glorifient de leurs ulcères! Hélas! ce n'est point un défaut inhérent seulement à la littérature : je vois beaucoup de choses semblables en philosophie, en politique, en morale et en religion. Hommes de mon temps, combien de fois je vous ai vus inquiets de l'avenir lorsque vous auriez eu plus de sujet d'être inquiets de votre conscience, et enrageant contre l'époque lorsque vous auriez mieux fait d'enrager contre vos propres opinions! Voulez-vous sérieusement guérir? Mettez-vous en quarantaine, abstenez-vous, soyez tempérans et sobres, et lorsque vous sortirez guéris, vous aurez appris que le mal qui vous tourmentait n'était pas où vous le cherchiez, dans autrui, et qu'il était en vous. Nous avons inventé une plaisante manière d'abdiquer toute responsabilité : nous allons criant à tue-tête que la crise existe, et nous ne voulons pas convenir que chacun de nous contribue à la faire; nous croyons que le mal est indépendant de nous et que, victimes dévouées à l'expiation, nous portons la peine des péchés de nos pères, nous voltairiens, sceptiques, qui nous faisons gloire cependant de ne pas croire au péché originel. Oh! quelle voix retentissante fera entendre de nouveau l'axiome favori du sage : *Connais-toi toi-même et guéris-toi!*

La crise qui travaille la société moderne est certes effrayante, et chaque jour l'abîme s'ouvre plus profond; chaque jour nous apercevons un nouveau danger auquel nous n'avions pas pensé la veille. Le mal est grand; mais quelle est sa nature? Chacun donne son explication, explication insuffisante, commentaire de pédant, de pécheur endurci, de libertin ou d'étourdi. L'un, s'apercevant que sa foi religieuse est chancelante, s'écrie que le mal est l'absence de religion; l'autre, s'apercevant qu'il est enclin à la révolte, s'écrie que le mal est l'absence d'un gouvernement fort; le troisième, se sentant plein d'envie et de passions haineuses, s'écrie que le mal provient de l'accumulation des richesses dans certaines mains, de l'exploitation, de la mauvaise distribution des produits. Cependant, si tous se rendaient justice, ils s'apercevraient que le mal c'est leur vanité, leur envie, ou leur indifférence. Le mal provient donc de ce centre humain d'où partent et où viennent aboutir, comme autant de rayons, la foi et le respect, l'autorité et les institutions politiques, la richesse et le bonheur. C'est ce centre même qui est malade, c'est la source de la lumière qui est altérée, et c'est pourquoi les rayons vont s'éteignant. En un mot, ce ne sont pas les institutions qui sont mauvaises, c'est l'individu; ce n'est pas la société, c'est la personne humaine. Je renverserai donc les termes des questions telles qu'on les pose de notre temps, et je dirai : Si la société est en proie à une crise terrible, ce n'est point sa faute à elle qui, produit de la liberté et de l'intelligence humaine, n'a ni liberté ni in-

telligence; c'est l'individu qui est mauvais. Ce n'est point la société qu'il faut médicamenter, c'est l'individu qu'il faut guérir. Insensés, qui croyez vous préserver des tempêtes en abattant votre abri, vous êtes plus ignorans que les sauvages qui coupent l'arbre pour avoir le fruit et qui tuent leur père pour ne point le voir vieillir!

Au moment où chacun se méprend ainsi sur le vrai principe de la crise sociale, il n'est pas inutile peut-être de montrer que le mal n'est point là où on le cherche. Le vrai motif, le motif persistant de la crise actuelle nous touche de plus près que tous ceux que nous allons chercher si loin pour fermer complaisamment les yeux sur nous-mêmes. On peut sans crainte absoudre complétement la société, les lois, les institutions, pour faire tout retomber sur l'homme, l'individu, sur les ames de notre époque. Je me trompe peut-être; mais puisque depuis si long-temps nous analysons et critiquons la société pour trouver la cause de nos malheurs, puisque nous la refondons périodiquement pour nous guérir sans arriver à aucun résultat, peut-être serait-il profitable de s'attaquer à l'homme lui-même, et de tout attribuer à la mauvaise santé de notre ame. Qui sait d'ailleurs? au point de vue philosophique, la question est curieuse, elle est même neuve, tant nous avons pris l'habitude, depuis longues années, de vivre en dehors de nous-mêmes, de nous oublier et de ne pas nous connaître!

Les erreurs ont été si nombreuses, les sottises si grandes, l'aveuglement volontaire si exagéré, et les passions se sont livrées à de telles saturnales, que le parti socialiste lui-même en est venu à douter de ses anciennes doctrines, à se dire que le mal n'était peut-être pas là où il l'avait cherché et à avouer que lui-même l'avait multiplié et rendu plus vivace. Deux livres sont là devant nous, curieux par les aveux qu'ils renferment implicitement; les auteurs y maudissent l'esprit d'utopie, les sectes, l'anarchie : l'inquiétude est au fond de ces deux livres. Ce n'est plus le langage triomphant et superbe d'autrefois, ce ne sont plus les défis ridicules lancés à la société, les hymnes chantés à la louange de la révolution; l'un pose nettement, pour la première fois, cette question : — Y a-t-il raison suffisante de révolution au XIXe siècle? — Définir la révolution, qui se serait avisé de cela il y a trois ans? Soumettre à l'analyse et au doute méthodique la révolution! mais cela eût paru la pire des erreurs, des apostasies et des trahisons. Il n'aurait pas manqué de docteurs pour s'écrier que la révolution n'a pas besoin d'être mise en question, et qu'on ne définit pas ce qui vit et ce qui parle. Le second cherche de son côté comment la révolution est conciliable avec l'ordre, et par ce dernier mot il ne faut pas entendre l'ordre utopique dont on nous entretenait il y a trois ou quatre ans, qui ne pouvait être établi qu'après le règne nécessaire du désordre; il faut entendre l'ordre matériel, le *statu quo* nécessaire aux sociétés. Cependant l'un et l'autre écrivains restent socialistes,

en ce sens qu'ils attribuent tout le mal à la société, aux institutions. N'importe, ils ont eu l'audace de poser un point d'interrogation; en conscience pouvions-nous attendre d'eux qu'ils iraient plus loin? Nous leur sommes reconnaissans, car ils ont fait une question de ce qu'on nous donnait comme la certitude absolue. Ces deux livres, grace à l'esprit qui les anime, nous offrent l'occasion de sonder les profondeurs de l'abîme et de mesurer les progrès du mal; mais ils ne peuvent nous servir de guides ni de critérium pour reconnaître le mal là où il est, car ils sont le produit d'intelligences égarées, puisqu'ils nous enseignent que c'est dans la société moderne et non pas ailleurs qu'est la source de la crise actuelle. Nous qui croyons, au contraire, que la société est entièrement innocente, qui l'amnistions et l'aimons, qui ne faisons pas retomber sur des choses passives et qui dérivent de notre volonté les écarts et les erreurs de cette même volonté, nous chercherons à démontrer que nous ne devons accuser du mauvais état de la société que nous-mêmes, et, munis de ce critérium, nous montrerons que les explications du malaise social et les moyens d'en sortir proposés par les socialistes sont incomplets, faux et timides sous une apparence de témérité, agressifs envers les institutions, pleins d'indulgence pour les passions des hommes, attaquant ce qui n'a aucune responsabilité, pactisant avec le désordre véritable, injuriant ce qui peut, selon la volonté et la direction des facultés humaines, être l'ordre ou le désordre, — c'est-à-dire la société.

Notre temps n'a point sa cause en lui-même, et, lorsqu'on veut apprécier et déterminer le caractère des faits qui se produisent, il faut remonter à la révolution française. Or ce grand fait, malgré tout ce qu'on a écrit et tout ce qu'on se dispose encore à écrire sur lui, n'a jamais été apprécié qu'au point de vue des intérêts du moment, comme pour faire suite aux événemens de la veille et déterminer, s'il était possible, ceux du lendemain. L'esprit du XVIIIe siècle était encore trop présent et trop puissant parmi nous, il n'était pas assez un fait historique, un sujet passif, pour que l'analyse pût s'exercer sur lui et le décrire. En un mot, nous commençons à peine à avoir un esprit assez différent de l'esprit du XVIIIe siècle pour pouvoir le comprendre et le juger, car l'homme ne peut bien juger des choses que lorsqu'elles ne sont plus lui et qu'elles lui sont extérieures. Qui ne voit par exemple que les histoires de MM. Thiers et Mignet sont écrites trop exclusivement au point de vue de l'opposition de 1826 et de 1827 et des doctrines constitutionnelles? Ils nous ont donné de la révolution une idée exclusivement libérale; mais les faits qui échappaient à leur théorie, dans l'embarras où ils se sentaient de les classer, de les admettre et de les excuser, ils les ont rejetés sur le compte de la fatalité. Les deux auteurs ont répudié certains faits, nous ne songeons pas à les blâmer : leur explication de la révolution est une explication pleine

de candeur, qui témoigne d'une grande honnêteté de sentimens et d'une grande modération d'esprit; mais la leçon de 1848 a dû les convaincre que c'était là une explication insuffisante. Qui ne voit également que l'histoire de M. de Lamartine est écrite au point de vue de l'opposition républicaine sous Louis-Philippe? De nos jours, la révolution française est tour à tour sottement attaquée et odieusement défendue; défenseurs et opposans n'ont aucune intelligence véritable de ce fait. La révolution, pour être comprise, ne demande ni enthousiasme ni haine : c'est un de ces faits que l'intelligence froide et calme peut seule apprécier, qu'on ne peut comprendre avec le cœur, car le cœur le plus hardi s'intimide en sa présence; qui demande que l'on se réduise pour ainsi dire à l'état d'abstraction intelligente, que l'on oublie son éducation, ses préjugés, ses amitiés, ses ressentimens; que l'on oublie, si l'on a été frappé, ses morts chéris, ses proscrits, ses douleurs de famille, ses richesses perdues; que l'on oublie aussi ses convoitises, ses désirs d'égalité, le bienfait de l'indépendance et le souvenir d'un ancien état de sujétion et d'abaissement, si l'on est dans les rangs des victorieux. Jamais émigré, jamais parvenu n'arriveront à comprendre la signification de ce fait, faux et vrai en même temps, devant lequel ont hésité les plus hardies intelligences, et que n'ont pu parvenir à expliquer d'une manière satisfaisante les esprits les plus subtils.

On peut sentir déjà que nous acceptons la révolution française sous bénéfice d'inventaire, et, pour entrer aussitôt dans la question, nous allons dire ce que nous acceptons d'elle et ce que nous répudions. Vraie dans le but qu'elle s'est proposé, la révolution française est fausse comme point de départ, et par suite détestable dans la méthode qu'elle a employée pour arriver à la réformation de la société. En effet, pour procéder à cette réformation, elle a commencé par la destruction de la société au lieu de commencer par la réformation de l'individu, ou, pour mieux dire, elle ne s'est jamais inquiétée de cette réformation individuelle. Elle a voulu travailler pour l'individu sans sa participation. C'est de là qu'est venu tout le mal, et, pour bien faire sentir la vérité de notre assertion, nous mettrons la révolution en présence d'un autre grand fait qui s'est proposé un but identique à celui qu'elle a poursuivi : nous voulons parler de la réforme du XVIe siècle.

La réforme s'est proposé le même but que la révolution française, mais elle a mieux choisi son principe, et elle l'a mis sous la protection de Dieu. Elle a été un véritable progrès sur le moyen-âge, car elle a pris la civilisation au point même où la laissait la féodalité. La société du moyen-âge disait à l'homme : Tu dois être protégé, car tu es de ta nature enclin à l'idolâtrie, et tu n'es pas assez croyant pour être gouverné par Dieu seul. La réforme lui dit à son tour : Sois donc croyant, afin de pouvoir être digne de ce gouvernement divin. Dans ce sens, la réforme, on peut l'affirmer sans crainte, n'a fait qu'accomplir les pro-

messes de l'église du moyen-âge. En prêchant la réformation individuelle, le protestantisme assurait infailliblement la réforme de la société politique, car d'une part il rendait l'individu digne d'entrer dans une nouvelle société, et de l'autre il le protégeait contre les écarts de ses passions en le maintenant dans l'ancienne société jusqu'à ce que les mœurs eussent été transformées par les croyances et l'éducation opérée par la foi. Il ne laissait pas l'homme sans abri et sans asile, comme nous a laissés la révolution en détruisant brusquement les anciennes institutions. La révolution française a suivi la marche contraire; arrivée dans une époque de scepticisme et de corruption, elle a cru délivrer et émanciper l'homme en démolissant tout ce qui lui faisait obstacle en apparence; mais elle n'a pris aucun point d'appui dans l'homme autre que le point d'appui nécessaire pour opérer cette destruction, c'est-à-dire les passions. L'erreur de nos pères fut de croire que pour rendre les hommes libres et égaux, il suffisait de renverser toutes les barrières extérieures qui les séparaient; ils ont raisonné à la façon d'un conquérant barbare qui penserait que pour conquérir un peuple il suffit d'abattre des murailles et de raser des villes. Qu'est-il arrivé? Les institutions ont été renversées et non remplacées; les lois ont été changées, mais sans être plus respectées que les anciennes coutumes; les barrières ont été abattues, mais les individus ne se sont pas rapprochés. L'ancien régime était mort extérieurement, mais il vivait toujours intérieurement, aussi bien dans l'ame de ses destructeurs que dans l'ame de ses défenseurs; les anciennes mœurs n'avaient pas changé, la corruption était toujours aussi intense. En un mot, au moment où nos pères croyaient avoir détruit l'ancien régime, ils le portaient en eux-mêmes, le continuaient dans leurs rapports mutuels; autre était leur conduite, autres leurs paroles; autres leurs doctrines, autre leur vie; autre leur langue, autre leur esprit. C'est là la faiblesse de la révolution : la meilleure partie de l'homme, la conscience, n'y a pas pris part; nos pères luttaient contre des fantômes d'ancien régime, et ils avaient en eux cet ancien régime vivant. Nous-mêmes aujourd'hui, nous n'en sommes pas bien guéris. Avons-nous bien les vertus que réclame, pour se soutenir, la société moderne? Nous nous rendons bien compte des institutions qui lui conviennent, mais avons-nous le courage moral, la sévérité dans la vie qui est son idéal? Non, certes, nous concevons une société libre et facile plutôt qu'une société libre et austère. Cependant cette dernière est seule vraie : la liberté exclut toute idée de facilité et d'indulgence, sans quoi elle dégénère en licence. C'est faute de savoir cela que nous discutons encore aujourd'hui sur les limites de la liberté, sur la liberté illimitée et autres sottises semblables.

Ainsi donc la révolution a été faite en faveur de l'individu, et l'individu se trouvait le même après comme avant la révolution. Quelle

contradiction! Sur qui faire retomber cet état de choses, ce malaise persistant? Nos pères s'en rejetèrent mutuellement la faute, et s'entr'égorgèrent. Depuis cette époque, nous sommes parvenus à reconstruire une ombre de société, et c'est sur elle que nous faisons retomber volontiers toutes nos infortunes. Remarquez en passant que les socialistes ne font autre chose, lorsqu'ils attaquent la société moderne, que se servir du même procédé de destruction que la révolution française leur a enseigné. Ils se prétendent les continuateurs, au fond ils sont, sans le savoir, les antagonistes et les ennemis de la révolution; mais ils répètent les paroles que leur ont enseignées les révolutionnaires, et ils imitent, autant qu'il est en eux, leur tactique, leurs moyens d'attaque et leur méthode : ils ne font que continuer leurs erreurs, de sorte que la société moderne périt par les mêmes moyens qui ont servi à la fonder.

Je connais l'objection qu'on peut faire : le XVIIIe siècle était une époque de corruption et de critique; ce n'était point une époque religieuse, par conséquent cette réformation individuelle était impossible. Je ne conteste pas qu'il n'y eût de très grandes difficultés : le XVIIIe siècle était en effet une époque si corrompue, que personne ne songea même un seul instant à la question que nous venons de poser et ne se demanda : « Mais si la société est mauvaise, sommes-nous meilleurs? et, si nous devons la changer, ne devons-nous pas devenir meilleurs? Si ce changement de société doit être un progrès, ne faut-il pas qu'en même temps il s'accomplisse en nous un progrès analogue? » Personne ne songea un seul instant qu'il dût y avoir une corrélation nécessaire entre les individus et les institutions. Qu'arriva-t-il? Que la corruption attaqua la corruption; qu'un combat à mort s'engagea, à l'issue duquel la licence fut admise à trôner sur des ruines. Le XVIIIe siècle s'était placé hors de la véritable nature de l'homme, il en avait oublié la meilleure partie, la conscience; il a porté, et à sa suite nous portons les peines de son oubli coupable. Il avait pris son principe dans une nature humaine fausse, artificielle et gâtée; aussi, lorsqu'il s'est agi de fonder une société, ce principe a été incapable de relier entre elles les diverses parties du corps social et d'établir des relations entre les hommes. L'anarchie a dû régner et a régné en effet dans une agglomération d'hommes où, pour protéger réciproquement les individus contre leurs opinions et leurs actes, il n'y avait pas dans les ames une foi commune et une règle morale semblable pour toutes les intelligences.

Si tout ce que nous venons de dire n'est pas assez sensible, et si l'on pouvait croire que cette réforme individuelle, que nous regardons comme moralement nécessaire et indispensable, même en se plaçant au point de vue utilitaire et politique, est une rêverie, une pure chimère, il nous est facile d'éclairer notre opinion par une hypothèse

qui, hélas! peut très bien, d'un jour à l'autre, devenir une réalité. Dans son dernier livre, M. Proudhon a cité un fragment d'un admirable discours de M. Royer-Collard sur la centralisation. M. Royer-Collard y explique très bien comment la centralisation n'est pas une doctrine, mais une nécessité, comment elle est l'unique moyen de gouverner des individus épars sur un même sol, sans aucun lien moral commun. Eh bien! supposons que demain cette centralisation soit détruite. Rien n'est moins difficile à concevoir; la centralisation étant une simple machine administrative et gouvernementale, qui ne touche en rien au cœur de l'homme, sa destruction, par conséquent, ne rencontrerait pas de grandes résistances de la part des individus qu'elle protége. Qu'arriverait-il? Nous nous trouverions en plaine anarchie, et le spectacle que présenterait la France pourrait être comparé au spectacle d'une fourmilière démolie par le pied d'un passant. On verrait alors distinctement qu'aucun lien véritable n'unissait les individus et qu'ils n'étaient réunis que par un lien administratif, artificiel. Les adversaires de la centralisation eux-mêmes ne le nient pas et s'autorisent même de cette anarchie, enveloppée dans une unité apparente, pour établir qu'un autre système politique est absolument nécessaire; ils disent que, cette unité superficielle étant détruite, de nouvelles relations devront nécessairement s'établir entre les individus, car l'anarchie répugne à l'homme, et sa nature le porte vers l'ordre et l'harmonie. De nouvelles relations s'établiraient, je veux le croire, mais il n'en existe donc aucune, puisqu'elles auraient besoin de s'établir; il n'y a donc pas de lien moral entre les individus? Et maintenant est-il bien certain que, sans la centralisation, de nouvelles mœurs pourraient naître? Non, car il manque aux individus le principe générateur des mœurs, et ce principe, ils ne l'acquerraient pas plus sûrement par la décentralisation que par la centralisation. On voit donc, par cet exemple, combien notre assertion est fondée. Il est si vrai d'ailleurs que la centralisation administrative est le seul lien entre les individus de notre temps, que, lorsque par hasard cette centralisation est atteinte dans son principe, lorsque le gouvernement est menacé ou renversé, il ne se rencontre aucune force de résistance sur aucun point. Les individus sentent que le lien qui les unissait est rompu; l'expérience est d'hier: qu'on se rappelle le 24 février. Dans ces désastres subits, lorsque le lien politique et extérieur est brisé, l'homme de notre temps ne trouve en lui aucune ressource, aucune force intérieure qui lui permette de résister, si bien que non-seulement cette absence de principes communs empêche les individus de se rapprocher, mais encore qu'elle livre sans merci, sans défense, sans possibilité de combat, l'individu à ses semblables. Cette réforme individuelle, qui a fait défaut, était donc indispensable; l'absence de cette réforme a donc des conséquences politiques. Ajoutez encore que, par là, la révolution est devenue un fait

extérieur à l'homme, indépendant de sa conscience, poursuivant par la seule force de l'impulsion matérielle sa course triomphante, et qu'elle a fini par dominer la société au point qu'on dirait en vérité que ce n'est point la révolution qui a été faite pour la société, mais bien la société pour la révolution.

Pour résumer d'un mot le malaise social, nous dirons que ce malaise ne résulte ni des institutions (elles sont en petit nombre et placées en dehors du contact des individus), ni des lois, ni de l'industrie, mais qu'il résulte du faux point de départ de la révolution, lequel peut se définir ainsi : procéder à la réforme de la société avant de procéder à la réforme de l'individu. L'individu a été émancipé; mais cette émancipation a été stérile, car on n'a pas donné à l'homme l'esprit de liberté, on ne lui a donné que l'esprit de révolte. On lui a dit : Renverse ces barrières, et tu seras libre. — Les barrières ont été renversées, et l'individu s'est trouvé seul et sans appui, sans autre enseignement que celui de la révolte, sans avoir appris d'autre usage de sa liberté que celui de la destruction. Il s'est trouvé, dis-je, animé de cet esprit en face d'autres individus qui, tous, avaient appris à faire de leur liberté le même usage. Mis ainsi en face les uns des autres, ils ont continué à appliquer l'enseignement qu'ils avaient reçu; mais, comme il n'y avait plus rien à détruire, ils ont tourné contre eux leurs armes, et ainsi, grace aux leçons qu'ils avaient apprises, ils ont fait de leur liberté l'instrument de leur propre destruction : ils se sont déchirés; rien n'était plus naturel et plus logique. Ils ont démoli mutuellement et comme à l'envi tous les remparts et tous les abris qu'ils élevaient mutuellement aussi pour se défendre contre leurs fureurs réciproques, et maintenant, grace à ces destructions successives et continues, nous nous trouvons dans l'état qu'Hegel appelle admirablement l'état *atomistique*, sans moyens de défense et sans sécurité. Grace à notre longue habitude de destruction et de combat, tout ce qui est capable de nous assurer paix et repos fait le tourment de notre voisin, qui sent bien que tout moyen de sécurité pour autrui est en même temps un moyen de défense à l'abri duquel il pourra être attaqué à son tour, s'il ne trouve pas manière de le miner et de le démolir. Regardez bien au fond des lois, des institutions de toute nature, des doctrines de tous les partis, monarchiques, aristocratiques, démocratiques, socialistes : vous n'y verrez qu'une société s'armant pour le combat, qu'un arsenal de guerre. Lois préventives et lois répressives, clubs et lois sur les clubs, presse et lois contre la presse, enseignement de l'état et enseignement de l'église, pouvoir exécutif et pouvoir législatif, — partout vous trouverez des forces opposées, désirant non s'unir, mais se détruire et se dominer.

L'homme aujourd'hui n'a plus de relations véritables avec l'homme; tous les rapports, non-seulement de l'homme avec son semblable, mais

de l'homme avec les choses, sont brisés ou faussés. Chacun de nous vit en dehors des autres hommes, isolément; il est séparé d'eux d'opinions, de croyances; ses vertus sont tout individuelles, particulières, et il n'y a pas jusqu'à la chose la plus générale et la plus commune aux individus, le vice, qui ne devienne tout-à-fait particulière, bizarre, et qui ne témoigne d'un développement complétement égoïste, tout personnel, d'une vie morale isolée. La chaîne sensible des coutumes et des traditions ne forme plus les relations de la vie sociale; la chaîne invisible des croyances ne relie plus les consciences. Chacun vit en lui-même et pour lui-même, et cherche la paix dans son for intérieur, où il ne rencontre qu'inquiétude, activité maladive. Ainsi, non-seulement l'individu n'a avec ses semblables aucune vraie relation, mais encore il n'en a aucune avec lui-même et ne peut se mettre d'accord avec ses propres pensées. Arsenal et magasin de doutes contradictoires qui se disputent sans se réfuter et se combattent sans se vaincre, son ame est en proie à des conflits sans solution. Il cache sa pensée véritable, sachant bien qu'elle ne lui procurerait qu'infortunes, et craint de la produire, et ses semblables, d'accord en cela avec lui, redoutent qu'elle ne se manifeste au grand jour. Nous en sommes venus à ce point que nous demandons aux hommes d'avoir avec nous les relations les moins sincères, de crainte que leur sincérité ne soit une injure pour nous, et que celui qui oserait dire hautement ce qu'il pense à chacun de ceux qu'il rencontre passerait pour un diffamateur universel. Descendez toute la chaîne des relations humaines, depuis les plus hautes de toutes, celles de la famille, jusqu'aux plus ordinaires et aux moindres, le simple échange des politesses, — et dites si tous nous ne sommes pas remplis de timidité et d'une réserve qui peut s'appeler tour à tour habileté et lâcheté. Quel est celui qui oserait approuver un autre homme ou le contredire? Nous cherchons, non pas à porter de la tolérance et de la charité dans les relations mutuelles de la vie, mais à ne point troubler notre tranquillité; notre indulgence n'est pas de l'indulgence, c'est de la frayeur. Mais, ô trop juste châtiment de notre égoïsme! notre indulgence ne nous protége point, et il suffit du premier charlatan et du premier sot venu qui oseront parler haut et mentir à la face du ciel pour nous faire perdre le fruit de toute une vie de diplomatique mutisme et de sympathies mensongères. Depuis que l'homme a peur de ses semblables, c'est-à-dire depuis quelque cinquante ans, les sots et les faquins se sont impudemment arrogé le haut du pavé. Personne ne sait plus faire sentir à un sot ou à un méchant qu'il empiète sur les droits d'autrui en sortant de la réserve et de la modestie auxquelles la nature l'avait destiné, et c'est là, par parenthèse, sans qu'il y paraisse, une des causes de l'état désastreux dans lequel nous sommes. Ainsi cette absence d'un principe moral intérieur

non-seulement empêche les hommes de s'unir et les retient dans l'isolement, mais elle établit entre eux des rapports de crainte et de frayeur qui ne servent qu'à les précipiter plus avant dans tous les dangers qu'ils redoutaient.

La foi vivifie et fortifie tout, dit l'apôtre; elle vivifie et fortifie surtout les relations des hommes entre eux, car si je suis certain que mon voisin a la même croyance que la mienne et que ce qui fait ma vie fait aussi la sienne, nos rapports seront pleins de sûreté et de confiance. D'où est né le socialisme? Précisément d'une critique de l'état social; seulement, comme les socialistes n'ont point vu que ce qui constituait l'état social d'un peuple, c'étaient, non pas les institutions, pure expression de la volonté nationale, et les lois, pure constatation des mœurs, mais les rapports des hommes entre eux, ils ont fait retomber sur les institutions tout ce qu'il y avait de désordres dans la société, et sont devenus à leur tour un dissolvant anarchique, et le plus puissant de tous. On peut affirmer que si la révolution française avait procédé autrement qu'elle n'a procédé, si elle avait apporté avec elle un principe religieux, le socialisme n'aurait jamais existé. Le socialisme s'appuie principalement sur les désordres qui règnent dans l'industrie, sur les crises qui viennent périodiquement la frapper; les institutions qui régissent l'industrie sont-elles donc mauvaises? Non certes : sa hiérarchie actuelle est naturelle et n'a rien qui blesse l'égalité. La liberté est son principe, l'émulation son moyen de progrès; elle est fondée sur ce grand principe d'équité naturelle, qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, et lui laisser acquérir par lui-même, sans le gêner ni le protéger, l'encourager ou le blâmer, ce qu'il désire posséder. D'où viennent donc cependant toutes ces récriminations furieuses, ces contestations qui ont dégénéré et menacent de dégénérer encore en guerre civile? Tout simplement des mauvaises relations qui existent entre les parties adverses. Quel est, je le demande, le lien moral qui unit le patron et l'ouvrier, le maître et ses subordonnés? Ont-ils une foi qui leur soit commune, un Dieu qu'ils considèrent comme leur père réciproque, un même asile pour leur conscience? Trop souvent le seul lien moral qui leur soit commun, c'est la négation de ces croyances. Ils sont donc unis par de purs liens matériels, par les liens de la nécessité; ils n'ont d'autres rapports véritables que celui du règlement de comptes chaque samedi, jour du religieux et antique sabbat, veille du dimanche chrétien. Vous étonnez-vous si à la moindre contestation ces deux hommes vont se défier l'un de l'autre, se séparer remplis de haines, — et si ces défiances réciproques se renouvellent trop souvent, vous étonnerez-vous qu'ils s'égorgent? Non certes. Il est impossible que des hommes aussi étrangers les uns aux autres, sans aucun moyen de se connaître, ne se défient pas mutuellement les uns

des autres. Quelle certitude morale ont-ils qu'ils ne se seront pas trompés? quelle confiance peuvent-ils avoir les uns dans les autres, ne connaissant pas la règle morale qui les gouverne? Voilà les conséquences qu'entraîne après lui le scepticisme; l'anarchie est la pire assurément, mais elle n'est pas la seule. Aussi rien n'égale-t-il notre stupéfaction en voyant les modernes théoriciens qui, pour faire cesser cet état de choses, proposent l'athéisme, c'est-à-dire le vide moral élargi encore davantage et une plus grande division, s'il est possible, entre les hommes. En ce sens, les socialistes sont plus que les fléaux et les destructeurs de notre pauvre société; ils sont ses flatteurs et ses corrupteurs : ce qu'ils proposent, c'est tout simplement d'élargir ses plaies, de détruire tout ce qui en elle est bon et de garder tout ce qui la ruine. Comme guérison de nos maladies, ils nous proposent ces maladies elles-mêmes, sans doute par un ressouvenir de la vipère, dont le poison guérit les blessures qu'il a faites.

De même que les rapports des individus entre eux, les rapports de l'individu avec le gouvernement ne sont qu'anarchie et trahissent un oubli profond et complet des limites des droits, des pouvoirs, des devoirs de l'un et de l'autre. Rien n'égale les incroyables prétentions que l'individu élève de nos jours et l'ignorance où il est plongé sur la vraie nature et les véritables attributions du gouvernement. L'individu est essentiellement réformiste; par caractère, le gouvernement, au contraire, est essentiellement conservateur. Ces deux forces opposées ont existé de tout tems, et aucune des deux ne peut être niée sans danger pour la nature humaine ou la société. Chacun porte en soi une force particulière qui bon gré, mal gré, se développera et accomplira dans le monde des changemens bons ou mauvais; mais cette initiative individuelle doit nécessairement rencontrer des obstacles dans l'action du pouvoir, qui l'arrête et l'interroge. Cet obstacle n'est en aucune façon une tyrannie, car il apprend à l'individu que l'usage de cette initiative personnelle entraîne avec elle telle ou telle responsabilité. Cette force d'initiative n'était jusqu'alors qu'un pur instinct aveugle : l'obstacle que le pouvoir lui oppose en fait un exercice de la liberté. A toutes les époques de l'histoire, on rencontre ces deux forces aux prises; l'individu rencontre l'obstacle de l'autorité, obstacle prévu et dont il ne s'étonne point. Il s'arrête alors, attend, cherche un autre moyen d'agir, ou bien désobéit aux injonctions qui lui ont été faites et marche droit vers son but. Cet acte emporte avec lui une grave responsabilité, mais alors il le sait et s'attend à tout. Il a pris son parti sur le châtiment qui l'attend et ne se livre pas à des récriminations insensées. Chacun, à ses risques et périls, peut user de sa force personnelle; telle est la leçon que nous donne l'histoire tout entière, sauf les cas exceptionnels, très peu nombreux d'ailleurs, où le pouvoir s'est montré

tyrannique pour le plaisir de l'être. L'histoire nous apprend aussi pourquoi l'autorité, cette puissance si détestée, si injuriée de nos jours, est nécessaire, et pourquoi elle se trouve toujours dans de certaines mesures opposée à l'individu. L'histoire de cette force individuelle, c'est l'histoire des révolutions du monde. Tout homme doué d'une force propre, doué de génie, d'éloquence, ambitieux ou désintéressé, il importe peu, apporte avec lui un principe de révolution. Mais pourquoi, dira-t-on, cette tyrannie imposée par l'autorité au génie? Est-ce que vous ne voyez pas que cette initiative laissée à elle même et sans contrepoids détruirait le monde de fond en comble, de même que l'autorité sans la liberté le pétrifierait et l'hébéterait? D'ailleurs, cet obstacle est excellent, car l'individu, allant dans ses projets toujours au-delà de son époque, précipiterait ses concitoyens dans des révolutions inattendues. L'autorité, loin de nuire aux changemens opérés par les individus, les améliore en les contenant dans la mesure du possible et en les empêchant d'aller au-delà des besoins de l'époque. Voilà ce que l'histoire nous enseigne avec une grande candeur et une pleine sincérité.

Tels sont et tels doivent être les rapports du gouvernement et de l'individu; mais aujourd'hui il n'en est pas ainsi. L'individu ne veut plus porter la responsabilité de ses actes, il demande à exercer sa liberté, sans que cette liberté reçoive sa sanction; il recule devant la punition qui peut lui être infligée et ne recule pas devant le mal qu'il peut faire. Il se considère comme la seule puissance existante. Instruit à l'école des révolutions, il s'irrite de ne pouvoir à son gré faire le bien et le mal, il appelle tyrannie et oppression ce qui n'est que nécessité et loi fatale. Plein de contradictions dans son jugement sur l'autorité, étranger à l'esprit qui l'anime, oublieux des conditions de sa nature, il lui demande à la fois d'avoir une volonté et de n'en pas avoir; il ne sait pas que le devoir de l'autorité est de n'avoir de volonté que contre lui. Tantôt il réclame du gouvernement de prendre une initiative, comme si le gouvernement était une personne et un individu; tantôt il lui demande de n'en pas avoir, surtout lorsqu'il est frappé. Rien n'est plus curieux à cet égard que les réclamations de nos journaux et de nos docteurs. Si le gouvernement, obéissant à sa mission, qui est purement et simplement de conserver le dépôt des traditions, ne satisfait pas à leurs exigences, il est accusé d'*immobilisme*. On lui reproche de ne rien faire, de ne pas agir. *Il ne veut rien faire :* c'est beaucoup avec ce mot que le gouvernement de juillet a été renversé. Mais que l'état s'avise d'écouter ces conseils, qu'il essaie d'avoir une volonté et une initiative, qu'il s'efforce, ce qui d'ailleurs n'est pas sa tâche, de réformer ou d'inventer, d'introduire des changemens dans l'industrie, ou le commerce, ou l'enseignement, aussitôt les mêmes voix qui l'admonestaient si vertement vont le charger d'injures et l'accuser d'accaparement, de tyran-

nie, de communisme, de jésuitisme, d'athéisme, d'intolérance, comme tout à l'heure on l'accusait d'indifférence, d'immobilité, de stérilité et de paresse.

Pour que l'ignorance sur la véritable nature du pouvoir ait pu entrer à un tel degré dans l'esprit des hommes de notre temps, il faut qu'il y ait une cause : la cause, c'est toujours ce principe éminemment faux de la révolution, qui n'a rien appris à l'individu que la destruction, et qui a fait de lui, depuis soixante ans, l'unique puissance, — puissance arrogante, mobile et essentiellement anarchique, lorsqu'elle est laissée sans contre-poids. Lorsque l'individu ne trouve pas ce contre-poids en lui-même, il ne peut le trouver que dans l'autorité; lorsque la personne humaine n'a pas appris à se contraindre elle-même, l'autorité, pour la contraindre, doit nécessairement sévir, et cette punition, grace à l'absence de respect, engendre naturellement l'anarchie. Rien ne peut sauver les peuples qui ont désappris cette contrainte morale, pas même le châtiment de la désobéissance.

Il y a quelque deux cents ans que Hobbes a, sans s'en douter, décrit notre état politique, et sinon la nature humaine véritable, au moins la nature humaine telle que nous la pouvons voir au XIX[e] siècle. « L'état de guerre, disait-il, est l'état de nature; l'instinct le plus naturel aux hommes est de s'entre-détruire; l'anthropophagie, sous ses différentes formes, est leur goût dominant, et les lois n'ont été inventées que par quelque sage pris de compassion et de pitié, quelque Démocrite doublé d'un Héraclite, pour les empêcher de s'entre-dévorer. » Mais aujourd'hui les lois ne servent plus à nous protéger : l'homme, avec sa finesse de sauvage, est parvenu à découvrir que les lois avaient été inventées pour l'empêcher de se livrer à son goût dominant, le goût de la guerre et de la mort; il veut revenir à l'état de nature de Hobbes. Il reste à savoir si les hommes qui n'appartiennent plus à cette nature primitive, qui appartiennent à la nature humaine régénérée, civilisée et chrétienne, voudront revenir à cet état premier. Là est toute la question. Voilà le grand vice de la révolution : elle a interrompu le développement de la nature humaine, de la tradition, et a jugé de l'homme à peu près comme Hobbes, sans avoir pour cela les mêmes motifs que lui; elle a donné raison à Hobbes, car elle croyait qu'en enseignant aux hommes à se débarrasser des lois, ils seraient libres. Ils s'en sont débarrassés, mais à la condition de s'entre-détruire. On s'inquiète beaucoup et on discute sans cesse sur les causes de cette tentation perpétuelle de désobéir aux lois qui tourmente de nos jours l'individu; mais cette envie de désobéir est à la fois une preuve de sagacité et un aveu de culpabilité. Il cherche à désobéir aux lois comme le criminel cherche à s'évader. Il sent très bien que ces lois sont faites pour limiter ses caprices, qu'elles lui sont un obstacle et non pas une

aide. Il sait que ce sont des lois préventives ou des lois répressives et qu'elles ne peuvent avoir un autre caractère, sa conduite, ses actes, ses paroles étant ce qu'ils sont.

Là cependant où les résultats de ce faux point de départ de la révolution française se sont fait le plus sentir, là où cette absence d'un principe intérieur et d'une réforme morale a le plus exercé ses ravages, c'est dans l'individu lui-même. Nous n'insisterons pas sur ce point douloureux autant que sur les précédens; la révolution a détruit l'intégrité de la nature humaine, elle a opéré le divorce entre l'intelligence et la conscience. L'intelligence des hommes de notre temps est plus forte que leur conscience, l'une ne dépend pas de l'autre, elles vivent séparées. Ils comprennent toutes les choses, les bonnes et les mauvaises; ils connaissent leurs qualités, n'ont pas de préférences et s'en servent indistinctement : le tout est de savoir comment s'en servir sans se nuire. Les uns ont pour se conduire la politesse, le dandysme, toutes les qualités extérieures de l'homme civilisé; les autres, la crainte de la prison et du châtiment. Il n'y a pas une chose dont nous ne connaissions toutes les ressources. Si la conscience était en rapport avec l'intelligence et la science générale répandues aujourd'hui, la société moderne serait d'une puissance, d'une grandeur et d'une beauté incomparables. Cette seule chose fait défaut, et tout marche à la dérive, tout périt. Les hommes de notre temps ont des opinions raisonnées, tout aussi bien déduites que par le passé : pourquoi donc sont-elles les unes si froides, les autres si fausses malgré leur logique? La conscience n'a pas présidé à leur formation, l'ame leur manque, et elles n'ont que la flamme que les passions leur prêtent par instans. Ils ont des opinions et ils les soutiennent : combien en est-il qui consentiraient à mourir pour les défendre? On peut comparer notre histoire à celle des temps passés : on trouvera peut-être dans cette dernière autant de crimes, de perfidies, de révolutions; mais on y trouvera aussi ce qui manque dans la nôtre, le courage moral, et c'est à cause de ce défaut et de ce vice capital que les pessimistes modernes et les défenseurs du passé ont raison sur les optimistes et les défenseurs du présent dans la comparaison qu'ils font chaque jour des siècles passés et du siècle présent.

Voilà les vraies causes de la crise; elle est en vous, elle n'est pas ailleurs. La révolution française et le XVIIIe siècle l'ont créée, et, avouons-le, nous l'avons entretenue en nous avec complaisance. C'est cette réforme intérieure qui est nécessaire, et non pas l'organisation du travail, la république sociale ou le rétablissement de la monarchie traditionnelle. Malheureusement nous vivons dans un âge de scepticisme, et on peut dire aussi de corruption. La foi ne se commande pas; il faut pour l'établissement des vertus morales un sol préparé; pour qu'elles aient leur efficacité dans l'homme, il faut aussi qu'elles y aient séjourné

long-temps, et qu'elles s'y soient créé des traditions et des habitudes. A quoi bon alors, nous dira-t-on, retourner le fer dans nos plaies? Espérez-vous que la foi, qui ne se commande pas, reviendra dans l'homme simplement parce que vous aurez signalé son absence en lui? Non, sans doute, la foi ne s'impose pas, et toute foi qui s'impose augmente le scepticisme général; mais il y a une initiative que peuvent prendre tous ceux qui ont quelque intelligence et un cœur. Ils peuvent amener les hommes à réfléchir sur eux-mêmes, sur leur temps et sur leurs opinions, à s'interroger et à s'examiner, à soumettre de nouveau leurs croyances à l'examen de leur esprit, à se sonder et à se dire : Si je m'étais trompé! La seule chose que l'on puisse faire de notre temps, c'est de frapper sincèrement sur les préjugés régnans, c'est de faire tressaillir les esprits, c'est de les remplir de crainte sur leurs opinions et de les laisser ensuite chercher librement. Soyez sûrs que la vérité se fera jour alors d'elle-même.

Si ce que nous venons de dire est vrai, si les causes de notre malaise sont celles que nous avons exposées, il est facile de voir que tous les remèdes proposés par les socialistes sont les inventions d'esprits bornés, ou paresseux, ou corrompus, qui ne veulent ou ne peuvent voir les véritables causes de nos souffrances, qui ne veulent ou n'osent pas se sonder, de peur d'avoir à se déclarer mauvais, qui aiment leur corruption, et qui ne veulent pas se donner le tourment de penser pour remonter aux véritables sources du mal. Nous sommes conduit ainsi à deux conclusions générales.

La première, c'est que le mot *révolution* doit changer de sens, ou que la révolution entraînera infailliblement la société à sa perte; qu'elle doit changer de direction, ou qu'il faut nous résigner à voir la crise actuelle devenir notre état normal. Que veut dire ce mot de révolution, et qu'entend-on lorsqu'on nous menace de nouvelles révolutions? Probablement on nous menace de continuer ce qui a été déjà fait, d'abolir des institutions pour les remplacer par de pires, d'abolir des lois et d'en créer de nouvelles. Qu'y a-t-il de neuf dans ce beau projet et que nous n'ayons expérimenté cent fois? Nous ne disons rien des malheurs qui devraient suivre naturellement un nouvel ébranlement, des flots de sang qui seraient infailliblement versés, de l'ordre impossible à maintenir, des intérêts sacrifiés, des sentimens les plus sacrés qui deviendraient un thème de discussion pour tous les bacheliers de la révolution, de la sainteté des contrats qu'on mettrait en état de mépriser tous ceux qui avaient déjà quelques dispositions à les violer. Nous ne voulons pas accuser les diffamateurs incessans de la société moderne de tous les vices dont ils l'accusent, nous voulons supposer qu'ils ne sont ni menteurs, ni cupides, ni égoïstes, ni envieux, pour mieux croire qu'ils sont puérils. Si les membres de notre société sont isolés

et séparés, comment supposer qu'ils seront plus unis après une révolution qu'auparavant? Disons-le, les rapports des hommes, loin de devenir meilleurs, deviennent pires après chaque bouleversement. Si l'on voulait sérieusement se livrer à une enquête morale, peut-être trouverait-on que les rapports des individus entre eux sont loin d'être ce qu'ils étaient sous le règne de Louis-Philippe; à coup sûr il y a plus de haines, plus de rivalités, plus de convoitises, qu'il n'y en avait sous le gouvernement de juillet, où, quoi qu'on en ait dit, les relations des hommes entre eux étaient aussi parfaites qu'elles peuvent l'être dans une société sceptique et qui n'a pas une grande foi religieuse. Mais si la société est sceptique, à qui la faute? Et si la foi religieuse manque, les révolutionnaires en sont-ils plus mécontens? N'est-ce pas sur ce scepticisme qu'ils comptent pour égarer l'opinion, et l'incrédulité générale ne leur semble-t-elle pas la plus grande des vertus qu'une société puisse avoir, le titre de gloire le plus incontestable de la génération actuelle?

La révolution n'a donc plus de sens ni de raison d'être; la révolution politique, sociale est dès long-temps terminée. Toutes les révolutions nouvelles ne seront plus que des déviations. Février 1848 a commencé une nouvelle époque, qu'on pourrait appeler l'ère des déviations de la révolution française. Si la société doit être réformée, ce n'est plus politiquement, mais moralement. Le véritable révolutionnaire de notre époque serait l'homme qui viendrait enseigner à ses semblables qu'ils ont une ame aussi bien qu'un corps, que s'ils sont libres, ils sont aussi responsables, et que l'existence d'un Dieu est plus certaine que leur existence individuelle : toutes choses qu'ils ont oubliées. S'il se rencontrait un homme doué d'une grande ame qui, pour tout enseignement, se bornât à faire le commentaire des *trois paroles de la foi* de Schiller, *Dieu, la liberté, la vertu,* on pourrait dire que la révolution continue à beaucoup plus juste titre que si les hommes de notre temps persistent à se déchirer pour des questions économiques. Si quelque grand esprit, parvenant à se faire écouter, arrivait à nous convaincre que la vertu nous est aussi nécessaire que le pain, que Dieu est aussi nécessaire au monde que le soleil, et que, selon la parole du poète allemand, la croyance en ces choses constitue l'homme; que l'homme a toute sa valeur lorsqu'il croit en elles, et qu'il la perd lorsqu'il a cessé d'y croire, ce personnage pourrait être regardé comme un grand révolutionnaire, et il accomplirait les plus grands événemens dont l'histoire fasse mention.

Aujourd'hui malheureusement nous n'avons pas de tels révolutionnaires : le révolutionnaire de l'époque actuelle ne croit pas à ces forces extérieures et morales; il croit à des mécanismes de son invention, à des formules, à la possibilité d'une organisation extérieure du travail, de la richesse, du crédit, toutes choses qui dérivent de la vo-

lonté et de l'esprit de l'homme. Il est essentiellement empirique, c'est-à-dire qu'il sépare les effets de leurs causes, et qu'il croit pouvoir se servir des effets ou les détruire sans remonter à ces causes et sans les connaître. Le révolutionnaire, c'est M. Proudhon, par exemple, qui dépense en stériles systématisations beaucoup de science, un remarquable esprit d'observation, une grande verve et des dons naturels qui le rendaient capable de choses meilleures : M. Proudhon est maître en l'art d'irriter tous les partis, et ses coreligionnaires encore plus que tous les autres. Plaignez-le plutôt, plaignez tous les efforts qu'il a faits, toutes les peines qu'il s'est données, pour arracher de son esprit toute espèce d'idéal, pour arriver à ne plus croire qu'aux faits. Le secret de ces contradictions, de ces réfutations qu'il s'épargne si peu à lui-même, de ces soufflets qu'il applique à ses propres théories et qui ont tant étonné et diverti les contemporains, est là et non pas ailleurs. Cet homme a voulu s'identifier complétement avec l'esprit de son époque, et il s'est tourmenté, mutilé; il a fait subir à sa pensée plus que les opérations de Procuste : il lui a fait subir toutes les opérations de cette industrie dont il s'est tant inquiété, qu'il a tant bénie et tant maudite, tant insultée et tant flattée; il a rétréci sa pensée, et il l'a rendue élastique; il l'a fait passer par toutes les fournaises, pressée, foulée, brisée; il l'a soumise à l'action et à la réaction de tous les acides. Quelle usine il a osé faire de son ame! « Lecteur, dit-il dans un de ses livres, pour mieux assurer ton jugement, je voudrais te rendre insensible à la pitié, supérieur à la vertu, indifférent au bonheur. » Cette mutilation qu'il conseille à l'homme, cette mutilation immorale, il l'a accomplie sur lui-même autant qu'il était en lui; ces tourmens et ces tortures intellectuelles sont visibles, et le grand art, l'hypocrisie suprême de cet esprit qui en a de tant de sortes, ont été de déguiser ses doutes sous un faux air d'indifférence jouée et de dédain menteur. Il est facile de voir que l'idée de Providence dont il s'est tant gaussé l'inquiète fort, et que toutes ses impiétés et tous ses blasphèmes sont autant de farces grossières. Il n'avait point besoin d'invoquer l'ironie et d'en faire sa déesse pour que celui qui sait lire découvrît le but secret de tous ces feints sarcasmes, enfans de l'orgueil qui cache son ignorance. Regardez bien au fond des écrits de cet homme bizarre, et sous ce voile épais brodé d'ironie et de blasphèmes, d'impiété et d'épigrammes, sous cette verve gauloise gâtée par l'esprit du siècle, sous cette nerveuse dialectique embrouillée de germanismes, sous cet amour exclusif en apparence pour les faits matériels et économiques, pour le 3 pour 100, pour les banques foncières et la réciprocité des échanges, sous cette enveloppe joviale, rebondie, réjouie et matériellement florissante, vous trouverez, savez-vous qui? le dernier des byroniens, j'entends par là le dernier des tourmenteurs d'eux-mêmes.

Pour mieux s'identifier avec l'esprit de son temps, M. Proudhon a commis le crime intellectuel de se rendre autant que possible extérieur à lui-même. Croyant sans doute mieux pénétrer ses secrets avec les moyens révolutionnaires qu'avec aucun autre, il a choisi parmi tous les masques politiques et intellectuels le masque démocratique, se l'est appliqué sur le visage, et, par-dessous ce masque, a parlé à ses contemporains et leur a posé en langage carnavalesque les plus sérieuses questions. Il n'a pas émis en somme une seule pensée qui lui fût propre; il a passé sa vie à chercher si les autres ne pourraient pas lui donner ce qu'il demandait, à interroger les passans et à les injurier après avoir entendu leurs réponses, tour à tour empreintes de sottise, ou de trop de candeur et de complaisance. Sa manie de polémique, d'agression et de démolition provient de la fureur qu'il éprouve de ne pas apprendre d'autrui ce qu'il voulait savoir. Je conçois la fureur que la démocratie, les partis démocratiques et les démocrates lui ont inspirée : il avait cru que là il trouverait une réponse à toutes ses incertitudes. Lorsque nous disons qu'il a choisi le masque démocratique, nous ne voulons pas dire par là qu'il a voulu se faire de la démocratie un instrument de popularité et de pouvoir : non; rendons-lui cette justice, son orgueil est moins commun, plus bizarre et plus désintéressé : ce qui l'a déterminé à prendre ce masque, c'est un besoin démesuré de connaître, et qui ne trouvait pas, qui n'a pas encore trouvé sa satisfaction. Il n'y a pas une de ses idées qui n'eût pu tout aussi bien être exprimée sous une autre forme, sous une forme aristocratique, voire monarchique, voire religieuse; une trop grande curiosité et la croyance que la démocratie satisferait cette curiosité l'a entraîné de ce côté, où il n'a trouvé que sottises à redresser, passions à dénoncer et doutes plus profonds encore.

Alors il a cru exclusivement à la puissance des événemens, à la fatalité des faits; il en est là pour le quart d'heure. Son dernier livre est l'expression la plus complète de ce sentiment. Il voit plus loin qu'autrefois, dit-il; la révolution s'affirme de plus en plus; encore quelques années de nuages, et l'obscurité aura complétement disparu. « La révolution au XIXe siècle, écrit-il quelque part, ne se fera pas par les hommes; elle sera l'œuvre de la fatalité. Sainte fatalité, ayez pitié de nous! » Ce mot, qui ressemble à une boutade, est pourtant l'expression la plus complète de sa pensée secrète, le sens caché de tous ses livres et de tous ses pamphlets; leur sens latent, et que peut-être il ne s'expliquait pas bien à lui-même, est renfermé en entier dans cette exclamation. Tout ce qu'il a écrit porte l'empreinte de la terreur des faits, de l'inquiétude d'en être dévoré, de la croyance que, dans notre temps, le fait domine la force morale, peut l'annihiler et l'écraser, que le fait est tout, et que la croyance intérieure n'est rien. Le sphinx est là, dit-il, attendant une réponse : si vous ne la lui donnez pas, il vous

dévorera. « Comme l'antique Némésis que ni les prières ni les menaces ne pouvaient émouvoir, la révolution s'avance d'un pas fatal et sombre sur les fleurs que lui jettent ses dévots, dans le sang de ses défenseurs et sur les cadavres de ses ennemis. » C'est en dehors de tous les moyens usités, en dehors même, s'il le faut, de tous les moyens moraux qu'il faut trouver une solution à ce problème. Que tout vous soit bon pour vous délivrer : liquidation sociale, mobilisation du sol, violation des contrats; que préférez-vous? périr ou vous sauver? Si vous préférez vous sauver, en vertu de mon principe de la propriété, expropriez-vous les uns les autres. Vous pensez peut-être que, pourvu que vous accomplissiez votre devoir individuel, que vous soyez fidèles à vos engagemens, que vous soyez honnêtes et vertueux, vous n'avez rien à craindre : — erreurs qui correspondent à des conceptions théologiques désormais passées de mode! L'accomplissement de votre devoir individuel ne vous délivrera ni des frénésies populaires, ni de la torche révolutionnaire. Résignez-vous au fait, oubliez toutes vos anciennes habitudes et traitez-vous comme de vivans préjugés; satisfaites à la révolution comme vous satisferez un jour à la mort, comme vous satisfaites déjà aux lois nécessaires de la nature, sans récriminations, car dans ce siècle le fait est tout, et la croyance intérieure n'est rien. Telle est la pensée qui se dégage invariablement de tous les écrits de M. Proudhon, et qui l'égare. Cette idée que le fait est complétement fatal, complétement en dehors de la volonté humaine, le conduit à une philosophie et à une économie empiriques, toutes d'expédient, et quelquefois, pour lâcher le mot, à d'assez malhonnêtes manières de penser, ou, comme on eût dit au XVIIe siècle, à des raisonnemens forts impertinens.

Nous, au contraire, nous pensons que si le fait nous domine, c'est que les vertus intérieures ne nous dominent pas assez, et qu'elles nous laissent par leur absence sans défense contre les dangers extérieurs. Cependant M. Proudhon n'est pas sans avoir une vague aperception de cette vérité, et lorsqu'il attaque ses coreligionnaires, soit M. Louis Blanc, soit M. Ledru-Rollin, il démontre pertinemment que l'association ne peut s'établir sans le libre concours des volontés individuelles, et il oppose très bien l'idée du contrat à l'absurde idée de gouvernement direct, qui, dans ces derniers temps, a fait quelque bruit. Il cherche la solution du socialisme dans un certain rétablissement de l'équilibre des forces économiques; mais comment ne voit-il pas, lui qui a démontré que l'association était impossible sans le libre consentement des individus, que ce rétablissement, à supposer qu'il y ait à rétablir quelque chose, ne peut s'opérer indépendamment de la volonté humaine? Et la volonté elle-même suffit-elle? Si les hommes qui auront eu un quart d'heure de bon vouloir spontané sont vicieux, enclins au mal, au mensonge, cet équilibre ne sera-t-il pas aussitôt détruit?

C'est folie que de considérer les faits extérieurs isolément, de les séparer de l'homme, et de croire qu'on peut les modifier, les combiner d'une manière durable sans le concours de la conscience. Faites les meilleures lois de crédit : s'il n'y a pas probité chez les parties contractantes, votre combinaison échouera. M. Proudhon ne sait donc pas que, pour déranger et anéantir la combinaison artificielle la plus ingénieuse, il suffit d'un seul homme vicieux, et que les désordres partiels ne sont rien au contraire, lorsque la plus grande partie des consciences est saine. Dans le premier cas, il suffit d'un seul homme vicieux, d'un seul détail pour détruire tout le mécanisme; dans le second, le vice individuel est impuissant. Il m'est impossible de comprendre la société que rêvent les socialistes, car, comme elle consiste dans une certaine organisation mécanique, il est évident qu'elle serait détruite par chaque vol et chaque mensonge, et qu'il faudrait s'occuper de la refaire après chaque action vicieuse. Il en est de l'idée du contrat pour M. Proudhon comme de l'organisation des forces économiques. Cette idée qu'il a prise à Jurieu, un protestant, notez le point! se conçoit très bien, si l'on suppose une société pénétrée d'esprit religieux et des hommes obligés de par leur conscience à être sincères. Sinon, non.

Maintenant, si vous êtes convaincus qu'une croyance est absolument nécessaire, et que le vide de la conscience n'est pas précisément le meilleur préservatif des sociétés, adressez-vous à M. de Flotte : il a à votre service un dogme nouveau, lequel est le panthéisme. « Il faut choisir, écrit-il résolûment, entre la *donnée sociale* de Grégoire VII et le dogme nouveau. » Quelle confusion de mots! C'est vous, monsieur, qui avez une donnée sociale, et c'est Grégoire VII qui avait un dogme. M. de Flotte, qui vient d'écrire un livre plein de politesse, mais plein de confusion et d'inexpérience, s'est-il bien rendu compte de ce que c'est que le panthéisme? S'il avait bien analysé ce système, il aurait vu que ce n'est ni un dogme ni une religion, mais uniquement une doctrine; qu'elle est le résultat d'une investigation désespérant de trouver l'union de la diversité et de l'unité, de comprendre les relations des êtres, leur point de contact et leur séparation, leur solidarité mutuelle et leur liberté individuelle. M. de Flotte a l'air de croire que ce dogme est contagieux; il a tort : le panthéisme ne sera jamais une doctrine faite pour les masses; elle est et restera éternellement la doctrine des grands esprits égarés qui n'ont plus la foi et qui peuvent se passer des lois humaines, parce que la méditation les a placés au-dessus d'elles. Où donc M. de Flotte voit-il les progrès de cette doctrine? Parmi ses coreligionnaires, je vois les progrès de l'athéisme, de l'incrédulité, mais non pas ceux du panthéisme. Si M. de Flotte est convaincu qu'une croyance est nécessaire à l'homme, qu'il cherche encore : peut-être finira-t-il par retourner à la donnée sociale de Grégoire VII, car c'est

un esprit prédisposé à la mysticité, et nous ne doutons pas qu'il n'y arrive, lorsqu'il aura secoué les quelques attaches terrestres et les quelques souvenirs du monde sublunaire qui l'égarent (lui qui pourtant est un strict observateur des convenances) au point de lui faire mêler dans les mêmes pages Alfred de Musset, Raphaël, la Trinité, Phryné, Laïs, Gerson et M[me] Malibran.

Des deux conclusions que nous avons indiquées en commençant cette étude, la première est donc que si la cause de la crise actuelle est dans les relations de l'homme avec l'homme, le seul remède, c'est de faire ce que la révolution française n'a point fait et a oublié de faire. De la première de ces conclusions se déduit la seconde, qui est la nécessité de la conservation politique. Nous ne pouvons trouver de prompt remède à un mal moral, n'espérons pas de miracles. Cette réformation morale qui est inévitable ne peut se faire, comme jadis, par l'action ou la parole d'un individu; cet individu, eût-il le génie et l'arme ardente des grands réformateurs d'autrefois, ne réussirait à être aujourd'hui qu'un sectaire ou un fanatique. Cette réformation doit se faire par l'action lente et successive des individus les uns sur les autres, d'une manière latente et sans brusquerie. L'homme seul est capable de former des relations avec ses semblables : ni les révolutions, ni les lois, ni l'autorité, ni la dictature ne peuvent lui en imposer de nouvelles, ni en établir de sincères et de vitales; mais pour cela il faut l'action du temps; lui qui ronge le fer et l'airain fait aussi pousser les roses; lui seul corrodera nos vices et fera germer nos vertus. Pendant cet intervalle, le devoir de tous les hommes intelligens et influens, de tous ceux qui ont une conscience saine, un esprit droit et des entrailles charitables, est tout tracé et peut se résumer en deux mots : s'ils sont hommes politiques, qu'ils maintiennent et conservent à tout prix, qu'ils ne touchent en rien aux droits acquis, aux relations des citoyens, à la société, et qu'ils laissent le temps souverain maître des choses; — s'ils sont philosophes, écrivains, publicistes, qu'ils remettent en lumière tout ce qui est oublié, tout ce que la conscience elle-même a perdu; qu'ils n'imposent pas aux contemporains des croyances, mais qu'ils les amènent, ainsi que nous l'avons dit déjà, à s'examiner, à douter d'eux-mêmes et de leurs folles opinions.

ÉMILE MONTÉGUT.

LES MOLUQUES

Sous la domination hollandaise,

SOUVENIRS D'UNE STATION DANS LES MERS DE L'INDO-CHINE.[1]

I.

La corvette qui avait reçu la mission de transporter en Chine le personnel du nouveau poste diplomatique créé à Canton était descendue des chantiers depuis six mois à peine; mais, avant même que la brise eût enflé ses voiles, cette noire et robuste carène inspirait déjà la confiance par l'aisance avec laquelle on la voyait se balancer sur ses ancres. Un heureux assemblage de force et de grace faisait reconnaître, dans le nouveau navire qui allait montrer aux peuples de l'extrême Orient le pavillon de la France, un des plus nobles échantillons de notre architecture navale. Construite sur les plans d'un habile ingénieur, M. de Moras, *la Bayonnaise* semblait faite pour la navigation des mers orageuses dont elle devait affronter les périls. Elle portait sans fléchir vingt-huit canons obusiers et un équipage de deux cent quarante hommes; un tirant d'eau peu considérable lui ouvrait l'accès des mouillages qui eussent été fermés à une frégate; une mâture solidement assujettie à ses larges flancs lui permettait de défier sans crainte les grains et les rafales; sa marche supérieure lui promettait de lutter avec succès contre les vents contraires. Souple et docile comme un cheval de race, on éprouvait à la guider dans un détroit sinueux, ou à travers les embarras d'une rade encombrée de navires, je ne sais quelle secrète émotion de plaisir jaloux et de fierté satisfaite.

(1) Voyez la livraison du 1er septembre.

L'architecture navale a fait d'immenses progrès depuis un demi-siècle, et ces progrès, en abrégeant la durée des plus longs voyages, ont favorisé le développement des relations commerciales entre les contrées de l'Occident et les lointains rivages du Céleste Empire. Quelques années avant la révolution de 89, lorsque la France et l'Angleterre se disputaient encore la prépondérance sur les côtes de l'Inde, les navires qui se rendaient à Canton par le cap de Bonne-Espérance, partis dans les premiers jours de janvier, n'étaient de retour en Europe qu'au mois de juin de l'année suivante. Il fallait dix-huit mois, en y comprenant les relâches, pour accomplir ce double voyage. On avait grand soin alors de s'assurer le secours des vents périodiques qui conduisent les navires arabes des côtes orientales de l'Afrique aux rivages de l'Indoustan, et les jonques chinoises des bords du Céleste Empire à la presqu'île de Malacca. Ces courans atmosphériques, qui, sous le nom de moussons, font sentir leur influence alternative jusqu'aux îles Mariannes et jusqu'aux côtes du Japon, fixaient invariablement l'époque à laquelle on devait se diriger vers Canton ou vers l'Europe. Profitant de la mousson qui, de la mi-mai aux premiers jours d'octobre, souffle du sud-ouest, on arrivait en Chine au mois d'août ou au mois de septembre; on en repartait avant la fin de février avec les vents de nord-est, qui règnent pendant le reste de l'année dans ces parages. Les cinq mille lieues qui séparent l'Europe de la Chine sont franchies aujourd'hui en moins de quatre mois. On a vu des bâtimens américains expédiés de Canton atteindre en quatre-vingt-dix jours les ports des États-Unis. Pour ces navires rapides, le cours régulier des moussons est un bienfait presque superflu; il fût devenu une entrave, si une heureuse audace n'eût dédaigné les règles auxquelles le commerce européen avait, pendant près de deux siècles, assujetti ses opérations. Les *clippers*, ces hardis contrebandiers qui transportent l'opium du Bengale dans les mers de Chine, ont appris les premiers à braver la mousson contraire. Les navires de guerre et les bâtimens qui se livrent à un commerce plus régulier ont cherché une route moins directe, mais plus sûre : ils ont su découvrir, en pénétrant dans l'Océan Pacifique par un des détroits voisins de l'Équateur, le moyen non plus de vaincre, mais de tourner la mousson.

Le ministre de la marine avait pressé le départ de *la Bayonnaise* dans l'espoir que cette corvette pourrait arriver dans les mers de Chine avant la fin de la saison favorable; retardés par diverses missions qui modifièrent notre itinéraire, obligés de toucher à Lisbonne et au Brésil, nous n'arrivâmes au cap de Bonne-Espérance qu'à la fin du mois d'août, et n'en partîmes que le 8 septembre 1847. Pour accomplir le voyage à contre-mousson qu'il nous fallait entreprendre, nous choisîmes la route indirecte qu'adoptent généralement les navires de

guerre. Un long circuit devait nous épargner la lutte obstinée à laquelle se résignent les *clippers;* mais, pour gagner la Chine par cette voie détournée, il fallait atteindre d'abord l'Océan Pacifique.

On sait que cette immense nappe d'eau, incessamment poussée vers l'Occident par les vents alizés, rencontre, avant d'atteindre les rivages de l'Asie, une chaîne d'îles à peine interrompue par d'étroits passages, barrière opposée, dès les premiers âges du monde, à sa vague majestueuse, et qui semble destinée à en amortir le choc. Des bords de la Nouvelle-Hollande à l'île Formose, on voit se développer successivement, vers le nord-ouest, la Nouvelle-Guinée, les îles de Gillolo et de Morty, le groupe des Tulour, les côtes abruptes de Mindanao, de Samar, de Luçon, et enfin, dernier effort de cette convulsion plutonienne, la chaîne des Babuyanes et des Bashis. Une branche distincte de ce vaste système relie de l'est à l'ouest les côtes de la Nouvelle-Hollande à celles de la presqu'île malaise, et offre à l'Océan Austral une barrière semblable à celle qui repousse les flots de l'Océan Pacifique. Timor, Java et Sumatra sont les principaux élémens de ce groupe, et forment, avec le vaste embranchement dirigé vers le nord, l'enceinte générale des mers de l'Indo-Chine. Pour se rendre à Macao, *la Bayonnaise,* en partant du cap de Bonne-Espérance, devait donc se diriger sur l'île de Timor, pénétrer dans l'Océan Pacifique en passant au nord ou au sud de Gillolo, s'avancer vers l'est à l'aide des brises variables qui règnent sous l'équateur, et venir de nouveau couper l'immense barrière près des îles Bashis, quand elle se serait placée par ce détour au vent du point qu'elle voulait atteindre.

Le 19 octobre, vigoureusement poussés jusqu'alors par les vents d'ouest, nous avions dépassé la hauteur de la Nouvelle-Hollande; le 25, nous avions atteint le détroit qui sépare Timor de l'île d'Ombay. Aux grandes brises des mers australes avait succédé le souffle irrégulier d'une mousson encore incertaine. Nous n'avancions plus que lentement sur une mer presque immobile, dont le vent semblait à regret troubler l'azur. La grande île de Timor étendait à notre droite la placide majesté et les lignes régulières de ses coteaux chargés d'une sombre verdure; à notre gauche, les pics volcaniques de Florès, de Lomblen, de Panthar et d'Ombay dressaient leurs cônes de lave au-dessus des nuages effilés qu'on voyait errer dans les plis de la montagne et se suspendre aux lèvres des cratères. Il n'eût fallu qu'un jour pour franchir ce passage; mais des courans contraires nous disputaient avec obstination le terrain que nous avions gagné. Chaque heure de calme nous ramenait de trois milles en arrière. Nos vœux impatiens appelaient vainement la brise qui semblait souvent frémir à l'horizon et s'éteignait avant d'avoir pu arriver jusqu'à nous. Du haut du zénith, le soleil versait une épaisse langueur sur la nature entière.

Les vents mêmes semblaient frappés de léthargie. Quelquefois, pendant les nuits brûlantes, longues nuits d'insomnie et d'agitation, nos voiles se gonflaient sous un souffle inespéré : une joyeuse écume scintillait sous la proue; l'onde phosphorescente fuyait le long du bord ou heurtait gaiement la joue du navire; puis, au moment le plus inattendu, ce murmure des vagues mourait soudain; les lourdes voiles s'affaissaient sur elles-mêmes, l'Océan reflétait de nouveau les mille clartés du ciel, et, quand le jour venait à paraître, nos premiers regards rencontraient encore le morne aspect de ces sommets noirâtres qui dessinaient toujours leur silhouette gigantesque sur l'azur immaculé de l'éther. Ces calmes désespérans triomphèrent de notre constance, et le 1er novembre, lassés d'une lutte ingrate, nous vînmes jeter l'ancre sur la côte de Timor, devant l'établissement portugais de Batou-Guédé.

Cet établissement est peut-être le plus humble débris qu'ait laissé en s'écroulant le vaste empire si glorieusement fondé au-delà des mers par l'épée des Albuquerque et des Juan de Castro. A quelques mètres de la plage, dont la courbe insensible marque entre deux pointes basses et boisées une baie peu profonde, quelques pierres madréporiques assemblées sans ciment protégent de leur modeste enceinte le toit de feuillage du gouverneur. Deux canons de fonte, qui doivent avoir figuré aux siéges de Diù et d'Ormuz, sont braqués vers la mer. Ces reliques vénérables partagent, avec quelques escopettes confiées à une demi-douzaine de soldats indigènes, l'honneur de faire respecter par les baleiniers anglais ou américains l'étendard de dona Maria et les ambitieuses armoiries d'Emmanuel. Vers le milieu du XVIIe siècle, le Portugal fut contraint de céder aux Hollandais ses plus riches conquêtes. Il ne lui resta dans les mers de l'Indo-Chine que l'île de Solor et la partie orientale de Timor. Dans cette dernière île, les chefs les plus influens s'étaient convertis, dès l'année 1630, à la foi catholique, et ce lien moral a suffi, malgré les efforts réitérés de la Hollande, pour maintenir sous la domination portugaise la majeure partie de la population. Le pavillon des Pays-Bas flotte sur le fort de Coupang; le drapeau du Portugal est encore arboré sur les murs de Dilly et sur ceux de Batou-Guédé.

Bien qu'on évalue à près de cinq cent mille ames la population de Timor, cette île n'occupe qu'une place insignifiante dans le commerce général de l'archipel indien. Les colons chinois établis sur la côte se chargent d'expédier à Java ou à Singapore le *tripang* que recueillent les pêcheurs de Célèbes, la cire et le bois de sandal que fournissent aux habitans les forêts de l'intérieur. L'active industrie des Européens ne stimule point ici, comme à Java, le labeur indigène, et c'est à l'exportation de ces produits peu importans que se borne le commerce d'une île presque aussi vaste que la Sardaigne ou la Sicile. Dans ces contrées

brûlantes, la flore tropicale déploie sans relâche sa magnificence inépuisable. Les champs ne connaissent pas les teintes jaunes et flétries de l'automne; ils ne voient pas non plus des milliers de bourgeons éclore sous la tiède haleine du printemps; mais à chaque heure du jour, à chaque instant de l'année, on peut entendre l'éternel murmure de la végétation. Le sein fécond de la terre est toujours gonflé de la même ardeur désordonnée, ardeur infructueuse ou funeste, si la main de l'homme ne la contient et ne la dirige. Partout où cette nature luxuriante est livrée à elle-même, elle ne présente bientôt qu'un dédale inextricable. Le rivage est couvert de palétuviers qui s'avancent vers la mer comme une troupe de dryades prêtes à s'élancer dans les flots; on essaierait vainement de se frayer un chemin à travers ces arbres touffus, au milieu de ces racines traçantes qui s'unissent pour défier les efforts de la vague. La montagne est couronnée de géans séculaires dont le dôme impénétrable intercepte les rayons du jour. Là, entre les vieux troncs chargés d'orchidées, d'innombrables rejetons ouvrent comme des corbeilles leurs palmes épanouies ou font jaillir de terre une tige impatiente. Sous ces voûtes confuses, les lianes et les convolvulus jettent d'une branche à l'autre leurs festons et enlacent la forêt de leurs mille guirlandes. Il faut que l'incendie balaie cet opulent désordre, que les touffes du bambou au feuillage aérien, le ricin aux capsules épineuses ou l'hibiscus aux fleurs de pourpre entourent d'une haie protectrice la portion de terrain destinée à la culture, pour que le bananier vienne ombrager de ses larges feuilles la cabane de l'Indien, pour qu'auprès de l'aréquier au tronc svelte et inflexible, du papayer à la tige laiteuse, le cocotier incline sous la brise son panache verdoyant et ses coupes toujours pleines.

A Batou-Guédé, les habitans n'ont défriché qu'une zone étroite qui s'étend le long du rivage. Dès que cette zone est franchie, on se trouve au milieu d'une forêt vierge. Un magique spectacle s'offre alors à la vue. Le figuier des banians, le jaquier aux feuilles digitées, le cassier aux grappes roses et aux siliques monstrueuses, bordent la lisière du bois et mêlent les teintes variées, la bizarre découpure de leur feuillage aux masses sombres et uniformes des lataniers ou des cycas. Les kakatoès à huppe jaune peuplent l'abri touffu des tamariniers et les cimes des canaris gigantesques; les pigeons s'ébattent au milieu des muscadiers sauvages; les loris, au plumage de carmin et d'azur, se bercent doucement sur les longs pétioles des palmiers, tandis qu'autour des régimes naissans voltigent les nombreux essaims des guêpiers et des souimangas, joyaux vivans qui insèrent leurs becs recourbés jusqu'au fond des corolles tubulaires pour y chercher les insectes et le miel des fleurs.

Au milieu de tout cet éclat, au milieu de cette splendeur animée de

la création, bien des cœurs cependant restent froids et s'étonnent de n'emporter d'un pareil spectacle que des impressions peu profondes. C'est qu'il manque à ces régions du soleil, à ces îles fantastiques de l'archipel d'Asie, le charme mystérieux qui n'appartient qu'à l'histoire. Timor a vu des collisions sanglantes mettre souvent aux mains de ses tribus guerrières la sagaie et la sarbacane aux flèches empoisonnées; mais ces obscures iliades n'ont point trouvé d'Homère, et la lyre des rapsodes n'a pas sauvé la mémoire des Achilles qu'ont vus naître les sauvages provinces de Koutoubava ou d'Amanoubang. Nulle ombre auguste n'erre sous ces ombrages; nul débris n'y redit les choses du passé; la rêverie n'a point de prise sur cette terre où les hommes tombent et se renouvellent comme les feuilles desséchées des arbres : le sol reste muet, car il est sans souvenir.

Quelques jours employés à visiter les environs de Batou-Guédé devaient facilement épuiser l'intérêt qui pouvait s'attacher à une pareille relâche. Dès que l'aspect du ciel vint nous promettre des chances de navigation plus favorables, nous nous hâtâmes de déployer nos voiles et de reprendre la mer. Le 3 novembre, favorisés par un violent orage, nous franchîmes, au milieu de la nuit, le détroit d'Ombay, et, doublant les îles de Pulo-Cambing et de Wetta, nous nous dirigeâmes vers la rade d'Amboine, étape presque inévitable d'un voyage de Chine à contre-mousson. C'est à Amboine que la Hollande a placé le chef-lieu du gouvernement des Moluques. Cette province des Indes néerlandaises comprend de vastes territoires qui n'ont jamais été défrichés et quelques îles d'une étendue peu considérable, mais qui ont depuis longtemps subi la culture. L'île d'Amboine est spécialement affectée à la production du girofle, les îles Banda sont exclusivement plantées de muscadiers. Ternate et Tidor, où résident les deux princes indigènes dont les peuples des Moluques reconnaissent encore le pouvoir, sont plutôt des centres politiques que des établissemens agricoles. Céram, Bourou, Oby, Batchian, Mysole, Waigiou, Salawatty, situées au sud de l'équateur, Morty et Gillolo, placées au nord de la ligne équinoxiale, offrent, sur un espace de soixante et un mille kilomètres carrés, — la valeur de dix départemens français, — des terrains entièrement vierges et des forêts presque impénétrables.

On sait par quels prodiges de ténacité les marchands des Provinces-Unies réussirent à fonder, vers le milieu du XVIIe siècle, cet empire colonial qui semble fait pour rivaliser un jour avec l'Inde anglaise, et dont les Moluques ne sont plus qu'une des annexes les moins importantes. D'abord rançonnés par les souverains et les chefs indigènes, desservis par les intrigues des Portugais, inquiétés, égorgés par des populations perfides, ils finirent par s'insinuer habilement dans les querelles de ces princes malais, plus occupés de se nuire que de re-

pousser de concert les envahissemens des puissances européennes. Bientôt ces marchands se montrèrent avec des forces imposantes dans les mers de l'archipel indien. Les immenses profits qu'ils retiraient de leurs expéditions commerciales, ils les employèrent à équiper des escadres. Les Portugais, les Espagnols, les Anglais eux-mêmes, durent renoncer à leur disputer une prépondérance affermie par de nombreuses victoires. Ce fut alors que les Hollandais imposèrent aux sultans des Moluques la dure condition de ne plus commercer qu'avec eux et de faire détruire tous les arbres à épices qui croissaient ailleurs qu'à Banda et à Amboine. La domination de la compagnie, pendant plus d'un siècle, fut à peine ébranlée par quelques soulèvemens partiels, et lorsqu'après la paix de 1815 la Hollande rentra en possession des colonies qu'elle avait perdues pendant la guerre, elle trouva des princes dociles et des peuples indifférens tout disposés à reprendre leur ancien joug.

L'île d'Amboine se compose de deux péninsules montueuses, Hitou et Leytimor, qui convergent l'une vers l'autre et vont s'unir près de leur extrémité orientale par un isthme de sable dont la largeur ne dépasse pas sept cents mètres. Entre ces murailles de basalte renversées par un déchirement souterrain s'étend la vaste baie d'Amboine. L'ancre n'atteindrait pas le fond au milieu de ce canal : la profondeur de l'eau y est trop grande. Les aspérités des rives offrent seules quelques plateaux de peu d'étendue. C'est sur ces plateaux qu'il faut mouiller. Le meilleur mouillage, situé près de la côte méridionale, est commandé par le fort Vittoria, que les Portugais avaient bâti dans les premières années du XVIe siècle, et dont les Hollandais s'emparèrent en 1605. Ce fut sous les murs de ce fort que *la Bayonnaise* vint jeter l'ancre le 7 novembre, quatre jours après avoir quitté la baie de Batou-Guédé.

Les Hollandais attachaient jadis une importance extrême à éloigner les étrangers de leurs possessions coloniales, et surtout des ports des Moluques; mais, depuis cinquante ans, l'administration ombrageuse de la compagnie des Indes a fait place au gouvernement direct de l'état. L'île d'Amboine a cessé d'être le jardin des Hespérides. L'arrivée d'un bâtiment de guerre n'y est plus un sujet d'alarmes, mais une occasion avidement saisie de déployer dans tout son éclat la noble et gracieuse hospitalité des colonies néerlandaises. L'ancre touchait à peine le fond, nos voiles pendaient encore en festons sous les vergues, que déjà les officiers et les employés civils d'Amboine s'empressaient à bord de *la Bayonnaise*. Sur tous les points où s'était jusqu'alors arrêtée notre corvette, à Lisbonne, à Ténériffe, à Bahia, au cap de Bonne-Espérance, notre qualité d'étrangers avait suffi pour nous assurer une réception empressée et bienveillante. A Amboine, ce ne fut point comme

des étrangers, mais comme des compatriotes, que l'on nous accueillit. Là, pour la première fois, nous rencontrâmes, sur les riches domaines que son courage a conquis et que son industrie féconde, ce peuple qu'en dépit des événemens politiques une invincible sympathie attire encore vers la France. A quatre mille lieues de notre pays, nous nous retrouvâmes au milieu d'officiers qui savaient toutes nos gloires et se plaisaient à les redire, qui vivaient de notre vie intellectuelle, ne goûtaient que nos idées et notre littérature, ne parlaient avec plaisir que notre langue. Si nous devions juger de tous les Hollandais par ceux que nous avons rencontrés dans les mers de l'Indo-Chine, nulle part la France ne trouverait des alliés plus dévoués et plus sympathiques que sur les bords de l'Escaut et de la Meuse.

La population d'Amboine est peu considérable. On compte à peu près trente mille habitans, répandus dans les deux péninsules, et, sur ce nombre, la ville seule renferme plus de huit mille ames. Cette ville, composée de trois quartiers distincts, est complétement masquée du côté de la mer par la vaste enceinte du fort Vittoria. Pour y arriver, il faut traverser la forteresse, qui elle-même est une ville à part. En face de cette cité militaire s'étend la ville européenne, avec ses blanches maisons précédées de leurs frais portiques; à gauche se pressent, au milieu des ombrages touffus et sur les deux rives d'un ruisseau qui va se perdre à la mer, les chaumières de bambou des Malais; à droite se développe le quartier ou *campong* qu'habitent les Chinois. Établis depuis plus de deux siècles à Amboine, où leur ingénieuse industrie, leurs habitudes laborieuses, leur singulière aptitude au commerce de détail les rendaient pour la colonisation européenne de précieux auxiliaires, ces Chinois, issus de mères malaises, ne diffèrent en rien des sujets du Céleste Empire. Le type mongol ne s'est point altéré chez eux par le mélange inévitable d'une autre race. Les yeux n'ont pas perdu leur obliquité, la face a conservé ses saillies anguleuses, le teint est demeuré terne et blafard. Le sang chinois traverse les alliances étrangères comme le Rhône traverse le lac Léman. Ce peuple étrange semble marqué d'un sceau ineffaçable. Il garde dans l'émigration sa physionomie, son costume, ses instincts et ses mœurs. Soumis à un impôt personnel d'une piastre par tête, les Chinois d'Amboine n'ont pas de rapports directs avec les autorités de la colonie. C'est un Chinois qui est chargé de la police du *campong*. Ce chef porte le titre de capitaine et reçoit du magistrat civil les ordres qu'il doit faire exécuter par ses compatriotes. Le quartier chinois offre un curieux coup d'œil, quand le soir les lanternes en papier peint illuminent d'un bout à l'autre ses longues rues parallèles à la mer. Chaque maison semble ouverte aux regards indiscrets des passans; mais un écran posé au milieu du vestibule protége, sans gêner la circulation de l'air, les mystères de la vie

domestique. Dès qu'on a franchi cet écran, au fond d'une vaste pièce apparaît une statuette au ventre rebondi et au visage enflammé, devant laquelle brûle l'encens inépuisable des bâtonnets odorans. Cet autel est celui des dieux lares : il rappelle au Chinois la patrie absente. D'autres autels sont consacrés aux aïeux. Des tasses de thé, des fruits secs, des parfums sont offerts chaque jour à ces mânes vénérés par la piété des générations qui se succèdent.

L'activité de la race chinoise fait mieux ressortir encore la mollesse apathique des autres habitans de la zone torride. Les naturels d'Amboine sont avant tout paresseux et ennemis du travail. Quand ils ont cuit sous la cendre un gâteau fabriqué avec la moelle du palmier à sagou, quand ils ont recueilli dans un tube de bambou la séve abondante que distillent les pédoncules d'une autre espèce de palmier, le *sagouer*, — ils n'envient rien des superfluités de ce monde et ne connaissent de jouissance réelle que le repos. Si vous pénétrez au milieu du *campong* pittoresque qu'ils habitent, vous les verrez accroupis sur le seuil de leur demeure ou à l'ombre des bananiers de leur jardin. Là, oublieux du passé et indifférent à l'avenir, le Malais savoure lentement et dans un demi-sommeil le bonheur inappréciable de l'oisiveté. Il ne s'arrache à cette torpeur que pour aller promener une ligne indolente sur les bords poissonneux de la mer, ou, s'il est musulman, pour aller se livrer, dans le bassin ombragé de Batou-Méra, aux ablutions commandées par les préceptes de Mahomet. Le jour où ce peuple cesserait d'obéir à la pression étrangère, le jour où chaque village, maintenant rangé sous les lois d'un chef indigène percepteur d'impôts et inspecteur de culture, serait libre de négliger les girofliers qu'il a plantés, Amboine verrait bientôt ses montagnes envahies par la végétation déréglée des tropiques. Dans un pays où la tige des arbres produit sans culture une moisson inépuisable, où chaque tronc de sagoutier contient la subsistance d'un homme pour six mois, il n'y a que la contrainte qui puisse vaincre la langueur qu'inspire le climat, il n'y a que le labeur forcé qui puisse mettre à profit la fécondité merveilleuse de la terre. Si les Hollandais ont obtenu dans l'exploitation de l'archipel indien les étonnans résultats qui font depuis quelques années l'envie de l'Angleterre et l'admiration de l'Europe, s'ils ont fertilisé le sol sans soulever les populations, c'est que leur esprit froid et méthodique, leur flegme affectueux semblaient les désigner, dans les vues de la Providence, pour mesurer à ces natures indolentes et passives la tâche modérée, mais inflexible, de chaque jour.

Les habitans d'Amboine, comme ceux de Timor, comme la plupart des insulaires de l'archipel indien, offrent dans leur physionomie, leur langage, leurs instincts, tous les caractères qui peuvent indiquer une origine malaise. Les tribus dispersées de cette grande famille, à laquelle,

malgré son rôle subalterne, il faut encore assigner une place importante sur le globe, se distinguent des races aborigènes, qu'elles ont refoulées dans les montagnes, par des traits plus délicats, par un teint plus clair, par la souplesse de leur chevelure, qui contraste avec les cheveux crépus et incultes des Papous et des Harfours. Les Malais ont l'imagination vive et gracieuse : la poésie exerce sur eux son prestige. La musique leur rend légers les travaux les plus pénibles, car leur oreille délicate en saisit avec une étonnante facilité les intonations et la cadence. Il suffit que le tam-tam retentisse, que le gong, frappé en mesure, mêle à ce bruit sourd ses sons argentins, pour que les rameurs qui font voler les grandes pirogues aux toits de bambou et aux doubles balanciers sur les eaux paisibles de la rade oublient à l'instant leurs fatigues et retrouvent leur ardeur.

Après avoir visité la ville, notre premier soin fut de parcourir les rivages de la baie. Les bosquets de cocotiers, de sagoutiers, de litchis s'y pressent jusque sur la plage; mais au premier rang brillent ces magnifiques arbres aux feuilles charnues (1), dont les fruits broyés et jetés dans l'eau enivrent le poisson, et dont les grandes fleurs laissent pendre du sein des calices épanouis leurs longs filets de pourpre. Tous ces arbres sembleraient sortir de la mer, si un sable fin et blanc n'invitait partout le pied du baigneur, et ne séparait de l'azur des flots les masses verdoyantes derrière lesquelles apparaissent par de rares échappées les cabanes des Malais ou les pittoresques villas des habitans d'Amboine. Ces villas, bâties sur la rive septentrionale pour aspirer la délicieuse fraîcheur des brises du large, ont toute la simplicité d'une maison rustique. Les branches des sagoutiers en ont formé les planchers et les murailles; les feuilles des palmiers, enfilées sur des tringles de bambou, en composent la couverture, et remplacent le chaume employé dans nos campagnes.

Quand les bords de la baie n'eurent plus pour nous de mystères, nous songeâmes à gravir les montagnes; au jour fixé pour cette nouvelle excursion, nous nous trouvâmes tous réunis, dès six heures du matin, chez le résident d'Amboine. Quarante chaises à porteurs nous attendaient. A Bahia, où nous avions déjà fait l'épreuve de ce mode de transport, deux vigoureux nègres de la côte d'Afrique suffisent pour promener d'un pas magistral et grave la lourde *cadera* aux allures solennelles. A Amboine, les brancards de bambou pèsent à la fois sur huit ou dix épaules; mais il faut voir avec quelle prodigieuse rapidité cet attelage humain fait voler à travers les montagnes le fauteuil ainsi transformé en tilbury! Des chevaux lancés au galop ont moins de vitesse; des chèvres ont le pied moins sûr : on dirait des

(1) *Barringtonia speciosa.*

fourmis s'empressant autour d'un fétu de paille. Ce fétu, les fourmis amboinaises le tournent et le retournent à leur gré, lui font franchir les torrens, descendre les collines, gravir les rochers, raser les précipices; elles le transporteraient au besoin à la cime d'un cocotier. En tête de la colonne, un des chefs de la police indigène livrait à la brise les plis du drapeau hollandais. Près de lui, le tam-tam et le gong marquaient la cadence d'un chant improvisé, que psalmodiait d'une voix sonore notre porte-étendard et que toute la bande répétait en chœur : « Que les étrangers soient les bienvenus! disait la chanson malaise. Nous avons beaucoup vu de ces pâles visages. Les Portugais sont venus les premiers, mais ils ont été chassés par les Hollandais. Les Anglais se sont montrés à leur tour sur les rivages d'Amboine. Nous n'avons jamais connu les Français pour maîtres... Les meilleurs maîtres sont les Hollandais, nos bons pères les Hollandais! *Balé! balé! yan! balé! balé! batoutan!* » Et à ce dernier cri la chaise volait, comme si elle eût été enlevée par six vigoureux chevaux de poste. Nous avions ainsi dépassé le quartier chinois, franchi le ruisseau qui traverse Batou-Gadja, cette fraîche et délicieuse résidence du gouverneur; notre immense cortége serpentait déjà sur le flanc de la montagne. Pareille à je ne sais quelle diablerie fantastique, cette bruyante caravane s'étendait à perte de vue, s'amoindrissant peu à peu dans le lointain et finissant par disparaître au milieu des hautes herbes qui nous montaient jusqu'à mi-corps. En moins d'une heure, nous avions atteint le but de notre excursion, et nous pénétrions, à la clarté des torches, jusqu'au fond d'un long souterrain volcanique dont les parois ont laissé suinter quelques infiltrations calcaires. A l'entrée de cette sombre caverne, devant le fronton couronné de fougères gigantesques, une élégante colonnade d'arbres au stipe élancé élevait, comme les piliers d'un portique athénien, ses faisceaux de palmes et ses chapiteaux de verdure; mais un spectacle plus saisissant encore nous était réservé par nos guides. Non loin de la grotte que nous venions de quitter, le ruisseau de Batou-Gadja nous apparut soudain, descendant du sommet de la montagne, bondissant au milieu des rochers de basalte, se frayant un passage à travers les lianes qui embarrassaient son cours. Un large plateau poli par le frottement de l'onde recevait la cascade un instant apaisée. La nappe d'eau transparente s'écoulait alors sans écume et sans bruit et s'approchait par une pente insensible de l'abîme. Arrivée sur le bord du gouffre, elle écartait d'un dernier effort les branches vagabondes qui lui faisaient obstacle, et, plongeant d'un seul bond dans le vide, s'élançait impatiente vers le calme bassin qui devait l'engloutir dans ses profondeurs.

Il était dix heures quand nous rentrâmes à bord de la corvette, éblouis, étourdis de tant de merveilles. C'était assez d'émotions pour

un jour; mais notre visite était attendue dans un des villages de l'intérieur, et c'eût été mal reconnaître l'aimable empressement de nos hôtes que de vouloir nous soustraire à cette attention nouvelle. Nous nous remîmes donc en route vers quatre heures du soir. Les Malais qui portaient nos chaises avaient à gravir cette fois un sentier moins rude; mais une température étouffante baignait de sueur leurs corps nus jusqu'à la ceinture. Nous nous sentions émus et honteux en voyant sur leurs épaules de bronze les rayons du soleil tomber presque d'aplomb et se réfléchir comme sur la surface polie d'un miroir. Ce n'est point en effet dès le premier jour que l'on peut goûter sans remords les sensuelles douceurs de la vie orientale. La gaieté, la joyeuse émulation des hommes qui enduraient à cause de nous ces fatigues, la pensée que leur peine aurait bientôt son salaire, contribuèrent heureusement à calmer le trouble secret de notre conscience; et quand nous atteignîmes le terme de notre course, nous ne songions plus qu'à embrasser du regard la scène imposante qui se développait sous nos yeux.

Nous étions arrivés au sommet d'une de ces collines dont les croupes arrondies s'entassent l'une sur l'autre pour former la péninsule de Leytimor. De ce point culminant, on apercevait, au-delà des jardins de Batou-Gadja, au-delà des allées régulières de la ville, l'immense canal où *la Bayonnaise*, entourée d'un essaim de pirogues, semblait un cétacée monstrueux échoué sur la grève. Au fond des ravins, l'œil distinguait à peine quelques palmiers à demi submergés sous des flots de verdure; mais, sur le penchant des coteaux échelonnés, les girofliers au tronc pyramidal étendaient leurs rians quinconces, dont la brise faisait frissonner le feuillage mobile; les muscadiers apparaissaient au-dessus des haies d'agaves, et, sous leurs feuilles luisantes, les fruits aux valves charnues montraient en s'entr'ouvrant la noix parfumée que le macis enveloppe d'un réseau écarlate. Convoqués par le chef indigène du village, l'*orang-kaya*, les Malais se pressaient dans l'enceinte que fermaient d'un côté la maison commune, de l'autre les hangars sous lesquels devaient sécher le girofle et la muscade. Pour les habitans des tropiques, toute journée ravie à leurs travaux est un jour de fête. Une troupe choisie avait revêtu, en cette occasion, le costume de guerre des Céramois. La tête couverte d'un casque de bois peint que surmontait, comme un cimier, le corps déployé d'un oiseau de paradis, le bras gauche passé dans les courroies du bouclier, la main droite armée du kris flamboyant, ces guerriers engagèrent, au son d'une musique étrange, un de ces combats simulés qui précédaient autrefois les expéditions sanglantes des Harfours. Un morion portugais, trophée précieusement conservé depuis plus de deux siècles, ornait le front du coryphée qui conduisait cette pyrrhique sauvage.

Les danseurs, guidés par leur chef, se mêlaient ou s'évitaient avec une dextérité singulière. On voyait briller les kris, on entendait les boucliers se choquer en cadence : on eût dit une de ces mêlées barbares dont les montagnes de Bourou et de Céram sont encore le théâtre; mais, depuis long-temps, les paisibles habitans d'Amboine ne brandissent plus leurs kris que dans ces danses guerrières; la civilisation les a définitivement conquis. Lorsque le tam-tam eut cessé de se faire entendre et que les danseurs haletans se furent retirés, nous pûmes juger de la sollicitude avec laquelle les Hollandais s'occupent de pacifier et d'instruire ces populations, dont la destinée leur a été confiée. Une vingtaine d'enfans étaient réunis dans l'école primaire où nous fûmes introduits. Nous admirâmes la netteté des caractères tracés par la main de ces bruns écoliers; nous les entendîmes chanter en malais quelques versets de la Bible, et nous comprîmes sans peine le naïf orgueil dont semblait empreinte la physionomie de leur instituteur, mulâtre au teint de bistre, qui, pour un si grand jour, avait tiré de la cheminée, où il bravait les atteintes des insectes destructeurs, l'habit noir de famille cher à tous les chrétiens amboinais.

L'établissement de ces écoles primaires n'est point de date récente; ce fut la compagnie des Indes qui les fonda, vers la fin du XVIIIe siècle, en vue de propager dans l'île les principes du calvinisme. La population d'Amboine avait été convertie au mahométisme par les marchands javanais et par les conquérans venus de Ternate; les religieux portugais lui avaient porté, à leur tour, la connaissance de l'Évangile. Les Hollandais trouvèrent donc à Amboine des musulmans et des chrétiens. Ces derniers, confirmés dans leurs priviléges et distingués des musulmans par leur costume, ne soupçonnèrent point qu'en se conformant aux pratiques religieuses de leurs nouveaux maîtres, ils abjuraient leurs anciennes croyances. Le calvinisme s'enrichit de ces conversions faciles, et la domination hollandaise se trouva assise à Amboine sur une base qui devait lui manquer partout ailleurs. Aussi cette colonie s'est-elle montrée, de tout temps, fort attachée à la métropole; elle fournit encore aujourd'hui à l'armée des Indes ses meilleurs soldats. La Hollande cependant, avec sa circonspection habituelle, ne confie pas aux naturels d'Amboine la défense de leurs propres rivages; elle préfère entretenir dans cette île une garnison javanaise et opposer à la foi douteuse de Java ou à la turbulence de Célèbes le dévouement des bataillons qu'elle recrute dans les Moluques.

Les villages d'Amboine, avec leurs humbles cases de bambou et de terre détrempée, sont tous entourés, comme celui que nous venions de visiter, d'immenses enclos destinés à la culture du girofle. L'exportation annuelle de cet embryon précieux est de cent cinquante mille kilogrammes, dont la valeur varie entre 6 et 700,000 francs. Le gou-

vernement hollandais a fixé le prix auquel doit lui être livré le girofle cultivé par les naturels de l'île; mais il ne s'empare pas de la récolte entière. Quand l'approvisionnement de ses magasins est assuré, il autorise les indigènes à vendre aux négocians hollandais ou malais, seuls admis à commercer avec les Moluques, les épices dont il n'a point lui-même réclamé la livraison; il se contente de prélever sur ces échanges un droit de 6 ou 12 pour 100.

Les heureux habitans d'Amboine ne connaissent point d'autre industrie que la culture et la préparation du girofle. Ils naissent et meurent au milieu des parfums. Un giroflier planté le jour de leur naissance grandit avec eux et répand sur leurs dépouilles mortelles l'arome de ses fleurs. Il est deux arbres que l'idolâtrie n'eût point manqué de consacrer aux dieux tutélaires des Moluques : le giroflier et le sagoutier. Si les gracieuses fictions de la Grèce eussent été importées par quelque marchand phénicien jusque dans la Malaisie, Minerve aurait sans doute déposé à Amboine la branche d'olivier classique pour cueillir un de ces rameaux de giroflier tout diaprés de fleurs roses ou chargés de jaunes embryons; Cérès eût, à son tour, arraché les blonds épis qui couronnent sa tête pour se faire un nouveau diadème d'une palme de sagoutier. Le sagoutier remplace pour les habitans d'Amboine le riz de Java et le manioc du Brésil. Notre journée n'eût donc point été complète, si nous n'eussions vu abattre un de ces palmiers, ouvrir ce large tronc tout rempli d'une fécule ligneuse et retirer, à l'aide d'une petite erminette de bambou, cette fécule que l'on verse dans un sac tissu de pétioles de cocotier : on agite ensuite ce sac dans un courant d'eau pour séparer rapidement des parties fibreuses le gluten nourricier, et on recueille ainsi, en moins d'une heure, près de deux cents kilogrammes de farine.

C'est par de pareils épisodes que chacune de nos journées se trouvait remplie; mais le moment de quitter Amboine était arrivé. Nous avions renouvelé notre provision d'eau et nos vivres. Les symptômes de scorbut qui s'étaient manifestés à bord de la corvette depuis notre départ du cap de Bonne-Espérance avaient complétement disparu. Malgré les attentions dont on nous comblait, malgré les sollicitations employées pour nous retenir, nous demeurâmes inébranlables, et le jour de notre départ fut fixé au 15 novembre. Il fallait d'ailleurs se hâter de fuir ces séduisans rivages avant qu'ils devinssent pestilentiels. Le temps n'est plus où le chef-lieu des Moluques était réputé pour la salubrité de son climat. A l'époque où Batavia méritait d'être appelée le tombeau des Européens, Amboine offrait aux employés de la compagnie ses asiles enchantés et son climat réparateur. C'est le séjour d'Amboine aujourd'hui que l'on redoute. Des tremblemens de terre successifs, en bouleversant le sol de cette île, ont livré passage aux

miasmes délétères qui s'y étaient accumulés pendant des siècles. Chaque année, des fièvres pernicieuses se déclarent dès le mois de décembre et exercent leurs impitoyables ravages jusqu'à la fin du mois d'août. L'année 1847 avait coûté à la garnison d'Amboine quatre officiers. Les deux années qui suivirent notre passage se montrèrent heureusement plus clémentes. Que le feu intérieur s'apaise dans les entrailles de cet archipel volcanique, et l'île d'Amboine, rendue à ses conditions premières, redeviendra peut-être ce qu'elle était quand le contre-amiral d'Entrecasteaux la visita en 1792, ce qu'elle nous parut encore pendant le court séjour que nous y fîmes : le paradis des Indes néerlandaises.

II.

Le 15 novembre, avant que le soleil eût disparu sous l'horizon, *la Bayonnaise* avait doublé la dernière pointe de la baie d'Amboine. On nous avait prédit pour la traversée que nous allions entreprendre de nouvelles contrariétés. Tant que la mousson du nord-ouest ne serait pas franchement établie dans la mer de Java, nous devions nous attendre à des calmes obstinés dans la mer des Moluques. La première journée qui suivit notre départ fut, en effet, une journée perdue; le lendemain, une belle brise de sud nous fit franchir en quelques heures le canal qui sépare Bourou de Manipa. Nous découvrions déjà les îles Xulla, quand le vent tomba subitement; mais l'orage grondait encore sur les sommets de Céram, et nous espérions un prompt retour de la brise. Cet espoir fut bientôt déçu : les nuages amoncelés se dispersèrent, et le ciel reprit sa sérénité désespérante. Pendant douze jours, nous errâmes entre le groupe des Xulla et les îles Oby, sans cesse repoussés par les courans, dont les tourbillons sillonnaient le détroit de longues stries d'écume. Quelquefois, au milieu de la nuit, un cachalot se levait sous la poupe de la corvette, et faisait jaillir l'eau de ses évens; un *koro-koro* (1) traversait le canal en excitant les rameurs par les roulemens cadencés du tam-tam : ces rares incidens troublaient seuls la monotonie des longues heures qui se succédaient dans l'impatience. Aucune voile ne se montrait autour de nous. Sur la mer silencieuse et déserte, on n'apercevait que quelques touffes d'agaves, ou quelques troncs d'arbres entraînés par les crues subites des rivières qui se jettent dans le golfe de Gorontalo. Notre persévérance cependant ne se démentait pas. Dès qu'une fraîcheur capricieuse enflait ses voiles hautes, *la Bayonnaise* s'éveillait soudain, et glissait vers Lissa-Matula ou vers Oby-Minor. Il nous semblait qu'une fois ces îles dépassées, le charme magique qui nous enchaînait serait rompu. Le 1er décembre

(1) Bateau malais.

cembre, nous réussîmes enfin à sortir de ces détestables parages; mais les calmes et les courans contraires nous poursuivirent au-delà du détroit d'Oby. Décidés à relâcher à Ternate pour laisser à la mousson le temps de s'établir, nous ne pûmes arriver à la hauteur de cette île que le 6 décembre. Nous avions fait quatre-vingt-dix lieues en vingt-un jours.

Le groupe volcanique situé entre la Calabre et la Sicile peut donner une idée de l'archipel qu'une vaste éruption a fait surgir sous l'équateur quelques milles en avant de la côte occidentale de Gillolo. Les cônes gigantesques de Ternate et de Tidor s'élèvent en regard l'un de l'autre, couronnés de cratères comme l'île de Stromboli. Un étroit passage sépare ces deux blocs de lave dont le front se perd dans les nuages à près de quatorze cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous nous engageâmes sans hésiter dans cette passe qu'une brise de nord-est nous promettait de franchir en moins d'une heure; mais, quand nous fûmes abrités par la terre, le vent ne tarda pas à nous abandonner : la marée, d'abord favorable, changea brusquement, et nous commençâmes à revenir sur nos pas en dépit de tous nos efforts. Pendant que nous étions ainsi livrés à la merci des courans, une pirogue se détachait du rivage de Tidor et se dirigeait vers notre corvette. Dix Malais, nus jusqu'à la ceinture et coiffés du chapeau conique des Chinois, maniaient la pagaie avec ardeur et faisaient bondir sous leurs bras nerveux la nacelle dorée dont un élégant tendelet protégeait la poupe contre les rayons du soleil. Lorsqu'un souffle de vent écartait les rideaux qui pendaient du toit de la galère, deux blanches robes de femmes apparaissaient entre les rangs serrés des rameurs, deux fronts pâles et gracieux semblaient se pencher vers nous, et se rejetaient aussitôt en arrière. Cette suave apparition nous eût rappelé dans les mers de la Grèce les riantes théories qui voguaient vers Délos. Dans les eaux de Ternate, nous devions naturellement penser que le hasard propice nous avait placés sur la route de l'heureux sultan de Tidor; mais les *dalems* des princes des Moluques ne renferment pas de ces fraîches houris, fleurs délicates du ciel de l'Occident, et plus la pirogue s'approchait, plus cette première supposition devenait improbable. Nos incertitudes furent bientôt dissipées : à quelques pieds de la corvette, les Malais, par un geste brusque et rapide, relevèrent leurs pagaies, et le riche Européen qui montait, avec sa fille et sa nièce, ce charmant bateau de plaisance se porta sur l'avant de la pirogue pour nous offrir ses services. Ancien marin, il voulut nous laisser un de ses rameurs, qu'il chargea de nous guider dans la passe jusqu'au moment où, ayant déposé sa famille à terre, il vint lui-même, à défaut de pilote, conduire pendant la nuit notre corvette au mouillage. Un pareil début faisait assez connaître quel accueil nous attendait à Ternate.

C'était pour nous une heureuse fortune que d'atteindre cette nouvelle relâche le 6 décembre. Nous savions que chaque année, à pareille époque, la fête du roi Guillaume réunissait dans les salons du résident le sultan de Ternate et les délégués du sultan de Tidor, contraints de déposer pour ce grand jour leurs inimitiés éternelles. Pressés par le résident d'assister à ce bal officiel, nous nous promîmes tous de n'y point manquer. Les formes avec lesquelles s'exerce le pouvoir de la Hollande sur les trois principaux groupes des Moluques rappellent encore les péripéties variées de la conquête et l'établissement du monopole commercial de la compagnie. A Amboine, où s'était concentrée la culture du girofle, on ne rencontre que des chefs de district servant d'intermédiaires entre les employés néerlandais et les naturels. Dans les îles Banda, consacrées à la culture de la muscade et dépeuplées par la guerre, l'exploitation du sol est confiée aux *convicts*, transportés de Java. L'administration est tout entière entre les mains des fonctionnaires européens. A Ternate, à Batchian, à Tidor, où il suffisait de proscrire la production des épices, la compagnie s'était contentée de s'attribuer une certaine portion du territoire pour y élever ses comptoirs et ses forts : le régime du protectorat remplace encore aujourd'hui dans ces trois îles le système du gouvernement direct. Cette combinaison permet à la Hollande d'étendre son influence sur d'immenses territoires, sans grever son budget d'occupations onéreuses. Les sultans de Ternate, de Tidor, de Batchian, se disputent sa bienveillance et s'inclinent devant ses décrets. A chacun d'eux, elle accorde annuellement une sorte de liste civile, chétif tribut destiné à caresser leur orgueil et à les consoler de la perte de leur indépendance. C'est au nom de ces princes rivaux, dont elle a pris soin d'apaiser les sanglantes querelles, mais non d'éteindre les inimitiés, qu'elle règne sur l'archipel des Xulla, sur le nord de Célèbes, sur le groupe des Sanguir comme sur la grande île de Gillolo, et qu'elle fait respecter sa puissance jusque sur les côtes inexplorées de la Nouvelle-Guinée.

Entre les nombreux descendans qui entourent les trois sultans des Moluques, une dépêche mystérieuse confiée au résident de Ternate a déjà désigné ceux qui recueilleront un jour l'héritage paternel. Tel est le droit que s'est réservé le gouvernement des Pays-Bas. A la dynastie légitime appartient la couronne; à la Hollande, la faculté de choisir celui des princes du sang qui doit la porter. Sûre de diriger à son gré ces sultans qu'elle fait asseoir elle-même sur le trône, la Hollande a voulu leur laisser l'éclat extérieur et le prestige de la royauté. Loin d'affaiblir les ressorts des gouvernemens indigènes, elle a donc, sur tous les points de son immense empire, respecté et raffermi la seule puissance morale qu'elle eût à sa disposition. Ambassadeur autorisé à parler en maître, le résident de Ternate doit adoucir autant que possible, par

d'adroits ménagemens et d'habiles égards, la rudesse de ses exigences. S'il veut accomplir avec succès sa mission, il faut que son langage ne trahisse jamais l'irritable impatience du proconsul; il faut, dans ces fantômes de rois, qu'il respecte l'heureuse fiction sur laquelle est basée l'organisation coloniale de l'archipel indien. Les fonctionnaires hollandais ont une dignité froide qui leur permet de flatter la vanité des princes indigènes, sans descendre eux-mêmes du haut rang que leur assignent leurs vastes pouvoirs. C'est surtout dans les cérémonies publiques qu'ils affectent de prendre au sérieux ces souverains dépossédés, derrière lesquels s'abrite encore la domination étrangère. La fête à laquelle on nous avait conviés devait mettre en présence le résident et le sultan de Ternate. Nous saisîmes avec empressement l'occasion de voir à l'œuvre, de prendre pour ainsi dire sur le fait la diplomatie néerlandaise.

Avant de pénétrer dans les salons du résident, on pouvait deviner qu'un hôte auguste y était attendu. Sur la route qui, du quartier européen, se dirige, à travers le *campong* chinois et les cabanes malaises, vers le palais du sultan, des tiges de bambou formaient, en se courbant, une longue avenue tout ornée de fragiles arcades; la résine du *dammer* flamboyait de toutes parts, et jetait au milieu des ténèbres ses lueurs fantastiques et ses clartés bleuâtres. La maison qu'habite le résident se compose d'un simple rez-de-chaussée; un large péristyle en couvre la façade. Ce portique étincelait du feu des bougies, protégées par des globes de verre contre le souffle capricieux de la brise. A huit heures, le tambour bat aux champs; les cymbales et les clarinettes retentissent. Précédé de ses gardes, qui portent encore l'antique panoplie des guerriers de Célèbes, le casque de fer et la cuirasse damasquinée, le sultan s'avançait dans une calèche découverte. Deux longues files de sujets enthousiastes traînaient au pas de course l'illustre représentant de la nationalité malaise. Parmi les femmes du sultan, il en est une que le gouvernement hollandais admet à partager avec son époux les honneurs du rang suprême. Compagne obligée du souverain de Ternate dans ces rares solennités, elle avait pris place à côté de lui. Les jeunes princesses suivaient le couple royal dans une seconde voiture. Dès que le tambour s'était fait entendre, le résident s'était empressé de franchir le seuil du vestibule. Il reçut le sultan dans ses bras. Le programme de ces effusions est tracé d'avance. Si le résident négligeait le plus minutieux détail d'une étiquette qui a traversé les siècles dans sa curieuse intégrité, le sultan ne manquerait pas le lendemain de s'en plaindre. Aux yeux du souverain de Ternate, cet oubli serait une violation de ses priviléges, une atteinte portée aux droits de sa couronne par celui qu'il appelle respectueusement *son frère aîné*. Le résident, grave et solennel, ainsi que l'exigeait son rôle, fit asseoir

le sultan devant une table dressée au fond du salon. Sur cette table, un plat d'argent ciselé, merveilleux travail d'un autre âge, contenait les feuilles de bétel, la chaux et les noix d'arek qu'il est d'usage d'offrir aux princes indigènes en pareille occasion. Le sultan pouvait dédaigner cette offrande, mais il n'eût pu se dispenser de tremper ses lèvres dans la coupe remplie d'eau que le résident lui fit apporter. Il garda cette eau quelque temps dans sa bouche avant de la rejeter dans un vase d'argent que lui présenta un de ses serviteurs. Dans les temps barbares où fut institué ce cérémonial, le poison, non moins que le fer, avait plus d'une fois délivré les princes malais de leurs ennemis : on avait donc témoigné une confiance sans réserve à son hôte, quand on avait accepté de ses mains un breuvage trop souvent apprêté par la trahison.

Le sultan de Ternate entrait dans sa soixante-cinquième année. Sous un réseau de rides, sa figure, moins brune que ne l'est ordinairement celle des Malais, présentait cependant le type écrasé de cette race : — le nez aplati, les pommettes saillantes, les lèvres épaisses et ensanglantées de bétel. — La bienveillance du regard prêtait seule un certain charme à cet ensemble peu séduisant. On ne pouvait toutefois s'empêcher de sourire à la vue des bizarres oripeaux dont le sultan avait affublé sa personne. Un turban, monstrueux édifice enrichi de plumes et de pierreries, ceignait son front royal, qui semblait succomber sous tant de magnificence. Un habit de velours vert, d'où s'échappait un flot prétentieux de dentelles, chargeait de broderies fanées ses épaules déjà voûtées par l'âge; des bas de soie et une culotte de casimir blanc frissonnaient autour de ses jambes amaigries, semblables aux tiges bifurquées du pandanus. La sultane suivait d'assez près son époux dans le sentier de la vie. Sa physionomie dure et sèche faisait encore mieux ressortir toute la bonhomie empreinte sur les traits du vieux souverain. Les jeunes princesses groupées autour de l'épouse légitime du sultan étaient vêtues comme elle d'une simple robe de mousseline blanche à laquelle l'œil jaloux d'une mère aurait pu désirer plus d'ampleur. Cette étoffe légère dessinait imprudemment, dans un salon inondé de lumière, des contours habitués aux clartés discrètes du *dalem*. La *saya* péruvienne ne serre pas de plus près la taille élancée des femmes de Lima. Quelques-unes de ces jeunes filles ne manquaient ni de grace ni de beauté. La pâleur cuivrée de leur teint s'alliait bien avec le long regard de ces grands yeux pensifs dont aucun éclair ne troublait la sombre et impassible sérénité. Leur longue chevelure noire leur eût servi de voile, si elles eussent voulu la laisser retomber jusqu'à terre.

Après s'être livré pendant quelques minutes à notre muette contemplation, le sultan se retira dans une autre chambre; mais il tarda peu

à reparaître. Son front portait alors une couronne moins lourde, et ses souliers à boucles avaient fait place à des pantoufles de castor. L'étiquette exige que le résident ouvre le bal avec la sultane, et que le souverain malais offre à son tour sa main brune au gant de soie d'une dame européenne. La musique a donné le signal. Les jeunes princes de Ternate en uniforme d'officiers hollandais et la tête ceinte d'un turban de diverses couleurs, les princes rivaux de Tidor portant avec l'uniforme militaire le turban noir qui les distingue, les officiers de la garnison en grande tenue viennent se ranger sous le péristyle à la suite du sultan et du résident. Les dames s'arrêtent en face de leurs danseurs. La contredanse anglaise remplace à Ternate les quadrilles français. Le premier, le sultan parcourt avec sa danseuse cette longue galerie où la *saya* malaise se mêle aux volans de soie européens. Quelle légèreté, quelle souplesse dans le jarret a conservée ce vieux guerrier, blessé cependant à la jambe dans une des attaques que les Anglais dirigèrent, il y a quarante ans, contre Ternate! quelle délicatesse dans les *jetés-battus* dont il sait égayer la maussaderie des *chassez-croisez* officiels! Les Malais, accourus de tous les points de l'île, se pressaient en foule devant la maison du résident pour assister au triomphe de leur maître et subir avec une joie naïve l'irrésistible empire de sa grace et de sa majesté. Bientôt cependant à ce spectacle étrange succéda le coup d'œil d'un souper splendide. Une table de deux cents couverts était dressée sous un immense hangar tout éblouissant de bougies et de fleurs. Les danseurs quittèrent la salle de bal pour s'asseoir à ce riche banquet. Vers la fin du souper, ce fut le sultan de Ternate qui se chargea de porter la santé du gouverneur-général de Java : à l'un des princes de Tidor fut réservé le soin de porter celle du gouverneur des Moluques. Le résident, après avoir remercié au nom de son souverain, au nom du gouverneur-général, les sultans de Tidor et de Ternate, rappela dans un long discours tous les titres de ces illustres alliés à la bienveillance de la Hollande. Enfin, vers deux heures, le vieux souverain, accompagné de la sultane et suivi des princesses, reprit le chemin du *dalem*, les torches s'éteignirent, et nous regagnâmes *la Bayonnaise*.

Avant de se retirer, le sultan de Ternate avait exprimé au résident le désir de nous recevoir dans son palais, et, deux jours après la fête du roi des Pays-Bas, les portes du *dalem* s'ouvraient devant nous. La civilisation demi-européenne, demi-barbare des Moluques semblait se prêter complaisamment à nos études. Dans la cour extérieure, nous trouvâmes sous les armes la milice indigène et la garde d'honneur, composée de soldats européens, qui, placée par le gouvernement hollandais auprès du sultan, entoure constamment ce royal captif et surveille ses moindres démarches. L'architecture du *dalem* offre un aspect monumental qu'est loin de présenter la modeste demeure du

résident de Ternate. C'est au bas d'un double perron aux nombreux degrés de lave que nous attendait le vieux sultan. Cet escalier nous conduisit, au milieu des sauvages fanfares d'une musique militaire, jusqu'à l'entrée du vestibule. Nous traversâmes cette première pièce sans nous y arrêter, et fûmes introduits dans un vaste salon où de simples banquettes se trouvaient symétriquement rangées autour des murailles austères, dont aucun ornement n'égayait la nudité. Les princes de l'archipel indien ne connaissent point de distraction plus agréable à offrir à leurs hôtes que celle d'un spectacle dont eux-mêmes ne se lassent jamais. Ils les feront assister pendant des heures entières aux danses symboliques, aux graves pantomimes par lesquelles les femmes de leurs *dalems,* mêlant à des pas lentement cadencés un chant nasillard et monotone, essaient, dit-on, de retracer les fabuleux épisodes des âges héroïques de la Malaisie. De riches diadèmes, des ceintures d'or massif garnies de pierres précieuses, attestent souvent l'opulence du maître envié de ces bayadères. Le sultan de Ternate, dont le revenu le plus certain consiste dans la pension de 67,000 francs que lui paie annuellement le gouvernement hollandais, ne pouvait, dans l'entretien de son corps de ballet, égaler la somptuosité bien connue des régens de Java. Nous vîmes cependant apparaître douze danseuses vêtues de longues robes traînantes et coiffées d'un diadème bizarre. Un tambour aux sons étouffés, une musette aux aigres accens, réglaient la marche et les évolutions des mystiques prêtresses, dont les mains répandaient d'invisibles pavots sur nos paupières appesanties. Je ne sais quel parfum s'associait à cette musique étrange pour seconder l'accablante uniformité de ces gestes magnétiques et de ces attitudes mesmériennes. Pendant que ces danseuses passaient et repassaient sous nos yeux, nous sentions nos cœurs défaillir, nous éprouvions un singulier mélange de lassitude et de dégoût dans lequel se trahissait l'influence d'un charme surnaturel. Est-ce dans cet assoupissement invincible, dans cette prostration involontaire de la pensée, que réside pour les Malais l'attrait de ces maussades pantomimes? Recherchent-ils dans ce fastidieux spectacle les vagues sensations qu'ils savent rencontrer dans la lourde ivresse de l'opium? Nous jugeâmes inutile de questionner à ce propos le sultan ou les jeunes princes qui nous entouraient; mais il nous sembla que nous respirions plus à l'aise quand cette apparition funèbre glissa sans bruit hors de la salle et que nous vîmes les portes se refermer sur ces ombres échappées des antres du Ténare.

Heureusement, les successeurs de Magellan ont su trouver le chemin des Moluques, et la domination espagnole a laissé sa gracieuse empreinte à Ternate. A la lugubre cantilène des danseuses qui venaient de quitter la place succédèrent tout à coup les notes vives et enjouées

d'un air qui eût sans doute éveillé mille échos et fait vibrer mille guitares sur les bords du Guadalquivir. Vingt enfans, âgés de huit ou dix ans à peine, s'élancèrent à cet appel au milieu du salon. Armés d'un sabre de bois, coiffés d'un feutre noir dont les trois cornes déployaient les longues soies et les ailes touffues des oiseaux de paradis, ces charmans négrillons portaient l'ancien costume des hidalgos espagnols. Un robuste adolescent conduisait cette bande agile. C'était la célèbre danse de l'épée transportée sous l'équateur. Le cliquetis des sabres, l'écho du parquet résonnant sous les pieds nus des danseurs, animaient ces passes rapides; on voyait les groupes brusquement rompus ou reformés se mêler et se séparer avec une dextérité singulière. Quelquefois cette armée de mirmidons se pressait autour de son capitaine et semblait lui jurer d'exterminer toutes les grues du Strymon; puis, après ce serment martial, elle développait soudain son front de bataille et courait vers les rangs ennemis ou se dispersait pour mieux atteindre les fuyards. Il y avait toute une épopée dans cette danse guerrière qui eût remué le cœur d'Achille et fait tressaillir Fernand Cortez. Les invasions qui laissent d'aussi joyeuses traces après elles sont à demi justifiées. Les conquérans du XVIe siècle nous apparurent en ce jour environnés de tous les poétiques souvenirs qui se mêlent encore à l'histoire de leurs combats chevaleresques et jettent un fantastique éclat sur la découverte du Nouveau-Monde.

Le thé qu'on vint servir interrompit ce curieux ballet, qui nous avait dédommagés du léthargique spectacle qui avait rempli les premières heures de la soirée; mais ce plaisir inattendu ne répondait point complétement à l'espoir qui nous avait conduits chez le sultan de Ternate. Déjà il nous avait été donné d'entrevoir dans une autre fête les contours extérieurs de cette monarchie qui semble se mouvoir, régulière et docile, dans l'étroite enceinte d'un manége. Nous eussions voulu cette fois observer de plus près l'existence intime du *dalem*, savoir quelles distractions ou quels travaux occupent les longs loisirs de ces jeunes princes sevrés de la guerre, de ces jeunes filles sortant du tourbillon d'un bal pour rentrer dans le silence d'un cloître. Ces détails demeurèrent pour nous un mystère. Nous apprîmes cependant des officiers hollandais familiarisés par un long séjour dans les Indes avec les mœurs indigènes que la règle la plus sévère régnait dans le *dalem*, que les princesses, sans être assujetties à se voiler le visage comme les femmes de Smyrne ou de Constantinople, n'en subissaient pas moins l'inexorable contrainte des lois de Mahomet. Protégée par la réclusion la plus absolue, leur chasteté se trouve encore placée sous la garde de tous les sujets musulmans, dont le fanatisme n'hésiterait point à punir la moindre atteinte portée à l'honneur de leur prince.

Quand le thé et les rafraîchissemens eurent circulé autour de la salle,

nous quittâmes le sultan pour ne plus le revoir. Notre attention jusqu'alors lui avait été exclusivement consacrée. Absorbés tout entiers dans la contemplation de ce vieux souverain, nous avions presque oublié de jeter les yeux sur son royaume. Ce ne fut qu'après cette nouvelle fête, qu'arrivés à Ternate depuis trois jours, nous songeâmes à parcourir une île qui méritait cependant moins d'indifférence. Le territoire de Ternate, habité par une population de sept mille ames, est peu considérable. Les pentes adoucies du volcan entourent d'une ceinture de bosquets et de champs cultivés le sommet au double cratère qui s'élance brusquement vers le ciel. Du côté du nord-est, la montagne est entièrement dépouillée de végétation; de longs sillons noirâtres marquent encore la route qu'a suivie, en 1838, la lave incandescente. Du côté opposé et faisant face à l'île de Tidor, s'étend une longue allée plantée d'arbres que bordent les maisons de la ville européenne. En suivant cette avenue vers le nord, on traverse le marché où chaque soir, à la lueur des torches, les échoppes malaises étalent, avec le riz pimenté qu'enveloppent de larges feuilles de bananier, les divers produits de cette île féconde. C'est à la sortie du marché que le *campong* chinois déroule sa double rangée de boutiques et fait briller, dès que la nuit succède au jour, ses énormes lanternes de papier. Plus loin, le fort d'Orange développe parallèlement au rivage sa vaste enceinte rectangulaire, qui renferme les magasins et les logemens de la garnison. Au-delà du fort hollandais se déploie la ville malaise, dominée par le *dalem* du sultan et signalée par le toit à quatre étages de sa mosquée. Les rians enclos de cette cité paresseuse sont unis par des barrières de bambou. Une longue route sablée serpente entre ces jardins, et au-dessus des haies en fleurs les branches touffues des manguiers et des pamplemousses étendent comme de verts écrans leur ombre protectrice. Si vous dépassez le quartier malais, si vous continuez à suivre le rivage, vous rencontrerez bientôt de vastes terrains éclaircis par la flamme et envahis par les hautes herbes des *jungles*. C'est là que le cerf de la Malaisie erre en troupes nombreuses et qu'effrayé par les cris perçans des chasseurs, il tombe sous leurs coups avant d'avoir pu gagner la montagne ou le refuge des bois impénétrables.

Si, rentrant au contraire dans la ville européenne, vous dirigez vos pas vers le sud, de nouvelles avenues, bordées d'une végétation plus riche encore, vous conduiront aux fraîches retraites que se sont ménagées sur le bord de la mer les riches habitans de Ternate; mais quittez plutôt la terre ferme, qu'une pirogue vous fasse descendre en moins d'une heure le canal de Tidor, et vous dépose, à cinq milles de la ville, sur le rivage de Ternate. Saisissez cette échelle de bambou, franchissez sans hésiter la falaise, et, tournant le dos à la mer, admirez la ma-

gique perspective qui s'offre à vos regards. Une nappe d'eau que ne ride jamais le souffle de la brise s'étend à vos pieds: c'est l'enceinte escarpée d'un cratère éteint qui presse de sa berge verdoyante ce lac immobile. Rien au monde ne saurait donner une idée des sensations qu'éveille cet aspect imprévu. Ce profond bassin séparé du canal de Tidor par une digue de lave, les grands arbres qui se penchent au-dessus de ces flots sinistres, le silence qui plane sur cet Averne mystérieusement enfoui au sein de la montagne, l'absence d'horizon, l'air lourd et étouffé qu'on croit respirer en ces lieux, tout se réunit pour ébranler l'imagination et la préparer à l'apparition de quelque fantôme. On assure que les Portugais, quand ils occupaient l'île de Ternate, voulurent créer un port sur ce point où la nature n'avait creusé qu'un abîme: il suffisait de couper l'étroite barrière qui sépare le lac de la mer; mais les indigènes employés à ce travail refusèrent de le continuer : sous les pioches qu'ils enfonçaient dans le sol ils avaient cru voir jaillir du sang.

Il n'existe peut-être point sous le ciel un coin de terre qui puisse rassembler dans un espace aussi restreint autant de merveilleux paysages, autant de richesses naturelles que Ternate. Le cacaotier au tronc chargé de fruits, le cotonnier aux fleurs jaunes, le caféier ployant sous ses baies rouges, prospèrent sur ce sol volcanique à côté des litchis et des orangers de la Chine, des mangoustans et des durians de Java, à côté des arbres à épices. Cette fertilité n'est point le partage exclusif de Ternate. Les îles nombreuses qui composent l'archipel des Moluques offrent toutes un terrain également favorable à ces fructueuses cultures. Cependant, depuis l'abolition de la traite et l'émancipation graduelle des esclaves, il ne faut plus juger de l'importance des possessions asiatiques par l'étendue ou la fertilité du territoire; ces possessions n'ont de valeur que par le nombre de bras indigènes dont elles procurent à l'industrie européenne l'indispensable concours. Dans l'île de Java, la Hollande peut employer aux travaux de la campagne soixante-six habitans par kilomètre carré. Aussi cette île est-elle devenue l'objet constant de sa sollicitude, la clé de voûte de son édifice colonial. Les Moluques sont loin de présenter la même proportion entre la surface du sol et la population. Ces vastes territoires renferment à peine six habitans par kilomètre carré. Une population aussi clairsemée ne peut autoriser de bien grands projets. Les îles d'Amboine et de Banda, ces deux centres de production de l'archipel des Moluques, n'occupent plus elles-mêmes, dans les Indes néerlandaises, qu'un rang secondaire, depuis que la culture du girofle et de la muscade s'est naturalisée à Cayenne et à Bourbon.

A la vue de ces rades désertes, auxquelles le comptoir de Singapore a déjà enlevé, par la navigation interlope des *prôs* de Célèbes, le com-

merce de Céram et de la Nouvelle-Guinée, les partisans des franchises commerciales ont conseillé au gouvernement hollandais d'ouvrir les ports des Moluques aux pavillons des puissances étrangères. Cette concession, peu importante en elle-même, aurait-elle pour effet de calmer, comme on l'assure, les impatientes obsessions de l'Angleterre? Nous n'oserions pas l'espérer. C'est l'approvisionnement du marché de Java et non celui de ces insignifiantes dépendances qu'ambitionnent les maîtres inquiets de l'Indoustan. Tant que la Hollande reculera devant ce suprême sacrifice, elle ne doit point se flatter de désarmer cette envieuse surveillance qui se plaît à jeter la déconsidération sur tous les actes de son gouvernement, et offre un appui empressé aux moindres résistances que son administration soulève. Dans la question des Moluques, la Hollande ne doit donc se laisser guider que par son propre intérêt et par celui de ses possessions coloniales. Quant aux déclamations des journaux de l'Inde et de Singapore, à l'irrégulière intervention de la diplomatie britannique, aux accusations si souvent dirigées contre la dureté des autorités hollandaises, le gouvernement des Pays-Bas n'y doit répondre que par une sollicitude plus active pour le bien-être de ses nombreux sujets, que par de sages mesures qui puissent consolider sa puissance morale et placer la sécurité de ses établissemens au-dessus des attaques passionnées de la presse anglaise. Les habitans de la Malaisie, comme ceux du Bengale, subissent sans murmure le joug étranger. La domination européenne, qui a effacé dans ces lointaines contrées les derniers vestiges de l'indépendance nationale, a sauvé les peuples de l'archipel indien des anarchiques dissensions qui les eussent ramenés à la barbarie. Imprévoyans et sensuels, les Malais n'ont ni l'élévation de pensée ni l'ardeur de bien-être qui distinguent les Européens : il existe chez eux un principe de quiétude et d'inertie qui explique leur attachement aux anciens usages et leur apathique soumission aux conditions dans lesquelles ils naissent. Ils n'auraient point songé à améliorer leur sort : la conquête étrangère s'est chargée de ce soin. Elle n'a pas sans doute apporté à ces peuples enfans les institutions libérales, qui n'eussent été pour eux qu'un funeste bienfait, incompatible avec le degré de civilisation auquel ils étaient parvenus; mais elle a substitué aux puérils et sanglans caprices de la tyrannie indigène une direction plus ferme et plus régulière. Jusque dans leurs exigences les plus rigoureuses, dans leur plus âpre exploitation du sol et des habitans, les Hollandais conservèrent du moins sur les princes qu'ils dépossédaient l'inappréciable avantage de la précision dans les vues et de la méthode dans les désirs. Par l'ascendant de leur médiation, ils protégèrent ces populations misérables contre l'avidité turbulente de leurs chefs; ils les protégèrent contre elles-mêmes par une police énergique et par l'influence moralisante

du travail. Sectateurs fanatiques de la loi de Mahomet, les Malais n'ont guère adopté des préceptes de l'islamisme que certains rites extérieurs. Leur religion vague et superficielle n'impose aucun frein aux passions. Si l'amour du plaisir ou du pillage, si la soif de la vengeance s'éveille chez le Malais, il n'y a que la crainte du châtiment qui puisse l'arrêter; mais, dans l'emportement d'un penchant soudain, son intelligence obscurcie méconnaît aisément cette unique barrière, et n'hésite presque jamais à la franchir. Le travail vient dompter, par de salutaires fatigues et par les mille liens dont il entoure le cultivateur, ces dispositions versatiles et ces appétits sauvages. Les Hollandais ont le sens positif et pratique; leur politique froide ne s'égare point dans les voies de l'utopie. Nul gouvernement n'était mieux fait que celui des Pays-Bas pour ménager les instincts des peuples de la Malaisie, pour triompher avec habileté de leurs répugnances, pour exploiter sans brusquerie cette race endurante et facile à conduire, pourvu qu'on ne viole pas ses antiques coutumes. Les Hollandais, dans l'archipel indien, ont maintenu la constitution de la propriété telle qu'ils la trouvèrent établie. Héritier des souverains musulmans, leur gouvernement est le seul possesseur de la terre. Satisfait d'avoir su préserver ces vastes contrées des famines qui ont si souvent désolé l'Inde anglaise, il regarde comme légitimes les immenses bénéfices qu'il prélève sur le travail de seize millions de sujets, auxquels il assure un bien-être supérieur à celui dont jouissaient ces peuples résignés sous l'autorité de leurs anciens maîtres.

Ce n'est point dans les Moluques, c'est à Java qu'il faut étudier le système de culture des colonies néerlandaises; c'est là qu'éblouis par les magnifiques résultats auxquels ont concouru l'industrie des Européens et le labeur des indigènes, on se sent disposé à amnistier la contrainte féconde qui a enfanté de tels prodiges. C'est dans les Moluques au contraire que l'on peut, bien mieux qu'à Java, admirer la sollicitude de l'administration néerlandaise pour l'avancement moral des populations. A Java, le gouvernement hollandais n'ose point tenter ce qu'il essaie d'accomplir à Amboine et sur d'autres points du grand archipel d'Asie. Il craint de froisser des croyances fanatiques et s'abstient soigneusement de toute propagande. La Hollande ne saurait oublier cependant que l'exercice de la puissance oblige. Il n'est aucune race sur la terre qui ne soit, dans une certaine mesure, perfectible, et si le respect pour les préjugés des populations peut être momentanément conseillé par une politique prudente, ce respect ne doit jamais tendre à maintenir dans une perpétuelle enfance des peuples auxquels la Providence n'a point accordé sans dessein le contact d'une civilisation plus avancée. Les efforts du gouvernement hollandais pour propager dans les Moluques la connaissance de l'Évangile et la morale chrétienne offrent donc un heureux contraste avec l'apparente

indifférence que, sous ce rapport, la Hollande témoigne à Java. Ces efforts honorables ne donneront point seulement à l'armée des Indes de meilleurs et de plus fidèles soldats; ils serviront à justifier la métropole du reproche qui lui fut si souvent adressé par l'Angleterre de n'avoir eu en vue dans ses établissemens coloniaux que les intérêts d'une exploitation égoïste.

Pendant le cours de notre longue campagne, il devait nous être donné de retrouver dans l'île de Célèbes et dans l'île de Java la domination néerlandaise; mais ces ports hospitaliers des Moluques où nous avait accueillis une si gracieuse bienveillance, nous nous apprêtions à leur dire un éternel adieu. Tandis que, montés sur de gracieux poneys de Macassar et de Sandalwood, ou assis sous le toit de bambou d'un *koro-koro* malais, nous visitions les sites enchantés de Ternate, de livides éclairs commençaient à sillonner le ciel et nous annonçaient l'approche de la mousson. Le premier souffle orageux qui descendit des sommets de Gillolo nous trouva prêts à mettre sous voiles. Le 12 décembre, nous sortions de la rade au moment où le soleil touchait de son disque de feu le bord d'azur de l'océan. L'époque des calmes était passée. La mousson régulièrement établie roulait au-dessus de nos têtes les gros nuages floconneux des tropiques, et nous environnait de chaudes vapeurs qui se condensaient quelquefois en torrens de pluie. Trois jours après notre départ, nous avions doublé les îles de Gillolo et de Morty; la corvette se balançait sur les longues lames de l'Océan Pacifique. Il ne nous restait plus qu'à nous élever suffisamment dans l'est pour pouvoir, à l'aide des grandes brises de nord-est qui nous étaient promises, atteindre la chaîne des îles Bashis et cingler vent arrière vers les côtes du Céleste Empire.

Il existe dans le voisinage de l'équateur, entre l'espace livré aux vents alizés de l'hémisphère septentrional et les parages où règnent les vents généraux de l'autre hémisphère, une sorte de terrain neutre qu'occupent des brises variables et de fréquens orages. C'est sur la limite de cette zone que nous dûmes louvoyer pour nous soustraire aux courans qui auraient retardé notre marche. Pendant quinze jours, le soleil ne perça qu'à de rares intervalles les lourdes nuées aux épais contours et aux masses bleuâtres qui pesaient de toutes parts sur l'horizon. Le 21 décembre, nous pûmes remonter vers le nord et diriger notre route entre les îles Pelew et les Carolines. *La Bayonnaise* s'inclina de nouveau sous ces fortes brises qu'elle ne connaissait plus depuis deux mois, et bientôt les sommets des Bashis se montrèrent devant nous. Nous touchions au terme de notre long voyage. Quarante-huit heures après être entrée dans la mer de Chine, le 4 janvier 1848, *la Bayonnaise* laissait tomber l'ancre sur la rade de Macao.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

PHILOSOPHES

ET

PUBLICISTES CONTEMPORAINS.

M. ROYER-COLLARD.

M. Royer-Collard a partout marqué son passage par une trace ineffaçable. Placé un moment dans une chaire de philosophie, il a changé la direction de l'enseignement philosophique, qui inclinait vers les doctrines du XVIIIe siècle; appelé à la tête de l'instruction publique, il a fondé l'enseignement de l'histoire, qui manquait à l'université impériale, et il a doté notre pays, désormais engagé dans la voie du gouvernement constitutionnel, d'un genre de connaissances indispensables à la science de la législation. Porté dans la carrière parlementaire par les suffrages constans de ses concitoyens, il avait réussi à faire prévaloir sa politique, qui était la difficile alliance de l'ancienne monarchie et des intérêts nouveaux de la France régénérée, alliance qui n'a été brisée que par la monarchie elle-même. M. Royer-Collard exerça cette puissante influence par une énergie que ne rebutait aucun obstacle, par le goût des entreprises difficiles, par l'amour et le talent du commandement. Dans nos jours d'incertitude où les caractères s'amollissent, où aucune volonté ne poursuit jusqu'au bout sa carrière, où la vie privée se ressent des hésitations de la vie publique, où la même

indolence énerve l'action du citoyen et l'autorité du chef de famille, il y a peut-être quelque intérêt à se retracer l'image d'une volonté vigoureuse qui ne s'est jamais laissé détourner de sa route et qui a marché constamment vers son but : nul mieux que M. Royer-Collard ne saurait nous apprendre ce que la vie publique gagne à s'appuyer sur la pratique austère des devoirs de la vie privée; nul ne nous donne à contempler dans un plus parfait modèle l'inflexibilité de l'homme d'état et la majesté du père de famille. M. Royer-Collard avait pris ses grandes qualités dans la forte race dont il était issu, et qu'il importe de connaître pour comprendre cette imposante figure que nous trouvons au premier rang de la philosophie et de la politique de notre temps.

I.

Le village de Métiercelin est connu dans l'histoire du jansénisme. Un curé d'une éminente vertu, appartenant à l'école de Port-Royal, avait autrefois pénétré les simples esprits de ce village de cette piété étroite, mais ferme, qui est le propre de la secte de Jansénius. Une famille se faisait remarquer entre toutes celles de ce pays par la rigidité de sa piété, la simplicité des mœurs et la grandeur des caractères, particulièrement chez les femmes : c'est à cette famille qu'appartiennent la mère et l'aïeule de M. Royer-Collard. L'aïeule était une de ces femmes austères et saintes chez lesquelles la religion et le devoir se donnent un mutuel appui. Elle eut trois fils et une fille. L'un des fils devint supérieur du grand séminaire de Troyes, l'autre directeur du collége des doctrinaires à Saint-Omer, le troisième officier dans la maison du roi : ce dernier, entraîné sur la pente des plaisirs par la liberté de la vie militaire, fit endurer plus d'une épreuve à la fermeté de sa mère. Il revint un soir, déclarant qu'il était à bout de ressources. Sa famille ne se soutenait depuis long-temps que par la pratique de la plus étroite économie, moitié par nécessité, moitié par vertu, pour augmenter la part qu'elle distribuait en aumônes. « Mon fils, dit la mère, je vous ai donné tout ce que je pouvais vous donner. — Ma mère, je n'ai donc d'autre refuge que la mort; je vais y recourir dans votre maison, sous vos yeux. — Mon fils, Dieu ne permettra pas, j'espère, que je ne puisse vous épargner un crime qu'en commettant moi-même une faute. Vous aurez ici l'abri, le vêtement et la nourriture; rien de plus. » L'impétuosité du soldat se brisa contre le pieux sang-froid de la femme.

La fille de cette femme courageuse, la mère de M. Royer-Collard, avait la même piété et les mêmes mœurs; mais la dignité en était tempérée par quelque goût pour l'ironie. S'il était permis de chercher à ces simples femmes des modèles dans l'école à laquelle elles apparte-

naient, surtout par les mœurs, on pourrait dire que la première se rattachait à Saint-Cyran, et la seconde à Pascal. M. Royer-Collard ne plaçait aucune femme au-dessus du rang que dans son souvenir il assignait à son aïeule.

Son père, M. Royer, qui, suivant l'habitude du pays, joignit à son nom celui de la famille de sa femme, habitait le village de Somepuis, près de Vitry-le-Français. Fils d'un ancien notaire, il n'avait pas pris de profession, et cultivait lui-même ses champs. Connaissant la haute vertu qui appartenait aux filles de la famille à laquelle il s'unissait, il avait dit à sa femme : « Vous gouvernerez l'intérieur de la maison, vous dirigerez l'éducation de nos enfans, et vous ordonnerez de leur destinée. Je ne vous en demande qu'un seul pour en faire un cultivateur comme moi. » Mme Royer-Collard mit au monde, comme sa mère, trois fils et une fille. L'un des fils mourut au berceau. Elle décida que l'aîné de ceux qui restaient, celui dont nous retraçons l'histoire, ferait des études complètes, et que l'autre, conformément au désir de son mari, sortirait des classes de bonne heure, afin de se consacrer aux travaux de la campagne. Ce dernier n'éprouva point de goût pour ce genre de vie, et le père se priva volontairement de la douceur d'associer un de ses fils à sa vie favorite. Ce fils devint le médecin habile que les hommes de notre âge ont connu, d'un esprit brillant, d'une parole animée et éloquente, et qui resta toujours étroitement uni de cœur et d'intelligence avec son frère.

La première enfance de M. Royer-Collard s'écoula dans la maison paternelle, sous la triste et rude discipline de l'école à laquelle appartenait sa mère. Il s'est plaint depuis qu'on lui eût alors présenté la règle dans toute sa froideur, sans ces encouragemens pour la faiblesse et cet appui du cœur dont l'enfance a un si grand besoin. Il fut placé de bonne heure au collége de Chaumont, tenu alors par les pères de l'Oratoire, et il y remporta toutes les couronnes. Au sortir de cette école, il fut envoyé auprès de celui de ses oncles qui dirigeait le collége de la doctrine à Saint-Omer. Ce dernier, après l'avoir interrogé, lui déclara qu'il était bien préparé pour apprendre, et lui fit tout recommencer à partir même des élémens. Le neveu employa trois années à refaire auprès de ce maître sévère toutes ses études, aussi bien celles des langues anciennes que celles des sciences mathématiques, pour lesquelles, comme Platon, Descartes, Leibnitz et Reid, il avait un amour particulier. Lorsque plus tard il fut appelé à l'Académie française en remplacement de M. de La Place, il se félicitait qu'en revenant sur d'anciennes études, il eût pu comprendre dans une certaine mesure la *Mécanique céleste*, et n'en pas parler tout-à-fait en profane.

En quittant Saint-Omer, il vint à Paris étudier les lois, et reçut le titre d'avocat, encore assez à temps pour porter la parole devant la

grand'chambre du parlement. On était à la veille de la révolution. Le jeune avocat partagea les vœux et les espérances de tous les esprits éclairés et de tous les cœurs généreux de ce temps. Il fut envoyé à la commune de Paris par le quartier de l'île Saint-Louis, qu'il habitait alors, et devint le secrétaire de ce conseil. Il resta dans la commune jusqu'au jour où elle fut envahie et renversée par les auteurs de la révolution du 10 août. Peu de temps après, député à la barre de la convention par la section de Paris à laquelle il appartenait, il vint faire entendre des paroles qui auraient pu prévenir les sanglantes proscriptions du 31 mai. Proscrit lui-même alors, comme tous les amis modérés de la révolution, il quitta Paris, et vint demander un asile à sa mère. Celle-ci, sans s'émouvoir, fit venir une jeune servante nommée Marie-Jeanne; il faut en citer le nom à cause de la grande place qu'elle tient dans le tableau de cette famille, dont elle partageait la piété rigoureuse, les mœurs pures et l'indomptable caractère. Sa maîtresse lui dit : « Vous vous tiendrez tous les jours à l'étage le plus élevé de la maison, et vous nous avertirez si vous apercevez de loin quelque danger. —Vous, dit-elle à un domestique, vous aurez un cheval toujours sellé, que vous monterez de temps en temps pour détourner les soupçons; et vous, mon fils, vous irez travailler aux champs. Vous partirez avant le jour et ne reviendrez qu'à la nuit. » Le jeune avocat traversa ainsi le temps de la terreur, poussant devant lui la charrue, sur laquelle il plaçait un livre tout ouvert, et occupant à la fois le corps et l'esprit.

Les gens du village respectaient trop la mère de M. Royer-Collard pour la trahir. Malgré les appellations nouvelles par lesquelles on essayait de confondre tous les rangs, ils continuaient de la nommer *madame* comme par le passé. L'un d'eux, ayant quelques relations avec un des membres du comité de salut public, fut chargé de rechercher le fugitif; mais il alla trouver la mère pour aviser avec elle au moyen de faire évader le fils. Elle le reçut dans une chambre aux murs de laquelle était suspendue une grande image du Christ. Cet homme fut frappé du ton de majesté de Mme Royer-Collard et du courage qu'elle avait de laisser cette image sainte exposée à tous les yeux en de pareils temps. Il décida que le fils resterait auprès de sa mère, et écrivit à Paris qu'il n'y avait aucun proscrit dans le village. « Je voulais d'abord, dit-il, sauver son fils sans exposer ma tête; mais à présent je monterais pour elle sur l'échafaud. »

Quelque temps après, un agent de la force publique entra dans la maison. Mme Royer pensa que c'en était fait de son fils, et elle en offrait le sacrifice à Dieu dans son cœur; mais la terreur était passée : une constitution avait été récemment promulguée; le jeune Royer-Collard venait d'être nommé député au conseil des cinq-cents par les électeurs

de la ville voisine, chez qui s'était répandue depuis long-temps la renommée de cette irréprochable famille, et qui avaient choisi le fils sur la garantie du nom de sa mère. L'agent si redouté apportait la nouvelle de la nomination.

De retour à Paris, le jeune député se refusa aux intrigues qui tendaient à une restauration de la monarchie : il croyait encore à la possibilité d'une république équitablement gouvernée; mais bientôt le parti vainqueur au 18 fructidor, mettant par erreur M. Royer-Collard au nombre de ses ennemis, fit annuler son élection. « Bien des gens, a-t-il dit depuis, ont été persécutés pour une opinion qu'ils n'avaient pas, et que la persécution leur a donnée. » Ce fut à cette époque seulement que, dégoûté de la violence qu'il voyait présider au gouvernement, il commença de croire à l'utilité du retour de la monarchie. Il entretint même avec les princes exilés un commerce de lettres, dans lequel il leur déconseillait les conspirations, les troubles intérieurs, l'intervention étrangère, et leur commandait d'attendre la vacance du pouvoir, et surtout le vœu de la France. Lorsqu'en 1803 Louis XVIII refusa les propositions que lui avait faites le premier consul de renoncer au trône de France, moyennant des indemnités, M. Royer-Collard écrivit au roi pour le féliciter de ce refus. Cette lettre, peu connue, détermine clairement le plan de conduite qu'avait adopté M. Royer-Collard, et elle est un de ses titres d'honneur. « Ce n'est pas nous, écrivait-il, qui offrirons à votre majesté de vaines espérances fondées sur les troubles du dedans ou du dehors, et sur les moyens de les exciter. Votre majesté sait assez, puisque c'est notre premier titre à sa confiance, que nos vœux ne s'unissent point à l'intervention de la politique étrangère, et que notre caractère, nos principes et les devoirs qu'elle-même nous impose nous éloignent également de l'esprit de conspiration et de faction.... La France repose dans une paix profonde depuis qu'un homme, aussi extraordinaire que sa fortune, a saisi les rênes du gouvernement. Les uns jouissent du calme, sans souvenir et sans prévoyance; les autres qui gardent leur foi à votre majesté, dans les tribunaux, dans les camps, dans les conseils, croient lui obéir en se soumettant à cette autorité provisoire, dont ils reconnaissent la nécessité, et que la main de Dieu même paraît avoir élevée pour confondre et les principes et les exemples de la révolution; c'est donc à l'avenir qu'appartiennent toutes les sollicitudes. »

Cette correspondance cessa dès la première année de l'empire. Ce fut vers ce temps que M. Royer-Collard se maria. Il épousa Mlle de Forges de Châteaubrun, d'une ancienne famille noble du Berry. Il en eut trois filles et un fils. Son fils vécut à peine. L'aînée de ses filles mourut à trois ans et lui laissa un regret profond et durable dont il donna des signes toute sa vie. Pour élever ses deux autres filles et sup-

pléer Mme Royer-Collard, à qui une trop faible santé ne permettait pas d'entreprendre une tâche aussi continue que celle d'une éducation, il fit venir cette servante Marie-Jeanne dont nous avons déjà parlé. Cette fille s'était encore fortifiée dans la dévotion difficile par la lecture d'ouvrages d'un choix sévère. Elle possédait sept ou huit cents volumes de ce genre, qu'elle lisait avec attention. Son langage et ses lettres gagnaient à cette étude une couleur et une élévation singulières. Ce fut avec son aide que M. Royer-Collard s'efforça de donner à ses enfans une ame fortement trempée. Les deux jeunes filles se trouvaient soumises à l'action de deux volontés d'airain que rien ne pouvait fléchir. Cette servante Marie était envers elle-même d'une incroyable rigueur. Elle avait, dans son enfance, passé plusieurs fois le temps du carême en ne se nourrissant que de pain, parce que le second mari de sa mère, par une irréligion intolérante, glissait dans tous les mets celui que défend à cette époque l'abstinence chrétienne. Elle était fière et impérieuse, et elle disait à ses élèves : « J'aimais mieux être à la campagne qu'à la ville, auprès du bétail qu'auprès des dames, parce que là-bas je me faisais obéir; je me sens née princesse et altière, mais j'ai voulu plier mon ame à la servitude, et c'est pourquoi je suis venue. » Elle s'imposait l'obligation de soigner les maladies les plus hideuses, les plaies les plus dégoûtantes, et elle s'écriait : « On suppose peut-être que c'est par plaisir que je fais cela, et que mes sens grossiers ne se révoltent pas. Au contraire, mon cœur bondit; mais je veux le réduire. Tous les jours je me dompte et je me jette volontairement sur la pointe de l'épée. » Ce sont les propres paroles de cette fille des champs. Ses maîtres disaient souvent qu'elle avait toutes les qualités d'une fondatrice d'ordre religieux. Elle voulut faire ses élèves à son image, et elle allait chercher des malades avec des plaies révoltantes qu'elle venait panser au pied du lit de ces enfans. Elle leur imposait les plus sévères privations, et elle leur reprochait jusqu'à l'usage d'une lumière, qu'elles pouvaient épargner, disait-elle, en se levant plus tôt. Ce n'est pas tout : elle voulut que ces enfans, déjà rompues au spectacle des souffrances humaines, fussent familiarisées même avec l'aspect du trépas. Elle choisit à cet effet non pas un vieillard, chez lequel la mort semble un hôte attendu et vient souvent mettre fin à de longues douleurs, mais une jeune fille dont l'âge se rapprochait de celui de ses élèves, une jeune fille d'une éclatante beauté, qui succombait sous les fatigues que s'était imposées sa charité, et qui mourait le jour même où son fiancé revenait au village. Toutes les tortures qui pouvaient aggraver la dernière séparation s'étaient amassées sur cette tête. Ce fut à ce spectacle que la sévère institutrice conduisit ses élèves. Il fallut contempler ces traits jadis si purs, maintenant décomposés par la souffrance; il fallut adresser la parole à la mourante, il fallut lui changer ses vêtemens,

toucher ses cheveux, « tremper ses mains, disait Marie, dans la sueur de la mort. » C'était à cette condition, pensait-elle, qu'on pouvait acquérir la force de soigner des malades, d'assister des mourans, et surtout de se dompter soi-même, ce qui paraissait être, plus encore que la charité, le but de sa rigide dévotion.

Le père qui mettait auprès de ses enfans une maîtresse si inflexible pour la faible humanité indiquait assez par là ses propres sentimens. Il leur imposait lui-même le frein d'une main inexorable. Un front sévère, une voix lente et grave, un geste impérieux, telle était son attitude habituelle. Ce n'est pas que son cœur ne renfermât pour ses filles une profonde tendresse; ce n'est pas qu'il fût incapable de s'émouvoir (car l'émotion était souvent en lui si profonde, qu'elle lui coupait la voix); ce n'est pas même que son esprit fût dépourvu de grace naturelle, qu'il ne laissât quelquefois entamer sa gravité par quelques sacrifices aux exigences d'un monde moins grave au milieu duquel il fallait vivre; ce n'est pas même que, dans l'intérieur de la maison, il ne s'abandonnât quelquefois à la gaieté et jusqu'au badinage; mais il voulait former des ames fermes, et il aurait craint de les amollir par trop de caresses. Ce qui le poussait surtout dans cette voie, c'est qu'il avait vu les femmes de la fin du XVIII[e] siècle, et qu'il avait gardé un vif dégoût de leur mollesse, de leur frivolité et du vide de leur esprit. Il opposait à ce tableau les images vénérables de sa mère et surtout de son aïeule. Il ne partageait cependant pas les croyances de la secte à laquelle elles appartenaient. Il réprouvait l'interprétation des solitaires de Port-Royal sur la doctrine de la grace; il la trouvait contraire au sentiment de notre liberté et à l'établissement d'une saine morale, qui ne peut se passer de l'idée du mérite et d'une entière responsabilité. « Ils ont les textes pour eux, disait-il, et j'en suis fâché pour les textes. » Il répétait à ses enfans : « Il ne se peut pas que Dieu ne tienne aucun compte des efforts de l'homme, et que le vent de la grace souffle où il lui plaît. Ce serait le fatalisme turc; il n'en est pas ainsi, mes enfans : Dieu est juste. » Mais il était resté frappé de la grandeur des caractères de la première génération de Port-Royal, de cette abnégation de soi-même, de cet amour des choses difficiles, de ce goût pour la vie pénible et rude. Telles étaient les vertus qu'il avait admirées dans sa mère et dans son aïeule, et qu'il voulait semer dans le cœur de ses filles. Il luttait pour cela contre la pente de sa tendresse, et s'imposait un ton plus austère qu'il ne l'aurait eu naturellement. Ce parti une fois pris, il le suivit avec une fermeté qui ne se démentit jamais. Il citait souvent à ses filles ce passage de la messe de mariage : « Il faut que la femme, pour soutenir sa faiblesse, s'arme de l'exactitude d'une vie réglée. » Dans sa maison, les actes de chaque jour s'accomplissaient régulièrement, à la même heure. Il ne pouvait souf-

frir le désordre, et il voulait que chaque objet eût sa place et chaque action son temps. Il ne permettait ni l'oisiveté, ni l'inattention, ni la légèreté, ni les jeux, ni les chansons. Le lever était matinal, le repas était sobre et court. A la campagne, après le déjeuner, on faisait une visite chez les métayers; il voulait qu'on fît attention à toutes choses : à l'ordre de la métairie, à l'état du bétail et des instrumens de labour. On rentrait pour les leçons, qu'il donnait lui-même. Il ne passait pas la plus légère faute, surtout celles qui venaient de l'inattention, et il s'écriait : « Vous ne pouvez ici prétexter l'ignorance, c'est donc le défaut d'attention; mais l'attention dépend de votre volonté : employez-la donc, ou autrement je n'aurai aucune confiance en vous. » On ressortait pour la promenade, quel que fût le temps; on allait par les chemins les plus rudes, malgré la pluie et la boue, et ce père, toujours poursuivi par l'image de la molle existence des femmes du XVIIIe siècle, disait à ses filles : « Je ne veux point que vous soyez des dames; je saurai bien vous en empêcher. »

Il exigeait qu'elles tinssent une classe destinée aux filles pauvres, non pour orner l'esprit de ces dernières, mais pour former leur cœur, leur apprendre à visiter les malades et à pratiquer le dévouement. « Il faut, disait-il, donner aux classes pauvres la plus grande élévation morale, en même temps que la plus complète simplicité de mœurs. » Le soir, dans l'arrière-saison, il faisait lire ses filles à haute voix, et leur lisait à son tour, tandis qu'elles travaillaient non à des broderies, mais à des vêtemens pour les pauvres. Les lectures roulaient sur des fragmens d'histoire ou de mémoires. Ce dernier genre d'ouvrages contient souvent des passages dont la liberté ne convient pas à de jeunes filles. Le père se contentait de marquer par le signet l'endroit où il fallait s'arrêter, et laissait le livre sur la table, bien certain que personne ne songerait à transgresser sa volonté. Dans les longues soirées de l'été, on ne faisait point de lecture. Il y avait un banc rustique dans la cour : on s'y asseyait; les métayers formaient cercle autour, et la soirée se passait en entretiens sur les travaux de la campagne. M. Royer-Collard préférait la conversation des paysans à celle des habitans des villes. Il pensait, au surplus, qu'il fallait endurer tous les discours, comme se plier à toutes les situations, et qu'on devait trouver en soi-même des ressources pour tirer parti des plus mauvaises circonstances. « Il faut, disait-il, savoir s'ennuyer, ou plutôt, reprenait-il, il n'est pas permis de s'ennuyer. »

N'attachant d'importance qu'à la raison, il redoutait l'influence de l'imagination, et ne prisait pas beaucoup la culture des arts surtout chez les femmes. Il ne conduisit jamais ses filles dans un musée, disant qu'il ne convenait pas qu'elles entrassent là où leurs yeux ne pourraient se porter partout avec chasteté. Il voulait que la femme fût douée

des graces du caractère plutôt que des ornemens de l'esprit, et il répétait à ses filles, avec la plus vive émotion, ce verset de la messe de mariage qu'il ne cessait de commenter : « Qu'elle soit aimable comme Rachel, qu'elle soit sage comme Rébecca, » en leur faisant sentir cette merveilleuse alliance de l'amabilité et de la sagesse. Cependant il faisait dominer sur tout cela le portrait de la femme forte de l'Ancien Testament : « C'est une belle chose sans doute, disait-il, que l'innocence; mais c'est à peine si cela mérite le nom de vertu; il faut réserver ce titre à de grands malheurs non mérités et noblement portés. » Le courage, la force d'ame, voilà l'objet unique de ses éloges. Un jour, après une maladie qui l'avait mis aux portes du tombeau, il demanda le nom du mal qu'il avait ressenti : une seule de ses filles osa le lui apprendre. Le lendemain, il dit à l'autre : « Vous n'êtes donc pas *une personne*, vous qui n'avez pas eu le courage de me dire la vérité! » Cette force d'ame fut mise à une rude épreuve, lorsque ses deux filles virent mourir cette Marie qui avait été pour elles plutôt une institutrice qu'une servante. Inspirées par leur père, elles ne voulurent point que la dépouille mortelle de cette femme presque sainte fût abandonnée à des mains étrangères; elles la placèrent elles-mêmes dans le cercueil et se chargèrent des apprêts les plus douloureux du suprême départ.

Nous avons déjà dit qu'en imposant une si rude discipline à ses filles, M. Royer-Collard obéissait plutôt à un devoir qu'à sa nature. Il savait se gêner, se priver, se sacrifier pour elles. Le devoir qu'il exigeait si rigoureusement n'était d'ailleurs jamais le devoir envers lui. Disposé à servir les autres, il ne demandait pas à être servi. Malgré cette rudesse extérieure, il avait le don d'aimer; il était ami zélé et ardent; Quatremère de Quincy, Camille Jordan, ont connu la chaleur et l'effusion de son cœur. Les neveux, les nièces, les jeunes protégés de M. Royer-Collard trouvaient en lui un père, et un père qui ne se bornait pas à les chérir, mais qui les soutenait, les portait dans leur route, et employait sans relâche en leur faveur cette autorité qu'il savait se faire sur les hommes.

Ce n'était donc pas par sécheresse de cœur, mais par conviction d'esprit qu'il prescrivait à ses filles de si dures épreuves. Il s'astreignait lui-même à la vie la plus simple. Il avait en horreur les molles délices; il recherchait tout ce qui pouvait faire de notre passage sur cette terre une laborieuse épreuve. La privation et le sacrifice lui étaient chers. Il restreignait autant que possible la durée de son sommeil; si quelquefois, dans la journée, il se sentait accablé de fatigue, il s'étendait, non sur un lit, mais sur le sol; il se refusait toutes les choses commodes, les voitures qui épargnent la fatigue ou qui abrégent le chemin, les vêtemens lâches qu'on porte dans l'intérieur de la maison, les tapis

qui préservent du froid, les siéges larges et profonds qui invitent au repos et presque au sommeil; enfin il proscrivait les statues, les vases, même les pendules, du moins celles qui ne servaient que d'ornement. Tout cela lui était odieux comme les instrumens d'une existence efféminée. Il y avait trois choses pour lesquelles il se relâchait de sa parcimonie : c'était l'achat de ses livres, la distribution de ses charités, la représentation extérieure que lui imposaient les fonctions publiques et l'honneur de sa maison. Pour tout le reste, il s'accordait le moins d'aisance qu'il était possible. Par exemple, il consacrait une certaine somme modique et fixe au renouvellement de ses habits, et il était ingénieux à en prolonger non-seulement la durée, mais la fraîcheur, par une scrupuleuse propreté, qui allait chez lui jusqu'à la recherche. Ce qu'il retranchait sur cette dépense, il l'ajoutait à celle des livres et surtout à celle de la charité. Il proscrivait tout ce qui se rapportait à son bien-être personnel. Pendant une grave maladie, comme il entendait une de ses filles demander du linge fin pour envelopper le malade : « Vous oubliez, s'écria-t-il, que je suis un homme de la campagne. » Une autre fois, il avait à subir l'extirpation d'une excroissance qui lui était venue à la joue. Lorsque le médecin se présenta, il s'entretenait avec un ami dont il goûtait la conversation solide et brillante (1), et qui voulut se retirer; il le pria de rester, n'appela aucun aide auprès du médecin, se tint debout, portant lui-même le vase où le sang tomba à flots, continuant l'entretien pendant l'opération, qui se fit à deux reprises, et dont la douleur aiguë ne le fit ni chanceler ni pâlir.

Tel était M. Royer-Collard dans l'intérieur de sa maison : dur pour lui-même, sévère et grave pour ses proches; recherchant de la vie ce qu'elle avait de plus difficile. Tel qu'un soldat toujours prêt à combattre, il s'enveloppait de la douleur comme d'une armure; il endurcissait le corps pour fortifier l'ame, et il craignait les molles caresses de la nature et des arts, persuadé que tout ce qui détend les muscles du corps affaiblit les ressorts de l'ame et dénoue le nerf de la volonté.

II.

La vie publique allait bientôt cependant, mieux encore que la vie privée, mettre en relief l'énergie et la simplicité qui sont les traits de son caractère. Entre ces deux périodes, l'une obscure, l'autre brillante, de la destinée de M. Royer-Collard, vient se placer une époque où l'activité de ce grand esprit, appliquée à l'enseignement philosophique, ne se montre plus exclusivement consacrée aux soins de la famille. L'empereur avait fondé l'université, et dans cette université la Faculté des lettres de Paris. M. Pastoret en était le doyen et se trou-

(1) M. Villemain.

vait chargé d'enseigner l'histoire de la philosophie. Lorsqu'il passa du corps législatif dans le sénat, il résigna des titres dont il n'avait d'ailleurs jamais rempli les fonctions et les offrit à M. Royer-Collard. Celui-ci se défendit long-temps de les accepter. Il n'avait étudié que pour lui seul. Sauf quelques articles de littérature et de philosophie qu'il avait insérés dans le *Journal des Débats*, sous l'initiale P., et qui ne l'avaient pas tiré d'une obscurité qui lui était chère, il ne s'était jamais communiqué au public. Il s'effrayait de produire au grand jour ses études solitaires, et il ne céda qu'à la violence amicale de M. de Pastoret et de M. de Fontanes, qui le nomma malgré son refus.

M. Royer-Collard n'avait pas fait de la philosophie une étude particulière. Sa profonde instruction s'étendait aussi bien à l'histoire, à la littérature et aux sciences qu'à la philosophie. On peut même dire que son goût le plus vif était pour les lettres. Il passa sa vie dans la lecture et la méditation de Pascal, Corneille, Bossuet, Racine; il relisait sans cesse La Bruyère; il chérissait Milton, qu'il pouvait apprécier dans sa langue. Thucydide fut le livre de sa vieillesse; il y joignit Platon, qu'il ne quittait presque pas. Quoiqu'il n'eût pas une connaissance approfondie de la philosophie, il se sentait cependant plus porté vers les philosophes du XVIIe siècle que vers ceux du XVIIIe. Il était trop clairvoyant pour ne pas apercevoir que la sensation ne pouvait rendre compte de toutes les connaissances et particulièrement de l'idée du devoir, qu'il plaçait au-dessus de toutes choses. Toutefois, dans la philosophie *rationaliste*, il avait à choisir entre plusieurs guides. Pour ne pas remonter au-delà des temps modernes, il pouvait suivre ou Descartes ou Leibnitz : ce fut le hasard qui le mit dans la voie de Reid. Il trouva sur le parapet d'un quai, à l'étalage d'un libraire, la *Recherche sur l'entendement humain*. Il en feuilleta quelques pages et fut charmé de la sagacité du philosophe écossais. Il acheta le livre pour un prix trop modique à son gré, l'emporta à la campagne et employa toute une saison à le méditer. De là il passa au grand ouvrage de Reid sur les *facultés intellectuelles* et sur les *facultés actives*, qui n'était pas encore traduit en français. Il se borna d'abord à en traduire quelques pages, qu'il lisait à son auditoire, les accompagnant de ses réflexions. L'année suivante, étant devenu plus maître de son sujet, il composa lui-même des leçons sur les questions traitées dans les ouvrages de Reid; il refondit la matière dans le moule de son propre esprit, et lui donna ainsi plus de solidité et d'éclat. On peut voir les fragmens de ses leçons dans la traduction des œuvres de Reid donnée par M. Jouffroy.

Ces leçons ne portent pas seulement sur les connaissances des sens extérieurs, comme on l'a dit quelquefois, mais sur toute la perception externe, entendue dans l'acception la plus large, c'est-à-dire sur la connaissance de tout ce qui est hors de l'esprit, et par conséquent sur

les données de la raison pure. On est étonné de l'attention que prête à tous ces problèmes de métaphysique ce futur homme d'état, et de la profondeur à laquelle il s'est enfoncé dans un sujet auquel il s'est appliqué si peu de temps. Ce n'est point ici le lieu de donner une analyse étendue de la philosophie de M. Royer-Collard; il nous suffira d'en indiquer les traits principaux. On s'imagine d'ordinaire que si la sensation ne fournit pas toutes les connaissances de l'esprit humain, elle fait au moins connaître les objets sensibles. M. Royer-Collard s'attacha à faire comprendre que la manière dont on définit la sensation, non-seulement dans l'école de Descartes, mais même dans celle de Locke et de Condillac, la rend incapable de produire aucune connaissance, même celle des corps, et qu'après avoir attaqué la philosophie du XVIIIe siècle comme matérialiste dans sa morale, il fallait l'attaquer comme idéaliste dans sa métaphysique, de sorte qu'elle était coupable de cette contradiction, de ne pas nous faire saisir le corps dans le développement de la connaissance, et de ne nous offrir que le corps comme règle et but de nos actions. Il montra qu'au lieu de placer au début de la connaissance une sensation vague, qui n'est qu'un phénomène interne de l'ame, sans objet extérieur, il fallait établir un principe de perception qui nous fait saisir directement l'existence du corps sans hésitation et sans raisonnement, et qui agit comme loi primitive de notre esprit. Après avoir relevé l'existence des corps de l'incertitude où l'avait laissé tomber l'école de Condillac, et avoir constaté la faculté qui les connaît, il fit voir que la connaissance humaine ne se renferme pas dans cette enceinte. En effet, les corps sont saisis à l'aide des sens, nous en apercevons les phénomènes actuels; mais notre esprit, dépassant l'expérience, affirme que ces phénomènes se reproduisent dans tous les temps et dans tous les lieux, quoique nos sens n'embrassent qu'une étroite partie de l'espace et de la durée. Il faut donc placer à côté de la perception qui saisit les corps dans leur état actuel une faculté qui prévoit leur état futur, qui s'élève du particulier au général, et que M. Royer-Collard appelle, avec Reid, *la faculté d'induction*. D'un autre côté, si les corps sont perceptibles aux sens, ils sont dans un espace qui ne tombe ni sous les yeux ni sous les mains, qui non-seulement contient les corps actuels, mais contiendrait tous les corps que notre esprit peut imaginer, et qui par conséquent est sans limite. Voilà une seconde connaissance qui dépasse la portée des sens extérieurs. Le sens intime ou la conscience sera à son tour dépassé : cette faculté à l'aide de la mémoire nous fait saisir notre propre durée, et par elle la durée des phénomènes extérieurs qui sont en rapport avec nous; mais, de même que les corps sont dans un espace qui les embrasse et qui ne s'enferme pas dans leurs limites, de même notre durée est comprise dans un temps qui la précède et qui la suit, qui

échappe à la prise de notre conscience et de notre mémoire, qui n'a point de commencement et qui n'aura point de terme. C'est un troisième objet qui excède l'expérience des sens extérieurs et même du sens intime.

Ce n'est pas tout. Les sens et la mémoire nous montrent ce qui change. Le morceau de cire dont parle Descartes, qu'on a fraîchement extrait de la ruche, et qu'on approche ensuite du feu, perd sa forme, sa couleur, son odeur, sa saveur, enfin tout ce qu'il a de sensible, et cependant nous disons que c'est toujours le même morceau de cire. Pourquoi parlons-nous ainsi, puisque tout ce que les sens y connaissaient a changé? Nous devrions dire que l'objet tout entier est changé, et toutefois nous prononçons que, sous les changemens extérieurs, quelque chose que les sens ne saisissent pas n'a point changé. Ce quelque chose est ce que nous appelons le *substratum* ou la substance. Enfin les sens nous font voir ce qui commence, la pierre qui roule, les plantes qui croissent, les animaux qui naissent, le soleil qui monte et descend; mais d'où vient que la pierre roule? qui l'a mise en mouvement? qui fait croître les plantes et naître les animaux? qui a lancé le soleil sur sa route? Les sens, enfermés dans le moment présent, sont incapables même de poser ces questions, bien loin de les résoudre; nous les posons cependant, et nous les résolvons en affirmant qu'une cause a précédé tous les phénomènes, que cette cause est sans limites dans le temps comme dans l'espace, qu'elle n'a pas en elle-même de cause, qu'elle n'a pas pu commencer, et qu'elle ne peut pas périr.

C'est ainsi que M. Royer-Collard rassemble toutes les connaissances qui ne sont pas fournies par l'expérience. La stabilité, la généralité des phénomènes de la nature est un principe qui excède la portée des sens, mais qui cependant n'a pas une existence nécessaire; car, bien que nous soyons portés à croire que la nature ne changera pas, cependant il ne répugnerait pas à notre raison d'admettre qu'elle pût changer. Il n'en est pas de même de l'*espace*, du *temps*, de la *substance* et de la *cause*. Nous ne pouvons supposer, même pour un moment, que l'espace puisse s'anéantir, le temps s'arrêter, la substance se supprimer et la cause première s'abolir. Ces objets sont marqués du caractère de la nécessité, et composent le domaine de ce qu'on appelle *la connaissance nécessaire*.

En traitant de ces quatre sujets, — l'espace, le temps, la substance et la cause, — M. Royer-Collard a touché les points importans de la métaphysique, c'est-à-dire de l'ontologie et de la théologie naturelle. Quand on relit les fragmens qui nous en ont été conservés, on est frappé, non-seulement de la beauté de la forme, mais de la force du raisonnement, de l'étendue de l'esprit, de la hauteur où se place le philosophe pour embrasser sous quatre chefs principaux toute la con-

naissance nécessaire; on admire cette pénétration qui entre dans les difficultés les plus délicates, cette finesse d'analyse qui se montre surtout dans l'examen de la notion du temps et des moyens que nous avons de mesurer la durée, et l'on regrette pour la philosophie qu'un esprit aussi délié et aussi ferme n'y ait pas consacré sa vie. Doué d'autant de perspicacité que Reid, avec plus de force de généralisation, il aurait aussi bien aperçu les différences des phénomènes, et il en aurait mieux découvert les ressemblances. En profitant des analyses du philosophe écossais, il leur aurait donné l'ensemble qui leur manque : il aurait ramassé de sa main puissante tous ces excellens matériaux, et en aurait construit un solide et imposant édifice.

Lorsque M. Royer-Collard avait paru à la Faculté des lettres, la philosophie y jetait déjà un vif éclat; c'était celle de la fin du XVIII[e] siècle, mais améliorée par les réformes d'un philosophe plus clairvoyant, M. Laromiguière. Ce professeur joignait à la finesse de l'esprit le charme d'une parole facile, claire, élégante et relevée encore par l'accent méridional. Il attirait dans les sombres murs du collége Du Plessis, où se tenait alors la Faculté des lettres, une foule brillante et mondaine. Les jeunes disciples de l'École normale, auxquels on n'avait point enseigné de philosophie dans les lycées, étaient charmés de cette nouveauté, que les graces du maître rendaient encore plus séduisante. C'est au milieu de ce succès populaire qu'apparut la grave et sévère figure de M. Royer-Collard. Au lieu d'une abondante improvisation, une lecture un peu traînante; au lieu de ces brillantes clartés répandues sur des sujets faciles, des profondeurs obscures qui descendent jusqu'aux plus difficiles questions; au lieu d'une parole ample et développée, un style concis et resserré; une forme nouvelle et une doctrine plus nouvelle encore : l'auditoire s'étonne; l'École normale, peu préparée à l'intelligence des problèmes épineux de la philosophie, écoute sans comprendre, mais elle est retenue par l'austère beauté du langage. Dans l'intérieur de ses murs, elle se divise par groupes, et lit curieusement les exemplaires du discours d'ouverture que le professeur a fait distribuer. Elle admire cette concision expressive, cette propriété savante, cette couleur sobre et juste. Le mérite évident de la forme couvre et fait accepter peu à peu les aspérités du fond. C'est la beauté littéraire qui introduit dans l'École normale la philosophie nouvelle, qui fait prendre le temps de reconnaître et d'apprécier la solidité de la doctrine. Cette philosophie, une fois introduite, y prend racine, s'y étend, s'y développe, et y fleurit encore aujourd'hui.

M. Royer-Collard portait un vif amour à la philosophie. Il regretta souvent de l'avoir quittée. « J'ai été enlevé trop tôt, disait-il, à l'enseignement philosophique, non pas pour la philosophie, qui n'avait pas besoin de moi, mais pour moi-même. J'y apercevais des problèmes qui

m'attiraient, que le temps m'aurait fait résoudre, et sur lesquels je suis demeuré depuis sans solution. » Il aimait aussi ces jeunes auditeurs que lui envoyait l'École normale, dont l'esprit était si ouvert et si curieux, élèves bien dignes d'apprécier un pareil maître, les Cousin, les Patin, les Loyson, etc., qu'il appelait les *princes de la jeunesse*, et qui depuis se sont tous illustrés. Lorsqu'après l'élection que lui conférèrent sept départemens à la fois, il devint président de la chambre, il accueillait avec joie dans le palais de la présidence ces élèves de l'École normale, et les montrait à la foule qui l'entourait. « Ils sont ici chez eux, » s'écriait-il presque avec un accent de tendresse, et la gravité habituelle de ses manières rendait plus sensibles encore ces éclats de son affection. Les événemens de 1814 vinrent enlever M. Royer-Collard à l'enseignement; ce fut à celui de ces jeunes disciples (1) dont le style rappelait le mieux la force et l'élévation de celui du maître, qu'il remit l'héritage de ses fonctions et les destinées de la philosophie.

III.

La royauté rétablie trouva dans M. Royer-Collard un partisan déjà ancien, que recommandait la correspondance qu'il avait entretenue avec le roi par l'intermédiaire de l'abbé André et de l'abbé de Montesquiou. Ce dernier étant devenu ministre de l'intérieur, M. Royer-Collard fut placé auprès de lui comme directeur de l'imprimerie et de la librairie. Pendant le cours de la première restauration, il soutint de ses conseils M. de Montesquiou, et commença à lutter contre les exigences du parti de l'émigration. On aperçut l'influence de ce parti dans la formation de la maison militaire du roi, dans quelques prétentions de la noblesse et du clergé. M. Royer-Collard sentit le souffle de l'esprit ancien dans une tentative qui fut faite auprès de lui-même : on lui offrit des lettres de noblesse, comme si un titre suranné pouvait donner à son nom plus de valeur que le mérite de celui qui le portait. « Dites au ministre, répondit-il, que j'ai assez de dévouement pour oublier cette impertinence. »

Le retour de Napoléon le dépouilla de ses fonctions de directeur de l'imprimerie. Il avait conservé son titre de professeur et de doyen de la Faculté des lettres. Il signa en cette qualité l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, et, un journal ayant avancé que M. Royer-Collard avait prononcé un discours à ce sujet, il écrivit pour donner un démenti, qui, en de pareilles circonstances, était un acte de loyauté et de courage.

La seconde restauration le trouva peu empressé. « Comment choisir, s'écria-t-il, entre le despotisme de Napoléon et le gouvernement de ces

(1) M. Cousin.

malheureux princes qui reviennent dans les bagages de l'étranger? » Cependant le roi Louis XVIII, instruit par la récente catastrophe dont il avait été victime, avait pris la résolution de faire une plus grande part aux intérêts de la France nouvelle. Il s'était entouré d'un ministère dont les sentimens modérés pouvaient rassurer les esprits contre les influences des partisans de l'ancien régime. M. Royer-Collard fut bientôt nommé président de la commission de l'instruction publique, et envoyé par son département à la chambre des députés. Il n'avait répudié aucune des idées salutaires de 1789 : il voulait favoriser le progrès de la raison et des sciences, et maintenir l'abolition des priviléges, l'égalité des cultes et la complète sécularisation de l'état. Il n'entendait pas qu'on rétablît un clergé dominant, pas plus qu'une noblesse militaire ne relevant que d'elle-même et prenant les commandemens par droit de naissance, pas plus que des parlemens indépendans ou des universités indépendantes; il voulait que l'armée, les cultes, la justice et l'enseignement restassent sous la main du pays, et qu'en un mot aucune exception ne vînt détruire l'unité de la France, rompre l'égalité des droits, ou choquer le bon sens et la raison publique. La philosophie n'avait donc pas été un épisode dans la vie de M. Royer-Collard. Il défendit constamment la politique dont nous venons d'indiquer les points essentiels. Malgré les différences qui le distinguaient de M. de Lafayette, lorsqu'ils se rencontraient dans les couloirs de l'assemblée, le général lui prenait la main en lui disant cette seule parole : *quatre-vingt-neuf*, voulant ainsi rendre hommage à l'esprit libéral qui subsistait sous la fidélité royaliste de M. Royer-Collard. Celui-ci pensait qu'une royauté héréditaire, tempérée par des conseils où viendrait siéger l'élite de la nation, était la forme la plus propre à protéger tous les intérêts du pays; mais la forme ne lui fit jamais oublier le fond. On le voit, dans les divers temps de sa vie, essayer d'abord de faire prévaloir la prérogative du roi sur celle de l'assemblée, et ensuite la prérogative de l'assemblée sur celle du roi : il n'y a pas eu en cela de contradictions; il a été du côté du roi tant qu'il l'a vu plus libéral que l'assemblée, et s'est rangé du côté de l'assemblée quand il l'a trouvée plus libérale que le roi. L'organisation du gouvernement n'était pour lui qu'un moyen; le but était l'abolition de tout privilége, le progrès des sciences et des lumières, l'unité de l'état fondée non sur le culte, qui était divers, mais sur la justice, qui devait être uniforme.

Dès le commencement de sa carrière parlementaire, M. Royer-Collard est aux prises avec cette assemblée qui a fini par être dissoute de la main même du roi, et que ses partisans, désespérant d'en recomposer jamais une pareille, ont nommée la *chambre introuvable*. Le premier débat s'engagea sur la loi d'amnistie. La majorité de la chambre

voulait aggraver la sévérité de la loi. M. Royer-Collard fit retentir le nom du roi dans toutes les parties de son discours, et se présenta comme plus royaliste que la chambre, pour être plus généreux qu'elle. « Le roi, dit-il dans son discours du 3 janvier 1816 (1), a promis l'amnistie à Cambrai; il la propose aujourd'hui. Pour nous, Français, car nous le sommes encore, le *pardon royal* promis ou proposé, c'est le pardon lui-même, le pardon tout entier. *Le roi veut* que nous le proclamions avec lui : remercions le roi, et ne contestons pas avec sa bonté, surtout quand elle aide à sa politique et qu'elle en est inséparable. La commission suppose évidemment que les choses sont entières et que l'amnistie du roi n'existe pas encore, puisqu'elle la restreint et l'ajourne. J'ai une autre idée, je l'avoue, et d'une amnistie et d'*un roi*... S'il est vrai que l'amnistie existe dans sa plénitude, une seule exception ajoutée la viole manifestement et fait rétrograder la clémence du prince. Que d'autres plus hardis l'entreprennent; pour moi, je le déclare, je ne me placerai point entre le roi et les coupables; je n'intercepterai point le *pardon royal*, je ne lui ferai point rebrousser chemin vers le trône d'où il est descendu. » M. Royer-Collard remporta la victoire; le parti de l'émigration lâcha sa proie, l'amnistie passa sans amendement, et la confiscation ne fut pas rétablie.

Ce fut surtout à propos du rapport de la commission des élections, le 12 février 1816, que M. Royer-Collard se dessina dans cette attitude singulière d'un royaliste feignant de l'être plus que les autres, pour demeurer plus libéral. L'article 37 de la charte ordonnait que la chambre des députés serait renouvelée chaque année par cinquième. La majorité de cette chambre, qui voulait opérer la contre-révolution, craignant d'être entamée par le renouvellement partiel, voulait changer l'article 37 et établir que la chambre serait renouvelée intégralement tous les cinq ans, ce qui prorogeait ses propres pouvoirs pour cinq années. Elle alléguait en sa faveur l'exemple de l'Angleterre et la sincérité de la représentation nationale, qui serait, disait-elle, mieux assurée par un renouvellement intégral. M. Royer-Collard, redoutant l'esprit rétrograde de cette chambre, ne voulait pas qu'elle se perpétuât, et, voyant que le roi maintenait la charte, il se mit à exalter la prérogative royale, à professer la doctrine qu'il n'y avait pas de ressemblance entre le gouvernement de la France et celui de l'Angleterre; que ce dernier était une république aristocratique, maintenue par ce qu'on appelait improprement les abus de l'Angleterre; que si l'on cor-

(1) Les discours de M. Royer-Collard, que nous aurons souvent occasion de citer dans la suite de cette étude, n'ont été recueillis nulle part. Un petit nombre d'amis en possèdent la collection complète. Les passages que nous leur empruntons marquent nettement les diverses phases de la vie politique de M. Royer-Collard, et font voir, à travers les débats de la chambre, un côté intéressant de l'histoire de la restauration.

rigeait ces abus, qui assuraient à l'aristocratie la majorité dans les chambres, l'Angleterre serait précipitée dans l'abîme des révolutions; qu'en France, à défaut d'aristocratie, c'était le roi qui devait retenir tout le pouvoir. « Le jour, poursuivait-il, où le gouvernement sera à la discrétion de la majorité de la chambre, le jour où il sera établi en fait que la chambre peut repousser les ministres du roi, et lui en imposer d'autres, qui seront ses propres ministres, et non les ministres du roi, ce jour-là, c'en est fait, non pas seulement de la charte, mais de notre royauté, de cette royauté *indépendante* qui a protégé nos pères, et de laquelle seule la France a reçu tout ce qu'elle a jamais eu de liberté et de bonheur; ce jour-là nous sommes en république. »

Quelle distance n'y a-t-il pas entre ce langage et celui que tenait le même orateur soit dans ses discours contre le ministère de M. de Villèle, soit lorsqu'il lut au roi Charles X l'adresse qui repoussait son ministère et lui refusait le concours de la chambre des députés! Mais, nous l'avons dit, ces théories sur la forme du gouvernement n'étaient pas la vraie pensée de M. Royer-Collard. Sous la question qui s'agitait en paroles, il y en avait une autre qui se débattait dans l'esprit de tous : au fond, il s'agissait de savoir si les partisans du privilége resteraient au pouvoir, et non si le gouvernement de la France devait être monarchique ou représentatif; M. Royer-Collard, voyant en ce moment la monarchie amie du progrès, élevait la prépondérance de la monarchie en France à la hauteur d'une doctrine immuable et éternelle. Cette disposition de son esprit à faire d'une question accessoire une doctrine, le ton sentencieux de sa parole, peut-être aussi le souvenir des derniers maîtres sous lesquels il avait étudié lui valurent le nom de *doctrinaire*, et ce nom s'étendit au petit nombre d'orateurs qui partageaient ses opinions et savaient imiter sa manière. Néanmoins la doctrine fondamentale de M. Royer-Collard, celle qu'il n'abandonna jamais, ce fut, on ne saurait trop le redire, la haine des priviléges et le respect de la raison publique. Il pensait donc déjà en 1816 ce que dit plus tard l'adresse de 1830, lorsqu'elle reprochait au pouvoir de ce temps *une défiance injuste des sentimens et de la raison de la France*. Ce ne fut pas pour sa véritable et immuable doctrine que M. Royer-Collard reçut le nom de *doctrinaire*, mais pour des théories nées du moment et que le lendemain devait emporter.

Dans la discussion du budget, l'orateur philosophe conserva la même position. La commission de la chambre avait introduit un article sur l'arriéré qu'elle voulait payer par une demi-banqueroute, ne tenant aucun compte des services rendus aux gouvernemens précédens. Le roi n'avait point proposé cette criante injustice. « Ah! messieurs, s'écria M. Royer-Collard, qui l'eût dit que, dès la première session de la pre-

mière chambre formée en exécution de la charte, avec toutes les garanties que l'expérience avait indiquées et dans des circonstances qui n'y ont appelé que *les partisans les plus déclarés de la monarchie légitime*, on verrait la *prérogative du monarque* envahie de nouveau et les commissions de la chambre exerçant à cette tribune la *fonction royale* de l'initiative? Je m'arrête ici, je cède au découragement qui s'empare de moi, et je déplore cette fatalité qui nous repousse sans cesse vers les bords de l'abîme d'où nous sortons à peine. *L'initiative royale* n'est pas une vaine forme dont on puisse s'écarter sans danger. C'est elle qui constitue la nature de notre gouvernement et qui le maintient monarchique au milieu des élémens qui le composent. Dépouiller le roi de l'initiative que la charte lui réserve, ce serait frapper la royauté au cœur (1). »

Cependant les entreprises de la chambre allaient devenir irrésistibles, et M. Royer-Collard poussa les ministres à en demander au roi la dissolution. Cette dissolution fut prononcée par l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui convoquait une autre chambre par un nouveau mode d'élection. M. Royer-Collard, transporté de joie, s'écria « qu'on devrait élever des statues au ministre qui avait délivré la France des folies de la contre-révolution. » La majorité de la chambre nouvelle eut un esprit tout différent. Le parti du privilége se trouva en minorité. On s'occupa d'assurer cette situation pour l'avenir, en convertissant en loi l'ordonnance qui l'avait produite. Cette ordonnance avait transféré l'élection au chef-lieu du département et l'avait éloignée du chef-lieu d'arrondissement, qui était plus soumis à l'influence des partisans de l'ancien régime. M. Royer-Collard, se trouvant en face d'une majorité raisonnable, put modifier déjà la tactique de ses discours. Au lieu de prendre uniquement son appui sur le roi, il pouvait maintenant s'appuyer aussi sur la chambre élective, et en conséquence il ne la regarda plus comme une simple émanation de la royauté, sans caractère représentatif, ne devant être élue que par le petit nombre, n'exprimant que son propre avis, et non celui de la nation (2); mais il déclara, dans son discours du 26 décembre 1816, qu'il fallait reconnaître dans la chambre l'intervention de la nation elle-même, qui exerce sur son gouvernement une influence régulière, afin que ses vues et ses besoins soient connus et ses droits respectés, et afin que la liberté politique vienne au secours de la liberté civile, dont elle est la seule garantie efficace; *que la chambre élective constitue les gouvernemens qu'on appelle représentatifs*, qu'elle sera investie d'une confiance d'autant plus

(1) Discours du 15 mars 1816.
(2) Discours du 24 février 1816.

étendue que *le nombre des électeurs sera plus considérable*, et qu'il est nécessaire que le nombre de ceux qui élisent les députés des départemens soit aussi grand que possible.

La majorité libérale de la nouvelle chambre se voyait placée entre deux oppositions : celle des partisans du privilége qui siégeaient à droite, et celle des fauteurs de la révolution et de l'empire qui siégeaient à gauche. Ces derniers, pour renverser la dynastie, feignaient un amour exagéré de la liberté, et les autres, pour renverser le ministère, balbutiaient aussi quelques paroles plus libérales que celles du gouvernement. Dans une discussion sur la suspension de la liberté individuelle, M. Royer-Collard défendit encore la prérogative du prince contre l'une et l'autre opposition. Il répéta que, dans la constitution, le roi ayant l'initiative à l'exclusion de la chambre, il y a toujours présomption que, quand il propose une loi extraordinaire, il a pris toutes les informations nécessaires, parce que le pouvoir légitime est présumé sage et fidèle; que le gouvernement placé au centre où se font ressentir toutes les agitations sait mieux que la chambre s'il est besoin de nouvelles armes pour repousser les dangers; que, quant aux principes absolus qu'on invoquait contre la loi proposée, il y a des temps où les nations sont obligées d'en faire le douloureux sacrifice, à moins qu'elles n'aiment mieux périr plutôt que de s'en écarter (1). M. Royer-Collard ne fera pas entendre en tous temps cette parole, que le pouvoir légitime est toujours présumé sage et fidèle, qu'il faut accorder au gouvernement tous les moyens de sûreté qu'il demande et mettre quelquefois de côté les principes; mais le fond de sa pensée était celui-ci : le gouvernement d'aujourd'hui est plus ami de la vraie liberté que les deux oppositions hypocrites qui le combattent. La gauche ne veut pas qu'il se défende contre les complots, parce qu'elle voudrait relever ou la convention ou l'empire, et la droite ne veut faire rejeter la loi que pour renverser le ministère et en établir un autre plus ami du régime ancien. — S'il avait tenu ce langage, il aurait soulevé des tempêtes, et on l'aurait accusé de déverser la calomnie. Il fallait donc avoir l'air de discuter des principes, quand dans le fond on repoussait des entreprises coupables. C'est presque toujours là le secret de l'éloquence politique : celui qui cache le mieux la réalité du débat, et sur les misérables intérêts qui s'agitent jette le manteau le plus majestueux, atteint le comble de l'art. M. Royer-Collard à la tribune a dû plus d'une fois regretter sa chaire et se répéter en secret : Ici je ne dis pas ce que je voudrais dire; là bas, tout ce que disais, je le pensais, et tout ce que je pensais, je le disais.

Cependant, à mesure qu'on avance dans la carrière politique de

(1) Discours du 14 janvier 1817.

M. Royer-Collard, on le voit moins obligé de voiler sa pensée intime. Quelques jours après le débat sur la liberté individuelle, la discussion s'engagea sur la suppression de la liberté des journaux. D'accord avec le roi et la majorité de la chambre sur le régime civil qui convenait au pays, M. Royer-Collard montra encore ici qu'il mettait au-dessus de la constitution politique la constitution civile et sociale de la France, qu'il ne prenait la première que comme une sauvegarde, et que c'était la seconde qu'il défendait contre les partis. « Une révolution sans exemple, dit-il dans son discours du 27 janvier 1817, s'est opérée au milieu de nous. Elle n'était pas dirigée contre le trône, quoiqu'elle l'ait renversé; elle l'était contre la *constitution intérieure* de la société. Ce sont les *classes diverses* qui ont combattu entre elles, bien plus que la nation et son gouvernement. Cette révolution a *déplacé* tout ce qu'elle n'a pas brisé : les propriétés, *les rangs, l'autorité,* la gloire même. Elle a arraché la société de ses antiques fondemens, et *l'a rétablie sur des fondemens nouveaux...* Une *nation nouvelle* s'avance et se range autour du trône, *renouvelé* comme elle... La nation dont je parle, innocente de la révolution dont elle est née, mais qui n'est point son ouvrage, ne se condamne point à l'admettre ou à la rejeter tout entière; ses résultats seuls lui appartiennent..... Si le gouvernement protégeait ou même s'il favorisait un parti, il faudrait se garder de lui donner les journaux; mais s'il défend au contraire *la nation contre tous les partis,* il a besoin de cette arme puissante, et, loin de redouter qu'il n'en abuse, souhaitons qu'il veuille et sache s'en servir. Il s'agit donc uniquement de savoir si le gouvernement du roi *sert la nation* ou s'il sert un parti. *En définitive, c'est dans cette question que sont cachées toutes les autres...* Eh bien! nous pensons, nous qui défendons le projet de loi, que le gouvernement du roi a donné des preuves irrécusables de sa loyauté et de son dévouement à la *cause nationale.* Nous trouvons ces preuves dans l'ordonnance du 5 septembre et dans la proposition de la loi des élections. Par l'ordonnance du 5 septembre, le gouvernement du roi a puissamment protégé le repos, *la liberté, les droits et les intérêts* de la nation. Il a mis *la nation* elle-même hors de péril en l'arrachant aux partis, à leur puissance, à *leur vengeance.* Par la loi des élections, il a mis *la nation* en état de lui rendre à lui-même l'appui qu'il lui prête aujourd'hui. Le dépit des partis, je dirai presque leur fureur, et les injures dans lesquelles ils l'exhalent et qui trahissent à nos yeux de grandes espérances déçues, ajoutent à notre sécurité et nous persuadent que le gouvernement du roi a échappé sans retour à leur influence, et qu'il appartient plus que jamais *aux grands intérêts qui sont l'objet de notre sollicitude.* »

Il n'y a plus ici d'équivoque : la constitution intérieure de la société a été renouvelée; il s'agit de savoir si le gouvernement du roi sert la

nation. C'est en cela que consiste sa légitimité, et en définitive, c'est dans cette question que sont cachées toutes les autres : tel est le secret de la politique de M. Royer-Collard. Il a été et il est partisan du roi, parce que le roi défend les grands intérêts qui font l'objet de notre sollicitude, et nous devons nous attendre à le voir moins favorable à la prérogative royale, quand le roi se détournera de ces grands intérêts. Il sera donc fidèle à lui-même et à ses principes, malgré les contradictions apparentes de ses paroles.

Un de ces grands intérêts était la complète égalité des consciences et des cultes, et par conséquent la direction de l'éducation publique par des mains laïques, sous l'autorité de l'état. C'était aussi l'un des intérêts nouveaux que les partisans de l'ancien régime attaquaient avec le plus d'ardeur. Pour reconstituer une église dominante, il fallait changer les esprits, et l'on espérait changer les esprits en mettant l'instruction entre les mains du clergé. Dans un discours prononcé le 25 février 1817, M. Royer-Collard repoussa cette agression avec une extrême énergie. « L'université, dit-il, n'est autre chose que le *gouvernement* appliqué à la direction *universelle* de l'instruction publique... Elle a été élevée sur cette base fondamentale, que l'*instruction* et l'*éducation publique appartiennent à l'état*, et sont sous la direction supérieure du roi. Il faut renverser cette maxime ou en respecter les conséquences, et pour la renverser il faut l'attaquer de front; il faut prouver que l'instruction publique et avec elle les doctrines religieuses, *philosophiques* et politiques qui en sont l'ame sont hors *des intérêts généraux de la société*, qu'elles entrent naturellement dans le commerce comme les besoins privés, qu'elles appartiennent à l'industrie comme la fabrication des étoffes, *ou bien peut-être qu'elles forment l'apanage indépendant de quelque puissance particulière qui aurait le privilége de donner des lois à la puissance publique...* L'université a donc le monopole de l'éducation, à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice, ou l'armée celui de la force publique. »

La question est franchement posée; le débat est entre la France nouvelle, représentée alors par son gouvernement, et la France ancienne, représentée par un parti. Ce débat entre l'esprit nouveau et l'esprit ancien, que l'on déguise sous le nom de lutte entre l'université et le clergé, a rempli les trente-cinq dernières années. De nos jours, la majorité de l'assemblée nationale, tremblante devant des dangers nouveaux, a acheté l'alliance de l'ancienne opposition de droite par un sacrifice à l'esprit ancien; mais au fond elle est, comme la majorité du temps de M. Royer-Collard et comme la majorité de la France, du côté de l'esprit nouveau, qui ne veut point que la religion s'immisce dans les affaires de ce monde, qui place l'unité de la France dans la justice et non dans le culte, et qui ne laissera pas tomber l'éducation entre les

mains *d'une puissance particulière qui aspire à donner des lois à la puissance publique*, et dont un de ses plus éminens défenseurs a dit naguère encore : *Il faut qu'elle ne soit pas ou qu'elle règne.*

A la fin de l'année 1817, M. Royer-Collard accusa pour la première fois un léger dissentiment avec le ministère. Le gouvernement proposait une loi sur la presse et déférait les crimes de celle-ci au jury, en réservant les simples délits aux tribunaux correctionnels. M. Royer-Collard voulut que les jurés fussent aussi les juges du délit. Il ne croyait pas par là diminuer ou affaiblir le gouvernement, mais au contraire l'asseoir sur une base plus large et plus solide, et il donna dans ce discours un des plus beaux modèles de l'éloquence appliquée aux choses abstraites. Après avoir établi que l'appréciation d'un délit était nécessairement arbitraire, puisque le délit échappait à toute définition précise et évidente d'elle-même, il ajouta que cet arbitraire inévitable ne devait pas être déposé dans les mains d'un pouvoir permanent, que la société repose à la fois sur les lois et sur les jugemens, qu'une nation qui obéit à des lois *qu'elle n'a point consenties* peut être sagement gouvernée, avoir de bons rois, de grands rois, fleurir au dedans et acquérir de la gloire au dehors, mais qu'elle n'est point libre; qu'ainsi un peuple qui, dans les jugemens criminels, ne protége pas lui-même la vie, l'honneur, la sûreté de chacun de ses membres, peut avoir des magistrats éclairés et vertueux, mais ne jouit pas de la liberté politique, qu'il est sous le glaive. « Députés et jurés, poursuivait-il, vous avez même origine et vous êtes marqués du même sceau; le même nœud vous rassemble; le même dépôt vous est confié. Députés, vous êtes le pays qui concourt aux lois; jurés, vous êtes le pays qui concourt aux jugemens. C'est pourquoi le jugement par jurés s'appelle en Angleterre le *jugement du pays* ou par le pays, *per patriam*... La licence des opinions particulières n'est efficacement réprimée que par l'énergie de *l'opinion générale* et de *la raison publique*, et des jurés seuls en sont les organes légitimes et surtout les organes écoutés (1). »

On voit que l'orateur s'écarte ici beaucoup du langage qu'il faisait entendre lorsqu'il disait que l'opinion d'une nation doit être cherchée dans ses véritables intérêts, que les intérêts sont un gage bien plus sûr de l'opinion que l'opinion ne peut l'être des intérêts, et que nous avions le triste avantage d'avoir appris ce que gagnent les nations à être fortement et pleinement représentées (2); mais au fond il ne se démentait pas. Quand les partisans de l'ancien régime, en majorité dans la chambre, prétendaient s'appuyer sur la nation, il préférait à l'opinion de la nation ainsi représentée ses intérêts véritables; quand l'état

(1) Discours du 16 décembre 1817.

(2) Discours du 24 février 1816.

de la majorité pouvait faire croire que la nation comprenait ses véritables intérêts, l'orateur n'avait plus à mettre de côté l'opinion du pays: il en tenait au contraire un très grand compte, et il voulait lui faire place dans les tribunaux comme dans les assemblées politiques.

Dans la session qui s'ouvrit à la fin de 1818, le ministère, qui était alors dirigé par M. de Richelieu, pencha visiblement vers le côté droit. Lors de l'élection des candidats à la présidence, il appuya M. Ravez contre M. de Serre, et fit nommer le premier. Le bruit courut alors que M. de Richelieu avait mission de former un nouveau cabinet dans lequel ne serait pas compris le ministre de la police, M. Decazes, le principal promoteur de l'ordonnance du 5 septembre, qui n'avait pas été pardonnée par le côté droit; mais le ministre de la police, en grande faveur auprès du roi, renouvela en quelque sorte la *journée des dupes*, et renversa ceux qui voulaient le renverser. Il devint ministre de l'intérieur, et fit nommer M. de Serre ministre de la justice. M. Royer-Collard resta d'accord avec le nouveau ministère, et le soutint de sa parole et de son autorité : le gouvernement défendait alors les vrais intérêts du pays.

Cependant l'opposition de droite était toujours préoccupée du désir de faire prédominer le culte catholique. Cette tendance ne tarda pas à se révéler dans la discussion d'une loi sur la liberté de la presse. L'opposition de droite voulait que l'on punît les offenses à la religion et non les offenses à la morale publique, alléguant qu'il n'y avait point de morale sans religion, ce qui est vrai si on entend parler de la religion commune à tous, ce qui n'est plus vrai si l'on entend parler exclusivement de la religion catholique. M. de Serre prononça, en qualité de garde-des-sceaux, un excellent discours dans lequel il montra que le lien commun des Français n'était plus le culte, mais la morale; que la morale publique est celle qui est révélée par la conscience à tous les peuples, comme à tous les hommes, parce que tous l'ont reçue de leur divin auteur en même temps que l'existence; qu'il n'est jamais arrivé que tous les caractères sacrés de cette morale publique aient été effacés; que plus une religion a sanctionné cette morale commune à toutes, plus elle a été sainte, et que c'est l'honneur immortel du christianisme de l'avoir portée au dernier degré de pureté et de sublimité.

Ces principes étaient ceux de M. Royer-Collard. Il avait souvent pris en main la cause de la philosophie qu'on attaquait déjà, et qu'on voulait retrancher des études. « Le pays qui a donné Descartes à l'Europe, avait-il dit, ne repoussera pas le flambeau allumé par ce grand homme. Sans la philosophie, il n'y a ni littérature ni science véritable. Si de pernicieuses doctrines se sont élevées sous son nom, c'est à elle, *non à l'ignorance*, qu'il appartient de les combattre, à elle seule qu'il est

réservé de les détruire... La pensée a maintenant retrouvé dans les épreuves de l'analyse sa sublime origine, la morale son autorité, l'homme ses destinées immortelles (1). »

IV.

A la fin de l'année 1819, le ministère fut en partie renouvelé. Une rumeur se répandit qu'il s'effrayait des progrès de l'opinion libérale dans la chambre élective, et qu'il voulait modifier la loi des élections. Des pétitions furent adressées de toutes parts à la chambre pour le maintien de la charte et de la loi des élections qui en émanait. Le ministère voulait qu'on passât à l'ordre du jour sur ces pétitions; une grande partie de la chambre en demandait le renvoi aux ministres. Le vote eut lieu par assis et lever : M. Royer-Collard se leva contre l'ordre du jour, qui ne prévalut qu'à une faible majorité. Une nouvelle phase allait s'ouvrir dans sa vie politique : pour la première fois, M. Royer-Collard allait être plus libéral que le gouvernement, par conséquent abandonner la défense du ministère et se placer à la tête de l'opposition. Il prenait de plus en plus confiance dans la loi électorale qui amenait chaque année dans la chambre de nouveaux défenseurs des intérêts les plus chers au pays, et il ne voulait pas qu'on changeât cette loi au profit des amis du privilége. Le nouvel opposant donna bientôt sa démission de président de la commission de l'instruction publique. Quelque temps après, le ministère lui ôta son titre de conseiller d'état, et enveloppa dans sa disgrace M. Guizot, que M. Royer-Collard avait proposé à M. de Fontanes pour la chaire d'histoire moderne à la Faculté des lettres, et qu'il avait aidé à entrer dans l'administration publique, et M. Camille Jordan, qui était toujours demeuré uni avec M. Royer-Collard depuis le conseil des cinq-cents, où s'était nouée leur amitié.

M. de Serre, qui avait combattu aux côtés de M. Royer-Collard en faveur du régime nouveau et qui lui avait quelquefois emprunté ses armes, fut chargé de la pénible mission de lui annoncer sa destitution, mal adoucie par un dédommagement que ne pouvait admettre la fierté du philosophe. « Le roi, écrivit-il, dont la mémoire reste frappée de vos services et de votre dévouement, vous accorde le titre de conseiller d'état honoraire et une pension de 10,000 fr. sur le sceau. Sa majesté compte sur vous et m'ordonne de vous le dire. » M. Royer-Collard fit une réponse pleine de dignité que le public n'a point connue et qui mérite d'être citée tout entière. « Je sais quel respect est dû au nom du roi : ses bienfaits obligent presque comme ses ordres; je ne

(1) Discours du 18 août 1818.

voudrais pas lui désobéir, et cependant je ne puis accepter une pension sur le sceau, en considération de mes services. J'ai été pendant six années, au péril continuel de ma vie, le serviteur principal du roi de France et son conseiller assidu. Depuis la restauration jusqu'à ces derniers temps, j'ai exercé de hautes fonctions, peut-être les plus délicates et les plus difficiles de l'administration. Le traitement public de conseiller d'état était dans une analogie parfaite avec des services de cette nature : c'était la récompense qui m'avait été assignée par la bonté du roi; elle comblait, vous le savez, toutes mes ambitions. Il se rencontre aujourd'hui des ministres qui me la reprennent : je n'ai rien à dire; mais je ne crois pas que je sois obligé d'accepter en échange d'un traitement public, et comme une juste indemnité, un traitement secret sur des fonds secrets. J'abaisserais mon caractère de député; je dégraderais de ma propre main les services que vous rappelez; j'aime mieux qu'ils soient oubliés. Il n'y a point de faste dans ce refus; il m'est dicté par une répugnance invincible et pour ma seule défense. Personne n'est plus que vous en état de le faire agréer au roi par une interprétation équitable : je vous demande ce bon office. Vous me dites que sa majesté compte sur moi : elle rend justice à mes sentimens. Une disgrace honorable, encourue pour son service, est un attrait de plus pour ma fidélité. »

Bientôt le contre-coup de l'assassinat du duc de Berry renversait le ministère, et M. de Richelieu prenait pour la seconde fois la direction de la politique. Il se faisait un mouvement plus prononcé de réaction contre les idées libérales, et il semblait, comme le disait un membre de l'opposition, qu'on voulût ensevelir dans le tombeau du prince les libertés du pays. L'opposition de droite aspirait toujours à augmenter le nombre de ses adhérens dans la chambre, et elle voulait ou concentrer les élections dans les chefs-lieux d'arrondissement, ou ne laisser voter aux chefs-lieux des départemens que les citoyens les plus imposés. M. Royer-Collard, persévérant dans la nouvelle tactique qu'il avait prise depuis la dispersion de la majorité de 1816, réclama le droit de la nation à être représentée dans le gouvernement et revendiqua l'égalité pour tous les électeurs. « Une société nouvelle, dit-il, est instituée sur la base de l'*égalité*. La liberté française, toutes nos libertés, même la liberté de conscience, c'est l'*égalité*. Là où il n'y a pas de distinctions hiérarchiques, dans la rigueur du droit, *tous sont éligibles, tous sont électeurs*, à moins qu'ils ne soient jugés *actuellement* incapables de l'être. La loi fondamentale *n'a pas à reconnaître la capacité*, mais à déclarer l'incapacité; *quiconque n'est pas exclu est appelé*.... Les incapacités déclarées par la charte ne sont ni personnelles ni définitives; elles ne sont que suspensives et temporaires.... Croyez-vous qu'il y ait de l'aristocratie dans notre division de la propriété? En ce cas, elle

siége à la chambre des pairs. Vous faites un pléonasme politique si vous la replacez dans les élémens de la chambre élective.... Ce n'est pas seulement un coup d'état contre le gouvernement représentatif, c'est un coup d'état contre la *société;* c'est une révolution contre l'*égalité*, c'est la vraie *contre-révolution...* ce ne sont plus des députés qui siégent à la chambre, ce sont des notables (1). »

L'opposition de droite ne manqua pas d'objecter à M. Royer-Collard qu'il venait de professer la doctrine du suffrage universel et de la souveraineté du peuple. Et en effet cette doctrine ressortait de ses paroles. L'orateur fut donc obligé de mettre à nu le fond de sa pensée et sa véritable doctrine. Il expliqua, par son discours du 28 mai 1820, qu'il y a deux élémens dans la société : l'un matériel, qui est le nombre et la force des volontés; l'autre moral, qui est le droit de tous les intérêts légitimes. Que si l'on veut faire régner le premier, on arrive à l'aveugle souveraineté du peuple; que si l'on veut donner l'empire au second, on établit la souveraineté de la justice. La pensée de M. Royer-Collard est ici évidente : il n'est partisan immuable ni de la prépondérance du roi sur la chambre, quoiqu'il l'ait dit autrefois, ni de la prépondérance de la chambre sur le roi, quoiqu'il vienne de le dire; il est pour le gouvernement qui représentera le mieux les intérêts légitimes et par conséquent les droits du pays. Et ces intérêts légitimes, il nous l'a dit plusieurs fois, ils sont dans l'égalité, qui est la base de toutes les libertés, même de la liberté de conscience, qui a conquis notre sol et qui a fait descendre le privilége au tombeau; car, dit-il aux hommes de l'opposition de droite, « ce que vous admirez n'est point admirable; la multiplicité des rangs et des conditions, c'est l'enfance des sociétés : on ne viole pas impunément les mœurs publiques. Quand l'état d'une société est fixé et qu'il est manifeste, il est la conduite de la Providence sur cette société, et la soumission lui est due comme à tout ordre établi. C'est là *le véritable droit divin...* Il y a une faction née de la révolution, de ses mauvaises doctrines et de ses mauvaises actions, qui cherche vaguement peut-être, mais qui cherche toujours l'usurpation, parce qu'elle en a le goût encore plus que le besoin. Il y a une faction *née du privilége,* que l'*égalité* indigne, et qui a besoin de la détruire... Je reconnais l'une à la haine de toute autorité légitime, politique, morale, religieuse; l'autre, à son *mépris* instinctif pour tous les *droits,* publics et privés, et à la *cupidité arrogante* qui lui fait tout convoiter dans le gouvernement et dans la société. »

Cette faction remportait chaque jour de nouveaux avantages. A la fin de l'année 1820, M. de Corbière fut nommé président de la commission de l'instruction publique, et devint ministre d'état avec

(1) Discours du 17 mai 1820.

MM. Lainé et de Villèle. L'un des vœux les plus ardens de la faction était de reconstituer le clergé sur ses anciennes bases, d'en faire un corps indépendant de l'état, pour qu'il arrivât bientôt à dominer l'état. On revint au projet (de 1816) de lui constituer une dotation inaliénable, et d'abord de faire accroître au budget du clergé les pensions ecclésiastiques à mesure de leur extinction. M. Royer-Collard se chargea de repousser cette nouvelle attaque; il traça la situation du clergé dans la société nouvelle. « L'alliance entre l'état et le clergé, dit-il, consiste en ce que, de la mission divine du prêtre, l'état fait une magistrature sociale, la plus haute de toutes, puisqu'elle a pour *fonction* d'enseigner la religion. Le prix de l'*alliance,* qu'on excuse cette expression nécessaire, est la *protection.* La condition, c'est que le prêtre *restera dans le temple,* et qu'il n'en sortira point pour troubler l'état. Voilà la matière de tous les concordats... Une religion est-elle exclusive ou même dominante? on peut être assuré que ses ministres seront riches et grands dans l'état, qu'ils exerceront une vaste domination, et qu'ils interviendront sans cesse dans *la vie civile* pour la soumettre à *la loi ecclésiastique*... La liberté de conscience est irrévocablement établie par la charte; la religion catholique a cessé d'être exclusive, elle n'est pas même dominante... La condition des ministres de la religion catholique est nouvelle, surtout en ce qu'ils sont placés, *à l'égard des cultes chrétiens, sous la loi de l'égalité,* à l'égard de la société, sous la loi de la liberté de conscience... Sous des formes bénignes, le concordat de 1817 cachait la contre-révolution dans le clergé. Je juge la révolution aussi sévèrement qu'il convient et que la justice l'exige; mais je ne crois la contre-révolution bonne ni permise nulle part... Des traitemens fixes ont remplacé les dotations territoriales. Ainsi le clergé catholique est une *magistrature légale,* instituée sur les mêmes bases et le même plan que l'ordre judiciaire (1). »

Ce discours fit rejeter les propositions du ministère; mais la faction de droite, loin de ralentir ses entreprises, les pressait et les multipliait. Le cabinet de M. de Richelieu lui avait ouvert ses rangs; bien qu'elle y vît ses membres les plus illustres, elle se lassait de partager le pouvoir avec quelques modérés, et elle le voulait sans partage. Des gens qui avaient rédigé une note secrète pour essayer de retenir les troupes alliées, et qui avaient réclamé contre l'affranchissement de la France, reprochèrent au ministère de ne pas garder assez d'indépendance à l'égard des gouvernemens étrangers. Dans la session qui s'ouvrit à la fin de 1821, l'un des membres de l'opposition de droite, M. Delalot, proposa d'insérer la phrase suivante dans la réponse au discours de la couronne : « Nous nous félicitons, sire, de vos relations constam-

(1) Discours du 15 mai 1821.

ment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne. » L'opposition de droite voulait faire entendre que le ministère, dans sa politique extérieure, avait donné des gages aux libéraux du dehors et du dedans. L'opposition de gauche, pensant que la phrase pouvait se comprendre en ce sens que le ministère était plus favorable aux rois qu'aux peuples étrangers, commit la grave imprudence de soutenir les partisans du privilége et de les aider à renverser un ministère mixte pour en élever un autre où ils allaient s'étaler en maîtres. Le ministère de M. de Villèle fut constitué.

Sans perdre de temps, le nouveau cabinet apporta une loi contre la liberté de la presse. M. Royer-Collard, qui avait autrefois donné les journaux au gouvernement, parce qu'il le regardait comme protecteur des intérêts nouveaux de la France, et qui avait dit avec raison qu'il s'agissait uniquement de savoir si le gouvernement du roi *servait la nation* ou s'il servait un parti, et que dans cette question étaient cachées toutes les autres; — M. Royer-Collard voyait maintenant le gouvernement passé dans les mains d'un parti ennemi de l'égalité : il ne pouvait donc lui sacrifier la liberté de la presse. Il dit que, dans l'état actuel de la société, la liberté de la presse avait la vertu d'une institution, que la publicité était une sorte de résistance aux pouvoirs établis, parce qu'elle dénonçait leurs écarts et leurs erreurs, et qu'elle était capable de faire triompher contre eux la vérité et la justice. « Nous avons vu, poursuivit-il, la vieille société périr et avec elle une foule d'institutions domestiques et de magistratures indépendantes qu'elle portait dans son sein, faisceaux puissans de droits privés, vraies républiques dans la monarchie... De la société en poussière est sortie la centralisation : il ne faut pas chercher ailleurs son origine. La démocratie chez nous, est-il dit dans l'exposé des motifs du projet de loi, est partout pleine de séve et d'énergie; elle est dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les hommes, dans les choses. Le torrent coule à pleins bords dans de faibles digues, qui le contiennent à peine. A mon tour, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France, telle que les siècles et les événemens l'ont faite. Il est vrai que dès long-temps l'industrie et la propriété ne cessant de féconder, d'accroître, d'élever les classes moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures, que, pour apercevoir encore celles-ci au-dessus de leur tête, il leur faudrait beaucoup descendre. La richesse a amené le loisir, le loisir a donné les lumières, l'indépendance a fait naître le patriotisme. Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques; elles ne se sentent coupables ni de curiosité, ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà

notre démocratie, telle que je la vois et la conçois; oui, elle coule à pleins bords dans cette belle France, plus que jamais favorisée du ciel. Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent : pour moi, je rends grace à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures (1). »

L'orateur commence par accorder que la démocratie ou l'égalité, — car, dit-il, c'est le vrai nom de la démocratie, et je le lui rends, — est imprégnée dans toutes les institutions civiles du pays; il cherche ensuite la place de la démocratie dans les institutions politiques et ne la trouve pas; il demande si elle possède quelque institution populaire, quelque magistrature, ouvrage de ses mains; il remarque que notre société est tout entière sous la main du gouvernement, que pas un détail n'échappe au pouvoir, et il en conclut qu'elle n'a pas d'autre ressource que la contradiction ou l'opposition, et que, comme elle ne contredit et ne s'oppose que par la presse, il doit être interdit de lui ôter cette liberté. Ces énergiques efforts ne purent, cette fois, arracher à la faction de droite la proie qu'elle convoitait, et la liberté de la presse fut sacrifiée.

Le parti de la contre-révolution était maître au dedans; il voulut le devenir au dehors; il décréta de faire la guerre à la révolution espagnole. M. de Villèle résista lui-même long-temps aux efforts de son parti, et il se forma dans la chambre une nouvelle opposition de droite contre le ministère de la droite. Enfin, en 1823, M. de Villèle céda aux impatiences domestiques et, comme il eut la candeur de l'avouer lui-même, aux injonctions extérieures. M. Royer-Collard s'opposa à cette guerre entreprise pour rétablir le pouvoir absolu; malgré les avertissemens qu'en fidèle et courageux serviteur il donna au trône, la guerre d'Espagne s'accomplit.

L'année suivante, le ministère reprit le projet, qui avait échoué en 1816, de substituer au renouvellement partiel, mais annuel de la chambre, le renouvellement intégral, séparé par un intervalle, non plus de cinq ans, mais de sept ans. On voulait conserver le plus long-temps possible une majorité favorable au parti de la contre-révolution. M. Royer-Collard, dans son discours du 3 juin 1824, revint d'abord à son ancien langage de 1816 : il représenta le renouvellement intégral comme appartenant plus au principe républicain qu'au principe monarchique, comme donnant à un jour marqué une plus grande force à la chambre élective qu'à la royauté, et il répéta qu'en Angleterre le renouvellement intégral avait peu à peu limité, resserré, envahi la monarchie et y avait substitué une république aristocratique. Mais le danger que courait la France n'était pas celui-là; il sentait bien que

(1) Discours du 22 janvier 1822.

la faction à laquelle il s'opposait, loin de diminuer le pouvoir royal, voulait au contraire l'agrandir, persuadée qu'elle en recueillerait les premières faveurs et les plus solides bénéfices : il donna donc, dans le même discours, des raisons plus sincères; il dit que la loi proposée était un moyen de faire tomber sans bruit les élections annuelles, que par l'élection seulement la nation intervenait régulièrement dans les affaires publiques et y faisait ressentir sa juste influence, que plus ce droit est exercé, plus il est possédé; que l'élection annuelle était une garantie nécessaire aux institutions nouvelles, que le gouvernement représentatif ne résisterait pas à la désuétude, que par le fait on allait suspendre les élections pendant sept ans et tâcher de déshabituer le pays des élections et de la charte, pour voir ensuite ce qu'on aurait à faire. La vaine évocation de la république montrée derrière le renouvellement intégral n'était pas de nature à effrayer le parti de la contre-révolution, qui savait bien quel usage il voulait faire de la septennalité. Les dernières raisons prises du droit de la nation étaient moins propres encore à le faire reculer. Il passa outre comme pour la guerre d'Espagne, et il assura par la nouvelle loi la durée du ministère qui, malheureusement, acheva de ruiner la dynastie dans l'opinion de la France.

Le ministère consomma cette ruine par le projet de loi sur le sacrilége. Il y avait des peines dans nos codes contre ceux qui auraient outragé les objets ou les ministres d'un culte (1). On voulait davantage, on voulait non-seulement augmenter la peine, et, par exemple, couper le poing au coupable, mais forcer la loi à faire profession de la religion catholique et à nommer *sacriléges* les outrages qui seraient adressés à cette religion. On voulait, selon l'expression de M. Royer-Collard, que cette religion tout entière fût tenue pour vraie et les autres pour fausses, qu'elle fît partie de la constitution de l'état et de là se répandît dans les institutions politiques et civiles, ou autrement, disait-on, l'état professe l'indifférence religieuse, il exclut Dieu de ses lois, *il est athée*. M. Royer-Collard prononça sur ce sujet, le 12 avril 1825, son discours le plus éloquent, celui qu'il préférait lui-même à tous les autres. Il y montra que la loi ne pouvait punir la profanation des hosties consacrées sans professer le dogme de la présence réelle, sans adopter un culte de préférence à tous les autres. « Les gouvernemens, dit-il, sont-ils les successeurs des apôtres et peuvent-ils dire comme eux : Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous? S'ils ne l'oseraient, et sans doute ils ne l'oseraient, ils ne sont pas les dépositaires de la foi, et ils n'ont pas reçu d'en haut la mission de déclarer ce qui est vrai en matière de religion et ce qui ne l'est pas. »

(1) Code pénal, art. 260-263.

M. Royer-Collard ajouta que si l'on frappait la profanation des hosties, il faudrait bientôt frapper le blasphème, l'hérésie, l'incrédulité. « De quel droit votre main profane scinde-t-elle la majesté divine et la déclare-t-elle vulnérable en un seul point, invulnérable sur tous les autres, sensible aux voies de fait, insensible à toute autre espèce d'outrage? » Il conclut que le gouvernement deviendrait ainsi théocratique, mais que si la théocratie a pu dans d'autres temps surprendre encore quelque autorité à la faveur de l'ignorance, elle ne serait de nos jours qu'une imposture décriée, à laquelle la *sincérité* manquerait d'une part et la *crédulité* de l'autre. « Il est faux, poursuivait-il, qu'on ne sorte de la théocratie que par l'athéisme. Ouvrez le budget : vous y trouvez que l'état acquitte annuellement 30 millions pour les dépenses du seul culte catholique. La loi de finances au moins n'est pas athée. Mais voici une preuve plus convaincante, s'il est possible, que Dieu n'est pas exclu de nos lois : c'est que les lois elles-mêmes se sont mises, et avec elles la société entière, sous la protection du serment.... Quoi! le serment est un acte de religion où Dieu partout présent intervient comme témoin et comme vengeur, et quand les lois se confient sans cesse au serment, que sans cesse elles le prescrivent et peut-être le prodiguent, on ose dire que Dieu est exclu de ces mêmes lois et que l'état est légalement athée.... Cet anathème, lancé de toutes parts et avec tant d'éclat, n'est que le cri de l'orgueil irrité, une vengeance tirée de la loi dont la molle indifférence a négligé de déclarer une seule religion vraie et toutes les autres fausses. La liberté et *l'égale protection des cultes,* voilà tout l'athéisme de la charte. »

Examinant ensuite le rôle politique de la religion, il fit remarquer finement que les fausses religions ont pour la stabilité et la splendeur des sociétés les mêmes avantages que la vraie. Il opposa les prospérités de l'hérétique Angleterre à la décadence de la catholique Espagne, et montra que dans l'alliance qu'on appelait sainte le premier rang appartenait à la Russie, que nous tenons au moins pour schismatique. Il termina par cette péroraison éloquente. « J'ai voulu marquer, en rompant un long silence, ma vive opposition au principe théocratique qui menace à la fois la religion et la société, d'autant plus odieux que ce ne sont pas, comme aux jours de la barbarie et de l'ignorance, les fureurs sincères d'un zèle trop ardent qui rallument cette torche. Il n'y a plus de Dominique, et nous ne sommes pas non plus des Albigeois. La théocratie de notre temps est moins religieuse que politique; elle fait partie de ce système de réaction universelle qui nous emporte. Ce qui la recommande, c'est qu'elle a un aspect contre-révolutionnaire. Sans doute, la révolution a été impie jusqu'au fanatisme, jusqu'à la cruauté; mais qu'on y prenne garde : c'est ce crime-là qui l'a perdue, et on peut prédire à la contre-révolution que des représailles de

cruauté, ne fussent-elles qu'écrites, porteront témoignage contre elle et la flétriront à son tour. » Ces vives paroles firent reculer l'audace du parti contre-révolutionnaire, et la loi succomba.

La dernière lutte soutenue par M. Royer-Collard fut dirigée contre le projet de loi par lequel la faction de droite voulut envelopper la presse de liens plus forts que ceux qu'elle lui avait donnés jusque-là. L'indignation avait été le ton dominant de son discours sur la loi du *sacrilége*, ses dernières paroles furent marquées par l'accent de l'ironie et du mépris. « Dans la pensée intime de la loi, dit-il, il y a eu de l'imprévoyance au grand jour de la création à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers : de là sont sortis le mal et l'erreur; une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente et rendre à l'humanité sagement mutilée le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes.... Deux fois en vingt ans, nous ne l'avons pas oublié, la tyrannie s'est appesantie sur nous, la hache révolutionnaire à la main, ou le front brillant de l'éclat de cinquante victoires. La hache est émoussée; personne, je le crois, ne voudrait la ressaisir, et personne aussi ne le pourrait.... C'est dans la gloire seule, guerrière et politique, comme celle qui nous a éblouis, que la tyrannie doit aujourd'hui tremper ses armes. Privée de la gloire, elle serait ridicule. Conseillers de la couronne, connus ou inconnus, qu'il nous soit permis de vous le demander : qu'avez-vous fait jusqu'ici qui vous élève à ce point au-dessus de vos concitoyens, que vous soyez en état de leur imposer la tyrannie? Dites-nous quel jour vous êtes entrés en possession de la gloire? quelles sont vos batailles gagnées? quels sont les immortels services que vous avez rendus au roi et à la patrie? Obscurs et médiocres comme nous, il nous semble que vous ne nous surpassez qu'en témérité.... La loi que je combats annonce la présence d'une faction dans le gouvernement aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même, et si elle marchait devant nous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va : *elle mentirait*. Je la juge par ses œuvres : voilà qu'elle vous propose la destruction de la liberté de la presse; l'année dernière, elle avait exhumé du moyen-âge le droit d'aînesse; l'année précédente, le sacrilége. Ainsi dans la religion, dans la société, dans le gouvernement, elle retourne en arrière;... elle tend par le *fanatisme*, le *privilége* et l'*ignorance* à la barbarie et aux dominations absurdes que la barbarie favorise. L'entreprise est laborieuse, et il ne sera pas facile de la consommer. A l'avenir, il ne s'imprimera pas une ligne en France, je le veux; une frontière d'airain nous préservera de la contagion étrangère, à la bonne heure. Mais il y a long-temps que la discussion est ouverte dans le monde entre le bien et le mal, le vrai et le faux; elle remplit d'innombrables volumes,

lus et relus le jour et la nuit par une génération curieuse. Des bibliothèques, les livres ont passé dans les esprits; c'est de là qu'il vous faut les chasser. Avez-vous pour cela un projet de loi? Tant que nous n'aurons pas oublié ce que nous savons, nous serons mal disposés à l'abrutissement et à la servitude. Mais le mouvement des esprits ne vient pas seulement des livres. Né de la liberté des conditions, il vit du travail, de la richesse et du loisir. Les rassemblemens des villes et la facilité des communications l'entretiennent. Pour asservir les hommes, il est nécessaire de les disperser et de les appauvrir; la misère est la sauvegarde de l'ignorance. Croyez-moi, réduisez la population; renvoyez les hommes de l'industrie à la glèbe, brûlez les manufactures, comblez les canaux, labourez les grands chemins. Si vous ne faites pas tout cela, vous n'aurez rien fait; si la charrue ne passe pas sur la civilisation tout entière, ce qui en restera suffira pour tromper vos efforts (1). »

Dans ce discours, M. Royer-Collard résume lui-même en trois mots sa doctrine politique, et il en montre l'unité. Elle est tout entière dans la lutte contre le *fanatisme*, le *privilége* et l'*ignorance*. Sa vie parlementaire fait donc partie de sa vie philosophique. Non-seulement la philosophie donna à son langage le goût et l'art de ces expressions abstraites et générales qui font la force et l'élévation de ses discours, mais elle lui fournit aussi les doctrines qu'il défendit avec tant de constance et d'énergie, c'est-à-dire l'abolition de tout privilége, soit de naissance, soit de fortune, la propagation de la science et des lumières, la sécularisation de l'état, et l'unité de la France fondée, non sur un culte particulier, mais sur la morale et la religion communes à tous les cultes. M. Royer-Collard fut donc à la chambre ce qu'il avait été à la Faculté des lettres : il fut *le philosophe*.

V.

Les partisans du privilége, en faisant voter la septennalité dans l'année 1824, s'étaient crus possesseurs de la chambre et du pays pour long-temps, et cependant déjà, en 1827, ils ne se sentaient plus assurés de la majorité dans le parlement, et ils voulaient essayer de le recomposer d'élémens nouveaux, qu'ils espéraient voir plus favorables à leurs desseins. Ils firent donc dissoudre la chambre des députés et convoquer les colléges électoraux. M. Royer-Collard reçut alors la récompense de ses longs combats pour les intérêts de la France nouvelle; il fut élu par sept départemens.

L'Académie française voulut aussi concourir à l'éclat de son triomphe, et lui ouvrit ses portes. Elle ne pouvait d'ailleurs se dispenser d'appeler dans son sein un écrivain dont le langage était si pur et si

(1) Discours du 14 février 1827.

élevé, et qui était le premier orateur politique de ce temps. On se rappelle encore l'effet de sa parole sur l'assemblée, l'attente que produisait dans tous les rangs l'annonce d'un de ses discours, les bancs qui se remplissaient tout à coup, le silence qui s'établissait, l'attention profonde qui s'attachait à tous les mots et à tous les gestes de l'orateur. M. Royer-Collard, le cahier à la main, pour ne pas jouer frauduleusement le rôle d'un improvisateur, ne lisait cependant pas son discours, mais le récitait d'un accent animé, convaincu, impérieux; un murmure d'approbation circulait dans l'auditoire; une explosion d'enthousiasme éclatait à la fin du discours et suspendait la séance. D'autres ont eu ce genre de succès; mais un avantage qui n'appartient qu'à lui, c'est que, par la nouveauté et le poids de ses argumens, il changeait le cours de la discussion : il l'établissait sur un terrain nouveau qui devenait à l'instant même le commun champ de bataille. Toutes les anciennes raisons étaient perdues de vue; il avait élevé un nouvel étendard, que les uns cherchaient à soutenir, et que les autres voulaient abattre, mais au pied duquel se passait désormais tout le combat.

M. Royer-Collard déclara dans son discours de réception à l'Académie, prononcé le 13 novembre 1827, que, touché de l'honneur qu'il recevait, il ne l'avait cependant point cherché, « parce que les pensées de l'homme public sont trop graves et ses devoirs trop saints pour admettre un partage entre le soin de bien faire et celui de bien dire. » Il voulait qu'il fût bien entendu qu'il n'avait pas composé ses discours comme des morceaux d'éloquence, mais comme des actes de sa vie politique. Et en effet il répétait souvent qu'il n'avait pas eu le temps d'écrire de manière à se satisfaire lui-même. Il n'exceptait de cet arrêt que son discours d'ouverture prononcé à la Faculté des lettres à la fin de 1813, et ses discours sur la loi du sacrilége et sur la loi contre la liberté de la presse, dont nous avons cité quelques passages. Comme tous les grands écrivains, il se faisait une très haute idée des difficultés de l'art d'écrire. S'il n'avait pas été obligé de porter la parole en public, c'est-à-dire d'agir par la parole, il est probable qu'il n'aurait jamais écrit. M. Royer-Collard ne consentait à rien dire médiocrement. Nourri de la lecture assidue des grands écrivains du XVIIe siècle, il semblait se demander, lorsqu'il avait à produire une pensée, comment l'aurait exprimée un de ces maîtres de la parole et en particulier Bossuet. Écrivant, pour ainsi dire, sous les yeux d'un si sévère témoin, il retranchait tout ce qui aurait pu choquer ses regards. Il ne souffrait rien de bas, rien de commun, rien de lâche : chaque mot devait avoir sa vertu. Les expressions recevaient de la netteté et de la couleur; les images étaient appropriées à la signification naturelle des termes; les périodes prenaient de l'ampleur et de la majesté. M. Royer-Collard est de la famille des écrivains du grand âge de notre littéra-

ture. Il n'a pas la marche vive et dégagée du XVIIIe siècle; il recherchait des graces plus austères et plus retenues; il s'est mis au nombre de nos écrivains classiques, non pas des classiques élégans du siècle de Louis XV et de Voltaire, mais des classiques graves et élevés du siècle de Louis XIV et de Bossuet.

Même dans les entretiens familiers, la parole de M. Royer-Collard conservait une grande élévation, ou une correction curieuse, ou une forme d'antithèse et de contre-vérité qui rendait la pensée plus frappante et le trait plus acéré. Tantôt, mettant malicieusement en regard l'ancienne et la nouvelle littérature, il disait aux nouveaux auteurs : « Je ne lis plus, je relis; » tantôt, relevant comme un défaut une docilité que d'autres auraient regardée comme une déférence flatteuse, il se plaignait d'une personne en s'écriant : « Je lui persuade tout ce que je veux. » Une fois, pour signaler l'ambition oratoire d'un poète, il disait en parlant d'un discours que celui-ci devait prononcer : « On s'attend à de l'imprévu. » Un autre jour, rencontrant un illustre personnage récemment décoré d'un nouveau titre, il lui adressait ces mots, comme s'il avait à le consoler d'un désavantage : « Je vous fais mon compliment, monsieur, cela ne vous diminue pas. » Une autre fois encore, tout en ne voulant pas paraître juger une célèbre histoire du consulat et de l'empire, et désirant cependant lui reprocher de ne pas assez respirer l'amour de la liberté, il se contentait de dire : « Lorsque j'ai reçu l'ouvrage, je relisais les histoires de Tacite. » C'est ainsi que sa parole donnait du relief à toutes choses, et comme l'a remarqué un excellent juge, « si la pensée était commune, il la refrappait à son empreinte; quelquefois même il la rendait excessive, pour qu'elle ne servît qu'à lui (1). »

Mais nous n'avons pas achevé de tracer la vie politique de M. Royer-Collard. Les élections de 1828 ne répondirent pas aux espérances des partisans de l'ancien régime. Le ministère se retira. Le roi Charles X appela à contre-cœur des ministres plus amis des idées nouvelles. M. Royer-Collard fut nommé président de la chambre des députés. Pendant les deux sessions de 1828 et 1829, le ministère fit de louables efforts pour concilier les intérêts de la liberté et ceux de la prérogative royale. M. Royer-Collard se montrait satisfait de la conduite que tenaient les ministres; il essayait de contenir ceux de ses amis qui voulaient que, dans les lois sur les communes et les départemens, on fît une plus grande part à l'influence populaire. Il leur disait : « Vous ne connaissez pas le roi Charles X; vous le pousserez à quelque extrémité fâcheuse. » Sa voix ne fut pas entendue. Le ministère ne put faire recevoir la loi sur l'organisation départementale et

(1) M. de Rémusat, discours de réception à l'Académie française.

communale avec les sages tempéramens qu'il y avait établis. Il fut obligé de la retirer en pleine séance, comme par une sorte de coup de théâtre. Le roi, ainsi que l'avait prédit M. Royer-Collard, prit avantage de cet échec d'un ministère qui n'était pas de son choix. « Puisque, malgré vos intentions libérales, dit-il à ses ministres, vous n'avez pas assez de crédit sur la chambre pour sauver ce que vous croyez vous-mêmes devoir conserver de la prérogative du roi, trouvez bon que j'avise de mon côté, et avec des ministres selon mes vues, au salut de la royauté. » Il choisit alors ce ministère qui inspira au pays de si tristes et de si justes pressentimens.

A l'ouverture de la session de 1830, la chambre des pairs, contre son habitude, plaça dans son adresse au roi un avertissement sévère sur les coups d'état que le ministère pouvait méditer. La chambre des députés rédigea la célèbre adresse connue sous le nom d'adresse des 221, où elle déclara refuser son concours à une administration « dont la pensée fondamentale était une défiance injuste des sentimens et de la raison de la France, défiance injurieuse pour le peuple, menaçante pour ses libertés. » Elle appelait le roi à se prononcer « entre ceux qui méconnaissaient une nation si calme et si fidèle et la chambre qui, avec une conviction profonde, venait déposer dans le sein de sa majesté les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi. » M. Royer-Collard, président de la chambre, avait pris soin de faire rédiger l'adresse par M. Gautier, un royaliste éprouvé, dont la fidélité ne pouvait être suspecte. C'était au président que revenait la charge, alors douloureuse, de donner lecture de l'adresse au prince. Placé entre l'obstination aveugle du roi et l'impatience imprudente de ses amis, de quelque côté qu'il se tournât, il ne voyait que des fautes et des abîmes. Il lut donc cette adresse avec une profonde mélancolie et presque avec l'accent du désespoir. Le lendemain, la chambre était prorogée, et M. Royer-Collard allait ensevelir dans la solitude de la campagne ses amers regrets de la témérité des partis et son effroi de l'avenir. Bientôt la chambre fut dissoute, puis réélue avec une majorité plus forte encore contre le ministère. Le coup d'état depuis si long-temps redouté fut résolu, et la révolution de 1830 s'accomplit.

M. Royer-Collard vit cette révolution avec une extrême répugnance; il n'aurait pas voulu qu'on répondît à une violation de la charte par une autre violation. « Les révolutions, dit-il, vendent cher les avantages qu'elles promettent. La postérité jugera si celle-ci était inévitable, ou si elle pouvait s'opérer à d'autres conditions (1). » Cependant il ne se retira point de la chambre, parce que derrière la révolution

(1) Discours aux électeurs de Vitry-le-Français le 6 juillet 1831.

politique il entrevoyait des tentatives de révolution sociale, et qu'au-dessus des dynasties et des gouvernemens, disait-il, règne la question permanente, la question souveraine de l'ordre et du désordre, du bien ou du mal, de la liberté ou de la servitude. Il prit la parole dans la discussion sur la constitution de la chambre des pairs en 1831, et plus tard, en 1835, pour résister aux mesures par lesquelles, disait-il, le jury constitutionnel avait été dégradé, et ses attributions légitimes transférées imprudemment à un pouvoir digne de tout notre respect, mais à qui elles sont et doivent demeurer étrangères. Il avait préparé un discours contre le projet de loi qui voulait punir la non-révélation d'un complot. Le projet de loi fut retiré devant la menace de ce discours. On le pressa de l'imprimer; il refusa de frapper des adversaires qui s'étaient eux-mêmes mis à terre. Depuis, ce discours lui fut dérobé. Il le regretta, parce qu'il y passait en revue sa vie politique et expliquait comment il avait été conduit, avant 1830, à combattre presque toujours un gouvernement qu'il aimait, et, depuis cette époque, à soutenir presque constamment un gouvernement qu'il n'aimait pas. Il ne put voir de sang-froid la coalition de 1838, où des serviteurs illustres de la monarchie nouvelle, mais qui n'étaient pas alors au pouvoir, prêtèrent leur secours aux ennemis de toute monarchie, où l'on se plut de part et d'autre à découvrir à l'envi la personne du roi, et où, parmi les accusations lancées contre le ministère, on lui fit un crime d'avoir respecté les traités et la foi jurée aux peuples de l'Europe. « L'agitation produite par la révolution de juillet, dit M. Royer-Collard aux électeurs de Vitry, le 3 mars 1839, a été chassée des rues, où elle a été réprimée, et s'est réfugiée, s'est retranchée au cœur de l'état. Là, comme dans un lieu de sûreté, elle trouble le gouvernement, elle l'avilit, elle le frappe d'impuissance et en quelque sorte d'impossibilité. Sous les voiles trompeurs dont elle se couvre, c'est l'esprit révolutionnaire : je le reconnais à l'hypocrisie de ses paroles, à la folie de son orgueil, à sa profonde immoralité. Au dehors, la foi donnée ne l'oblige pas; au dedans, pourquoi la charte jurée l'obligerait-elle davantage? Cependant les institutions, fatiguées, trahies par les mœurs, résistent mal; la société appauvrie n'a, pour sa défense, ni positions fortes, ni *places réputées imprenables*. Croirons-nous qu'il suffira des honneurs éphémères du ministère et d'une part subordonnée du pouvoir pour assouvir des passions insatiables? Non, elles seront attirées à travers le ravage et la conquête vers une plus riche proie. Nous entrons, messieurs, dans une ère nouvelle : de grands maux nous menacent; il faut le savoir pour les conjurer : voilà que notre foi est décriée devant l'Europe, qui pourra nous demander des otages comme à un peuple barbare, quand nous aurons à traiter avec elle. Voilà que le trône de juillet est attaqué, *je voudrais ne pas dire ébranlé*, ce trône que mes mains n'ont pas élevé,

mais qui reste aujourd'hui, je le reconnais, notre seule barrière contre d'odieuses entreprises. »

La coalition triompha; de nouvelles élections furent demandées au pays. M. Royer-Collard, découragé, ou peut-être pour laisser la place à quelque défenseur plus ardent de la monarchie nouvelle et moins lié que lui par les engagemens du passé, déclina les suffrages qui venaient encore le chercher et descendit volontairement de la scène politique. Le respect de tous les partis le suivit dans sa retraite, et les dépositaires du pouvoir allèrent plus d'une fois s'y inspirer de son expérience et de sa suprême sagesse.

VI.

Cependant M. Royer-Collard approchait peu à peu de sa fin; une maladie organique du rein, dont il a souffert toute sa vie, lui avait déjà donné de sinistres avertissemens; en 1835, elle l'avait mis pendant long-temps en danger. Le mal reparut par une crise violente au printemps de 1844. L'année suivante, il vit clairement qu'il ne fallait plus compter sur un long délai; il était depuis long-temps résigné à la mort, et il se mit tranquillement à en faire les apprêts. Il avait résolu d'aller mourir à sa terre de Château-Vieux, dans la retraite, sans pompe, sans discours, au milieu de sa famille et de ses métayers, entre les bras du curé de son village.

M. Royer-Collard avait fait enseigner à ses enfans les dogmes et les actes d'une religion sévère, mais il n'en suivait pas lui-même toutes les pratiques. Quels étaient ses motifs? Nul ne peut le dire, car il a souvent répété qu'il ne s'était révélé à personne tout entier. Quoi qu'il en soit, il se trouvait ainsi dans une contradiction pénible pour lui et surtout pour ses filles. Il leur disait : « J'ai la foi qui croit, mais je n'ai pas la foi qui voit; elle est si précieuse, cette foi, qu'il faudrait aller la chercher jusque dans les entrailles de la terre. Je ne suis pas tel que je le voudrais pour m'approcher de l'autel; si je voulais y aller, je tomberais. » On lui répondait « qu'à force de respecter la loi, il la violait. » Il voulut cependant, trois ou quatre ans avant sa mort, recevoir les entretiens d'un prêtre, et, l'année qui précéda sa fin, il dit à sa fille, car il n'en avait plus qu'une alors : « Je suis maintenant résolu d'accomplir ce que j'ai toujours différé par la remise au lendemain; » mais soit par un reste d'hésitation, soit par la répugnance naturelle à la secte de sa mère pour la fréquence des sacremens, il ajourna pour lui la communion aux derniers momens de sa vie.

Dans l'été de 1845, M. Royer-Collard partit pour la campagne, devançant, comme à l'ordinaire, le départ de sa famille. Il dit en arrivant dans la cour du château, qui était comme le rendez-vous des mé-

tayers au moment du repos, et qu'il trouva remplie de paysans : « Mes amis, je viens mourir au milieu de vous. J'ai voulu vous revoir encore une fois, m'occuper de pourvoir à vos besoins de cet hiver et vous faire profiter des dépenses et des libéralités inséparables même des plus simples funérailles. » Il se fit porter dans sa chambre et n'en sortit presque plus; il n'admit auprès de lui que le médecin et le curé. Il dit à celui-ci : « Ne demandez pas au ciel pour moi la guérison; demandez-lui la patience et la soumission, » et il ne s'occupa plus que des préparatifs de sa mort, disposant lui-même soit les objets qui devaient servir aux cérémonies funèbres, soit les dons qu'il voulait laisser après lui. Il n'entretint sa pensée que de méditations sur le moment suprême, et l'on trouva, quand il ne fut plus, tous ses livres marqués par les signets aux passages qui traitent de la mort.

Lorsque sa famille vint le rejoindre, il ordonna que son gendre (1) fût d'abord admis seul auprès de lui. Il voulait compter exactement le nombre de momens qu'il lui restait à vivre; il exigea une réponse sérieuse et comme on la doit faire à un homme qui ne craint pas la mort: il l'obtint, et fut confirmé dans l'opinion que sa fin était prochaine. Il reçut alors le reste de sa famille; il fixa lui-même la nuit où l'on devait lui donner les sacremens, fit dresser un autel dans sa chambre par les mains de ses proches, et il leur disait avec sérénité : « Je suis pas à pas les progrès de ma mort, j'apprends petit à petit à me séparer de toutes choses; je me vois déjà dans le cimetière du village, et je m'y mets. »

La dernière nuit était arrivée : il n'avait rien perdu de la fermeté de son cœur et de la force de son esprit. Sa famille se rangea dans sa chambre, calme, recueillie, en silence, laissant tomber de furtives larmes, et retenant des sanglots qu'il n'aurait pas permis. Il se fit lire les prières des agonisans par son petit-fils, lui pressant le bras pour ralentir la lecture ou pour marquer les endroits qui le touchaient le plus. Il lui dit pour dernières paroles : « Il n'y a dans ce monde de solide que les idées religieuses; ne les abandonnez jamais, ou, si vous en sortez, rentrez-y. » L'un des rideaux de son lit ayant été dérangé par les mouvemens des personnes qui l'assistaient, il dit : « Ce rideau n'est pas en ordre. » Après ce mot, qui le montre conservant jusqu'au dernier moment sa tranquillité d'esprit, son amour de la règle, il rendit à Dieu une ame maîtresse d'elle-même. Le matin des funérailles, sa fille et son petit-fils voulurent rendre de leurs propres mains le dernier devoir à leur père, suivant la forte éducation qu'ils avaient reçue de lui, et suivant le désir qu'ils devaient lui supposer; mais ils rencontrèrent le médecin qui leur dit : « C'eût été trop; je vous ai

(1) M. Andral.

prévenus. » C'est ainsi que la sagesse du monde l'emporte quelquefois sur celle des sages.

Telle fut la fin de M. Royer-Collard. Il n'en souffrit d'autres témoins que les membres les plus proches de sa famille, le médecin et le curé; il n'y appela personne du dehors; il voulut par-dessus tout n'en pas faire une conversion d'apparat. Cette mort fut digne de sa vie; on y retrouve cette grandeur sans exagération, cette dignité sans emphase que M. Royer-Collard portait dans ses actes comme dans ses paroles. Sa vie publique et sa vie privée avaient fait briller les mêmes vertus : la force de la volonté, le goût des choses difficiles, le respect pour la vraie piété et pour les progrès de la raison. Dans les écoles, il fonda l'enseignement de l'histoire, pour éclairer la connaissance du temps présent par celle du temps passé; il réforma l'enseignement de la philosophie, pour éloigner la jeunesse du culte des intérêts sensibles. Dans la carrière politique, il prit en main la cause de la dignité humaine et de l'égalité des droits, qui en est inséparable. Sa résistance aux tentatives rétrogrades de la restauration lui donne un caractère à part. Beaucoup d'autres étaient dans l'opposition, parce qu'ils ne pouvaient pas n'y pas être. Soit qu'ils eussent servi un pouvoir passé et qu'ils fussent suspects au pouvoir nouveau, soit qu'ils voulussent détruire non pas les préjugés de la dynastie, mais la dynastie elle-même, ils étaient forcés de parler et d'agir contre elle. M. Royer-Collard, avec la faveur que lui donnaient auprès du roi ses anciens services, avec la loyauté et la fidélité qu'il ressentait pour la personne des princes, vint s'asseoir volontairement sur les bancs de l'opposition, et son unique motif fut la défense des intérêts de la France nouvelle. La résistance des premiers avait été nécessaire ou intéressée : celle de M. Royer-Collard fut libre et dictée uniquement par sa conscience; elle est une preuve éclatante de l'élévation de ses sentimens, de la perspicacité de sa raison, de la fermeté de son caractère et de son profond amour du pays.

ADOLPHE GARNIER.

L'ILE DE WIGHT.

I.

LES RÉGATES DE COWES.

De toutes les parties de l'Angleterre, l'île de Wight est peut-être celle où l'on peut, avec le moins de fatigue et de dépense, parcourir les lieux les plus intéressans dans le plus court espace de temps. Je suis venu très souvent dans cette île charmante, si voisine de la France, si bien favorisée par sa situation et son climat, et, chose singulière, je n'y ai jamais rencontré un seul de mes compatriotes. En fait d'étrangers, on n'y voit guère que des Turcs ou des Levantins. On dirait que les touristes de la Grande-Bretagne se la sont réservée pour leur usage exclusif. Il me semble qu'il serait temps enfin de lui rendre justice; l'île de Wight mérite mieux que cette indifférence, et j'espère ici réussir à le prouver. Toutefois je ne veux tromper personne : aussi ne la recommanderai-je pas aux gens très sérieux, qui ne consentent à admirer chez nos voisins que les merveilles de leur industrie; l'île de Wight n'est pas faite pour les économistes, qui ne daignent passer le détroit que pour visiter les docks de Londres ou de Liverpool, les chantiers de Chatam, les fabriques de Birmingham ou les usines de Cornouailles; on n'y trouve pas de grandes manufactures, pas de machines à vapeur, pas même de chemins de fer, et, chose tout aussi digne de remarque, on n'y est nulle part aveuglé par la fumée du charbon de terre, quoique l'île de Wight soit bien incontestablement anglaise, qu'elle appartienne au comté de Hampshire et ressortisse au diocèse de Winchester. La nature a fait tous les frais de sa parure; elle seule y est intéressante à étudier, et, si les hommes de notre siècle y ont mis la main, ce n'est

pas pour déchirer ses entrailles en y creusant des mines, ou empoisonner l'air parfumé qu'on y respire en y élevant des hauts fourneaux: c'est pour y tracer de jolies routes aussi soigneusement dessinées et sablées que celles d'un parc, y bâtir trois ou quatre petites villes bien propres et bien gaies, ou y semer enfin des milliers de délicieux *cottages*.

Les amateurs d'architecture gothique peuvent étudier dans l'île de Wight les vieilles murailles normandes de Norris-Castle, les tours crénelées des châteaux d'East-Cowes ou de Steephill, et plus d'une ruine féodale qui date de l'époque des Saxons. Quant aux peintres, pour qui elle semble avoir été créée tout exprès, comment n'aimeraient-ils pas son ciel vaporeux et brillant tout à la fois, les masses de ses grands chênes touffus, dont le feuillage est si abondant, et ses ombrages d'un bleu si sombre? Et ces gentilles chaumières du temps de la reine Élisabeth, tout habillées de lierre et de roses, avec leurs vitraux en losange et le pot de géranium rouge derrière la fenêtre, comme elles ont un cachet local et font bien dans le paysage! Mais, si vous êtes fatigué de toute cette verdure, écoutez le bruit de la mer, elle est à deux pas; la scène change : voici les falaises aux flancs déchirés par les vagues, et les rochers noirs couverts de varech et d'écume. Je ne connais rien de plus romantique que ma chère île de Wight; nulle part on ne rencontre de sites plus pittoresques et plus variés. Antiquaires, poètes, artistes, venez ici, il y a de l'occupation pour vous tous!

Chaque année, nous allons nous ennuyer à Dieppe, au mont Dore, à Vichy, nous poussons même jusque sur les bords du Rhin ou jusqu'en Suisse; en quelques heures, nous pourrions être transportés dans l'île de Wight, et pour vingt-cinq francs! Personne n'y songe. Le fait est qu'il est presque sans exemple de rencontrer dans nos salons de Paris quelqu'un qui puisse parler avec connaissance de cause du château de Carisbrook, de Shanklin, d'Alum-Bay et des régates de Cowes, lesquelles, soit dit en passant, valent bien à elles seules la peine d'attirer les étrangers dans l'île.

Depuis que les chemins de fer de Londres à Southampton et à Portsmouth ont mis la capitale de l'Angleterre à trois heures et demie de distance de Ryde ou de Cowes, pendant tout l'été, la route qui fait le tour de l'île est parcourue par une foule de familles avides de jouir du spectacle de ses beaux sites à meilleur marché que s'il s'agissait pour elles de faire le voyage de Spa, de Baden ou d'Interlaken. Ces promeneurs, — dans de légères voitures de toute forme et de toute espèce, depuis le *stage-coach* jusqu'au *poney-chaise*, — animent le tableau et enrichissent les hôteliers de l'île, dont les jolies auberges, déguisées en chaumières et à moitié ensevelies sous les chèvrefeuilles et les jasmins, sont bien les plus agréables lieux de repos que puisse rencontrer un voyageur. Cette grande affluence de *cockneys* serait insuppor-

table dans tout autre pays que celui-ci, et le touriste rêveur, l'observateur tranquille de la nature se trouveraient bientôt fatigués du train des grandes routes et du tapage des cabarets; mais les Anglais sont si réservés dans leurs manières, si peu bruyans, si bien élevés en un mot, que tout s'accomplit dans ce petit espace de quelques lieues carrées le plus silencieusement du monde. A part le son éloigné d'une clarinette et de deux trombones qui annoncent de temps en temps l'arrivée d'un *bateau à vapeur de plaisir*, ces graves *gentlemen* et leurs *ladies* s'amusent discrètement à faire leur tour de l'île sans jamais gêner ni étourdir personne.

Ces familles de promeneurs n'appartiennent pas toutes cependant à l'aristocratie : on rencontre dans ces chars, dans ces calèches, dans ces *vehicles of every description*, beaucoup plus de marchands de la Cité avec leurs femmes et leurs enfans, ou de boutiquiers des villes du littoral, que de membres de la chambre haute; mais, il faut le reconnaître, c'est toujours la même mesure, la même civilité partout dans les manières de cette foule errante, et j'en ai été vraiment édifié. Quand on a vu d'ailleurs comment se comporte le public à un shilling dans le *Palais de cristal* à Londres, il est permis de croire John-Bull moins rude et plus raffiné que notre sot amour-propre national ne nous le fait supposer peut-être. Les Anglais ont leurs défauts, leurs ridicules même; cependant il y a beaucoup à gagner auprès d'eux, surtout pour des Français : j'en appelle à ceux de mes compatriotes qui sauraient faire le sacrifice de leurs préventions avant de passer la Manche. Il est vrai que, pour entreprendre ce voyage avec quelque plaisir et quelque profit, il faudrait parler au moins un peu la langue du pays; il faudrait surtout se résigner à vivre en Angleterre autrement que ne le font, sans presque aucune exception, les Français qui s'y aventurent.

J'ai vu arriver l'autre soir, sur le *steamer* de Southampton à Cowes, quatre Parisiens pur sang qui venaient à coup sûr en Angleterre pour la première fois. Ils étaient costumés en voyageurs, se drapaient dans leurs manteaux et dans leurs tartans écossais, s'en dépouillaient, s'en revêtaient encore, allumaient des cigares, lorgnaient les femmes, parlaient très haut et avaient l'air enchantés d'eux-mêmes. Une heure après, ce n'était plus cela : du balcon de ma chambre, je les apercevais, dans une salle d'hôtel, attablés et très en colère contre le *waiter*, qui ne comprenait pas le sujet de leur irritation. Pour moi, j'en avais deviné aisément la cause, car je connaissais par expérience le menu d'un souper anglais. C'est d'abord l'inévitable bouilloire et la théière de rigueur, avec du beurre et de la crême. Après un quart d'heure d'attente, si les voyageurs auxquels on a servi le thé sont des Français, ils s'impatientent, ils sonnent, et crient au garçon qu'ils veulent souper. Un nouveau quart d'heure s'écoule, et l'on voit entrer solennellement alors deux plats en argent massif, recouverts de boules plus massives

encore, et les domestiques, toujours respectueux, se retirent. « Voyons! que nous apporte cette magnifique argenterie? » Affreuse déception! Des pommes de terre cuites à la vapeur et des petits pois à l'anglaise! Convenons qu'ici des gens affamés ont bien le droit d'envoyer l'hôtel à tous les diables. S'ils ont soif, les choses prennent un caractère plus sérieux : ils demandent du vin d'ordinaire; on leur apporte du *claret* qu'ils trouvent fort bon, mais qu'on leur fera payer, sur la note, 12 ou 15 francs la bouteille. Quant à de l'eau et à du pain, je mets en fait qu'il est presque impossible de s'en procurer, en Angleterre, dans un hôtel fashionable.

Lorsqu'un touriste de notre pays arrive fatigué dans une auberge, il demande d'abord un *bouillon*, ce cordial éminemment français. Un bouillon! Dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, on ne met jamais le pot-au-feu. Mais au moins un *beefsteak aux pommes*, c'est un plat anglais que celui-là! « *Waiter*, crie le voyageur, apportez-nous plusieurs *beefsteaks* aux pommes de terre. » Hélas! chose incroyable, l'Angleterre est le seul pays du monde où l'on ne mange pas de *beefsteak*. J'ose à peine ajouter ici, pour compléter le tableau, que l'omelette, cette ressource si précieuse du voyageur, est en Angleterre un mets presque inconnu. Mon Dieu, je sais bien que dans l'île de Wight même on peut se procurer à l'hôtel *Roper*, et encore ailleurs, des *sandwiches*, de l'excellente viande froide, des *pies*, des *puddings* pour souper, et que l'*ale* est une boisson délicieuse; mais qui peut s'en douter avant d'avoir étudié de près la cuisine anglaise, et comment suppléer à ce défaut d'expérience, quand on n'a pas quelques phrases à sa disposition pour s'expliquer avec le maître d'hôtel?

En somme, après avoir souffert la faim et la soif, s'être exaspérés vingt fois contre les gens, avoir payé une carte exorbitante, dégoûtés de Cowes, mes quatre compatriotes repartaient par le bateau de Portsmouth le lendemain matin, le jour même où les régates devaient commencer. Ils étaient bien loin de se douter alors qu'ils quittaient une ville où le beau monde de l'Angleterre accourait de toutes parts, et que rien n'était plus curieux ni plus intéressant que le spectacle auquel ils tournaient le dos, furieux déjà contre l'île de Wight, où je les avais vus arriver la veille si joyeusement.

L'histoire de ces quatre voyageurs est, à peu de chose près, celle de tous ceux qui ont la prétention de venir en Angleterre, en conservant leurs habitudes françaises, sans s'y ennuyer parfaitement et sans être cruellement rançonnés. Il n'y a qu'une manière agréable et économique de vivre dans ce pays-ci : c'est de loger dans des maisons particulières, mais à la condition que vous vous contenterez de la même nourriture que vos hôtes. Vous êtes ainsi on ne peut plus comfortablement et tranquillement établi, et vous pouvez ne passer qu'une semaine, quelquefois même un jour, dans un de ces appartemens meu-

blés, qui n'ont aucun des inconvéniens des maisons garnies. Le service est compris dans le prix de location, qui, pour un homme seul, ne dépasse guère deux guinées par semaine, et rien ne peut donner une idée de la propreté exquise de ces élégans petits appartemens. Ajoutez que les maisons, partout ailleurs qu'à Londres, ne sont pas très grandes; il en résulte que vous êtes seul locataire au logis, où vous ne rencontrez jamais personne, pas même les propriétaires, si vous le voulez, et vous auriez tort de ne pas vous mettre en rapport avec eux, car vous les trouverez en général pleins d'attentions pour vous.

L'île de Wight a environ soixante-quinze milles anglais de périmètre; sur la carte, elle ressemble à un losange dont l'un des angles formerait l'extrémité nord, et l'angle opposé l'extrémité sud de l'île. Cowes, à l'embouchure de la Medina, est située au plus septentrional de ces deux points, et Ventnor, la Nice de l'Angleterre, à l'autre bout de la diagonale sur le méridien de Cowes. Un canal naturel et semi-circulaire enserre la partie nord et ouest de l'île : c'est un havre immense où les navires du plus fort tonnage peuvent trouver en tout temps un abri, et dont la largeur varie de deux à six milles. Il est fréquenté par les bâtimens de toutes les nations, qui, se dirigeant vers le nord, trouvent des vents contraires dans la Manche, car de Portsmouth à la Tamise il n'y a pas un bon mouillage sur les côtes du Sussex et du Kent.

Pour donner une idée des intérêts qui sont concentrés dans cet étroit espace, il suffira de rappeler que les eaux du Solent baignent à la fois Portsmouth et Southampton, Portsmouth avec ses docks, ses arsenaux et ses cent vaisseaux de ligne, Southampton avec ses paquebots à vapeur de mille chevaux, qui font le service régulier des Indes, de l'Australie et de la Chine. O'Connell avait décerné à l'Irlande le nom flatteur de *gem of the sea;* on appelle l'île de Wight le *jardin de l'Angleterre,* et, pour dire vrai, c'est un titre qu'elle est bien autrement fondée à porter que notre plate et insignifiante Touraine n'a le droit d'usurper celui de *jardin de la France.* Suivant les anciennes chroniques, cette île, il y a quelques centaines d'années, était si bien boisée, qu'un écureuil pouvait la parcourir dans tous les sens en sautant d'arbre en arbre. C'est à l'abondance des essences de chêne et d'orme dans l'île de Wight qu'on attribue l'établissement des chantiers de Portsmouth dans le voisinage. L'île est renommée aussi pour ses prés salés, et conséquemment pour la viande de mouton, qui y est excellente : son climat est si doux, que les géraniums, les fluxias et les figuiers y croissent en pleine terre et y deviennent superbes. Les murs du presbytère, à Shanklin, sont tapissés par un myrte qui a, dit-on, trois cents ans, et dont le tronc mesure près de soixante centimètres de circonférence.

Plus d'un souvenir historique se rattache à l'île de Wight : Guillaume-le-Conquérant en fit don à William Fitz-Osborne, son parent

et l'un de ses plus braves chevaliers. Ce fut le premier lord de l'île, il bâtit le château de Carisbrook. C'est dans cette citadelle que se retira le roi Jean-sans-Terre après la signature de la grande charte. Henri VI créa Beauchamp, comte de Warwick, roi de l'île de Wight. Le comte de Portland en était gouverneur, lorsque la guerre civile du XVIIe siècle éclata; il fut remplacé par lord Pembroke, auquel succéda presque aussitôt le colonel Hammond de l'armée du parlement : c'est à la garde de cet officier que Charles Ier fut confié, lors de sa détention au château de Carisbrook. On sait comment ce malheureux prince essaya vainement de s'évader, en passant par une fenêtre de sa prison qui, trop étroite, le retint, sans qu'il lui fût possible de se dégager. Sa seconde fille, la princesse Élisabeth, mourut prisonnière à Carisbrook le 8 septembre 1650, un an et demi après l'exécution de son père; elle est enterrée dans la chapelle.

Pour faire le tour de l'île, on commence d'ordinaire par Cowes, où l'on aborde en venant de Southampton. Cowes n'a pas plus de 3,500 habitans; mais c'est une très jolie petite ville, fort proprette, fort gaie et presque entièrement neuve : elle est pourvue de boutiques élégantes et on ne peut mieux garnies. Elle se divise en deux parties que sépare la Medina, — East-Cowes sur la rive droite, West-Cowes sur la rive gauche; c'est cette seconde partie qui constitue la ville proprement dite. La Medina prend sa source au centre de l'île, près de Newport. Cette rivière est navigable dans toute son étendue pour de gros navires à la marée haute. C'est un excellent lieu d'hivernage, que beaucoup de yachts ont adopté. West-Cowes, bâti en amphithéâtre, s'appuie sur une colline que recouvre entièrement le parc séculaire de Northwood; cet horizon de verdure, vu de la mer, produit le plus charmant effet. Les maisons de la ville ont presque toutes des jardins, et les émanations des fleurs mises en mouvement par la brise du soir sont délicieuses à respirer.

Il est certain que les Anglais, à force de méthode et de persévérance, parviennent toujours à obtenir la quintessence de toute production qui peut se créer chez eux; les fleurs ont incontestablement plus de parfum, la viande plus de saveur, les œufs sont plus gros, la moutarde est plus forte chez nos voisins que dans les autres pays. Malheureusement pour eux, les fruits magnifiques de leurs serres-chaudes n'ont aucun goût; je crois qu'on ne voit arriver à complète maturité en Angleterre que les noisettes ou les fraises. Les Anglais n'en sont pas moins des gens qui font très bien ce qu'ils font. Dans toutes les branches des connaissances humaines ou dans tous les genres de perfectionnemens auxquels leur nature ou leur climat ne se montrera pas trop rebelle, on peut être assuré qu'ils arriveront aussi près du but que possible. Est-il, par exemple, un peuple au monde qui pousse plus loin le respect des lois, de l'autorité, des liens de famille, et

même des distinctions sociales ou des usages? La ferveur de leur piété, la décence de leur maintien dans les églises pourraient en tous lieux servir de modèles. « C'est un grand bonheur qu'ils ne soient pas catholiques, me disait une spirituelle Française, car ils savent si bien prier le bon Dieu, qu'ils nous prendraient toutes nos places en paradis. »

Si les fruits manquent à Cowes, la végétation y est en revanche magnifique, et je l'ai rarement vue prospérer aussi près de la mer. Partout où des arbres s'y trouvent à l'abri du vent de sud-ouest, ils atteignent des proportions considérables. Le château, bâti par Henri VIII, et dont les vagues baignent la batterie, est ombragé par des ormes de toute beauté; c'est la demeure du marquis d'Anglesey, lord-gouverneur actuel de l'île, qui a perdu un bras à Waterloo. La plupart des habitans de Cowes ont, dans leurs jardins, un mât auquel ils hissent à tout propos de grands pavillons aux couleurs variées; peut-être ne se rendent-ils pas parfaitement compte de la signification de ces emblèmes; quant à moi, je les considère comme un moyen dont on use dans l'île de Wight en général pour manifester toute espèce d'émotion ou d'impression. Qu'un gros marchand de la ville se marie, qu'un navire étranger paraisse dans le port, qu'on signale l'entrée en rade de yachts appartenant à quelqu'un des clubs nationaux, et aussitôt vous voyez flotter au-dessus des toits les couleurs russes, suédoises, américaines, le pavillon anglais, les *burgees* du *Royal-Cork*, du *Royal-Dee* ou du *Royal-Mersey*. Mon hôte me fit l'honneur d'arborer le drapeau tricolore sur sa maison pendant tout le temps que je l'ai habitée. Le *Club des Yachts* de Cowes a aussi plusieurs mâts destinés à un service de signaux avec les navires en mer. Cette multitude de flammes qui flottent dans les airs donnent à la ville ainsi pavoisée une apparence de fête permanente.

L'industrie principale de Cowes est la construction des navires et des yachts en particulier. MM. J. White et Ramsey sont les constructeurs les plus en renom. Pendant la belle saison, la location des bateaux et des voitures de remise fait aussi vivre une partie de la population de la ville. On y compte huit ou dix excellens hôtels et une bonne quantité de *furnished lodgings, with a sea view*. La rue principale et la promenade habituelle sont, comme de raison, le bord de la mer; l'établissement du club est à côté du château; c'est devant ce quai, appelé la Parade, que viennent mouiller tous les yachts, que le commodore est à l'ancre, et qu'est placé conséquemment le *winning-post* pour les régates. La vue de cette esplanade est admirable. Le roi George IV, étant prince de Galles, a long-temps habité l'une des jolies maisons qui y sont bâties.

La reine Victoria, depuis quelque temps, a fixé sa résidence d'été

dans l'île de Wight, où elle habite le château d'Osborne, près de Cowes. Elle est très aimée et fort populaire dans le pays; elle paraît se plaire beaucoup dans sa nouvelle habitation, où elle dépense chaque année d'assez fortes sommes en embellissemens. L'architecture italienne d'Osborne n'a rien de remarquable, et son parc est encore à créer; mais l'air y est excellent, et la vue magnifique. On y domine toute l'île, Ryde, Portsmouth, Southampton et le Solent, où croisent sans cesse d'innombrables bâtimens. La position d'Osborne rappelle beaucoup celle du château de Stolzenfels sur le Rhin. La reine a trois *steamers*, construits exprès pour elle. Après les régates de Cowes, auxquelles elle ne manque jamais d'assister, sa majesté va passer quelque temps à Balmoral, dans les montagnes de l'Écosse; mais elle revient ensuite à Osborne, où, pendant son absence, les plus jeunes de ses enfans, qu'elle y laisse, se promènent chaque jour sur mer, à moins qu'il ne fasse trop mauvais temps.

On peut dire que la reine d'Angleterre a choisi pour son séjour de prédilection, et pour y élever sa famille, le lieu le plus maritime de toute la Grande-Bretagne : il n'en est pas un en effet, dans les trois royaumes, de plus à portée des établissemens de sa puissante armée navale. Plymouth et Falmouth ne sont pas éloignés d'Osborne, Portsmouth en est à une portée de canon; mais ce qui donne à Cowes et à ses environs un cachet tout particulier, c'est le *Royal-yacht-Squadron*, fondé en 1812 dans cette ville par lord Belfast et lord Yarborough, qui en fut le premier commodore. On ne saurait imaginer l'activité qu'impriment à la navigation de plaisir les différens clubs de yachts qui existent en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Au milieu de toutes ces réunions, c'est au club de Cowes que revient la palme de l'élégance et de la mode; c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, l'institution spéciale de l'île de Wight.

Le *yachting*, ou la navigation sur des bâtimens de plaisir, est un des *sports* nationaux de nos voisins, et ils y excellent comme dans le *racing*, c'est-à-dire dans les courses. L'élève des chevaux n'est pas l'objet de plus d'études et de soins en Angleterre que l'*élève* des bâtimens. Je fais usage ici d'une locution défectueuse, mais que m'autorisent à employer les efforts incessans du *yachting people* pour améliorer les conditions et accélérer l'allure de leurs cutters et de leurs schooners, auxquels des prix de vitesse sont aussi bien offerts d'ailleurs qu'aux pur-sang d'Epsom ou de Newmarket.

Nous avons cherché à nous approprier les procédés des Anglais pour perfectionner leurs races chevalines; c'est grace aux encouragemens accordés sur nos hippodromes aux producteurs de race pure que nous devrons peut-être de voir s'ennoblir les chevaux de notre cavalerie : pourquoi ne songerait-on pas aussi à exciter l'émulation de nos con-

structeurs de navires en multipliant les régates, et en accordant des vases, des pièces d'orfèvrerie aux yachts français les plus rapides? Il ne serait pas impossible de voir un jour les habitans les plus riches de nos ports de mer croiser, dans d'élégans bâtimens, sur les côtes du Hampshire ou du Sussex, qui sait même? peut-être entrer en lice avec l'*Alarm*, l'*Arrow*, la *Gipsy-Queen* ou la redoutable *America! Glaucus*, à M. le duc d'Orléans, n'a-t-il pas gagné la coupe d'Ascot, battant les meilleurs chevaux de l'Angleterre? Il ne faut donc désespérer de rien. Dans tous les cas, des essais de cette nature seraient éminemment profitables à notre marine. Quand on songe à l'étendue de nos côtes, il est déplorable de se dire que, sur la liste universelle et officielle des yachts publiés cette année, on ne voie pas figurer le nom d'un seul bâtiment français. Le *Club impérial de Saint-Pétersbourg*, dont le prince Labanoff est commodore, compte dix-neuf navires, jaugeant ensemble 1,199 tonneaux, au nombre desquels s'en trouvent d'assez forts: le schooner de l'empereur, *Queen-Victoria* par exemple, les schooners *Tsavitsa* du prince Serge Kotchoubei, et *Zabava* de M. de Schischmareff. Le *Club royal néerlandais*, que préside le prince Henri des Pays-Bas, réunit déjà onze yachts. Le *Club de New-York* n'en possède pas moins de vingt-cinq, au nombre desquels la célèbre goëlette du commodore Stephens, *America*, qui, cette année, a défié le monde entier et a tout distancé en Angleterre.

Il y a dix-sept clubs de yachts chez nos voisins (1); les membres de ces différens cercles ont sous leurs ordres sept cent quatre-vingt-quinze navires, jaugeant environ 7,316 tonneaux, depuis la yole de 3 tonneaux jusqu'au schooner de 393 tonneaux. Or, pour évaluer l'ensemble de leurs équipages, en comptant un homme pour 5 tonneaux, ce qui est la règle des courses, on trouve un chiffre de douze à treize cents marins d'élite, expérimentés, adroits, sobres, et qui peuvent servir de modèles comme matelots, grace à l'engagement inviolable pris entre les membres des différens clubs de ne jamais se servir d'un homme qui leur aurait donné quelque sujet de mécontentement. En temps de guerre, ces légers navires, montés par des marins déterminés à tenter des abordages, feraient d'excellens corsaires; il en est dans le nombre d'un assez fort échantillon pour porter du canon.

Il ne faut pas croire que les yachts se bornent à des excursions sur les côtes de l'Angleterre; l'année dernière, une escadrille de plus de soixante voiles, sous les ordres de lord Wilton, commodore, ayant son pavillon à bord du *Xariffa*, schooner de 209 tonneaux, est allée rendre visite au président de la république à Cherbourg. M. Stephenson était arrivé depuis quelques semaines de Malte dans l'île de Wight à bord

(1) Dix en Angleterre, quatre en Irlande, deux en Écosse, un dans le pays de Galles.

de son yacht en fer, *Titania,* lorsqu'il a couru dernièrement contre la goëlette *America.* Ces bâtimens vont dans la Méditerranée, en Égypte, au cap de Bonne-Espérance, même en Australie; ils sont fins voiliers, manœuvrés par des marins de choix; leur coque, leur gréement, tout est neuf et dans le meilleur état; maître et équipage sont parfaitement logés et pourvus de toutes les choses nécessaires. Quant au comfort des chambres habitées par le *gentleman* propriétaire du yacht, et souvent par sa famille, rien n'en peut donner l'idée. Dans d'aussi excellentes conditions, ces navires, qui n'ont jamais d'ailleurs un très fort tirant d'eau, sont plus sûrs que des bâtimens de guerre qu'écrase et fait plonger le poids de leur artillerie. Quant aux bâtimens du commerce, c'est à peine si j'ose en parler; on sait que les armateurs et les négocians font en sorte de ne rien donner au luxe : aussi tout y est-il calculé pour l'économie, ils ont bien juste le nombre d'hommes nécessaires, souvent leur voilure est rapiécée, et, il faut le dire, plus d'un vieux trois-mâts navigue encore, quoique ses flancs soient disjoints, ses mâts pourris, et sa dernière heure depuis long-temps sonnée.

Les plus grands bâtimens ne sont pas toujours indispensables pour les plus grandes traversées; le navire que montait Christophe Colomb, lorsqu'il découvrit l'Amérique, était une goëlette de 100 tonneaux. Plusieurs yachts accompagnent en ce moment l'expédition qui, sous les ordres du capitaine Penny, est chargée de rechercher les navires du capitaine Franklin dans les mers polaires. L'un de ces yachts est monté par un gentleman porteur d'un nom illustre dans la navigation des régions arctiques, sir J. Ross : c'est le schooner *Felix* de 110 tonneaux. Je ne sais pas à qui appartiennent les deux autres bâtimens, *Advance* et *Rescue;* mais on lit dans le dernier rapport fait à l'amirauté que le charpentier de l'un de ces petits navires a rendu les plus grands services dans des conjonctures difficiles. Bien des gens s'étonneront peut-être que la passion des aventures et des dangers puisse entraîner ainsi de jeunes hommes, possesseurs de magnifiques revenus, à braver les périls, les privations et souvent le scorbut, ces accompagnemens inévitables d'un hivernage au milieu des glaces par 77 degrés de latitude; pour moi, j'estime au contraire qu'ils font un noble emploi de leur temps et de leur fortune en prenant part à cette généreuse expédition, qui, si elle n'a pas pour résultat, comme on peut le craindre, de ramener les malheureux équipages de l'*Erèbe* et de la *Terror,* élargit de plus en plus cependant le domaine des sciences naturelles et de la géographie, en jetant de nouvelles lumières sur les contrées arctiques, si intéressantes à étudier (1). Sans insister même sur l'intérêt que peu-

(1) Jusqu'ici la dernière expédition a découvert huit cent quarante-cinq milles de côtes nouvelles, tant dans la partie sud que dans la partie nord de la baie de Melville; des navires américains coopèrent aux recherches que dirige le capitaine Penny; aucun bâ-

vent offrir ces expéditions périlleuses, on ne saurait contester qu'il n'y ait un grand charme à visiter les côtes de l'Espagne, de l'Italie, à se rendre en Grèce, en Turquie, dans la Terre-Sainte, comme maître absolu d'une de ces petites maisons flottantes, d'un de ces jolis navires si lestes, si coquets, si bien et si abondamment pourvus de tout ce que comporte la vie la plus comfortable et la plus élégante, toujours sûrs d'ailleurs de trouver partout de bons mouillages proportionnés à leurs dimensions, quand il ne leur convient plus de tenir la mer, qu'ils ne craignent jamais.

Quand je suis débarqué à Cowes cette année, il n'y était question que d'un schooner mystérieux, récemment arrivé des États-Unis, qui était doué, disait-on, d'une étonnante vitesse. Son propriétaire, le commodore Stephens, parfait gentleman d'ailleurs, avait déclaré qu'il engageait son *America* contre n'importe quel bâtiment à voile que ce fût, pour telle distance et telle somme qui lui serait proposée; et, pour fixer les idées, il indiquait la bagatelle de 10,000 livres sterling (250,000 fr.) comme enjeu. Il y avait près de quinze jours que le défi du commodore Stephens avait été articulé devant le *Royal-yacht-Squadron*, et le *Royal-yacht-Squadron* faisait la sourde oreille; pas un membre des *yacht-clubs* les plus renommés de l'Angleterre, qui s'étaient donné rendez-vous à Cowes cette année, n'osait relever le gant du redoutable étranger. Les vieux marins se couvraient la tête et juraient que le *Yankee* pouvait rendre des points au fantastique *Flying Dutchman*. « Il y a quelques jours, me disait un de ces vieux loups de mer, à la manière dont l'*America* a doublé et dépassé les meilleurs voiliers de la rade qui s'essayaient dans les eaux de Ryde, il faut que le diable s'en mêle; le schooner, monsieur, n'avait pas seulement daigné hisser son foc, quand nos *clippers* (1) étaient couverts de toile! — Il a une hélice en-dessous, c'est bien sûr, » ajoutait un homme du peuple, car à Cowes tout le monde est marin ou digne de l'être.— Quoi qu'il en soit, les têtes se montaient, et, au milieu de toute cette foule élégante qu'attiraient les fêtes des régates, on ne parlait plus que du *Flying stranger* (2); c'est le nom qu'on donnait à la goëlette de New-York. Impossible d'engager le plus petit pari, tant la terreur était grande!

Cependant on touchait au 21 août : c'était le jour où les yachts devaient se disputer la coupe de cent guinées, prix offert par le club aux schooners et cutters de tous tonnages et de tous pays, portant les six

timent français ne s'y est encore joint. Je m'étonne de l'indifférence de notre gouvernement dans cette occasion, car l'exploration des régions polaires, soit en raison des expériences magnétiques qui s'y rattachent, soit même dans l'intérêt de la pêche de la baleine, importe autant à la France qu'à tout autre pays.

(1) Les yachts les plus en renom.

(2) L'étranger volant.

voiles réglementaires et remplissant les conditions ordinaires pour les courses de ce genre. Or l'*America* était engagée. Le jour désiré se leva enfin. Qu'on se figure la plus belle matinée du monde, la mer d'un bleu de saphir, ridée seulement par une jolie petite brise de sud-ouest, et sillonnée en tous sens par une multitude d'élégans yachts qui ne devaient pas disputer la coupe, mais se proposaient de suivre la course, et s'amusaient en attendant à tirer des bordées de droite et de gauche de la façon la plus gracieuse. Ils s'inclinaient et se balançaient sur la mer comme on voit des patineurs se pencher sur la glace qu'ils effleurent en voltigeant. L'intérêt qui s'attachait à l'épreuve était immense; la plage était couverte de curieux; les yachts, leurs couleurs déployées et placés sur deux lignes dès la veille au soir, n'attendaient que le premier coup de canon pour se préparer, car au deuxième coup, tiré cinq minutes après, il fallait appareiller, et lestement.

De mémoire d'homme, on n'avait vu une pareille émotion à Cowes, où l'on ne trouvait plus un lit depuis huit jours; on avait signalé en rade jusqu'à cent yachts, car nombre de nobles chasseurs avaient quitté les *moors* et les *lochs* d'Écosse, quoique les *grouses* y soient superbes cette année, pour assister à la fameuse course. Les plus fashionables ladies étaient venues de leurs châteaux pour passer le temps des régates dans l'île, le balcon du club était couvert d'une foule aristocratique, et, pour rendre l'événement plus solennel encore, on voyait la reine et la famille royale croiser à distance dans le *Fairy*.

Jusqu'à cet instant, les marins anglais avaient considéré les paroles du *Rule Britannia* comme un article de foi; or voilà qu'un navire traversant l'Atlantique venait défier les chefs-d'œuvre des White, des Camper et des Ratsey, qui ne connaissaient pas encore d'égaux, et qui allaient se voir battre par une goëlette américaine! N'était-ce point là une petite humiliation nationale? La justice m'oblige cependant à déclarer que je n'ai constaté que de la curiosité et de l'intérêt dans les paroles de ces braves Anglais attentifs à étudier les faits et gestes du *Yankee;* il était impossible d'y démêler la moindre amertume. Il y a du bon goût suivant moi, il y a même de la grandeur dans cette manière de prendre les choses.

Des dix-huit yachts engagés aux dernières régates de Cowes, quinze seulement ont concouru. L'escadrille était composée de huit schooners ou goëlettes et de sept cutters, et telle était la différence de tonnage, que l'on comptait dans le nombre un navire de 393 tonneaux, *Brilliant,* à M. Acker, et un petit cutter de 42 tonneaux, *Aurora,* à M. Lemarchand.

Malgré la haute réputation de l'*America,* les marins anglais n'abandonnaient pas tout espoir. « Si le vent est léger, disait-on sur le rivage, vous verrez louvoyer *Volante!* — J'aime encore mieux *Alarm,* s'écriait

un autre connaisseur, le temps aujourd'hui est à l'avantage des grands cutters; ils sont si prompts à virer de bord! » Un quart d'heure avant le moment du départ, la légère vapeur bleuâtre suspendue depuis le matin sur la mer cédait à l'action d'un beau soleil, et ce tableau naval brillait dans tout son éclat. Enfin, à neuf heures, le coup de canon du départ retentit, et aussitôt tous les yachts déployèrent leurs blanches ailes, et s'éloignèrent dans la direction de Ryde, poussés par une faible brise. Quant à l'*America*, elle appareilla avec la moitié de ses voiles seulement, et cependant elle avait, en un clin d'œil, dépassé la plupart de ses concurrens. J'étais à bord d'un bateau à vapeur, et je suivis toute la course. Jusqu'à dix heures quarante-cinq minutes, *Volante, Gipsy-Queen, Freak* et *Aurora* tenaient bon. A Sanhead, le *Wyvern*, au duc de Marlborough, se découragea et retourna à Cowes. A ce moment, l'*America* hissa le reste de sa voilure, et presque aussitôt elle laissa toute la flotte derrière elle, excepté *Volante*, qui, gonflée sous sa toile comme un ballon, faisait tous les efforts imaginables pour se maintenir à la hauteur du redoutable *Yankee*, dont les voiles semblaient aussi plates que des planches : chose singulière, alors que tous les yachts étaient lavés par la mer, car le vent avait beaucoup fraîchi, l'*America* volait sur la vague, sans prendre une goutte d'eau à bord. Son équipage se tenait couché sur le pont par prudence, car les bordages de la goëlette n'ont pas six pouces d'élévation (1).

A onze heures et demie, *Volante* était vaincue; l'*America* ne l'avait pas plus tôt dépassée, qu'on vit le schooner amener généreusement son foc et sa voile d'en haut, comme pour donner un avantage à son adversaire. Il ventait à ce moment une brise de six nœuds; l'*America*, avec ses deux voiles de moins, obligeait les steamers à forcer de vapeur pour la suivre. Au tournant des Culver-Cliffs, les yachts les moins éloignés étaient à deux milles en arrière; les matelots anglais semblaient tous avoir perdu la tête. Devant Ventnor, *Arrow*, le vainqueur de la veille, se jeta étourdiment à la côte. On lui envoya une amarre, non sans beaucoup de peine, et le steamer de la reine put parvenir à retirer le pauvre cutter du milieu des récifs, mais dans un état pitoyable. La reine avec la famille royale n'avait presque pas quitté le théâtre des courses pendant toute la journée. A quelques encâblures plus loin, en courant une bordée, *Freak* accrocha *Volante*, et lui cassa net son beaupré; tout le *field* était en désarroi, *le Favori* seul poursuivait sa marche sans encombre.

Cependant à la hauteur d'Alum-Bay, dans une fausse manœuvre, le bout-dehors du beaupré de l'*America* se brisa : cela ne sembla pas

(1) Il est certain qu'avec des bordages ainsi rasés, cette goëlette ne peut pas tenir la mer; aussi prétend-on qu'elle en avait de très raisonnables, lorsqu'elle a traversé l'Atlantique, et qu'elle les a fait enlever au Havre en arrivant.

le moins du monde la contrarier; bien plus, une circonstance inattendue et tout-à-fait piquante allait donner la mesure de ce dont cette étonnante goëlette est capable. Au moment où elle avait dépassé les *Needles*, aux applaudissemens d'une foule nombreuse accourue des différens villages de la côte sur ce point décisif, et qu'elle mettait le cap au nord, sûre désormais de la victoire (car à ce moment le yacht le plus rapproché paraissait à plus de sept milles et demi en arrière), elle aperçut tout à coup, à deux milles devant elle, un cutter faisant force de voiles vers Cowes : c'était le *Wildfire*, qui n'était pas engagé dans la course, mais s'amusait à la suivre. Le prendre pour un concurrent qui lui aurait échappé, lui donner la chasse et le rattraper fut pour l'*America* l'affaire d'un instant; en moins de rien, le *Wildfire* était dépassé et distancé. Je remarquai à ce moment que les farouches républicains de l'Amérique du Nord savaient, quand il y avait lieu, se comporter en parfaits courtisans, car, en arrivant à la hauteur du bateau à vapeur où se trouvait la reine, tout l'équipage de la goëlette se découvrit, poussa trois acclamations, et amena galamment son pavillon. « C'est, remarquait plaisamment quelqu'un auprès de moi, comme un jockey qui, dans une course, en passant devant la reine, lui ôterait sa casquette. »

Enfin, à huit heures trente-sept minutes, l'*America* atteignait le but et était proclamée victorieuse. Il paraît que les Anglais n'ont pas de rancune, car, au signal du coup de canon d'arrivée, les applaudissemens des équipages de tous les bâtimens en rade, joints à ceux de la plage, saluèrent joyeusement la défaite de l'Angleterre. Cependant, depuis les *Needles*, *Aurora* avait insensiblement regagné le terrain perdu, de telle façon que ce brave petit cutter arriva encore le second, dix minutes après la goëlette américaine. Le vent était tellement tombé, que je vis le moment où les yachts ne pourraient plus avancer du tout. Quant au reste de l'escadrille, il n'en était pas question; aussi lord Wilton proclama-t-il l'*America* première, *Aurora* seconde, *les treize autres nulle part*.

Je me féliciterai toute ma vie d'avoir assisté à cette mémorable course, qu'on peut considérer comme un événement dans l'histoire de la navigation du monde, tant le succès du schooner américain a renversé tous les usages du *yacht building*. Il fallait voir les plus célèbres amateurs, et même leurs ladies, se presser à bord du *clipper* le lendemain, examiner une à une toutes les parties de son gréement, en admirer la simplicité, reconnaître l'avantage de la forme concave de sa coque, rendre justice à l'extrême propreté de ce joli navire, à la manière habile dont il avait été manœuvré et commandé, et s'avouer enfin battus de la meilleure grace du monde. Le soir, vainqueurs et vaincus soupaient ensemble, ce qui fournissait à M. Lawrence, am-

bassadeur des États-Unis en Angleterre, arrivé de Londres le matin pour assister à la course, l'occasion de *délivrer* un de ces excellens *speaches* dont il n'est heureusement pas avare. « C'est un jeune enfant, dit-il en parlant de l'événement du jour, qui s'est permis d'avoir raison contre son père. » Enfin tout se passa, de part et d'autre, de la façon la plus courtoise.

La fête se termina par un feu d'artifice comme on n'en voit qu'en Angleterre, où il est possible heureusement de trouver quelquefois à rire. Le *fire-work* de Cowes était annoncé depuis un mois. Il commençait à neuf heures, à minuit il continuait encore! La première fusée partit sans plus de façon, suivant une ligne horizontale, et dut produire un déplorable effet sur le quai, où se trouvaient réunis un très grand nombre de curieux. Un quart d'heure après, la seconde s'élança avec un peu plus de bonheur, aux applaudissemens d'un public fanatique de ce genre de spectacle. On continua ainsi de lancer des fusées de cinq minutes en cinq minutes pendant une partie de la nuit, avec intervalles de feux du Bengale et autres surprises; mais quels pétards et quels soleils! J'étais allé me poster assez loin, pour jouir du coup d'œil; après avoir patiemment attendu le bouquet pendant près de deux heures par un vent froid et humide, je rentrai me coucher avec une bonne fluxion, tout en me disant que les Anglais feront bien de prendre des leçons de feux d'artifice en Chine, où l'on est, comme chacun sait, très fort dans l'art des Ruggieri.

Le lendemain du jour des régates, le club donnait un bal, et c'était chose curieuse que de voir les belles dames en grande toilette qui débarquaient à la lueur des torches sur la Parade; elles venaient de leurs yachts, où elles demeuraient, et à bord desquels elles avaient des établissemens beaucoup plus comfortables à coup sûr qu'elles n'en auraient trouvé dans les hôtels de la ville. Le bal était splendide, et l'orchestre ne jouait que des contredanses françaises. Le succès de l'*America* a sérieusement fait réfléchir tout le *yachting people*. On convient maintenant en Angleterre que le système de construction et de gréement appliqué jusqu'à présent aux yachts doit être modifié. Quelques personnes, dans le principe, avaient prétendu que la goëlette de New-York était un bateau-pilote renforcé, que le peu de capacité de ses flancs excluait d'avance tous ces aménagemens intérieurs si nécessaires à l'habitation d'un gentilhomme qui va voyager dans la Méditerranée, en Italie, en Égypte, et emmène souvent sa famille avec lui; que tout, dans les navires de plaisir anglais, ne pouvait donc pas être sacrifié à la vitesse, et que la construction de l'*America* n'avait pas eu un autre but. Or rien n'est plus inexact : *Titania, Volante, Arrow* et d'autres yachts encore du port de Cowes, notoirement destinés aux courses, ont été aisément battus par le schooner américain. Il est à remarquer

d'ailleurs que les chambres de ce bâtiment si fin voilier sont on ne peut plus coquettement et commodément disposées; j'en parle pour les avoir examinées moi-même, et non sans un léger sentiment de satisfaction nationale, car c'est au Havre que les aménagemens intérieurs de l'*America* ont été établis.

On a cru jusqu'à présent que plus un yacht pouvait porter de toile, et plus il devait marcher vite; on ne réfléchissait pas assez qu'un navire penché sous le poids du vent, courbé sous son immense voilure, le nez dans l'écume et le flanc presque entièrement engagé dans la vague, ne peut pas avancer aussi facilement que s'il était dans les conditions voulues pour la marche, c'est-à-dire en équilibre et fendant l'eau avec sa quille. L'*America* porte peu de voiles; mais, ce qui vaut mieux, elle glisse sur la mer, et personne, même pendant un gros temps, n'est mouillé sur son pont. Ses voiles en coton sont plus légères, et conséquemment plus faciles à manœuvrer que les voiles en fil dont on fait usage dans la marine anglaise; elles ont de plus l'avantage de présenter une trame serrée et une surface très résistante à la pression du vent. J'ai déjà dit que, pendant la course, les voiles de l'*America* étaient raides et tendues, alors qu'on voyait celles des autres yachts toutes gonflées et comme près de se déchirer. Les mâts du célèbre schooner sont extrêmement inclinés en arrière et d'égale grandeur; ils ne portent pas de mâts d'en haut. On ne trouverait pas dans tout le gréement de ce navire une manœuvre, une poulie seulement qui ne fût d'une indispensable nécessité.

Il y a dans tout ceci matière à réflexion. *L'Amérique*, qu'on nous pardonne ce jeu de mots, est bien de nature à faire réfléchir l'Angleterre. « C'est la seule nation à craindre pour nous, » disait Cobden l'année dernière. — « Nous n'avons aucun souci des autres pays, répétait fièrement M. Hume devant ses commettans il y a un mois; mais prenons garde aux États-Unis! » Or voilà qu'au moment où une goëlette de New-York renverse toutes les idées nautiques des Anglais à Cowes, et bat leur flotte à plate couture devant leur reine, un Américain découvre à Londres l'impénétrable secret de Brahma, et ouvre ses serrures comme par enchantement. Je sais bien qu'à la place des Anglais, je ne serais pas sans quelque inquiétude, et que je ne parlerais pas tout-à-fait si haut dans l'affaire de Cuba.

Malgré l'éclatant triomphe de l'*America*, et surtout afin de savoir comment ce navire se conduirait par un grand vent et une forte mer, M. Stephenson, le capitaine du yacht *Titania*, défia le *Flying stranger* quelques jours après la course que je viens de raconter, en proposant à son propriétaire, il est vrai, d'assez singulières conditions. Il ne s'agissait plus du tout de l'île de Wight, mais d'une course en pleine mer et par un gros temps. Le commodore du *Royal-yacht-Squadron* fut prié

de désigner l'époque et le lieu; lord Wilton choisit un jour où il faisait un vent terrible, et ordonna que les concurrens partiraient de la pointe de Bembridge, iraient faire le tour d'un bateau à vapeur placé comme but à quarante milles droit dans l'est, et reviendraient ensuite. Or *Titania* fut si bien vaincue, qu'on n'avait pas encore de ses nouvelles à Bembridge, alors que l'*America* y était déjà de retour depuis une heure et demie!

Il était impossible de ne pas s'incliner devant une telle supériorité; aussi, en ce moment, n'est-on occupé, dans les chantiers de Cowes, qu'à refaire la plupart des yachts du club. Le marquis de Conyngham a recommandé qu'on allongeât *Constance* de quinze pieds; le comte de Mount-Edgecumbe veut pour *Violette* un gréement entièrement neuf; quant au duc de Marlborough, il est décidé à se défaire à tout prix de *Wyvern*, et il a recommandé à Ratsey un navire dans le genre *yankee*. Le fils d'un lord irlandais a pris encore le meilleur parti de tous: comme il faut qu'il y ait toujours un peu de commerce à faire avec des Américains, il se trouvait que le schooner de New-York, le *clipper*, le *Flying stranger* était à vendre; le capitaine de Blaquière l'a acheté pour cinq mille guinées, dit-on, et le pavillon étoilé de l'*America* est, depuis quelques jours, remplacé par la croix du *Royal-Saint-George*. Le Nouveau-Monde enverra-t-il, l'année prochaine, une autre goëlette pour battre l'*America*, devenue anglaise? C'est ce que les Américains promettent gaiement, et ce que nos voisins ont presque l'air de craindre. O fiers insulaires, vous avez donc aussi vos jours de soucis!

La petite ville de Cowes, les régates une fois terminées, devint moins brillante. Tout y rentra bientôt dans l'état normal, et, comme premier symptôme du rétablissement de l'ordre, les crevettes, que le canon du commodore avait depuis quelque temps éloignées, reprirent confiance et reparurent sur nos tables. Lord et lady Anglesey, lord et lady Ailesbury, lord et lady Wilton, lady Godolphin et beaucoup d'autres *of the high life* ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la cour, *qui avait donné le signal du départ*. Les yachts étrangers à la rade retournèrent dans leurs ports respectifs. La mer perdait beaucoup de son intérêt. Pour moi aussi, le moment de quitter Cowes était venu, et je m'éloignai de la côte, où rien ne me retenait plus, pour m'enfoncer dans l'intérieur de l'île.

Le colonel DE LA MOSKOWA.

West-Cowes (île de Wight), septembre 1851.

LE LIBRE ÉCHANGE

DANS LES LOIS DE NAVIGATION.

Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, de nombreuses et graves modifications ont été apportées au régime économique des principaux pays de l'Europe. Ces modifications n'ont point seulement eu pour objet de remanier, sous l'inspiration d'idées plus libérales, les tarifs de douane qui s'appliquent aux marchandises; elles se sont étendues aux lois qui régissent les transports maritimes. Considérées à ce dernier point de vue, elles méritent, dans les circonstances actuelles, une attention particulière.

La loi maritime des divers peuples a reposé long-temps sur le principe d'une protection très énergique. Par des droits différentiels ou par des prohibitions absolues qui limitaient ou écartaient la concurrence des pavillons étrangers, elle s'attachait à réserver au pavillon national la plus grande somme de transports. Les traités conclus depuis trente ans, et désignés sous le nom de traités de réciprocité, adoucirent, pour l'intercourse direct de pays à pays, les rigueurs du principe; mais la navigation indirecte, les relations coloniales et le cabotage demeuraient soumis aux anciennes restrictions. En outre, les règlemens relatifs à la nationalité des navires et au personnel des équipages imposaient aux armateurs des conditions très onéreuses. Ce système de protection, ou, pour mieux dire, d'entraves, était presque partout en vigueur; on le pratiquait, on le respectait même comme un élément nécessaire de la sécurité et de la grandeur nationales, car l'armement des flottes de guerre, l'éducation des matelots, l'honneur du pavillon, semblaient en dépendre.

Par un acte du 26 juin 1849, l'Angleterre a inauguré, dans cette branche si importante de sa législation économique, une politique nouvelle; elle a rompu définitivement avec le principe restrictif, et elle a introduit dans ses lois maritimes le système du libre échange que les réformes de sir Robert Peel, poursuivies et complétées sous le ministère de lord John Russell, avaient appliqué d'abord à ses lois commerciales. En 1850, la Hollande, suivant l'exemple de l'Angleterre, a proclamé les mêmes doctrines; elle est revenue au libéralisme qu'elle avait déjà pratiqué avec succès aux XVIe et XVIIe siècles, et qu'elle n'avait abandonné que lors de son union avec les provinces industrielles de la Belgique. D'autres peuples préparent en ce moment une révision plus ou moins complète de leur code maritime. La France elle-même, qui trop souvent a négligé ses intérêts économiques, se voit nécessairement amenée à examiner si les réformes qui se multiplient autour d'elle lui seront nuisibles ou profitables, si elle doit les imiter, et dans quelle mesure. La question est à l'étude, et il convient, pour la résoudre avec maturité, de recueillir tous les faits, tous les enseignemens qui s'offrent à nous.

L'Angleterre et la Hollande ont ouvert la voie des réformes. Il y aurait, par conséquent, profit à connaître exactement les motifs qui ont inspiré leur politique et à signaler les résultats de l'expérience déjà faite. C'est ce but que nous voudrions atteindre en retraçant l'historique de la législation maritime dans ces deux pays avant les dernières réformes, et en cherchant à apprécier la portée véritable des nouvelles lois de navigation en Angleterre comme en Hollande.

I.

Il faudrait remonter au XIVe siècle pour prendre à l'origine l'historique de la législation maritime de l'Angleterre. Dès cette époque, la marine nationale fut encouragée par des *statuts* qui lui assuraient le monopole presque exclusif des transports. Plusieurs souverains étrangers ayant menacé d'exercer des représailles contre le pavillon anglais et de lui fermer leurs ports, un acte de 1558, rendu sous le règne d'Élisabeth, apporta quelques tempéramens au régime prohibitif; mais en 1562 on revint à l'application de l'ancien système : on alla même jusqu'à augmenter le nombre des jours maigres dans le but de favoriser la pêche. Les infractions à cette loi étaient passibles des pénalités les plus rigoureuses. C'est ainsi que l'on protégeait la marine au temps de la reine Élisabeth, et l'Angleterre obéissait. Le peuple anglais faisait maigre pour consommer les morues et les harengs de la pêche nationale.

Toutefois ces encouragemens furent à peu près stériles. Le pavillon hollandais flottait alors, sans rival, dans les mers d'Europe, et les en-

trepôts d'Amsterdam et d'Anvers recevaient la plupart des produits destinés à l'approvisionnement de l'Angleterre. Cromwell, en guerre avec les Pays-Bas, fit voter par le parlement l'acte de 1651, qui, remanié en 1660, sous le règne de Charles II, est demeuré célèbre sous le nom d'*Acte de Navigation*. La législation indécise, confuse, du moyen-âge, sur laquelle il serait inutile d'insister ici, se trouva dès-lors remplacée par un code homogène, complet, qui garantissait à la marine anglaise une protection énergique, et qui devait successivement servir de modèle à la plupart des nations européennes.

Considéré dans son ensemble, l'acte de 1660 avait pour but : 1° de réserver au pavillon national le cabotage, ainsi que l'intercourse avec les colonies et avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique; 2° de n'admettre pour le transport des principaux produits d'Europe (1) d'autre concurrence que celle du pavillon d'origine. La concurrence, ainsi limitée, n'opposait plus aucun obstacle aux progrès de la navigation anglaise, protégée d'ailleurs par les droits différentiels que le tarif des douanes appliquait, en tous cas, aux marchandises apportées par les navires étrangers.

L'acte de navigation frappait surtout les Pays-Bas. Il prolongea entre l'Angleterre et la Hollande la lutte maritime qui a rempli le milieu du XVII[e] siècle, et qui a immortalisé les noms des amiraux Blake et Ruyter. De la part des autres états, il ne provoqua que des représailles; mais la marine anglaise trouvait d'amples compensations dans l'extension de l'intercourse colonial. Quant aux colonies, elles se plaignirent de se voir fermer leurs débouchés extérieurs, et leurs doléances, appuyées par les gouverneurs, devinrent si vives que la couronne consentit à rendre des ordonnances spéciales ajournant l'exécution rigoureuse des clauses qui interdisaient toute relation de commerce entre les colonies et l'étranger; à la fin du XVII[e] siècle, la loi était partout en vigueur.

L'Irlande et l'Écosse ne furent pas, dès l'origine, admises à profiter des faveurs et priviléges concédés par l'acte de 1660 au pavillon anglais. Ces deux pays, pour la navigation comme pour le reste, étaient à cette époque et furent long-temps encore traités en pays conquis. Ils ne pouvaient même se livrer à aucune entreprise, former aucune compagnie, sans exciter l'opposition et les tracasseries jalouses de l'Angleterre. Ce ne fut que lentement, à la suite d'efforts multipliés, de réclamations incessantes, et même de révoltes, qu'ils obtinrent justice.

Apprécié au point de vue de la théorie, l'acte de navigation a été vivement attaqué par les économistes : il proscrivait la concurrence,

(1) Ces produits ou articles *énumérés* dans la loi avaient été choisis parmi ceux qui, par leur nature encombrante, devaient fournir à la marine les meilleurs élémens de fret.

il gênait, par la multiplicité des entraves, la liberté des échanges internationaux; il arrêtait la circulation de la richesse. Aujourd'hui encore, ces critiques rétrospectives sont fréquemment reproduites. En théorie, elles sont peut-être fondées; mais est-ce à dire que le gouvernement des intérêts doive toujours et aveuglément se conformer aux règles absolues d'un système? Adam Smith, après avoir rappelé les événemens politiques qui avaient inspiré l'acte de 1660, s'exprime ainsi : « Il n'est pas impossible que quelques-unes des dispositions de cet acte célèbre aient été le fruit de l'animosité nationale. Elles sont néanmoins aussi sages que si elles eussent toutes été dictées par la plus mûre délibération et les intentions les plus raisonnables. La haine nationale avait alors en vue précisément le même but qu'eût pu se proposer la sagesse la plus réfléchie, c'est-à-dire l'affaiblissement de la marine de la Hollande, la seule puissance navale qui fût dans le cas de menacer la sûreté de l'Angleterre. » Et plus loin, Adam Smith ajoute : « Comme la sûreté de l'état est d'une plus grande importance que sa richesse, l'acte de navigation est peut-être le plus sage de tous les règlemens de commerce de l'Angleterre. » Le célèbre économiste anglais, que l'on ne soupçonnera pas à coup sûr de prédilection pour le régime prohibitif, ne se refusait pas à reconnaître qu'il peut se présenter des cas « dans lesquels il est, en général, avantageux d'établir quelque charge sur l'industrie étrangère pour encourager l'industrie nationale. » Et la grandeur maritime de l'Angleterre lui paraissait une condition si impérieuse de prospérité et même de salut pour le pays, qu'en faveur de cet intérêt prédominant, il n'hésitait pas à sacrifier, pour une circonstance donnée, la logique habituelle de ses théories libérales.

L'acte de navigation n'a pas été seulement défendu par Adam Smith : il est suffisamment justifié par l'autorité des faits. Tous les témoignages de l'histoire attestent que la marine marchande de l'Angleterre se développa, dès la fin du XVIIe siècle, avec une énergie extraordinaire, et nous voyons aujourd'hui le degré de puissance qu'elle a atteint sous l'influence d'une législation qui l'a mise en mesure de défier désormais toute concurrence. — On objectera que la supériorité navale de l'Angleterre est indépendante de cette législation, et qu'elle se serait manifestée pareillement sous un régime de liberté. Cette objection peut être faite au profit de tous les systèmes qui n'ont point été soumis à l'épreuve de la pratique; mais, quand l'acte de 1660 a produit de si merveilleux effets, qu'il a dépassé les espérances les plus ambitieuses, il est permis de douter que l'adoption du système contraire eût été également profitable, et nous croyons sincèrement que l'Angleterre au XVIIe siècle, c'est-à-dire en face de la marine hollandaise, qui s'était emparée de tous les transports, a sainement compris les intérêts de sa grandeur.

Pendant plus d'un siècle, l'acte de navigation demeura intact. La création des *free-ports* (ports libres), en vertu d'une loi de 1766, dérogea pour la première fois aux règles trop absolues qu'il avait imposées aux relations commerciales des colonies d'Amérique (1); mais ce n'était là qu'une dérogation partielle, qui ne portait point d'atteinte sérieuse aux principes de 1660. Il était réservé aux États-Unis, devenus libres, d'attaquer de front la charte maritime de Cromwell et de faire brèche dans cette législation, jusqu'alors si respectée. Ils n'obtinrent satisfaction qu'en 1815; il leur avait été plus facile de vaincre l'Angleterre par les armes que d'avoir raison de la loi.

Dans un discours célèbre prononcé à la chambre des communes en 1826, M. Huskisson a avoué que la rigueur du régime colonial et les exigences outrées de la métropole pour l'application des lois maritimes avaient fortement contribué à la révolte des possessions d'Amérique. Aussi, dès que l'indépendance fut déclarée, les nouveaux états se trouvèrent-ils partagés entre leur ressentiment, qui les poussait à exclure des ports américains le pavillon de la Grande-Bretagne, et leur intérêt qui conseillait, au contraire, de continuer avec l'ancienne métropole et surtout avec les colonies des Antilles les rapports de navigation et de commerce également profitables aux deux nations. Les conseils de l'intérêt l'emportèrent; M. Adams fut envoyé à Londres avec mission de proposer un arrangement aux termes duquel le pavillon et les marchandises de la Grande-Bretagne eussent été admis dans les ports des États-Unis au traitement national, sous condition de réciprocité, en faveur du pavillon américain, dans les ports du Royaume-Uni, des Antilles, du Canada et du Nouveau-Brunswick. Pitt accueillit cette proposition, mais il quitta le ministère avant d'avoir pu la faire prévaloir au sein du parlement, et le projet de traité fut repoussé sous l'administration de son successeur, le duc de Portland. Il ne restait donc plus aux États-Unis que la ressource des représailles; ils en usèrent, et, depuis 1790 jusqu'en 1815, le recueil des lois et des ordonnances promulguées dans les deux pays est rempli d'actes qui restreignent ou favorisent tour à tour les relations entre l'Angleterre et les États-Unis; c'était une véritable guerre de tarifs, entremêlée d'incidens et de trêves; par le fait, l'Angleterre succomba, car elle se vit contrainte d'accorder aux États-Unis, dans le traité de 1815, la réciprocité qu'elle avait précédemment refusée.

Cette concession détruisait entièrement l'économie de l'acte de 1660,

(1) L'acte de 1660 interdisait aux colonies toutes relations avec l'étranger. Cependant il existait entre les Antilles anglaises et espagnoles un commerce très actif qui s'exerçait par contrebande. On jugea qu'il valait mieux régulariser ce trafic, et on ouvrit certains ports de la Jamaïque aux navires étrangers venant des Antilles étrangères. Le système des *free-ports* reçut ultérieurement une grande extension dans toutes les colonies.

qui réservait exclusivement au pavillon anglais le transport des produits provenant des pays situés hors d'Europe. A mesure que les colonies espagnoles ou portugaises de l'Amérique se rendirent indépendantes de leurs métropoles, l'Angleterre leur accorda, comme aux États-Unis, le bénéfice de la réciprocité : elle pouvait d'ailleurs souscrire sans danger à cette violation nouvelle de l'acte de navigation, car les jeunes nations de l'Amérique du Sud ne possédaient point de marine, et le pavillon anglais n'avait à redouter, de leur part, aucune concurrence.

L'Angleterre se trouvait donc amenée à adopter, dans ses relations avec les peuples étrangers, un système moins restrictif. De 1820 à 1822, le parlement se livra à une longue enquête, à la suite de laquelle il modifia la législation relative à l'importation des principaux produits d'Europe. Ces produits purent désormais être introduits en Angleterre, non plus seulement sous pavillon anglais ou sous celui du pays d'origine, mais aussi par navires tiers, pour être entreposés dans les ports anglais, puis réexportés. Ce fut le premier pas vers l'établissement d'un système général d'entrepôts pour les marchandises apportées de tous pays sous tous pavillons. En 1823 et en 1824, deux actes autorisèrent la couronne à réduire ou à élever, par un simple *ordre en conseil*, les droits de tonnage ou les taxes sur les marchandises à l'égard des pays qui abaisseraient ou élèveraient les droits sur les marchandises anglaises. Enfin l'acte du 5 juillet 1825 laissa également au gouvernement la faculté d'ouvrir les possessions anglaises aux nations qui, possédant des colonies, les ouvriraient au pavillon anglais, ou à celles qui, ne possédant pas de colonies, admettraient ce même pavillon dans leurs ports au traitement de la nation la plus favorisée.

Ainsi, à travers cette longue série de mesures législatives que nous venons de résumer (et encore n'avons-nous cité que les principales), la législation de 1660 s'était transformée dans ses élémens les plus essentiels, et le principe presque libéral de la réciprocité s'était en partie substitué au monopole. C'est à M. Huskisson qu'appartient l'honneur de ces diverses réformes, qui furent définitivement consacrées par l'acte du 5 juillet 1825. Il faut relire les discussions qui eurent lieu, à cette époque, au sein de la chambre des communes, entre les orateurs protectionistes qui, considérant l'acte de navigation de Charles II comme l'arche sainte, déclaraient que toutes les innovations des théoriciens allaient ruiner la marine britannique, et M. Huskisson qui, rappelant les événemens accomplis et embrassant dans leur ensemble les lois maritimes des autres pays, soutenait avec raison que « le moment était venu où il serait impossible à l'Angleterre de persister plus long-temps dans le système des droits restrictifs, sans s'attirer des représailles dommageables de la part des nations étrangères. » On verra

par ces discussions combien, de tout temps, en tous pays, les industries habituées à la protection se raidissent contre les plus sages réformes et à quel lyrisme de déclamations elles savent s'élever, lorsqu'il s'agit, non pas même de porter atteinte au principe de la protection, mais seulement d'accommoder la loi qui régit les intérêts privés aux exigences de l'intérêt général. M. Huskisson déploya, dans ce débat, le talent le plus éminent, en même temps qu'un courage et une résolution inébranlables. Il ne parlait pas en théoricien; homme pratique et homme d'état tout ensemble, il se plaçait sur le terrain des faits et se retranchait derrière l'argument irrésistible des nécessités politiques. Que demandait-il en effet, sinon l'application d'une politique commerciale qui seule pouvait répondre aux besoins nouveaux, et qu'imposaient à l'Angleterre les légitimes exigences des puissances étrangères? Par la législation prohibitive de 1660, par les résultats merveilleux que cette législation avait produits, l'Angleterre avait enseigné aux autres peuples comment on peut créer et fortifier l'intérêt maritime, et, profitant de la leçon, ces peuples s'étaient empressés de recourir également aux restrictions, aux droits différentiels sur le tonnage et sur les marchandises. Déjà, en 1815, la Grande-Bretagne avait dû céder aux réclamations des États-Unis et consentir à la réciprocité. En 1823, la Prusse menaça de frapper les provenances anglaises, si l'Angleterre persistait à grever d'un tarif différentiel les importations sous le pavillon prussien. Il était donc nécessaire de céder et d'accorder la réciprocité, sous peine de perdre le marché de la Prusse, et par contrecoup celui de l'Allemagne presque entière. A l'exemple de la Prusse, d'autres nations exigèrent la conclusion de traités analogues, et la réciprocité devint en quelque sorte le droit commun. Il fut désormais reconnu qu'aucun peuple ne peut, sans s'exposer à des représailles ruineuses, refuser, pour les relations directes, la réciprocité du traitement, et, pour le dire en passant, si la France a conclu sur ces bases les conventions de 1822 et de 1826 avec les États-Unis et avec l'Angleterre, elle n'a fait qu'obéir à une nécessité à laquelle il lui était impossible d'échapper. La théorie professée de 1822 à 1825 par M. Huskisson défend victorieusement le principe sur lequel reposent ces conventions qu'on a si souvent attaquées.

De 1825 à 1849, la législation maritime de la Grande-Bretagne a été constamment inspirée par cette double pensée : 1° étendre autant que possible, dans les relations avec tous les peuples, soit de l'Europe, soit du Nouveau-Monde, l'application de la réciprocité; 2° procéder à cette extension avec libéralisme, c'est-à-dire en donnant l'interprétation la plus large aux clauses de la loi existante ou en tempérant les restrictions législatives par des concessions particulières accordées à tel ou tel peuple, au moyen de traités qui assuraient au pavillon et au com-

merce anglais des avantages équivalens. Durant cette période de 25 ans, les *actes* législatifs, les *ordres en conseil*, les conventions diplomatiques se sont multipliés dans une proportion vraiment effrayante pour quiconque veut en aborder l'étude. De temps à autre, le gouvernement comprenait si bien les inconvéniens de cette législation incohérente et diffuse que, dans l'intérêt des contribuables autant que pour l'instruction de ses agens, il éprouvait le besoin de reprendre en entier les lois de navigation et de présenter au parlement un nouveau bill résumant et *consolidant* (c'est l'expression consacrée) les lois pour l'encouragement de la marine. Tel fut le but des actes des 28 août 1833 et 4 août 1845. Qu'il nous suffise donc, sans entrer dans les détails, d'avoir signalé l'esprit, les tendances des modifications introduites ainsi, par voie directe ou indirecte, dans les anciennes lois, et de constater que chacune des mesures adoptées depuis 1823 était un acheminement vers la réforme radicale qui a été définitivement opérée en 1849. Il convient aussi, avant d'examiner cette dernière phase de la question, de présenter, à l'aide de quelques chiffres, l'aperçu des faits qui se sont produits aux différentes périodes de la législation.

Au commencement du XVIIIe siècle, l'effectif de la marine marchande anglaise dépassait à peine 200,000 tonneaux; en 1827, il atteignit 2,460,500 tonneaux; au 31 décembre 1848, 4,052,000 tonneaux.

Quant aux constructions, les chantiers du Royaume-Uni et des colonies ont lancé, en 1821, 74,847 tonneaux; en 1830, 110,000 tonneaux; en 1848, 227,000 tonneaux.

Le mouvement des navires chargés et sur lest, à l'entrée et à la sortie, comprenait, pour le Royaume-Uni, en 1821, 3,869,000 tonneaux; en 1830, 5,799,000 tonneaux; en 1848, 13,306,000 (1).

De ces chiffres il résulte que les brèches successivement faites à la prohibition ont ouvert à la navigation britannique des voies plus larges. C'était la protection qui, dès la fin du dernier siècle, avait rendu la marine anglaise si forte et si prospère; mais les pouvoirs publics ont su s'y prendre à temps pour relâcher peu à peu les liens qui gênaient la liberté du pavillon. En effet, ce n'est point en se montrant l'esclave d'une théorie absolue, en pratiquant exclusivement la protection ou le libre échange, sans tenir compte des événemens du passé, des éventualités de l'avenir, ce n'est point ainsi qu'un gouvernement peut garantir à son industrie, à son commerce ou à sa marine un rang supérieur ou honorable dans cette lutte de concurrence qui, sur mer comme sur terre, met en présence tous les peuples : en pareille ma-

(1) Nous avons à dessein pris pour termes de comparaison trois chiffres qui correspondent : 1° à une période antérieure à l'extension du régime de la réciprocité; 2° à l'époque où ce régime était en pleine vigueur; 3° à l'année qui a précédé les dernières réformes.

tière, les prétentions de l'esprit de système sont puériles et condamnées par l'histoire. Ce qui importe, c'est que la législation se trouve constamment en harmonie avec les intérêts actuels, qu'elle soit tour à tour protectrice et libérale, mais que toujours elle ménage les transitions. Les industries arrivent alors naturellement au champ de la libre concurrence. Les réformes anglaises n'ont jamais eu d'autre caractère : la réforme des lois maritimes peut servir d'exemple.

Nous voyons, par les chiffres cités précédemment, que la marine anglaise avait atteint depuis 1830 le plus haut degré de prospérité : aussi, lorsque, à la séance de la chambre des communes du 9 février 1847, M. Ricardo proposa la formation d'un comité d'enquête pour étudier toutes les questions se rattachant au remaniement des lois de navigation, une majorité considérable adhéra à la motion qui, évidemment, d'après le nom de son auteur, était inspirée par les idées les plus libérales. L'enquête eut lieu devant un comité qui comptait parmi ses membres les hommes les plus distingués du parlement, entre autres sir Robert Peel. L'année suivante, une enquête analogue fut ordonnée par la chambre des lords. L'ensemble des documens recueillis dans les deux enquêtes ne forme pas moins de huit volumes de *blue-books*, contenant plus de 16,000 réponses aux questions qui furent successivement posées aux représentans des diverses branches de l'intérêt maritime. A la lecture de ces documens, l'impression générale fut que, nonobstant l'opposition très énergique manifestée par un certain nombre d'armateurs et par la presque unanimité des constructeurs de navires, il était urgent de porter le dernier coup aux débris de la législation de 1660. Aussi, dès le 15 mai 1848, le gouvernement proposa-t-il à la chambre des communes un projet de résolution conforme au vœu de la majorité. Les protectionistes étaient eux-mêmes si intimement convaincus de la nécessité de céder au courant de l'opinion publique et de faire au moins quelques concessions aux tendances libérales, qu'ils n'osèrent opposer au projet du gouvernement qu'une motion timide et ambiguë, dont le rejet fut voté par une majorité de plus de cent voix. La cause de la réforme devait dès ce moment être considérée comme gagnée.

Un premier bill, en date du 14 août 1848, n'ayant pu être discuté avant la prorogation du parlement, on attendit la reprise de la session pour la présentation du bill définitif, qui fut voté à la troisième lecture, par la chambre des communes, le 23 avril. Dès le 24, la chambre des lords était saisie à son tour de l'examen du bill, dont la troisième lecture eut lieu le 12 juin. Enfin, le 26 juin 1849, le nouvel acte recevait la sanction de la couronne et était officiellement promulgué.

Ce n'est pas sans intention que nous avons rappelé ces incidens et ces dates qui sembleront peut-être n'avoir qu'un médiocre intérêt dans la question. Nous avons tenu à faire ressortir la maturité que le gou-

vernement anglais apporte à l'étude et à la préparation des lois, et en même temps la promptitude avec laquelle, malgré la dualité du pouvoir législatif et la formalité des trois lectures, il traduit en actes les réformes dont une enquête sérieuse a démontré la nécessité. Nous devrions, en France, profiter de la leçon. Que de réformes, reconnues utiles, sont soumises aux laborieuses lenteurs de la bureaucratie, et cependant s'arrêtent au seuil du conseil d'état ou de l'enceinte législative! Combien de commissions nommées pour étudier des projets de loi qui avortent! Il suffit parfois que quelques intérêts particuliers se jettent à la traverse pour ajourner indéfiniment les solutions que le gouvernement se disposait à accorder à l'intérêt général. Croit-on qu'en Angleterre les attaques et même les injures des intéressés qui se croyaient lésés par le projet de réforme maritime, croit-on que les déclamations et les menaces aient été épargnées au gouvernement qui proposait cette réforme et aux orateurs qui la soutenaient? Il suffit, pour s'édifier à cet égard, de se reporter à la polémique de la presse anglaise et aux discours prononcés dans les *meetings* et dans les deux chambres sur une question qui passionnait à juste titre tous les esprits. Les armateurs et les constructeurs ne trouvaient pas de couleurs assez sombres pour peindre l'avenir de la marine anglaise, abandonnée à ses propres forces dans la lutte avec l'étranger. Ils déclaraient à l'avance qu'ils seraient vaincus, ruinés, si l'on persévérait dans les idées de réforme. Ils se liguaient habilement avec le parti tory pour défendre l'ancienne loi, palladium de l'honneur auglais, et pour sauver, en même temps que leurs intérêts, les traditions les plus respectées, disaient-ils, de la vieille Angleterre. Toute cette fantasmagorie d'argumens empruntés au vocabulaire le plus emphatique d'un patriotisme suranné demeura impuissante contre l'intelligence et le sens pratique du peuple anglais : elle n'ébranla pas un seul jour la ferme résolution du gouvernement et des deux chambres, habitués déjà, il faut le dire, depuis le vote des réformes commerciales de sir Robert Peel, aux exagérations, aux imprécations, ou plutôt, car l'expression est plus juste, aux criailleries des protectionistes. Il ne faut pas d'ailleurs se plaindre de cette opposition, quelque vive qu'elle soit; elle ne sert qu'à établir avec plus de force la vérité des faits, et elle tourne au profit des réformes qui sortent victorieuses de pareils débats.

L'acte du 26 juin 1849 se compose de 22 articles, qui, malgré leur longueur, trop conforme aux habitudes de la phraséologie législative en Angleterre, peuvent se résumer en peu de mots : — Désormais, les bâtimens étrangers obtiennent la faculté d'importer dans le Royaume-Uni, non plus seulement pour l'entrepôt, mais encore pour la consommation intérieure, toute espèce de produits. — En ce qui touche les colonies, l'acte de 1849 fait disparaître l'exclusion qui pesait jusqu'alors

sur le pavillon étranger pour les transports entre ces colonies et la métropole. La marine anglaise ne possède plus d'autre privilége que celui du cabotage; toutefois les colonies peuvent obtenir de la couronne la permission d'admettre les navires étrangers au cabotage sur leurs côtes. Un bâtiment, pour être réputé anglais, doit être, comme par le passé, immatriculé, possédé par des nationaux, commandé par un capitaine anglais et monté par un équipage composé d'Anglais dans la proportion des trois quarts pour la navigation au long cours, et en totalité pour le cabotage et la pêche côtière. Cependant, en certains cas, les marins étrangers peuvent être admis dans une proportion plus forte sur les navires du long cours, et les marins asiatiques (Lascars, Indiens, etc., des pays soumis à l'Angleterre) ne sont plus considérés, comme ils l'étaient jusqu'à ce jour, comme matelots étrangers. — Enfin les armateurs ne sont plus tenus de construire leurs navires sur les chantiers nationaux, soit de la métropole, soit des colonies, ni d'embarquer un nombre déterminé de mousses et de novices, ainsi que l'ordonnait un acte de 1844.

En résumé, liberté complète pour la marine étrangère comme pour la marine anglaise dans les relations avec tous pays, même dans l'intercourse colonial. Le cabotage seul a conservé, sur les côtes d'Angleterre, ses anciens priviléges, et encore le bill qui fut présenté à la chambre des communes au mois de février 1849 autorisait les bâtimens étrangers jaugeant plus de 100 tonneaux à se livrer à certaines opérations où le cabotage se combinait avec la navigation de long cours. Cette clause, qui montre à quel point le gouvernement était disposé à pousser le libéralisme, ne fut retirée qu'après la seconde lecture du bill, lorsque l'on eut acquis la certitude que les États-Unis refuseraient d'adopter dans leur législation une mesure analogue qui aurait permis, par réciprocité, aux navires anglais d'effectuer les transports entre la côte orientale de l'Union et les ports situés sur l'Océan Pacifique (ces transports, pour lesquels il faut doubler le cap Horn, sont classés par la loi américaine au nombre des opérations de cabotage, et, à ce titre, réservés exclusivement au pavillon national).

On comprend qu'en présence de semblables dispositions le parti protectioniste ait jeté les hauts cris, et cependant les innovations étaient au fond bien moins considérables qu'elles ne paraissaient l'être au premier abord. En effet, les traités de réciprocité n'avaient-ils pas déjà complétement assimilé au pavillon anglais la plupart des pavillons étrangers pour les transports de la navigation directe? En outre, les pavillons ainsi assimilés n'étaient-ils pas précisément ceux qui opposaient au pavillon anglais la concurrence la plus sérieuse sur toutes les mers, les pavillons américain, suédois, norvégien, prussien, etc.? Si donc, depuis la conclusion des traités de réciprocité, la marine an-

glaise avait su se maintenir à son rang, comment pouvait-on redouter les effets du nouvel acte? Un des armateurs les plus considérables de l'Angleterre, interrogé dans l'enquête de 1847, reconnaissait que les principes de l'ancienne loi de navigation avaient été « virtuellement abrogés » du jour où l'on était entré dans les voies de la réciprocité. Par conséquent, le libre échange maritime n'était que le corollaire des mesures adoptées successivement depuis 1815, et non une dérogation brusque et téméraire aux principes que les protectionistes invoquaient avec un enthousiasme au moins déplacé. Au principe de la restriction absolue avait succédé le système de la réciprocité, subi d'abord, puis largement pratiqué par la Grande-Bretagne : ce système lui-même n'était, pour ainsi dire, qu'une pente douce sur laquelle la législation pouvait glisser sans péril, à mesure que le pavillon national s'exerçait à la concurrence et prenait l'habitude de la liberté.

La réforme maritime était d'ailleurs la conséquence logique et inévitable de la réforme commerciale. Considérée comme industrie des transports, la marine n'est que l'instrument du commerce, et l'instrument le plus essentiel pour l'Angleterre, puisque les marchandises ne peuvent être importées dans ce pays ou exportées que par la voie de l'Océan. Or, après la levée des prohibitions et de la plupart des droits protecteurs qui frappaient les marchandises, il était indispensable de détruire en même temps les restrictions qui augmentaient les frais de transport. L'œuvre que se proposait d'accomplir sir Robert Peel, à savoir le développement du commerce de la Grande-Bretagne, l'abaissement du prix pour les denrées de consommation et l'agrandissement du débouché extérieur, cette œuvre fût évidemment demeurée incomplète, si l'on avait laissé subsister, pour les transports, le prix artificiel résultant de la protection, alors que les denrées elles-mêmes, par la suppression ou la modération des droits, avaient été ramenées à leur taux naturel. Et puis, comme le fit remarquer avec raison M. J. Wilson, l'un des économistes les plus distingués de la chambre des communes, les mesures commerciales adoptées de 1842 à 1846 avaient procuré à la navigation anglaise tant d'avantages, une augmentation si notable de transports et d'élémens de fret, que les armateurs n'avaient aucun motif de réclamer contre l'application des mêmes principes aux lois qui régissent leur industrie. On se rappelle, en effet, que dans sa campagne contre les protectionistes, sir Robert Peel fut vigoureusement soutenu par les représentans des ports, dont l'intérêt s'accordait naturellement avec toute mesure destinée à accroître le chiffre des importations et des exportations. Comment ces défenseurs si acharnés alors du libre échange se tournèrent-ils subitement en ennemis contre le même principe dès qu'il fut question de le leur appliquer? La réponse est des plus simples : elle est écrite à chaque ligne

dans l'histoire de la protection. Chacun trouve la prohibition détestable pour les autres, excellente pour soi.

Enfin, pour comprendre exactement la vigueur avec laquelle le gouvernement et les deux chambres ont procédé à la réforme, il suffit de considérer l'importance et la situation respectives des industries qui enrichissent ou honorent la Grande-Bretagne. Aux xviie et xviiie siècles, l'influence politique et la sécurité du pays étaient attachées à la prospérité de la marine. L'acte de 1660, excusé, sinon glorifié par Adam Smith, assura à l'Angleterre l'empire des mers. En 1826, lorsqu'il défendait devant le parlement les traités de réciprocité, M. Huskisson pouvait dire encore que « s'il se présentait une circonstance où les intérêts du commerce et ceux de la navigation se trouveraient en conflit, les premiers devaient céder, et les seconds obtenir la préférence; » mais, depuis vingt ans, les hommes d'état de l'Angleterre ne sauraient plus professer, en faveur de la marine, des doctrines aussi exclusives. La fabrication a pris des développemens tels que la nécessité de faciliter et d'agrandir les débouchés est devenue de plus en plus impérieuse. Il faut procurer de l'emploi à des millions de bras; il faut sauver d'énormes capitaux engagés dans les opérations industrielles; il faut, en un mot, compter davantage avec les intérêts du commerce et des manufactures, conquérir le monde, non plus seulement au pavillon britannique, mais encore à ces vastes usines qui veulent être approvisionnées en matières premières et déchargées de leurs produits, n'importe par quels navires et sous quel pavillon. La richesse, la grandeur politique, la sécurité sociale de l'Angleterre, sont désormais à ce prix.

L'acte de 1849 a été mis en vigueur à partir du 1er janvier 1850. Il est impossible de juger une semblable réforme d'après une expérience de dix-huit mois. Cependant, à entendre les récriminations des protectionistes en Angleterre et certaines appréciations reproduites en France, il semblerait que déjà l'acte est condamné par ses premiers résultats. On assure que le pavillon anglais a peine à se défendre contre les rivaux qui le combattent de toutes parts, qu'il est surtout menacé, dans les guerres de l'Amérique et des Indes, par la marine des États-Unis, que les chantiers de construction sont moins actifs, que les matelots passent à l'étranger; mais ces allégations se trouvent en contradiction complète avec les chiffres officiels publiés par l'administration du *Board of Trade*. Dans un article récemment inséré ici même (1), M. Perodeaud a très exactement mis en lumière les résultats de la réforme. Il a prouvé que jusqu'à ce jour la concurrence étrangère n'avait porté aucune atteinte à la prospérité maritime de la Grande-Bretagne.

(1) Voyez la livraison du 15 août.

Le président du *Board of Trade*, M. Labouchère, avait également soutenu cette thèse dans une discussion importante, soulevée le 24 juillet dernier, à la chambre des communes, par M. Herries, adversaire décidé des lois de navigation.

Assurément, les armateurs anglais se verront obligés de baisser le taux du fret et de réduire ainsi, pendant quelques années, une portion de leurs bénéfices; mais cette conséquence, que peuvent déplorer quelques intérêts particuliers, n'est-elle pas compensée, et au-delà, par les avantages qui demeureront acquis à l'intérêt général, à mesure que les frais de transport, pour toutes les denrées et marchandises, se trouveront diminués? — Les armateurs suspendront-ils leurs opérations parce que leur bénéfice sur chaque tonneau de fret sera moindre? Que l'on se rassure : ils chargeront une plus grande quantité de produits, ils emploieront un tonnage plus considérable, et ils obtiendront sur l'ensemble un profit au moins égal. Les constructeurs de navires déclaraient, dans les enquêtes de 1847 et 1848, qu'ils se retireraient des affaires, si on leur enlevait leur monopole. Qu'est-il arrivé cependant? La réforme votée, les constructions navales de 1850 ont dépassé celles des années précédentes : elles ont atteint 133,000 tonneaux contre 117,000 en 1849 et 122,000 en 1848.

En présence de ces faits, tout porte à croire que la législation de 1848 résistera aux critiques ultérieures des protectionistes. Ceux-ci semblent même disposés à ne plus la combattre aussi énergiquement dans son principe, mais ils demandent que le gouvernement, faisant usage de la faculté qui lui est accordée par les articles 10 et 11 de l'acte, retire le bénéfice du traitement national au pavillon des peuples étrangers qui conservent encore, à l'égard du pavillon britannique, des tarifs différentiels. La France est particulièrement intéressée dans ce débat. Les articles 10 et 11 forment, en quelque sorte, l'article 14 de la nouvelle charte maritime; ils laissent constamment suspendue sur le pavillon des états qui ne se sentent pas disposés à pratiquer pour leur propre compte le libre échange une menace de représailles qui a déjà été exploitée par la diplomatie de lord Palmerston. Dès le 22 décembre 1848, lord Palmerston adressa aux représentans de la Grande-Bretagne près les puissances maritimes une circulaire par laquelle, avant même que le bill fût définitivement voté, il invitait ses agens à pressentir chaque gouvernement sur le traitement que celui-ci comptait appliquer désormais aux navires anglais. « Vous vous assurerez le plus tôt possible, écrivait-il, si le gouvernement près lequel vous êtes accrédité doit accepter les ouvertures qui lui seront faites de la part de la Grande-Bretagne pour placer les navires des deux pays sur le pied d'une parfaite égalité, en n'exceptant que le cabotage, ou bien si ce gouvernement préfère réserver à sa marine certaines faveurs ou

exceptions particulières; dans ce cas, l'Angleterre ne pourrait lui accorder la totalité des avantages qui, d'après les mesures projetées, seraient garanties à la navigation des états qui consentiraient à une assimilation plus parfaite. » Un document qui a été distribué au parlement contient les réponses des principaux cabinets. Certains pays ont adhéré immédiatement aux ouvertures de lord Palmerston : ce sont les États-Unis, la Suède, les Pays-Bas, le Brésil, etc.; d'autres au contraire ont simplement annoncé qu'ils aviseraient, en laissant entendre que leur pavillon ne saurait encore se passer de protection. — Cependant, depuis la mise à exécution de la loi de 1849, tous les pays ont été admis indistinctement à profiter des faveurs nouvelles concédées à la marine étrangère. Si le cabinet de Saint-James n'obtient pas de tous la réciprocité qu'il sollicite, quel parti prendra-t-il? Conservera-t-il intact le principe du libre échange? ou bien, cédant aux instigations du parti protectioniste, entrera-t-il dans la voie des représailles? Il est très difficile de résoudre à l'avance cette question. Si l'on considère que le ministère de lord John Russell ne se maintient qu'à l'aide d'une majorité libre échangiste, si l'on se reporte à la discussion même de l'acte de 1849 et aux vœux formellement exprimés par les principaux défenseurs de la réforme, il est permis d'espérer que la situation actuelle ne sera point modifiée, et que tous les pavillons continueront de jouir indistinctement des franchises récentes. Dans une discussion mémorable qui s'engagea, au mois de juin 1849, sur la réforme des tarifs, sir Robert Peel s'est attaché à démontrer que chaque nation doit, pratiquer le système qui convient à ses ressources et à ses besoins, sans se préoccuper de l'attitude que pourraient garder les autres peuples. Cette doctrine, qui condamne absolument le procédé des représailles, a été accueillie par la majorité du parlement comme une déclaration de principes, comme un article du code libre-échangiste. Un système qui tolère des exceptions perd en effet beaucoup de son autorité et de sa puissance. Les défenseurs de l'acte de 1849 ne l'ignorent pas; tant qu'ils demeureront au pouvoir, ils reculeront sans doute devant le rétablissement, même partiel et temporaire, des surtaxes. Si cependant, aux élections prochaines, les *boroughs*, où l'élément agricole domine, envoyaient à la chambre des communes une majorité protectioniste, il paraît incontestable que dès ce moment le nouveau ministère, formé sous la direction de lord Stanley, s'empresserait de restreindre autant que possible l'application du libre échange, et cesserait en conséquence d'accorder gratuitement à tous les pavillons étrangers les franchises de navigation en retour desquelles il serait en droit d'exiger une réciprocité complète. La politique commerciale de l'Angleterre recevrait alors une direction contraire à celle que lui ont imprimée les votes du parlement actuel. Toutefois, l'acte du 26 juin 1849, restreint seulement

dans son application, demeurerait inscrit en tête de la législation maritime de la Grande-Bretagne.

II.

L'historique de la législation hollandaise en matière de navigation sera beaucoup moins long, moins compliqué surtout, que celui de la législation britannique. C'est sous le régime libéral que la marine des Pays-Bas a grandi, et la liberté est assurément le plus simple des codes.

La prospérité maritime des Pays-Bas date du xve siècle. Avant cette époque, les transports du commerce européen appartenaient, dans l'Océan et les mers du Nord, au pavillon des villes anséatiques, et, dans la Méditerranée, aux navires de Venise et de Gênes. Vers le commencement du xvie siècle, les Hollandais pénétrèrent dans la Baltique, et recueillirent l'héritage commercial des Anséates, que les troubles intérieurs de l'Allemagne et une longue guerre avec le Danemark avaient presque ruinés. En 1560, la marine des Pays-Bas, qui s'était principalement développée par la pêche du hareng sur les côtes de l'Angleterre et de l'Écosse, avait accaparé en grande partie le roulage maritime. On peut apprécier la rapidité de ses progrès en relisant le mémoire que Walter Raleigh adressait, en 1603, à Jacques Ier : « Les Hollandais nous envoient annuellement 5 à 600 navires, tandis que nous ne leur en expédions que 50 à peine... Ils ont 3,000 navires qui se rendent dans la Baltique, et 2,000 qui visitent les ports de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie... Ils possèdent autant de bâtimens que les onze principaux états de la chrétienté, y compris l'Angleterre; ils construisent chaque année 1,000 navires... Ils entretiennent sur les côtes de la Grande-Bretagne 3,000 navires de pêche, montés par 50,000 matelots... Et cependant, ajoute l'auteur du mémoire, le transport des produits hollandais ne réclamerait pas plus de 100 navires. » Les Pays-Bas étaient donc, à cette époque, la plus puissante nation maritime de l'Europe. Ce peuple, qui occupait sur la carte une place si restreinte, disputée chaque jour à l'Océan, s'était créé en quelque sorte un nouveau territoire que peuplaient ses navires et que sillonnait son immense commerce.

Lorsque l'Espagne et le Portugal envoyèrent à la découverte les escadres de Colomb, de Magellan, de Vasco de Gama, etc., les Hollandais ne les suivirent pas immédiatement dans les régions lointaines de l'Amérique et des Indes. Laissant à d'autres les périls de la conquête, ils préférèrent s'arrêter à Lisbonne et à Cadix, où ils prenaient, pour les répandre dans toute l'Europe, les produits apportés par les Espagnols et les Portugais. Ce trafic de seconde main était devenu très considérable et très lucratif, lorsqu'en 1580 le roi Philippe II, alors

en guerre avec les Provinces-Unies, interdit au pavillon hollandais l'entrée des ports de la péninsule ibérique.

Les Hollandais se virent donc obligés de se frayer eux-mêmes une route directe vers les Indes. Ils tentèrent d'abord de pénétrer dans l'est par le pôle nord. En 1594, une expédition, composée de quatre navires, alla se briser contre les montagnes de glace de la Nouvelle-Zemble. Deux autres expéditions furent également infructueuses. Les Hollandais, repoussés du pôle nord, se décidèrent à prendre la route du cap de Bonne-Espérance. En 1595, Corneille Houtman conduisit dans les Indes la première escadre des Pays-Bas. Ainsi ce furent les prohibitions de Philippe II qui contraignirent la Hollande à se lancer, elle aussi, dans cette course d'aventures, où elle devait rencontrer les pavillons de ses ennemis, les vaincre, créer un vaste empire colonial et poser les fondemens de sa prospérité actuelle. Il n'est point nécessaire d'indiquer ici comment les Hollandais s'établirent successivement à Java, dans les Moluques, à Ceylan, sur le continent de l'Inde, sur les côtes de Chine, au Japon : qu'il nous suffise de rappeler que, grace au développement de leur marine marchande, ils se trouvèrent en mesure d'équiper de nombreuses flottes de guerre et de tenir tête, pendant le XVIIe siècle, à la Grande-Bretagne et à la France.

Cependant, dès cette époque, l'acte de navigation promulgué en Angleterre avait réduit dans une proportion notable les opérations du pavillon hollandais. Dirigé contre les tiers pavillons, il devait naturellement frapper la marine des Pays-Bas plus que toute autre. Les négocians d'Amsterdam et d'Anvers songèrent à l'emploi des représailles; mais leurs propositions n'eurent aucune suite; et si, dans certaines occasions, on appliqua aux marchandises étrangères un tarif plus ou moins élevé, la législation maritime demeura exempte de tout droit différentiel, de toute entrave, car la Hollande n'était et ne pouvait être qu'un pays d'entrepôt, et son intérêt bien entendu lui conseillait d'attirer dans ses ports tous les produits du monde, sans distinction de pavillon. Cette franchise de la législation fut donc maintenue, alors même que les Pays-Bas voyaient se dresser autour d'eux, dans la plupart des pays commerçans, en Angleterre, en France, etc., les barrières de la protection; mais, à mesure que chaque nation, imitant l'exemple de la Grande-Bretagne, excluait le pavillon tiers, la Hollande perdait une partie de ses transports, et à la longue elle se vit réduite à l'intercourse *direct* avec les pays d'Europe, aux pêcheries, au cabotage et à la navigation coloniale, dont l'accroissement ne pouvait encore compenser les sacrifices que lui imposait l'application presque générale du principe protecteur.

Lorsqu'à la suite des dernières guerres européennes les provinces belges furent de nouveau réunies à la Hollande, la législation mari-

time dut se plier peu à peu aux exigences de la législation industrielle. En effet, la marine n'était plus, comme par le passé, l'intérêt exclusif ou tout au moins prédominant des Pays-Bas. Les manufactures belges devaient attirer au même titre la sollicitude du gouvernement, et elles réclamaient, pour lutter contre la concurrence étrangère, la protection du système restrictif. Leur prospérité d'ailleurs était liée à celle de la marine, car les manufactures, en consommant les matières premières importées des colonies et en fabriquant les produits destinés à Java, assuraient au pavillon hollandais de féconds élémens de fret. Or, la protection est contagieuse : dès qu'un intérêt en jouit, tous la désirent, et le gouvernement, sollicité au nom de la logique et de l'égalité nationale, doit céder. Aussi, dès 1816 (loi du 3 octobre), le régime protecteur fut-il appliqué à la marine par une légère augmentation du droit de tonnage sur les navires étrangers. En 1819, la qualité de navire néerlandais fut retirée aux bâtimens construits en dehors du royaume; les lois du 12 juin 1821 et du 26 août 1822 frappèrent de droits différentiels à l'entrée et à la sortie les marchandises transportées sous pavillon étranger; enfin le tarif du 19 juin 1845 aggrava encore, pour un certain nombre d'articles, les conditions auxquelles la marine étrangère était admise dans les ports.

Telle était, sauf de légères modifications postérieures à la loi de 1845, la législation des Pays-Bas, lorsque, à la fin de 1848, lord Palmerston fit pressentir les principaux cabinets de l'Europe et de l'Amérique sur les mesures que ceux-ci comptaient prendre à l'égard de la navigation britannique, par suite du bill de réforme maritime présenté au parlement. La Hollande fut au nombre des puissances qui accédèrent aux ouvertures de réciprocité; dès le 26 janvier 1849, le ministre des affaires étrangères, M. de Lichtenvelt, répondant à la communication de lord Palmerston, s'exprimait en ces termes : « En regard des principes qui formeraient désormais la base du système de navigation de la Grande-Bretagne, le gouvernement du roi des Pays-Bas n'hésite pas à déclarer qu'il est prêt à accueillir favorablement les ouvertures que sa majesté britannique serait dans le cas de lui faire à cet égard, et qu'il ne fera aucune difficulté de proposer aux chambres législatives les modifications nécessaires du code commercial néerlandais, dans le but d'assurer aux navires britanniques les mêmes avantages que la loi néerlandaise accorde aux nationaux sous le rapport du pavillon (1). »

Et en effet, dès que la réforme anglaise fut consacrée par l'acte du 26 juin 1849, le gouvernement hollandais se mit à l'œuvre, et le 3 dé-

(1) *Correspondence with foreign states relative to the proposed relaxation of the British Navigation Laws.*

cembre il présenta aux états-généraux un long exposé de motifs suivi de trois projets de loi relatifs à la navigation. Ces trois projets avaient pour but : 1° d'abolir les dispositions des lois de 1822 et de 1845, par lesquelles certains avantages étaient attribués au pavillon national, à l'exclusion du pavillon étranger, tant pour les relations avec la métropole que pour l'intercourse colonial, et d'abaisser les droits perçus à l'importation des matières premières servant à la construction des navires; 2° de supprimer les droits de transit et de suspendre les droits de navigation sur le Rhin et sur l'Yssel; 3° de délivrer des lettres de mer aux navires néerlandais construits à l'étranger.

Ces diverses mesures, concourant toutes au même but, furent très habilement présentées et justifiées dans l'exposé de motifs qui accompagnait les projets de loi. Cependant quelques-unes furent vivement attaquées au sein des chambres et dans la presse; le parti protectioniste s'inscrivait surtout contre l'admission du pavillon étranger au traitement national pour les transports de la navigation *indirecte*, contre les concessions coloniales et contre la naturalisation des navires construits à l'étranger. Il répétait les argumens qui avaient été précédemment invoqués en Angleterre lors de la discussion de l'acte de 1849. Dans la deuxième chambre, le parti de l'opposition, dirigé par M. Van Hall, ancien ministre des finances, demanda qu'une enquête préalable fût ouverte pour éclairer le pays sur la portée réelle des réformes. Le ministère répondit que l'examen auquel s'étaient livrées les sections de la chambre démontrait suffisamment l'opportunité et l'urgence des modifications proposées. Il ajoutait, avec quelque raison, que les enquêtes auxquelles seraient appelés à prendre part les armateurs et les constructeurs de navires seraient à peu près inutiles, parce qu'elles ne produiraient que des témoignages intéressés, et par conséquent peu sincères ou tout au moins empreints d'une partialité assez naturelle, devant laquelle on ne devait point faire plier l'intérêt général du pays. Battue sur la question de l'enquête, l'opposition engagea la lutte sur chacun des articles. Le ministère triompha sur les points les plus importans; ses propositions furent votées à une très grande majorité; les amendemens introduits dans le cours de la discussion laissèrent intact le principe des lois nouvelles, qui furent définitivement promulguées, après le vote de la première chambre, le 8 août 1850.

Il faut étudier avec soin le résultat des différentes mesures qui forment désormais l'ensemble de la législation commerciale des Pays-Bas.

Par sa situation géographique, la Hollande est naturellement un pays de transit. Elle peut approvisionner directement la portion de l'Allemagne qui borde à l'est ses frontières, et, à l'aide de la navigation fluviale, multiplier ses envois dans un rayon plus étendu. Ce genre d'opérations lui est très profitable. On estimait que la valeur des

marchandises transitant par la Hollande était, en 1848, de 45 millions de florins, soit du quart des importations générales, et que le transport de ces produits représentait plus de deux cent mille tonneaux. Le sucre, le café, le tabac, figurent au premier rang dans le chiffre du transit. La Hollande trouve ainsi dans les pays qui l'avoisinent un vaste débouché pour les produits de ses possessions, et ces produits sont transportés presque exclusivement sous pavillon national; mais, depuis quelques années, ces bénéfices lui sont vivement disputés par la concurrence des ports belges, notamment par celle d'Anvers, dont les relations avec le centre de l'Allemagne sont devenues fort actives. Les communications rapides établies par les chemins de fer ont été plus avantageuses à la Belgique qu'à la Hollande. Celle-ci se voit donc nécessairement amenée, pour soutenir la concurrence, à diminuer autant que possible les frais de transport. L'abolition des droits de transit et la suspension des péages sur le Rhin et l'Yssel lui étaient commandées par un intérêt de premier ordre, auquel le gouvernement a sagement fait d'obéir. D'ailleurs, au point de vue financier, le sacrifice n'est point considérable; le montant des perceptions annuelles ne dépassait pas 300,000 fr. Restent les péages de la Meuse, qui ont été fixés par une convention conclue en 1843 avec la Belgique; le ministre des finances a annoncé qu'il négocierait avec le cabinet de Bruxelles pour convenir de leur suppression.

Les efforts tentés par la Hollande pour conserver et développer son transit doivent nous servir d'enseignement. En 1850, les chiffres du transit de la France se sont élevés, en poids, à 320,000 quintaux métriques de marchandises, et, en valeur, à 235 millions de francs. L'Allemagne y figure pour une part relativement peu considérable, et cependant les produits transatlantiques pourraient emprunter notre territoire pour gagner le centre de l'Europe. Nous avons aboli tous droits de transit; mais la navigation de nos fleuves et de nos canaux, malgré les améliorations accomplies sous le dernier règne, est encore trop coûteuse; le chemin de fer de l'est, qui doit relier le Havre à Strasbourg, n'est point achevé, en sorte que l'infériorité de nos voies de communication permet à la Belgique et à la Hollande d'attirer dans leurs ports une partie des marchandises qui appartiendraient plus naturellement à notre transit. Il ne faut donc pas perdre de vue cette concurrence incessante que l'activité des peuples voisins et la sagesse de leurs gouvernemens opposent au développement de notre prospérité industrielle et commerciale. En matière de transit, on ne peut lutter que par la facilité et l'économie des moyens de transport; la Hollande a compris la nécessité de se défendre contre la Belgique, en même temps elle tente de prendre l'avance sur nous. Dans cette situation, qu'il était aisé de prévoir, le prompt achèvement de la ligne de Strasbourg devient pour la France une nécessité impérieuse.

Les avantages concédés au transit ne pouvaient soulever, en Hollande, aucune objection. Il n'en a pas été de même de la mesure par laquelle le gouvernement proposait d'autoriser, moyennant le paiement d'un droit de 1 pour 100 de la valeur, la naturalisation des navires étrangers. Les constructeurs protestèrent naturellement et demandèrent le maintien de la prohibition. On leur accordait le dégrèvement des droits d'entrée qui frappaient les matériaux nécessaires à l'approvisionnement de leurs chantiers; mais cette compensation ne leur suffisait pas, et leurs plaintes, énergiquement appuyées au sein de la seconde chambre, obtinrent que le droit de naturalisation des navires de construction étrangère fût porté à 4 pour 100. Cependant cette industrie est, sans contredit, l'une des plus florissantes aux Pays-Bas. De 1831 à 1848, elle a lancé à la mer, année moyenne, 100 navires de toute grandeur, représentant un jaugeage de 18,000 tonneaux, et en 1850 ses constructions ont atteint 25,000 tonneaux. Si les navires qui sortent des chantiers hollandais sont d'un prix plus élevé peut-être que les bâtimens suédois et norvégiens, ils doivent à leur solidité, à la bonne confection de leur coque et de leur gréement, une durée plus longue. Les constructeurs sont d'ailleurs assurés de conserver la clientelle des principaux armateurs, et en première ligne il faut placer celle de la Société de commerce, que ses statuts obligent « à employer de préférence des bâtimens construits dans le pays ou dans les possessions d'outre-mer, à l'exclusion de ceux qui, construits ailleurs, n'auraient reçu des lettres de mer néerlandaises que postérieurement à la création de la société. » On ne saurait donc redouter pour l'industrie nationale la concurrence des chantiers étrangers, et en levant la prohibition, en abaissant le tarif des matières premières, on favorise les opérations du commerce et l'économie des transports maritimes. La Hollande n'a pas hésité à suivre, sur ce point, l'exemple de l'Angleterre.

L'intérêt financier a pu seul déterminer le maintien du droit de tonnage. Ce droit est de 95 centimes et demi par tonneau, payables une seule fois par an à la première entrée et à la première sortie du bâtiment. Quelque minime qu'il soit, il doit disparaître. Le gouvernement a annoncé qu'il prendrait, à une époque plus opportune, l'initiative de cette suppression; déjà même il a présenté un projet de loi qui propose une réduction de moitié dans le taux du droit. On ne saurait en effet, dans un pays où les opérations d'entrepôt sont si considérables, conserver une taxe qui a pour effet d'élever le prix des marchandises destinées à la réexportation. La loi du 8 août s'est bornée à supprimer, quant au paiement du droit de tonnage, les distinctions établies entre le pavillon national et les pavillons étrangers; elle a de même aboli les taxes différentielles qui favorisaient les navires hollandais. Néanmoins, pour apprécier exactement la portée de cette double mesure, il faut remarquer que déjà, pour la navigation directe, des traités particuliers

avaient assuré aux pavillons des principales puissances la jouissance du traitement national, et que, relativement à la navigation indirecte, la protection antérieure à 1850 n'était, pour la plupart des articles, que de 10 pour 100 sur un tarif en général fort modéré, de sorte que la législation nouvelle n'a point sensiblement modifié les conditions existantes. Il suffit de rappeler que, sur un mouvement de marchandises de 550 millions de francs à l'entrée et de 430 millions à la sortie, les recettes de la douane ne s'élèvent guère, année moyenne, au-delà de 6 millions. Ainsi, à vrai dire, la protection était presque insignifiante, et les états-généraux ont pu, sans danger, en prononcer le retrait, malgré les craintes exprimées par les défenseurs du système protectioniste.

Ces diverses mesures, de même que celle qui autorise les navires étrangers à exporter en franchise de droits les marchandises destinées aux colonies néerlandaises, sont désormais inscrites dans la législation générale des Pays-Bas; elles s'étendent également aux pavillons des puissances étrangères, sans que celles-ci soient tenues d'accorder au pavillon de la Hollande une réciprocité absolue. Toutefois, à l'exemple de la loi anglaise, la loi du 8 août laisse au gouvernement, sauf ratification des chambres, la faculté d'exercer des représailles, c'est-à-dire de rétablir les droits différentiels à l'égard des pays qui surtaxeraient exceptionnellement les navires ou les produits néerlandais. La discussion parlementaire annonce clairement que l'intention du gouvernement est de n'entrer dans la voie des représailles qu'à la dernière extrémité, et d'appliquer aussi complétement que possible les dispositions libérales de la législation nouvelle, en ce qui touche le commerce et la navigation dans les ports de la métropole.

La loi du 8 août a également modifié la législation coloniale. Désormais les pavillons étrangers pourront être admis, dans les possessions hollandaises, au bénéfice du traitement national, et importer en franchise de droits, dans les ports des Pays-Bas, les produits de ces mêmes possessions. Toutefois cette double concession n'est point accordée gratuitement. Les nations étrangères qui veulent en profiter doivent « assimiler dans leurs ports et dans ceux de leurs colonies le pavillon hollandais à leur propre pavillon, et ne point prélever sur les produits des possessions néerlandaises, ou sur ceux des autres parties du monde importés des entrepôts des Pays-Bas, de droits différentiels autres que ceux qui ont pour but de favoriser les produits de leurs colonies et leur importation directe. » Or ces conditions impliquent, comme on le voit, l'abandon du système protecteur, tel qu'il est pratiqué en France et dans les pays soumis au même régime commercial.

Au premier abord, la réforme coloniale paraît empreinte d'un extrême libéralisme; mais il convient de tenir compte de circonstances particulières qui en atténuent quelque peu la portée. On sait que le

commerce de Java est exploité en grande partie par une société, la *Maatschappij*, fondée en 1824 sous le patronage du roi Guillaume. A l'organisation de cette société se relie un système de cultures, en vertu duquel le gouvernement est propriétaire de la plus forte part des produits coloniaux (1). Ceux-ci sont exportés pour les Pays-Bas par l'intermédiaire de la société et vendus aux enchères publiques. Or le ministère hollandais a formellement déclaré, au sein des états-généraux, que le transport des produits expédiés ainsi pour le compte du gouvernement continuerait d'être effectué sous pavillon national. D'après les documens statistiques publiés à Java, sur une importation totale de 68 millions de francs en 1849, les produits au compte du gouvernement figurent pour 18 millions, et, à l'exportation, sur un chiffre total de 130 millions, ils représentent 87 millions, consistant surtout en café, sucre et autres denrées coloniales très encombrantes. Ainsi, dans l'ensemble, les produits chargés pour le gouvernement sont beaucoup plus considérables que ceux dont la vente appartient au commerce privé; ils procurent plus de frets. Pour ce genre de transports, la concurrence du pavillon étranger se trouve complétement écartée.

D'autre part, la *Maatschappij* ne doit, aux termes de ses statuts, employer que des navires hollandais, et comme, indépendamment des transports qu'elle effectue pour le gouvernement, elle affrète, chaque année, pour ses propres opérations, un grand nombre de navires, il en résulte que la part du commerce particulier dans les Indes Orientales demeure très restreinte, et que par conséquent le pavillon étranger ne profitera que dans une proportion fort limitée de l'égalité de traitement qui lui est offerte par la législation nouvelle.

Enfin il ne faut pas perdre de vue que les tarifs coloniaux sur les marchandises sont maintenus, et que les produits étrangers demeurent frappés, à Java, d'une surtaxe de 100 pour 100, quel que soit le pavillon importateur. Cette surtaxe ne protége pas seulement l'industrie manufacturière des Pays-Bas, elle protége également, par une conséquence naturelle, les navires hollandais, puisque ceux-ci, en chargeant des marchandises nationales (ce qui leur est plus facile qu'à tous autres), sont assurés d'un traitement plus favorable à leur arrivée dans les possessions, et peuvent ainsi se contenter d'un fret moins élevé. Les états-généraux se sont réservé expressément, par un article spécial inséré dans le cours de la discussion, le droit de réviser les tarifs coloniaux, et la question était importante, le revenu douanier dans les Indes Orientales procurant un bénéfice net de plus de 9 mil-

(1) La *Revue des Deux Mondes* a publié (livraisons des 1er novembre et 1er décembre 1848, et 1er février 1849) un travail complet de M. A. de Jancigny sur les *Indes hollandaises*. Ce travail nous dispense de rappeler avec plus de détails l'organisation de la Société de commerce des Pays-Bas et celle du système de cultures à Java.

lions de francs, chiffre supérieur à celui des recettes de douane de la métropole.

Nous venons de résumer aussi brièvement que possible, et en négligeant certains points de détail, les lois du 8 août 1850; nous avons successivement apprécié les mesures les plus importantes : y avons-nous trouvé des réformes radicales? La Hollande s'est-elle sentie tout d'un coup subjuguée par de nouvelles doctrines? a-t-elle, pour l'amour d'un principe théorique, bouleversé sa législation et compromis sa prospérité? Non assurément. Sans diminuer le mérite des modifications que le gouvernement des Pays-Bas a jugé utile d'apporter à sa politique commerciale, nous sommes en droit de remarquer que, dans les colonies, l'application du libre échange sera, en définitive, très restreinte, et que, dans la métropole, la suppression des droits différentiels, qui semblaient protéger le pavillon national, n'altérera point d'une manière sensible le régime précédemment en vigueur. Après avoir examiné les mesures qui favorisaient la navigation hollandaise et démontré combien la protection était faible et même « insignifiante, » l'exposé des motifs annexé aux projets de loi reconnaissait « qu'un pareil système pouvait être supprimé sans secousse trop dangereuse et être remplacé par une assimilation complète, parfaite, du pavillon étranger au pavillon national. » Voilà le mobile très avouable du libéralisme hollandais. Il est vrai que, dans le même document, on remarque de chaleureuses invocations au principe de la liberté du commerce, et que le ministre des finances, M. van Bosse, y déplie avec enthousiasme le drapeau du libre échange, en traitant fort dédaigneusement « les systèmes d'exclusion inventés par une politique commerciale étroite et timide; » mais cette généreuse profession de foi perd beaucoup de son prix, si l'on réfléchit qu'elle n'impose à la Hollande aucun sacrifice sérieux, puisque la protection n'y existait plus, avant 1850, que nominalement.

En un mot, les Pays-Bas ne sont entrés, à la suite de l'Angleterre, dans les voies du libre échange maritime qu'après s'être bien convaincus qu'ils obéissaient non pas aux ordonnances de la science économique, mais aux conseils de leur véritable intérêt. Ils ont agi sagement; ils voudraient, de plus, avoir accompli une grande œuvre; ils voudraient qu'on leur tînt compte d'un hommage rendu au principe de la liberté. Ce serait trop exiger : que les Pays-Bas se contentent d'une gloire plus modeste; que la sagesse leur suffise : par le temps qui court, c'est le plus bel éloge que l'on puisse adresser à une nation.

III.

Nous n'avons pas cru devoir reculer devant les détails techniques de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer : c'est ainsi seulement que l'on arrive à connaître et à comprendre le caractère vrai d'une législation. Il faut remonter au point de départ et suivre patiemment les différentes évolutions de la loi, car tous les faits s'enchaînent, et les réformes s'opèrent avec une régularité et une rectitude presque infaillibles, tantôt lentement, tantôt hardiment et vite, selon les progrès de la prospérité nationale. Bien différentes des révolutions politiques qui s'élancent impétueusement et à l'aventure dans les espaces de l'inconnu, les réformes qui s'accomplissent dans l'ordre des intérêts matériels obéissent à une direction naturelle et logique; elles marchent humblement dans l'obscur sentier que la raison leur trace; elles avancent d'un pas modeste, mais sûr, et dès qu'elles arrivent au but, elles se manifestent enfin par des résultats éclatans. Elles s'expliquent alors par le simple exposé des faits; c'est en se racontant qu'elles se justifient et qu'elles paraissent réellement grandes et fécondes. Tel a été le sort de la réforme des lois maritimes en Angleterre.

A entendre certains économistes, il faudrait croire que la Grande-Bretagne n'a eu d'intelligence et de bon sens que le jour où, supprimant toute mesure restrictive en matière de navigation et de commerce, elle a consenti à ouvrir ses marchés et ses ports à la concurrence de tous les peuples. Combien de fois en France surtout, où ces sortes de questions n'ont pas le don de captiver l'attention publique, n'a-t-on pas attribué les réformes anglaises à l'influence invincible d'une pure théorie, à la révélation presque miraculeuse d'une foi nouvelle, dont M. Cobden dans les *meetings* populaires, et sir Robert Peel dans les conseils du gouvernement, s'étaient constitués les fervens apôtres! Singulière méprise que doit confondre l'impartial examen des faits! L'Angleterre n'a renoncé à protéger son industrie et sa marine qu'après avoir fermement établi sa supériorité sur les autres peuples; c'est par la route étroite de la protection qu'elle est arrivée au vaste marché du libre échange et qu'elle s'y maintiendra sans péril. L'historique que nous avons présenté ne prouve-t-il pas en outre que la récente application du système libéral, loin d'être le résultat d'une illumination subite, d'un éclair de la théorie, a été au contraire préparée et annoncée par les mesures législatives successivement adoptées depuis plus de vingt ans? Il n'est donc pas exact d'attribuer aux théories absolues du libre échange les réformes de la Grande-Bretagne; la protection a abdiqué, parce que sa mission était accomplie; elle n'a pas été vaincue par un principe rival.

Il est vrai que l'Angleterre s'applique aujourd'hui, par les écrits de ses publicistes et par la voix de ses hommes d'état, à convertir le monde entier au libre échange, et que, dans cette croisade nouvelle, elle ne craint pas de prodiguer le dédain et l'injure à la législation qui l'a faite si grande sur les mers. Nous ne lui reprocherons pas ce sentiment d'ingratitude manifeste à l'égard de ses vieilles lois; exclusivement préoccupée de son intérêt, elle ne se pique guère de reconnaissance, et l'on comprend qu'elle renie dans son passé la pratique d'un système qu'elle désirerait voir aboli chez tous les peuples. Si en effet le principe de protection était partout supprimé, si les pavillons pouvaient désormais entrer dans tous les ports sans y rencontrer ni droits de tonnage ni taxes différentielles, n'est-il pas évident que les nations dont la marine est déjà de force à ne plus redouter de concurrence obtiendraient immédiatement et s'assureraient pour l'avenir un avantage incontestable? L'Angleterre, qui figure au premier rang des nations maritimes, ne devrait-elle pas dès-lors augmenter les transports de son pavillon au détriment des pays qui n'ont pu jusqu'à ce jour conserver et entretenir leur marine que sous le régime de la protection? Il n'y a donc pas à se méprendre sur le but de la politique anglaise ni à s'étonner de la propagande qu'elle poursuit si habilement en faveur des idées de libre échange. Cette propagande a recruté d'assez nombreux prosélytes; nous avons cité les Pays-Bas, la Suède, la Sardaigne, les États-Unis. Quelle doit être, en présence de ces faits, l'attitude de la France? Quels seront, pour notre marine, les résultats des réformes opérées autour de nous? Dans quelle mesure pourrons-nous modifier le système qui régit notre navigation? Questions délicates et complexes, qui viennent nous surprendre au milieu de nos embarras intérieurs, et dont les pouvoirs publics en France ne sauraient cependant ajourner l'étude.

La France compte un effectif maritime considérable; au 31 décembre 1850, elle possédait 14,354 navires jaugeant ensemble 688,000 tonneaux; mais cet effectif, qui ne s'est pas sensiblement accru depuis dix ans, n'a pu être entretenu jusqu'ici qu'à l'aide des priviléges accordés pour la navigation coloniale et la pêche, et des surtaxes qui frappent les navires étrangers. Ainsi les transports que la législation nous réserve exclusivement ont employé, en 1850, 433,000 tonneaux (à voile et à vapeur). Dans les transports de la navigation de concurrence, notre pavillon, malgré la protection des surtaxes, n'a couvert que 1,192,000 tonneaux, tandis que le pavillon étranger en a employé 2,110,000. Il semble donc que, si l'on supprime les priviléges existans ainsi que les droits différentiels, notre part dans les opérations maritimes sera nécessairement diminuée, au bénéfice des pavillons étrangers : cette perte dans nos propres ports sera-t-elle compensée par les facilités que nous rencontrerions, en vertu des lois nouvelles, dans les ports étrangers?

Il est permis d'en douter, car si la concurrence, en France même, n'est pas avantageuse à l'intérêt maritime, pouvons-nous espérer qu'elle nous serait ailleurs plus favorable?

Nous nous trouvons précisément dans une situation analogue à celle de l'Angleterre, alors que cette nation, après avoir créé à grands frais son matériel naval, continuait de sacrifier à l'intérêt maritime, prédominant pour elle, les intérêts de l'industrie et du commerce. Elle avait posé les fondemens de sa puissance maritime; mais elle craignait de compromettre l'achèvement de l'œuvre, et elle n'osait encore exposer son pavillon à tous les vents de la concurrence. Elle maintenait donc les restrictions, les prohibitions, pour ne les abandonner que le jour où elle se sentirait maîtresse. De même, en France, nous avons prodigué les dépenses, multiplié les sacrifices pour remettre à flot notre marine, presque entièrement engloutie sous les orages de la révolution et sous la gloire de l'empire; nous avons vu, depuis 1815, l'activité renaître dans nos chantiers; notre pavillon a repris un rang honorable dans la navigation des mers d'Europe; il a reparu dans les mers de l'Amérique et des Indes. Néanmoins le moment est-il venu où nous pourrions sans danger suivre l'exemple de l'Angleterre, et substituer à l'ancien code maritime une législation nouvelle qui proclamerait le libre échange presque absolu? Et si ce moment n'est pas encore venu, sommes-nous en mesure d'attendre, pour réformer notre loi, que la marine française puisse complétement se passer de tutelle?

Le libre échange maritime ne causera aucun préjudice aux nations qui, en raison de leur situation naturelle et de l'ensemble de leur législation économique, naviguent à peu de frais et supporteraient facilement l'abaissement des prix de transport. Il sera également accueilli par les peuples qui ne sauraient aspirer à se créer dès à présent une marine marchande, et dont le rôle politique n'exige pas l'entretien d'une flotte de guerre; car il favorisera leur industrie et leur commerce sans affaiblir un élément de force ou de richesse qui n'existe pas chez ces peuples, ou qui n'y occupe qu'un rang tout-à-fait secondaire. — La France n'appartient ni à l'une ni à l'autre de ces deux catégories. Il importe essentiellement à ses destinées politiques, à son influence légitime, qu'elle maintienne sa puissance navale; assise sur deux mers, maîtresse de six cents lieues de côtes, elle ne saurait abdiquer sa part d'océan; il lui faut à tout prix une marine. En même temps, il paraît notoire que la navigation française est plus coûteuse que celle de la plupart des autres pays. Nous sommes obligés de prendre au dehors les matériaux de construction et par conséquent de les payer plus cher; les denrées d'encombrement nous manquent presque complétement : tandis que l'Angleterre avec les houilles, les pays du Nord avec les bois et les fers, les États-Unis avec le coton, se pro-

curent sur leur propre sol des chargemens nombreux et réguliers; en France, les vins seuls peuvent être considérés comme produits encombrans, et on sait que la consommation des vins, frappée partout de droits fiscaux, est très restreinte à l'étranger. En outre, il faut bien le dire, depuis la fin du siècle dernier, les marines rivales ont singulièrement mis à profit les crises politiques, les révolutions que nous avons dû traverser; elles se sont fortifiées de notre faiblesse, enrichies de notre ruine; elles ont ainsi accaparé des transports et une clientelle que la disparition momentanée de notre pavillon ne nous permettait plus de partager. On comprend que, dans de pareilles circonstances et sous l'influence de ces faits, nous nous trouvions, aujourd'hui encore, distancés par une concurrence plus heureuse. Nous payons chèrement les fautes du passé.

Si donc nous étions absolument maîtres de régler, comme il nous convient, notre législation maritime, si nous n'avions à tenir compte que de notre situation, il semble que la prudence conseillerait de conserver, dans ses dispositions fondamentales, le système qui nous régit. Malheureusement nous ne jouissons plus de notre libre arbitre. Il y a entre les intérêts matériels des grandes nations une solidarité étroite à laquelle il est impossible de se soustraire. Nous avons eu occasion de rappeler comment l'Angleterre, si puissante cependant, avait dû céder aux États-Unis en 1815, à la Prusse en 1824, et subir la réciprocité que ces deux pays lui imposèrent pour le traitement des navires dans l'intercourse de la navigation directe. Peut-être ce même principe de réciprocité, appliqué à la navigation indirecte, est-il destiné à devenir la loi commune. Nous serions alors tenus de nous y soumettre à notre tour, sous peine de demeurer dans l'isolement et de nous placer en quelque sorte au ban de tous les peuples maritimes. C'est une éventualité qu'il faut prévoir, et à laquelle il convient que nous nous préparions sans retard.

Quels sont dès-lors les moyens de nous armer pour la concurrence dont l'avenir nous menace dans les diverses branches de l'intercourse? Nous avons à lutter contre des rivaux qui construisent leurs navires au plus bas prix, qui naviguent économiquement, et qui possèdent de nombreux élémens de fret. Ne pouvons-nous, à ce triple point de vue, nous rapprocher d'eux, sinon les atteindre du premier coup? — Pour les constructions, la cherté des matériaux que nous empruntons à l'étranger est augmentée par les droits de douane qui frappent le fer, le cuivre, le chanvre, etc. La plupart des nations admettent en franchise les matières nécessaires aux constructions navales. Il nous serait facile de les imiter. Cette proposition n'est pas nouvelle; le gouvernement l'avait émise dans un projet de loi de douane présenté, en 1847, à la chambre des députés. — En second lieu, les frais de la navigation

française seraient réduits, de l'aveu de tous les armateurs, si l'on parvenait à simplifier les formalités que la loi ou les règlemens imposent pour le recrutement et l'entretien des équipages. — Enfin, quant aux cargaisons destinées à multiplier l'emploi de notre tonnage, ne serait-il pas possible d'en accroître le chiffre à l'aide de réformes introduites dans le tarif des douanes? L'abaissement des droits sur les matières premières que l'industrie met en œuvre et sur un certain nombre de produits fabriqués développerait nécessairement nos échanges avec l'étranger, et favoriserait par suite les transports maritimes. Il y a long-temps que notre législation douanière a cessé d'être en harmonie avec les progrès incontestables de l'industrie, et qu'elle excite les réclamations les plus vives de notre commerce. L'intérêt de notre navigation apporte un nouvel et décisif argument en faveur de la réforme du tarif.

Une commission, nommée par le ministère de l'agriculture et du commerce, doit se livrer prochainement à une enquête approfondie sur la situation de la marine marchande. Elle recueillera des renseignemens et des témoignages qui permettront de prendre ultérieurement les mesures nécessaires pour sauvegarder, dans les relations du commerce extérieur, la part de notre pavillon. Il serait téméraire de se prononcer sur la nature et l'étendue de ces mesures avant la fin de l'enquête; on ne saurait, en pareille matière, se montrer trop circonspect ni étudier trop patiemment les résultats et les faits : nous avons dû nous borner à signaler les difficultés extrêmes de la situation qui nous est faite. Cependant ce que l'on peut dès aujourd'hui affirmer, c'est que la France se trouvera nécessairement amenée à se départir des règlemens trop absolus du système actuel. D'autres pays ont marché en avant dans la voie des réformes : de près ou de loin, de gré ou de force, nous suivrons leurs traces, car le progrès qui s'accomplit selon les besoins du temps et dans la mesure d'une sage liberté s'impose tôt ou tard aux esprits les plus rebelles : il domine même les révolutions, et les force à s'arrêter et à s'incliner devant lui. Malheur aux nations qui n'ont point eu la sagesse de s'y préparer!

C. Lavollée.

ROMANCERO

POÉSIES INÉDITES.

A une époque où tant de poètes s'éteignent avant l'âge de la virilité, où tant de causes diverses appauvrissent la séve de l'esprit et font succéder aux promesses du printemps les ruines d'un hiver précoce, ce n'est pas un vulgaire spectacle de voir une imagination vaillante lutter victorieusement contre les plus cruelles influences qui puissent enchaîner l'essor de l'ame. Il y a un an, un écrivain grave et austère, un commentateur très compétent de la philosophie ancienne, l'auteur des *Aristotelica* que tous les érudits estiment, un savant homme enfin qui a aujourd'hui abandonné la science du passé pour la critique du présent, M. Adolphe Stahr, est venu séjourner en France quelques semaines. Comme tous les Allemands, il a écrit ses deux volumes sur Paris (*Zwei monate in Paris*), deux volumes assez faibles, qui ne valent assurément ni les *Aristotelica*, ni *le Voyage en Italie*, ni la *Dramaturgie d'Oldenbourg* du même auteur, mais qui contiennent un très curieux chapitre intitulé : *Aristophane mourant*, *Der sterbende Aristophanes*. Cet Aristophane, c'est M. Henri Heine. Voilà plus de trois ans en effet que l'auteur d'*Atta-Troll* est sur son lit de douleur, frappé d'une paralysie qui ne laisse plus entrer dans ses yeux qu'un dernier rayon de lumière. Ces mots, *Aristophane mourant*, un ami a pu les imprimer sans aucune indiscrétion maladroite; M. Henri Heine lui-même parle sans cesse de sa prochaine mort; il voit s'avancer l'hôtesse fatale, il la raille et la défie gaiement. Si l'homme de Pascal méprise l'univers qui l'écrase, il se garde bien de railler dans ce solennel et formidable passage d'une vie à l'autre; celui que l'*humour* emporte sur ses ailes semble habiter déjà je ne sais quelle région inconnue, du haut de laquelle il prend en pitié et ne saurait voir sans éclater de rire toutes les misères et tous les contre-sens d'ici-bas. L'humoriste est un mystique à sa manière, c'est-à-dire un homme qui s'élève au-dessus de la réalité et qui la transfigure par sa gaieté hardie, comme le mystique par l'extase. — « O mon collègue, Merlin l'enchanteur, s'écrie le poète, me voilà semblable à toi, lorsque, dans la forêt de Brocéliande, tu voyais s'approcher ton heure dernière; mais combien je te porte envie! C'était sous de beaux arbres, au sein de la

verdure, au chant harmonieux des oiseaux que tu attendais la mort; tu n'étais pas immobile sur un grabat au milieu du tumulte de Paris! » — Ce collègue de Merlin qui se meurt à Paris, l'Allemagne sait bien que c'est le plus poétiquement doué de ses enfans; elle sait ce qu'il souffre, et combien il lui serait doux d'exhaler au moins son dernier soupir sur le sol natal. Devant cette tombe si tristement creusée avant l'heure, les plus sévères ont oublié leurs rancunes; ils ont pardonné les irrévérences du railleur pour ne plus songer qu'au poète. On lit avec une sympathie ardente tout ce que des amis, des visiteurs comme M. Stahr, écrivent sur l'*Aristophane mourant*. On compare les rapports, on discute les renseignemens; un mot, un vers, une opinion, sont commentés, et chacun espère y découvrir les transformations qu'il souhaite à l'esprit de l'écrivain : avec quelle avidité on dévorera le volume qui doit contenir ses *novissima verba!* M. Heine, en effet, ne s'est pas laissé abattre par les affreuses souffrances qu'il endure; ces quatre années disputées à la mort, c'est la poésie qui en a profité; il triomphait des atteintes du mal par la force même de sa libre imagination, et, sur ce lit de douleur où nous le montrent les pages affectueuses de M. Stahr, il chantait comme Merlin dans la forêt de Brocéliande.

L'apparition d'un volume de poésies signées de l'auteur des *Reisebilder* a toujours été un événement dans la littérature allemande : il a été donné au spirituel humoriste de charmer son pays, alors même qu'il le blessait le plus cruellement par d'impitoyables sarcasmes. Chacun des recueils de M. Henri Heine a eu sa destinée particulière; quelles que fussent pourtant les différences, une même inspiration avait dicté tous ses chants, et on peut dire qu'un même succès les couronna. L'Allemagne était à la fois séduite et troublée. Cette poésie si gracieuse et si désolante, ces frais *lieder* qui distillent du poison, ces satires où une raillerie fantasque semble bouleverser tout, littérature et politique, philosophie et religion, tandis qu'elle ne fait que mettre à nu les ruines morales du pays de Hegel; toutes ces compositions, à la fois bizarres et charmantes dans la forme, profondes, quand l'auteur le veut, par la pensée qui s'y cache, devaient avoir et ont eu en effet une action singulière sur la conscience publique. On ouvrait ces livres avec curiosité, avec inquiétude, avec terreur parfois; on était irrité ou ému, on ne pouvait rester indifférent.

Depuis qu'on sait en Allemagne que M. Heine demande à la poésie la consolation et l'oubli de ses souffrances, l'attention, toujours prête pour les écrits de ce brillant satirique, est plus vivement excitée que jamais. A la curiosité purement littéraire s'ajoute naturellement une émotion profonde, et puis ce sont des conjectures de toute sorte : qu'aura-t-il tenté cette fois? disent les uns. Est-ce un frère d'*Atta-Troll* qu'il va nous donner ou un dernier chapitre du *Conte d'hiver?* Son talent, disent les autres, ne pourrait-il se renouveler d'une manière inattendue et entrer dans une phase meilleure? Que pense-t-il en philosophie et en religion? Dans une préface étincelante, il persifle fort joyeusement ce qu'il appelle le *haut clergé de l'athéisme*; il déclare qu'il a renoncé à ses vieilles erreurs; il s'attend aux anathèmes des hégéliens, parce qu'il a cessé *de garder les pourceaux avec eux;* il est revenu enfin à la foi du genre humain; il croit à un dieu personnel et à l'immortalité de l'ame. Qui sait si nous n'assisterons pas à une métamorphose du poète, et si ce ne sont pas des strophes sérieuses qui vont s'élancer de ses lèvres?

En attendant que nous puissions juger dans leur ensemble ces vers vraiment hardis où l'ame s'exerçait à dédaigner les tortures du corps, nous publions ici une série de pièces qu'il nous a été donné de lire avant l'Allemagne elle-même. Il y a certainement une inspiration très nouvelle dans la forme de ces poésies. Ce n'est plus le style des premiers recueils de M. Heine; ce n'est ni la manière romantique, ni la grace des poètes souabes, c'est un accent héroïque, un langage aux fières allures, même au milieu des inventions les plus plaisantes, quelque chose de solide et de sonore comme le chant de l'épopée. « Si tu as été victime d'une trahison, — s'écrie le poète à la première page, — sois d'autant plus fidèle. Et si ton ame est couverte du voile de la mort, saisis la lyre. Les cordes résonnent! c'est un chant héroïque plein de feu et de flammes! Aussitôt ta colère se fond, et le sang de ton cœur s'écoule sans souffrance. » C'est une série de chants héroïques que M. Henri Heine a eu l'intention d'écrire; mais qu'est-ce que l'intention d'un humoriste? Le poète est-il bien assuré de pouvoir tenir sa promesse? Qu'il la tienne ou qu'il l'oublie, nous savons au moins ce qu'il a voulu; il a parcouru le monde, chantant non pas seulement les prouesses des chevaliers, mais maintes histoires des anciens jours et des jours récens, tout un *romancero* qui embrasse l'Orient et l'Occident, tout un cycle étrange qui va du fond de la vieille Asie au fond de la jeune Amérique. Si les graces et la vigueur de l'original ne sont pas trop effacées dans une traduction, on remarquera surtout le contraste de la gaieté satirique de l'auteur et des souffrances auxquelles il est en proie. Joyeusement fantasque dans *Rhampsénit* et *l'Éléphant blanc*, animé d'une inspiration tendre et profonde lorsqu'il écrit *le Champ de bataille d'Hastings*, *Rudel et Mélisande*, *Charles Ier*, il réunit ces deux tendances contraires dans l'étrange et vigoureux poème qu'il intitule *Vitzliputzli*. On n'apprécierait pas exactement ces singularités hardies, on ne saisirait pas, comme il convient, le caractère et la physionomie de l'écrivain, si l'on ne se rappelait cet esprit intrépide triomphant des plus atroces douleurs par les libres élans de sa fantaisie, si l'on ne se représentait ce poète chantant sur son lit de mort et ne demandant à Dieu que deux années, fût-ce deux années de tortures, afin de terminer les *Mémoires* par lesquels il voudrait couronner sa vie.

RHAMPSÉNIT.

Lorsque le roi Rhampsénit entra dans les salons dorés de sa fille, sa fille riait, toutes ses femmes riaient avec elle.

Les noirs aussi, les eunuques, joignaient leurs rires au sien. Tout riait, même les momies, même les sphinx, au point qu'ils pensaient en crever.

La princesse dit : « J'ai cru un instant saisir le voleur du trésor, mais il m'a laissé un bras mort dans la main.

Je comprends maintenant comment le voleur pénètre dans tes demeures secrètes et te dérobe tes trésors malgré serrures, verrous et crochets.

Il possède un passe-partout enchanté; les portes les plus solides n'y résistent pas.

Je ne suis pas une solide porte, je n'ai pas résisté. Pendant que je gardais tes trésors cette nuit, un trésor m'a été enlevé. »

Ainsi parle en riant la princesse, et elle danse par la chambre, et femmes et eunuques se remettent à éclater de plus belle.

Le même jour, tout Memphis riait; les crocodiles eux-mêmes dressaient en riant leurs têtes hors des eaux jaunes et limoneuses du Nil,

Lorsque le tambour tout à coup retentit à leurs oreilles, et ils entendirent le rescrit suivant, lu sur le bord par le crieur de la chancellerie :

Rhampsénit, par la grace de Dieu roi d'Égypte et des Égyptiens, à ses très féaux et très chers sujets, salut et amitié.

Dans la nuit du trois au quatre juin de l'année treize cent vingt-quatre avant la naissance du Christ,

Un voleur détourna de notre trésor une masse de bijoux; plus tard encore il réussit à nous voler.

Afin de connaître l'auteur du vol, nous fîmes coucher notre fille auprès du trésor, et le rusé la vola aussi.

Pour arrêter un tel brigandage, et en même temps pour témoigner au voleur notre sympathie, notre vénération et notre amour,

Nous lui donnons notre fille unique pour épouse, nous l'élevons à la dignité de prince et le désignons comme successeur de la couronne.

L'adresse de notre gendre ne nous étant pas connue jusqu'à ce jour, ce rescrit lui apprendra la grace que nous lui accordons.

Fait le trois janvier treize cent vingt-six avant la naissance du Christ. Signé par nous, Rhampsénit, roi. »

Rhampsénit a tenu parole; il a pris le voleur pour gendre, et le voleur, après la mort du roi, a hérité de la couronne d'Égypte.

Le voleur régna comme les autres, il protégea le commerce et les talens; tant qu'il fut roi, on vola très peu, dit l'histoire.

L'ÉLÉPHANT BLANC.

Le roi de Siam Mahavasant gouverne la moitié du pays des Indes; douze rois, le Grand-Mogol lui-même, sont tributaires de son sceptre.

Tous les ans, au milieu des tambours, des fanfares et des bannières, arrivent à Siam les caravanes des redevances; des milliers de chameaux à la bosse orgueilleuse transportent péniblement les plus précieux produits de l'empire.

A la vue des chameaux lourdement chargés, l'ame du roi étincelle d'une joie secrète, tandis qu'il se lamente à haute voix de ce que l'espace manque dans son garde-trésors.

Et cependant si vaste, si spacieux, si magnifique est le garde-trésors, que la splendeur de la réalité éclipse ici toutes les féeries des *Mille et une Nuits*.

La cité d'Indra, tel est le nom du palais où tous les dieux sont rangés, statues d'or ciselées finement et incrustées de pierres précieuses.

Il y en a bien trente mille, trente mille figures bizarrement effroyables, mélange de l'homme et de la brute, chacune avec plusieurs mains et plusieurs têtes.

Dans la salle de pourpre, on voit avec admiration treize cents arbres de corail, aussi grands que des palmiers, immense forêt rouge aux branches tortillées, aux entrelacemens étranges.

Le pavé, fait du cristal le plus pur, reflète tous ces arbres, et des faisans au plumage brillant et bariolé s'y prélassent majestueusement.

Le singe favori de Mahavasant porte au cou un ruban de soie; à ce ruban est attaché la clé qui ouvre les salles appelées salles du sommeil.

Là, les pierreries les plus précieuses sont amoncelées à terre comme des petits pois; on y trouve des diamans gros comme des œufs de poule.

C'est là, sur d'énormes sacs remplis de perles, que le roi aime à s'étendre. Le singe se couche sur le monarque, et tous deux s'endorment et ronflent de compagnie.

Mais le plus précieux de tous les trésors du roi, son bonheur, le ravissement de son ame, la joie et l'orgueil de Mahavasant, c'est son éléphant blanc.

Pour servir de demeure à cet hôte auguste, le roi a fait construire le plus beau des palais. Le toit, tout couvert de plaques d'or, est supporté par des colonnes à chapiteaux de lotus.

Trois cents trabans sont debout à la porte, garde d'honneur de l'éléphant; et, à genoux, le dos courbé, cent eunuques le servent.

On place sur un plat d'or les plus friands morceaux pour sa trompe; il boit, dans des seaux d'argent, du vin assaisonné des plus douces épices.

On le frotte avec de l'ambre et de l'essence de rose, on orne sa tête de couronnes de fleurs. Pour tapis de pied, il a les plus précieux châles de cachemire.

La vie la plus douce lui est faite; mais personne n'est content ici-bas. Le noble animal, on ne sait comment, est tombé dans une mélancolie profonde.

Il est là, triste, au milieu de l'abondance, le blanc mélancolique. On veut le consoler, on veut le distraire; les efforts les plus ingénieux sont impuissans.

En vain les bayadères viennent danser et chanter devant lui; en vain retentissent les cornes et les timbales des musiciens. Rien ne peut égayer l'éléphant.

Comme son état empire chaque jour, le cœur de Mahavasant devient

soucieux. Il fait appeler au pied des marches du trône le plus savant des astrologues.

« Compère des étoiles, lui dit-il d'une voix impérieuse, je te fais couper la tête si tu ne peux me dire ce qui manque à mon éléphant, et pourquoi son ame est si triste. »

Celui-ci se jette trois fois à terre et dit enfin d'un air pénétré : O roi! je te révélerai la vérité. Tu agiras ensuite selon ton bon plaisir.

Il y a dans le nord une belle femme à la haute taille et au corps blanc. Ton éléphant est superbe, cela est incontestable; mais on ne saurait le comparer à elle.

Comparé à elle, il semble n'être qu'une petite souris blanche. La statue de cette femme rappelle Bimha, la géante du Ramayana, et la grande Diane d'Éphèse.

Comme ses membres s'arrondissent en un édifice splendide! L'édifice est supporté gracieusement et fièrement par deux pilastres d'albâtre d'une blancheur éblouissante.

C'est la basilique colossale du dieu Amour, la cathédrale du fils de Vénus. La lampe qui brûle joyeusement dans le tabernacle, c'est un cœur sans fausseté et sans tache.

Les poètes vont vainement à la chasse des métaphores pour décrire sa blanche peau. Gautier lui-même n'en est pas capable. Cette blancheur est « implacable. »

La neige des sommets de l'Hymalaya foulée par ses pieds nus prendrait l'aspect d'une cendre grisâtre. Les lys que saisit sa main jaunissent d'envie ou par contraste.

Cette grande dame blanche s'appelle la comtesse Bianca. Elle demeure à Paris, dans le pays des Francs, et c'est d'elle que l'éléphant est amoureux.

Par une merveilleuse affinité élective, il a fait sa connaissance en rêve; oui, c'est à la faveur d'un rêve que s'est glissé dans son cœur ce grandiose idéal.

Depuis cette heure, le désir le consume. Lui, naguère si joyeux et si bien portant, il est devenu un Werther quadrupède, et il rêve à une Charlotte septentrionale.

Mystérieuse sympathie! Il ne l'a jamais vue, et il songe à elle. Souvent il trépigne au clair de lune, et pense en soupirant : « Ah! si j'étais un petit oiseau! »

A Siam il n'y a que son corps; sa pensée est auprès de Bianca, dans le pays des Francs. Or, cette séparation de l'ame et du corps affaiblit beaucoup l'estomac et dessèche le gosier.

Les rôtis les plus friands lui répugnent; il n'aime plus que les nouilles renflées et Ossian. Il tousse déjà, il maigrit; le désir creuse sa tombe avant l'âge.

Veux-tu le sauver, veux-tu conserver sa vie et le rendre au monde des mammifères, ô roi, envoie l'auguste malade directement à Paris, dans le pays des Francs.

Là, s'il voit en réalité la belle femme qui est l'idéal de ses rêves, il sera guéri de sa tristesse noire.

Devant l'éclat des yeux de sa belle disparaîtront les tourmens de son ame. Le sourire de Bianca dissipera les dernières ombres qui se sont nichées dans ce cœur;

Et sa voix, comme une incantation, en chassera la discorde intestine. Joyeux alors, il redressera les plaques de ses oreilles, il se sentira comme rajeuni et régénéré.

La vie est si aimable, si douce est la vie aux bords de la Seine, dans la ville de Paris! Comme ton éléphant dans ce pays-là va se civiliser et se divertir!

Mais avant tout, ô roi, fais richement remplir sa cassette de voyage, et donne-lui une lettre de crédit sur les frères Rothschild, rue Laffitte.

Oui, une lettre de crédit d'environ un million de ducats. Alors M. le baron de Rothschild dira de lui : C'est un brave homme d'éléphant. »

Ainsi parla l'astrologue, et de nouveau il se jeta trois fois à terre. Le roi le congédia avec de riches présens, puis il s'allongea pour penser.

Il pensa ceci, il pensa cela. — Ah! que la pensée pèse lourdement aux rois! — Le singe s'étend sur lui, et tous deux finissent par s'endormir.

Ce qu'il a résolu, je ne pourrai le raconter que plus tard. La malle de l'Inde n'est pas arrivée. La dernière avait pris la route de Suez.

LE CHAMP DE BATAILLE D'HASTINGS.

L'abbé de Waltham poussa de profonds soupirs, lorsqu'il apprit que le roi Harold avait péri misérablement à Hastings.

Il envoya en message deux moines nommés Asgod et Ailrik, pour chercher le cadavre d'Harold à Hastings au milieu des morts.

Les moines s'en allèrent tristement, et tristement ils revinrent : « Vénérable père, le monde est mauvais pour nous, le bonheur nous a abandonnés.

Le meilleur des hommes a péri; c'est le bâtard qui est vainqueur, le méchant bâtard; des voleurs armés se partagent le pays et font de l'homme libre leur serf.

Le gueux le plus pouilleux de Normandie devient lord dans l'île des Bretons; j'ai vu un tailleur de Bayeux à cheval avec des éperons d'or.

Malheur aujourd'hui à qui est Saxon! et vous, nos saints saxons, là-haut, dans le royaume du ciel, méfiez-vous, vous n'êtes pas à l'abri de la honte.

Nous savons maintenant ce que signifiait la grande comète qui chevauchait cette année dans le ciel sombre, rouge comme le sang et montée sur un balai de feu.

C'est à Hastings que s'est accomplie la sinistre prédiction de la mauvaise étoile. Nous sommes allés sur le champ de bataille, et nous avons cherché parmi les cadavres.

Nous avons cherché à droite, nous avons cherché à gauche, jusqu'à ce que toute espérance fut perdue; le cadavre du roi Harold, nous ne l'avons pas retrouvé. »

Ainsi parlèrent Asgod et Ailrik. L'abbé joignit les mains d'un air désespéré, il resta plongé dans une méditation profonde, puis à la fin il dit en soupirant :

« A Grendelfield, près de Bardenstein, juste au milieu de la forêt, habite Édith au col de cygne dans une misérable chaumière.

On l'appelait Édith au col de cygne, parce que son cou était comme le col d'un cygne. Le roi Harold a aimé cette jeune belle.

Il l'a aimée, l'a embrassée, l'a tenue sur son cœur, puis il l'a quittée et oubliée. Le temps passe vite; il y a bien de cela seize ans.

Allez, frères, trouver cette femme et retournez avec elle à Hastings. L'œil de la femme y découvrira le roi.

Puis, vous apporterez le cadavre à l'abbaye de Waltham, afin que nous puissions ensevelir le corps chrétiennement et chanter les prières pour l'ame. »

Vers le milieu de la nuit, les messagers arrivèrent à la chaumière dans la forêt : « Éveille-toi, Édith au col de cygne, et suis-nous promptement.

Le duc des Normands a remporté la victoire, et sur le champ d'Hastings est couché mort le roi Harold.

Viens avec nous à Hastings, nous y chercherons le cadavre parmi les morts, et nous le porterons à l'abbaye de Waltham, comme nous l'a ordonné l'abbé. »

Édith au col de cygne ne dit pas un seul mot; elle se troussa à la hâte et suivit les moines. Le vent faisait flotter sa chevelure grisonnante.

Elle suivait, pieds nus, la pauvre femme, à travers les marais et les ronces. Au lever du jour, ils aperçurent les plages crayeuses d'Hastings.

Le brouillard, qui couvrait le champ de bataille comme un blanc suaire, se dissipa peu à peu; les corbeaux voltigeaient au-dessus de la plaine avec des croassemens sinistres.

Plusieurs milliers de cadavres gisaient là misérablement sur la terre sanglante, dépouillés, mutilés, déchirés, pêle-mêle au milieu des charognes de chevaux.

Édith au col de cygne marchait bravement les pieds nus dans le sang. De ses yeux fixes s'élançaient, comme des flèches, ses regards ardens à la poursuite.

Elle cherchait à gauche, elle cherchait à droite: plus d'une fois, il lui fallut chasser avec peine les bandes de corbeaux affamés. Les moines haletaient derrière elle.

Elle avait déjà cherché tout le jour, et le soir était venu. — Tout à coup, de la poitrine de la pauvre femme, sort un cri aigu, épouvantable.

Édith au col de cygne a trouvé le cadavre du roi Harold. Elle ne dit pas un mot, elle ne verse pas une larme, elle baise le visage, le pâle visage.

Elle baise le front, elle baise la bouche, elle tient le corps étroitement embrassé; elle baise la poitrine du roi, la blessure toute saignante.

Sur ses épaules elle remarque aussi, et elle les couvre de baisers, trois petites cicatrices de morsures amoureuses qu'elle avait faites dans des temps meilleurs.

Les moines, pendant ce temps-là, purent rassembler des branches d'arbre, et préparer la litière où ils portèrent le roi.

Ils le portèrent à l'abbaye de Waltham pour qu'on l'y ensevelît. Édith au col de cygne suivait le cadavre de son amour.

Elle chantait les litanies des morts d'une voix pieuse et enfantine. Cela résonnait lugubrement dans la nuit. Les moines marmottaient des prières.

GEOFFROY RUDEL ET MÉLISANDE DE TRIPOLI.

Dans le château de Blay, on voit sur les murailles les tapis que la comtesse de Tripoli a brodés jadis de ses mains industrieuses.

Elle y a brodé toute son ame, et des larmes d'amour ont trempé ces tableaux de soie qui représentent la scène suivante :

Comment la comtesse aperçut Rudel expirant sur le rivage, et reconnut aussitôt dans ses traits l'idéal de ses désirs.

Rudel aussi vit là pour la première et pour la dernière fois la dame qui souvent l'avait enchanté en songe.

La comtesse se penche sur lui, le tient embrassé avec amour, et baise sa bouche pâlie par la mort, sa bouche qui l'a si bien chantée.

Ah! le baiser de bienvenue a été en même temps le baiser d'adieu; en même temps ils ont vidé la coupe de la félicité suprême et de la plus profonde douleur.

Dans le château de Blay, toutes les nuits, on entend un murmure, un bruit, un frémissement vagues; les figures des tapisseries commencent tout à coup à vivre.

Le troubadour et la dame secouent leurs membres de fantômes qu'a engourdis le sommeil; ils sortent de la muraille et vont et viennent par les salles.

Chuchoteries secrètes, gracieux badinages, douces et mélancoliques intimités, galanterie posthume du temps des chantres d'amour.

« Geoffroy! mon cœur mort se réveille à ta voix. Dans les cendres depuis long-temps éteintes je retrouve une étincelle.

— « Mélisande! bonheur et fleur! quand je regarde tes yeux, je revis. Il n'y a de mort en moi que ma peine, ma souffrance terrestre.

— « Geoffroy! jadis nous nous aimions en rêve; aujourd'hui nous nous aimons jusque dans la mort. Le dieu Amour a fait ce miracle!

— « Mélisande! qu'est-ce que le rêve? qu'est-ce que la mort? Rien que de vains mots. Dans l'amour seul est la vérité, et je t'aime, ô mon éternellement belle!

— « Geoffroy! qu'il fait bon ici dans cette salle, au clair de lune! Jamais plus je ne voudrais voir le jour et les rayons du soleil.

— « Mélisande! chère folle, tu es toi-même la lumière et le soleil; partout, sous tes pas, fleurit le printemps; partout s'épanouissent délices d'amour et délices de mai. »

Ainsi ils causent, ainsi ils vont de çà de là, ces gracieux fantômes, tandis qu'un rayon de la lune les écoute à la fenêtre cintrée.

A la fin cependant le premier éclat du matin met en fuite l'apparition charmante; ils se glissent, tout effarouchés, dans les tapisseries de la muraille.

CHARLES IER.

Au fond de la forêt, dans la hutte du charbonnier, seul et sombre est assis le roi; il est assis près du berceau de l'enfant du charbonnier; il le berce et chante d'une voix monotone :

Eyapopeya (1), qu'est-ce qui s'agite dans la paille? — Tu portes le signe sur ton front, et tu souris, en dormant, d'une manière effrayante.

Eyapopeya, le petit chat est mort. — Tu portes au front le signe, — tu deviendras un homme et tu brandiras la hache; déjà les chênes tremblent dans la forêt.

La vieille foi du charbonnier n'est plus. L'enfant du charbonnier, — eyapopeya, — ne croit plus à Dieu, et au roi encore moins.

Le petit chat est mort, les souris sont bien à leur aise. Nous deviendrons un objet de dérision, — eyapopeya, — Dieu dans le ciel, et sur la terre moi, le roi.

Mon courage s'éteint, mon cœur est malade, et chaque jour il de-

(1) Eyapopeya, formule enfantine avec laquelle on berce les nouveau-nés en Allemagne.

vient plus malade encore. Eyapopeya, — toi, enfant du charbonnier, tu seras, je le sais, tu seras mon bourreau!

Mon chant de mort est ton chant de berceau. Eyapopeya, — tu me couperas d'abord mes cheveux gris. Déjà je sens le fer qui frémit sur mon cou!

Eyapopeya, quel est ce bruit dans la paille? — Tu as conquis l'empire, tu me sépares la tête du tronc. — Le petit chat est mort.

Eyapopeya, qu'est-ce qui s'agite dans la paille? Le petit chat est mort, les souris sont bien à leur aise. — Dors, mon petit bourreau, dors!

VITZLIPUTZLI.

PRÉLUDE.

Voici l'Amérique! voici le nouveau monde! Non pas l'Amérique d'aujourd'hui, qui déjà se façonne à l'européenne et se fane.

Voici le nouveau monde, tel que Christophe Colomb l'a fait jaillir de l'Océan. Il brille encore de la fraîcheur marine;

Il ruisselle de ces perles d'eau qui s'évanouissent en éclatant de mille couleurs sous les baisers du soleil. Que ce monde est robuste et sain!

Ce n'est pas là un cimetière romantique; ce n'est pas un vieux bric à brac de symboles moisis et de perruques pétrifiées.

D'un vigoureux sol des arbres vigoureux s'élancent. Aucun d'eux n'est blasé, aucun n'a la phthisie dans la moelle épinière.

Sur les branches se balancent de grands oiseaux. Leurs visages chatoient. — Avec de longs becs sérieux, avec des yeux

Cerclés de noir comme des lunettes, ils te regardent en silence, — jusqu'à ce que tout à coup ils poussent un cri rauque et se mettent à bavarder comme des commères.

Je ne sais pas ce qu'ils disent, quoique je connaisse leurs langues aussi bien que Salomon, lequel avait mille femmes

Et connaissait tous les dialectes des oiseaux, non pas les modernes seulement, mais les morts, les vieux dialectes empaillés.

Nouveau sol, nouvelles fleurs! Nouvelles fleurs, nouveaux parfums! Parfums inouis, sauvages, qui me montent au nez,

Et m'agacent et me picotent avec passion, si bien que mon odorat se tourmente à chercher : Où donc en ai-je senti de pareils?

Était-ce par hasard à *Regent street*, dans les bras jaunes comme le soleil de cette svelte Javanaise qui mâchait toujours des fleurs?

Ou bien était-ce à Rotterdam, près de la statue d'Érasme, dans cette blanche boutique de gaufres au mystérieux rideau?

Tandis que, tout effaré, je contemple ainsi le nouveau monde, je semble moi-même l'effaroucher bien plus encore. — Un singe

Qui se glisse effrayé dans les buissons fait le signe de la croix à mon aspect, et s'écrie avec terreur : Un revenant! un revenant de l'ancien monde!

« Singe, ne crains rien; je ne suis pas un revenant, je ne suis pas un fantôme. La vie bout dans mes veines; je suis le fils le plus fidèle de la vie.

Cependant, par suite d'un commerce de longues années avec les morts, j'ai pris leurs manières, leurs bizarreries secrètes.

Mes années les plus belles, je les ai passées dans le Kiffhäuser, dans le Vénusberg, et autres catacombes du romantisme.

N'aie pas peur de moi, mon singe! je serai gracieux pour toi, car sur le cuir sans poil de ton derrière usé tu portes les couleurs que j'aime.

Chères couleurs, noir, rouge et jaune d'or! Ces couleurs du derrière des singes m'ont rappelé mélancoliquement la bannière de Barberousse. »

I.

Sur sa tête il portait le laurier, et des éperons d'or brillaient à ses bottes. Pourtant ce n'était pas un héros, ce n'était pas non plus un chevalier.

Ce n'était qu'un capitaine de brigands, qui de son insolente main inscrivit dans le livre de la renommée son nom insolent : Cortez!

Il l'inscrivit au-dessous du nom de Colomb, au-dessous mais tout auprès, et le marmot sur le banc de l'école apprend par cœur ces deux noms.

Après Christophe Colomb, il nomme aujourd'hui Fernand Cortez comme le deuxième grand homme dans le panthéon du Nouveau-Monde.

Dernière trahison du destin envers les héros! Leur nom, dans le souvenir des hommes, est lié au nom d'un bandit.

Ne valait-il pas mieux demeurer inconnu que de traîner avec soi pendant les longues éternités une pareille camaraderie?

Maître Christophe Colomb était un héros; sans tache comme le soleil, comme le soleil aussi son ame était prodigue.

Bien des hommes ont beaucoup donné; celui-là, c'est un monde tout entier qu'il a donné au monde, et ce monde est l'Amérique.

Il ne pouvait nous délivrer de l'humide prison de la terre; il sut du moins élargir le cachot et allonger la chaîne.

Il est glorifié par la reconnaissance du genre humain, lequel n'est pas seulement fatigué de l'Europe, mais aussi de l'Afrique et de l'Asie.

Un seul homme, un seul héros nous a donné plus et mieux que Christophe Colomb; c'est celui qui nous a donné un Dieu.

Monsieur son père s'appelait Amram, sa mère s'appelait Jochebeth; quant à lui, son nom est Moïse, et c'est le héros que je préfère à tous les autres.

Mais, mon Pégase, tu t'arrêtes trop long-temps auprès de Christophe Colomb. Sache-le, notre course d'aujourd'hui appartient à l'autre, au petit, — à Cortez.

Déploie ton aile étincelante, ô coursier rapide! et porte-moi vers ce beau pays du Nouveau-Monde qui a nom Mexico.

Porte-moi vers ce fort que le roi Montezuma, dans sa bonté hospitalière, indiqua comme demeure à ses hôtes d'Espagne.

Ce n'était pas seulement le toit et la nourriture que le prince leur donna avec une prodigue abondance; des présens riches et splendides,

Des curiosités, des œuvres d'art, toutes en or massif, des joyaux éclatans témoignèrent de la bienveillance et de la magnanimité du monarque.

Ce barbare, ce païen superstitieux et aveugle croyait encore à la fidélité et à l'honneur, il croyait aux devoirs saints de l'hospitalité.

Il accepta une invitation à une fête que les Espagnols, pour lui faire hommage, voulaient lui donner dans leur demeure.

Et entouré de sa cour, dans la droiture et la bienveillance de son cœur, il arriva au quartier espagnol, où les fanfares le saluèrent.

Quel était le titre du divertissement? Je l'ignore; peut-être était-ce : *Fidélité espagnole*. Comme auteur, on nomma Fernand Cortez.

Il donna le signal; aussitôt le roi fut saisi, lié et emprisonné dans le fort comme un otage.

Mais Montézuma mourut, et par là fut brisée la barrière qui protégeait l'audacieux aventurier contre la colère du peuple.

Terrible alors commença l'incendie; comme une mer sauvage et furieuse bruissaient, bruissaient avec une rage croissante des flots d'hommes irrités.

Les Espagnols, il est vrai, repoussèrent bravement chaque assaut; mais chaque jour le fort était cerné de nouveau, et la lutte devenait fatigante.

Après la mort du roi, on cessa aussi de faire passer des vivres dans le fort; les rations devinrent plus courtes et les visages plus longs.

Et les fils de l'Espagne se regardaient les uns les autres avec de longues mines piteuses, et ils soupiraient, et ils pensaient à leur chère patrie chrétienne;

Ils pensaient à leur bien-aimé pays, où résonnent les cloches pieuses et où cuit gaiement au feu de l'âtre une *ollea potrida*

Vigoureusement farcie de garbanzos, au milieu desquels se cachent, exhalant leur odeur friponne et riant sous cape, les chers petits saucissons à l'ail.

Le chef tint un conseil de guerre, et la retraite fut décidée; le lendemain, dès la première aube, l'armée quittera la ville.

Il n'avait pas eu de peine jadis à entrer par ruse, le rusé Cortez; mais le retour sur la terre ferme offrait des difficultés terribles.

Mexico, la ville insulaire, est située au milieu d'un lac immense, entourée partout de flots mugissans; c'est une fière forteresse de vagues,

Ne correspondant avec le bord que par les navires, par des radeaux, par des ponts assis sur des pilotis gigantesques; des îlots forment des gués.

Avant le lever du soleil, les Espagnols se mirent en marche; point de roulement de tambour, point de trompette pour sonner le réveil.

Ils ne voulaient pas priver leurs hôtes des douceurs du sommeil (cent mille Indiens campaient dans Mexico).

Mais cette fois les Espagnols comptaient sans leurs hôtes; les Mexicains s'étaient levés encore plus matin qu'eux.

Sur les ponts, sur les pilotis, sur les îlots, ils attendaient le moment de leur faire boire le coup de l'étrier.

Sur les ponts, sur les pilotis, sur les îlots, ah! quelle folle bacchanale! rouge et par flots coulait le sang, et les hardis buveurs luttaient,

Luttaient serrés corps à corps, et sur maintes poitrines nues des Indiens on voyait empreintes les arabesques des cuirasses espagnoles.

C'était un étranglement, un égorgement, une boucherie qui s'étendait de plus en plus avec lenteur, avec une effroyable lenteur, sur les ponts, sur les pilotis, sur les îlots.

Les Indiens chantaient, rugissaient; les Espagnols tuaient en silence; ils avaient à conquérir pas à pas le chemin de leur fuite.

Dans cette lutte sur d'étroits espaces, inutiles étaient la science et l'art militaire de la vieille Europe, inutiles les bouches à feu, les armures et les chevaux.

Et puis nombre d'Espagnols étaient lourdement chargés de cet or qu'ils avaient récemment extorqué et pillé. — Ah! le poids jaune de leur crime

Les entravait, les estropiait dans le combat, et le diabolique métal ne perdait pas seulement leur pauvre ame, mais leur corps.

Cependant le lac était tout couvert de barques et de canots; des archers y étaient assis, tirant sur les ponts, sur les pilotis, sur les îlots.

Dans la bagarre, sans doute, ils durent frapper plus d'un frère; mais ils frappaient aussi maint digne et excellent hidalgo.

Sur le troisième pont tomba le jeune gentilhomme Gaston, qui portait la bannière où était figurée la sainte Vierge.

Cette image elle-même, les coups des Indiens la déchirèrent. Six flèches lui restèrent juste au cœur, six flèches étincelantes,

Pareilles à ces glaives d'or qui traversent la poitrine désolée de la *Mater dolorosa* dans les processions du Vendredi-Saint.

En mourant, don Gaston remit la bannière à Gonzalve, qui, frappé de mort au même instant, roula soudain à terre. Alors, de sa main,

Cortez lui-même saisit la chère bannière, lui, le chef, et il la porta haut sur son cheval jusqu'à l'heure du soir où s'arrêta la bataille.

Cent soixante Espagnols trouvèrent la mort dans ce combat; plus de quatre-vingts tombèrent vivans aux mains des Indiens.

Beaucoup furent grièvement blessés, qui ne moururent que plus tard. Il y eut une douzaine de chevaux perdus, les uns tués, les autres pris.

Vers le soir seulement, Cortez et sa troupe atteignirent le bord en sûreté; c'était une plage mesquinement plantée de saules pleureurs.

II.

A l'effroyable jour de la bataille succède la nuit tumultueuse du triomphe. Cent mille lampes de joie illuminent Mexico.

Oui, par cent mille, lampes de joie, torches de résine, cercles de poix enflammée jettent leur lumière vive et crue sur les palais, sur les demeures des dieux,

Sur les splendides hôtels, et en même temps sur le temple de Vitzliputzli, forteresse d'idoles bâtie de briques rouges, rappelant d'une façon étrange

Les colossales, les monstrueuses architectures d'Égypte, de Babylone et d'Assyrie, telles que nous les montrent les tableaux du peintre anglais Henri Martin.

Ce sont les mêmes escaliers, si larges qu'on y voit monter et descendre plusieurs milliers de Mexicains,

Tandis que sur les degrés sont couchés par troupes les guerriers sauvages, qui festoient joyeusement, enivrés par la victoire et par le vin de palmier.

Ces escaliers conduisent en zigzag vers la plate-forme, immense toiture du temple entourée de balustrades.

Là, sur son trône-autel, siége le grand Vitzliputzli, le dieu de la guerre, le sanguinaire dieu du Mexique. C'est un effroyable monstre;

Mais son extérieur est si paré, si pomponné et si puéril, que, malgré la férocité de son cœur, il nous fait pouffer de rire.

En le voyant, nous pensons aussitôt à la pâle Mort de Bâle et au Mannke-piss de Bruxelles.

A droite du dieu se tiennent les laïques, à gauche les prêtres; voyez le clergé qui se pavane, orné de plumes de toutes couleurs.

Sur les degrés de marbre de l'autel est blotti un petit homme âgé

de cent ans, sans barbe au menton et sans cheveux sur le crâne; il porte une petite camisole écarlate.

C'est le sacrificateur; il aiguise son couteau, il aiguise son couteau en souriant, et de temps à autre il cligne de l'œil du côté du dieu.

Vitzliputzli semble comprendre le regard de son serviteur; il agite ses cils et même il remue les lèvres.

Sur les marches de l'autel sont accroupis aussi les musiciens du temple, joueurs de timbales et sonneurs de cornes de vache; c'est un tapage, c'est un vacarme!

Ah! quel tapage et quel vacarme! et le chœur se joint à eux, chantant le *Te Deum* mexicain; — c'est comme un miaulement de chats.

Ah! quel miaulement de chats! mais de chats de la grande espèce, de ces chats que l'on nomme chats-tigres, et qui mangent des hommes au lieu de souris!

Quand le vent de la nuit chasse toutes ces clameurs vers le rivage, les Espagnols campés en cet endroit sont dans la situation pitoyable de gens qui ont mal au cœur.

Tristes sous leurs saules pleureurs, ils restent là, regardant la ville, qui, dans les flots sombres du lac,

Reflète (avec moquerie, on le dirait) toutes les flammes de sa joie. Ils sont comme au parterre d'un grand théâtre,

Et la plate-forme illuminée du temple de Vitzliputzli est la scène où, pour la fête de la victoire, un tragique mystère va être représenté.

« Sacrifice humain, » tel est le titre de la pièce. Bien vieille est la matière, et bien vieille la fable; exécuté par les chrétiens, le drame n'est pas si horrible;

Car le sang a été transsubstantié en vin rouge, et le corps est devenu une mince et innocente feuille de pain.

Mais cette fois, chez ces sauvages, la plaisanterie était grossière et sérieuse. On mangeait de la chair, on buvait du sang qui était du sang humain.

Cette fois, c'était du pur sang de vieux chrétiens, du sang qui ne s'était jamais mêlé au sang des Mores et des Juifs.

Réjouis-toi, Vitzliputzli, réjouis-toi, il y a aujourd'hui du sang espagnol, et de ses chaudes vapeurs tu vas réconforter ton nez glouton.

Aujourd'hui on va t'abattre quatre-vingts Espagnols, fiers rôtis pour la table de tes prêtres qui se régalent de chair;

Car le prêtre est homme, et l'homme, ce pauvre animal condamné à paître, ne peut vivre seulement d'odeur et de vapeur comme les dieux.

Écoute! la timbale de la mort retentit déjà, et la corne de vache crie d'une manière sinistre! Elles annoncent le cortége qui monte, le cortége de ceux qui vont mourir.

Quatre-vingts Espagnols, ignominieusement nus, les mains fortement attachées derrière le dos, sont tirés, sont traînés au haut des escaliers du temple.

On les contraint de plier le genou devant l'image de Vitzliputzli et de danser des danses grotesques; on les contraint par des tortures —

Si horribles et si abominables, que les hurlemens de douleur des suppliciés couvrent tout le charivari des cannibales.

Pauvre public des bords du lac! Cortez et ses compagnons d'armes entendaient et reconnaissaient les voix désespérées de leurs amis.

Sur la scène vivement éclairée, ils voyaient aussi d'une manière exacte les corps et les visages; — ils voyaient le couteau, ils voyaient le sang, —

Et ils ôtaient leurs casques de leur tête; ils s'agenouillaient, ils entonnaient le psaume des morts et chantaient : *De Profundis!*

Parmi ceux qui moururent, il y avait Raimond de Mendoza, fils de la belle abbesse, le premier amour de Cortez.

Lorsqu'il vit sur la poitrine du jeune homme ce médaillon qui renfermait le portrait de la mère, Cortez pleura à chaudes larmes, —

Mais il s'essuya les yeux avec son dur gantelet de buffle; il soupira profondément, puis chanta en chœur avec les autres : *Miserere!*

III.

Les étoiles brillent déjà plus pâles, et les brouillards du matin montent des flots de la mer, comme des fantômes avec de longs draps blancs qui traînent.

Fête et lumières sont éteintes sur le toit du temple, et çà et là sur le plancher trempé de sang ronflent prêtres et laïques.

Seule, la casaque rouge veille encore. A la lueur de la dernière lampe, ricanant d'un air doucereux et avec un badinage d'enragé, le prêtre parle ainsi au dieu :

« Vitzliputzli, Putzlivitzli, cher petit dieu Vitzliputzli! t'es-tu bien amusé aujourd'hui? as-tu bien respiré de suaves parfums?

Aujourd'hui il y avait du sang espagnol. Oh! que l'odeur était appétissante, et que ton petit nez fin et friand l'aspirait avec volupté!

Demain nous sacrifierons les chevaux, ces nobles animaux hennissans qu'engendrèrent les esprits des vents avec les vaches marines.

Veux-tu être gentil? je t'immolerai aussi mes deux petits-fils, jolis bambins au sang bien doux et l'unique joie de ma vieillesse.

Mais il faut que tu sois gentil, il faut que tu nous donnes une nouvelle victoire. Fais-nous vaincre, cher petit dieu, Putzlivitzli, Vitzliputzli!

Oh! détruis nos ennemis, ces étrangers qui, du fond de pays loin-

tains et non découverts jusqu'ici, sont venus chez nous à travers la mer du monde.

Pourquoi ont-ils quitté leur pays? est-ce la faim qui les a poussés? est-ce le meurtre? Reste dans ton pays et nourris-toi honnêtement, est un vieux proverbe sensé.

Que désirent-ils? Ils nous volent notre or ici-bas, et veulent qu'un jour, là-haut, nous soyons heureux dans le ciel!

Au commencement, nous pensions que c'étaient des êtres d'une nature supérieure, des fils du Soleil, immortels, armés d'éclairs et de tonnerre.

Mais ce sont des hommes qu'on peut tuer comme les autres, et mon couteau, cette nuit, a fait l'expérience de leur mortalité humaine.

Ce sont des hommes, et non pas plus beaux que nous autres; plusieurs même dans le nombre sont aussi laids que des singes; comme les singes, ils ont des cheveux sur le visage.

. . . .

. . . .

Moralement aussi ils sont laids, ils n'ont point de piété; on assure même qu'ils dévorent leurs propres dieux!

Oh! anéantis cette race impudente et maudite, ces mangeurs de dieux. Vitzliputzli, Putzlivitzli, fais-nous vaincre, Vitzliputzli! »

Ainsi parle au dieu le prêtre, et la réponse du dieu résonne comme un soupir, comme un râle, à la façon du vent de la nuit quand il cause avec les algues de la mer :

« Casaque rouge, casaque rouge, sacrificateur sanglant, tu as tué bien des milliers d'hommes; plonge maintenant ton couteau dans ton propre corps tout décrépit.

Par la fente de ton corps déchiré, ton ame alors se glissera; à travers les cailloux et les ronces, elle s'en ira à petits pas vers l'étang des Rainettes.

C'est là qu'est blottie ma tante, la reine des rats. Elle te dira : « Bonjour, ame nue; que devient mon neveu?

Est-ce qu'il *vitzliputzle,* joyeux, au sein d'une lumière d'or aussi douce que le miel? Est-ce que le bonheur lui chasse du front les mouches et les soucis?

Ou bien est-ce que Katzlagara, l'exécrable déesse de misère, le gratte avec ses noires pattes de fer trempées dans le venin des serpens? »

Ame nue, réponds ceci : « Vitzliputzli te fait saluer, et il te souhaite la peste dans le ventre, ô maudite!

Car tu lui as conseillé la guerre, et ton conseil, c'était l'abîme. La sinistre prophétie s'accomplit, la vieille et sinistre prophétie —

Annonçant la destruction de l'empire par des hommes effroyablement barbus, envolés de l'est jusqu'ici sur des oiseaux de bois.

Il y a aussi un vieux proverbe : Ce que femme veut Dieu le veut, — et Dieu le veut deux fois quand la femme est la mère de Dieu !

C'est elle qui est irritée contre moi, elle, la fière princesse du ciel, une vierge sans tache, qui sait les sortiléges, qui accomplit des miracles.

Elle protége le peuple espagnol, et il faut que nous mourions, moi, le plus infortuné des dieux, ainsi que ma pauvre Mexico. »

Ma commission faite, casaque rouge, va traîner ton ame dans un trou de sable, — et bonne nuit! tu ne seras pas témoin de mon infortune.

Ce temple s'écroulera, et moi-même je disparaîtrai dans la fumée. Rien que de la fumée et des ruines. Personne ne me reverra plus.

Je ne mourrai pas cependant; nous autres dieux, nous devenons vieux comme des perroquets; seulement nous muons comme eux, nous changeons de plumage.

C'est dans le pays de mes ennemis (on l'appelle l'Europe) que je me réfugierai, et là je commence une nouvelle carrière.

Je m'endiable; de dieu que j'étais, je deviendrai l'adversaire de Dieu : comme implacable ennemi de nos ennemis, je puis avoir là-bas une action efficace.

Je veux les tourmenter, les effrayer avec des fantômes, et sans cesse, comme un avant-goût de l'enfer, je leur ferai sentir du soufre.

Leurs sages comme leurs fous, je veux les amorcer et les séduire; je veux chatouiller leur vertu jusqu'à ce qu'elle rie comme une courtisane.

Oui, je veux devenir un diable, et je salue comme camarades Satan et Bélial, Astaroth et Belzébut.

Je te salue aussi, Lilis, mère du péché, froid serpent! Enseigne-moi tes férocités, ainsi que le bel art du mensonge!

O ma bien-aimée Mexico! je ne peux plus te sauver, mais je te vengerai d'une façon terrible, ô ma bien-aimée Mexico! »

HENRI HEINE.

LES ARTS EN BELGIQUE

ET

L'EXPOSITION DE BRUXELLES.

Bruxelles a eu aussi son exposition, *exposition universelle,* c'est ainsi qu'on l'a nommée, dans l'intention fort innocente assurément de rappeler la grande exposition de Londres. Quelle exposition d'œuvres d'art n'est point universelle, et dans quel pays a-t-on jamais songé à protéger l'art national contre la concurrence étrangère? Un jour viendra peut-être où les artistes contemporains, qui n'ont déjà fait que trop d'emprunts à l'industrie, voudront aussi expérimenter à leur profit les procédés du système protecteur; mais ce jour est encore éloigné, nous aimons à le croire, et pour le moment, lorsqu'on ouvre une exposition d'œuvres d'art, on invite courtoisement les artistes étrangers à y prendre leur place; on les reçoit, on leur fait fête, on leur donne le grand jour, l'espace et le lieu le plus honorable. Ainsi a-t-on fait à Bruxelles. L'idée d'une *exposition universelle* une fois acceptée, une commission d'artistes s'est mise à l'œuvre; des lettres d'invitation ont été adressées à Dresde, à Paris, à Rome, à Munich, à Dusseldorf, à La Haye, à Madrid, partout enfin où resplendit une école, partout où l'on pouvait soupçonner l'existence d'un peintre, et on a pu réunir ainsi tous les élémens d'une exposition remarquable, où les œuvres des artistes belges, opposées à celles des artistes français ou allemands, révèlent pour la première fois toute leur valeur.

Après avoir invité tant d'hôtes éminens, il restait encore cependant à édifier le palais qui devait les recevoir. Le musée de Bruxelles est vaste; mais les chefs-d'œuvre sont devenus si communs, qu'à chaque

exposition nouvelle il est convaincu d'insuffisance (1). Il fallut donc se résoudre à construire un nouveau *palais de cristal;* mais le choix d'un emplacement convenable pour cet édifice n'était pas une difficulté médiocre. Il n'est pas de place publique à Bruxelles qui n'ait son monument, sa statue en marbre ou en bronze. Enfin on fit choix, pour y construire le palais de l'exposition, de la place du Musée, vaste quadrilatère dont le palais de l'Industrie et la Bibliothèque forment trois côtés. Ici encore, il est vrai, on rencontrait une statue colossale, celle du prince Charles de Lorraine; mais, comme on édifiait un *palais de cristal*, on se souvint fort à propos du sans-façon avec lequel M. Paxton avait traité les ormes de Hyde-Park, et on mit sous verre le colosse. La construction du palais de l'exposition universelle put ainsi s'achever sans nouvel encombre. Cet édifice carré se divise en onze salons de grandeur inégale : dix de ces compartimens sont remplis de tableaux et de sculptures; la statue du prince Charles occupe le onzième, situé au milieu du bâtiment. Dans ce vaste palais, près de quinze cents ouvrages ont trouvé place, tableaux, pastels, aquarelles, dessins, gravures, sculptures, bas-reliefs et médailles. Le nombre des exposans est de sept cent quarante et un : on compte quatre cent soixante et un Belges, cent trente-deux Français, soixante-six Allemands, cinquante-huit Hollandais, vingt-trois Italiens ou Suisses, *un* seul Espagnol. En somme, toutes les écoles importantes ont été représentées au palais de Bruxelles, et il est impossible de rencontrer un milieu plus favorable pour apprécier la valeur relative des travaux de l'école belge dans le mouvement général de l'art européen.

Si l'on commence par s'enquérir du genre qui domine dans chacune des écoles qui ont répondu à l'appel de la commission de Bruxelles, on remarque d'abord de grandes affinités entre l'école belge et l'école française. Un nombre à peu près égal d'artistes, toute proportion gardée, cultive en France comme en Belgique le genre historique et religieux, la peinture de genre, le paysage et le portrait. Le nombre des peintres de genre est un peu plus grand en Belgique, et la France l'emporte légèrement du côté de l'histoire. — L'école allemande apparaît avec un petit nombre d'œuvres d'histoire; mais le genre proprement dit s'élève chez elle à des proportions presque historiques. Ses paysagistes sont nombreux et habiles; l'Allemagne montre quelques

(1) Les expositions de Bruxelles ne sont cependant que triennales, parce qu'il y a trois capitales en Belgique, et que Gand et Anvers ont des exigences auxquelles il serait impolitique de résister. Ces expositions ont rarement réuni plus de mille tableaux ou objets d'art, et on en refuse à peu près autant, des *meilleurs*, s'il faut en croire les victimes du jury. L'encombrement du musée de Bruxelles ferait croire que les maîtres sont très communs en Belgique, s'il n'était plus sage de l'attribuer à la libéralité peut-être extrême avec laquelle le gouvernement remplit son rôle de protecteur des arts.

beaux portraits et fort peu de marines. — La Hollande, au contraire, compte beaucoup de peintres de marine, et, sans doute par des raisons toutes locales, la marine et le paysage sont dans cette école deux genres intimement liés. Sur soixante-six peintres hollandais qui ont exposé à Bruxelles, on trouve douze peintres de genre et seulement trois peintres de sujets historiques et religieux. — Il faut borner là toute comparaison : la France, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, le Piémont et l'Italie sont représentés à l'exposition d'une façon trop incomplète pour fournir des élémens d'appréciation suffisans; mais nous pouvons du moins rechercher, à l'aide des données qui précèdent, le caractère moral propre à l'école belge, indiquer ses tendances, et essayer même de pressentir son avenir.

Entre l'école française et l'école belge, il n'y a pas seulement des affinités matérielles; il y a des affinités morales incontestables, que ne sauraient obscurcir les différences qui résultent des divers modes d'expression particuliers à chacune des deux écoles. Encore ces différences de style et de procédé, qui vont diminuant, s'effaçant chaque jour, finiront-elles par disparaître tout-à-fait : l'école de Bruxelles est française aux trois quarts, et l'école d'Anvers voit d'année en année diminuer le nombre de ses fidèles, las, à juste raison, du pastiche auquel elle s'abandonne, et dégoûtés de livrer au commerce des Terburg, des Mieris, des Gérard Dow, des Rembrandt, des Rubens, des Van-Ostade et des Teniers de contrebande. Malheureusement l'école française n'a guère, jusqu'à ce jour, communiqué aux artistes belges que ses défauts : c'est là l'écueil de toute imitation. Ceci ne doit s'entendre pourtant que des artistes de second ordre. Il est en Belgique des hommes, tels que MM. Gallait, Fourmois, les frères Stevens, Fl. Willems, dont le talent original, mûri par l'étude, la pensée et l'observation, transforme plus qu'il n'imite, s'assimile au lieu de copier, concède sans obéir, et s'épure et grandit sans rien perdre de ses qualités natives. Ces artistes éminens entraînent l'art belge dans une voie nouvelle et féconde. La Belgique a deux écoles importantes, Anvers et Bruxelles. Anvers a long-temps été la ville sainte de l'art; l'éclatante renommée de l'école qu'ont immortalisée Rubens et Van-Dyck, les chefs-d'œuvre que ses églises et son musée renferment, lui ont valu d'être considérée comme la métropole de la peinture régénérée : c'est pourtant de France qu'est venue en Belgique l'impulsion salutaire, et c'est à Bruxelles que s'est manifestée cette renaissance.

La gloire de l'ancienne école était oubliée, les traditions en étaient perdues, l'art était plongé dans un sommeil profond, lorsque David exilé vint chercher à Bruxelles, dans le culte de l'art, de quoi tromper les regrets de la patrie. Il y fit école. Parmi ses élèves, M. Navez se distingua par son trait élégant et pur et par de belles qualités de compo-

sition. Le maître mort, M. Navez enseigna à son tour. Dessinateur correct, mais peintre sans génie, faible coloriste, il n'a pas formé de grands artistes. Affaibli par l'âge, il persiste à peindre, et livre sans cesse à une critique impitoyable les œuvres malheureuses d'un pinceau usé et d'une verve refroidie. Néanmoins, et si impuissans que fussent M. Navez et son école à continuer l'art monumental de David, un grand résultat fut pourtant obtenu : la peinture revint en honneur, et avec la paix les beaux-arts refleurirent en Belgique. A partir de cette renaissance jusque vers 1830, les genres historique et mythologique furent à la mode; mais après la révolution, le romantisme déborda, le dessin fut méprisé, et la couleur régna sans partage. L'école de Bruxelles ne savait guère ce que c'était que la couleur, et, lorsque l'admiration fit retour aux grands maîtres flamands, Anvers devint le siége d'une école nouvelle, pleine en apparence de force et d'avenir, tandis que M. Navez et ses élèves tombaient dans le plus profond discrédit. Il y eut alors un moment où l'on se livra aux plus incroyables débauches de couleur. M. Leys, peintre aujourd'hui en grand renom, commença par être coloriste effréné; ses tableaux de ce temps-là sont des vitraux de cathédrale. A toutes les expositions où l'école d'Anvers envoyait ses tableaux météoriques, objets d'une admiration funeste, l'école de Bruxelles et M. Navez protestaient silencieusement par quelque pâle et classique peinture que dédaignait la foule éblouie.

Cette vogue de l'école romantique dura, en s'affaiblissant, jusqu'en 1840. On finit par s'apercevoir qu'à l'exemple d'une littérature célèbre, l'art des rénovateurs n'allait pas au-delà des préfaces, et une autre école se forma, qui, unissant le dessin à la couleur, comprenant l'importance de la conception et du plan, promit de restituer à l'art, avec son véritable caractère, sa dignité et son influence morale. C'est cette école, dont M. Gallait est le chef reconnu, que Bruxelles voit se développer et grandir. Anvers n'a plus maintenant que la seconde place, malgré le talent de quelques peintres plus habiles qu'inspirés, MM. de Keyzer et Wappers, qui étaient considérés, il y a quelques années, comme les Rubens et les Van-Dyck de la renaissance romantique.

Le gouvernement belge protége et encourage les arts; ses intentions sont excellentes, mais l'esprit provincial, tout-puissant en Belgique, les entrave et les paralyse. Toutes les grandes villes ont une école de peinture : de là division excessive des ressources et des fonds d'encouragement, et par suite insuffisance des moyens d'enseignement. C'est le défaut des gouvernemens constitutionnels d'encourager l'art avec peu de discernement, et de le traiter comme une industrie ou comme un métier. Le système de protection en usage partout fait beaucoup de peintres et peu d'artistes. On pourrait acheter peu de tableaux et ne choisir que les meilleurs; on en achète beaucoup et de médiocres. La

raison en est simple : le gouvernement, qui se connaît peu en tableaux, nomme des commissions, lesquelles vont droit au médiocre et au bon marché par instinct et par économie, lorsque d'ailleurs le peintre ne les obsède pas de ses sollicitations et de ses importunités. C'est ainsi qu'en Belgique les musées, les palais, les églises, sont encombrés de toiles sans valeur. Il y a quelques salles, au musée de Bruxelles, où s'étalent deux ou trois cents tableaux acquis de la sorte depuis 1815. Ce n'est pas exagérer que d'évaluer le prix de ces toiles à un million, et, cadres à part, le tout ne vaut pas 100,000 francs. Que si l'on s'approche pour lire les noms inscrits sur les toiles, on voit qu'il n'est pas trois de ces artistes favorisés qui se soient fait une place dans les arts. En ce moment, le gouvernement belge marchande à M. Gallait son tableau des *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn*; il discute le prix, et ne l'achètera point; puis, lorsque les vrais connaisseurs se seront partagé les plus belles toiles du salon, il achètera pour 50,000 fr. des œuvres recommandées qui vaudront cent écus le lendemain.

Ce que l'état doit aux arts, c'est l'enseignement; mais il le doit vaste, élevé, complet. La Belgique a trois grandes écoles de peinture et plusieurs autres d'une moindre importance. Une grande école, bien dotée, bien organisée, serait de tous points préférable à un enseignement multiple et incomplet. Ce qui n'est point enseigné en Belgique comme ailleurs, et ce qui devrait l'être, c'est l'anatomie appliquée aux arts, c'est la philosophie de l'art, c'est peut-être une sorte d'histoire universelle également appliquée à l'art; car, et l'on va maintenant toucher au doigt le caractère moral de l'école belge et ses tendances, ce qui manque aux artistes belges, c'est l'éducation. Patiens au travail, persévérans, doués d'une rare aptitude pour tout ce qui est procédé matériel, ils arrivent à une admirable habileté pratique. Parvenus à ce terme, ils ont une langue, un moyen d'exprimer leur pensée : ils sont comme un homme qui, voulant se faire écrivain, saurait à fond l'orthographe et la syntaxe; mais est-on écrivain, toute question de génie à part, lorsqu'on sait l'orthographe et la syntaxe? La plupart des peintres belges s'arrêtent là pourtant. Ils ont un beau talent d'expression et rien à exprimer. Hors leur métier, beaucoup n'étudient point et ne lisent guère. Aussi, dans leurs œuvres, quel contraste! Un faire prodigieux, une couleur pleine de force et d'éclat, et une déplorable pauvreté de composition, une conception esthétique faible ou absolument nulle. Ce caractère est spécial à l'école d'Anvers, et c'est par là qu'elle est devenue inférieure à la nouvelle école qui se forme à Bruxelles. Celle-ci pense, étudie, observe; elle ne copie point servilement, elle transforme, elle poétise, et, tandis que les peintres d'Anvers s'égarent dans les minuties de l'art chinois, elle marche d'un pas ferme vers le vrai but de l'art. C'est ce contraste

de l'école d'Anvers et de l'école de Bruxelles qu'il importe de bien établir avant d'entrer au palais de l'exposition belge. Ce contraste résume toute la situation de l'art en Belgique, car à Gand l'école de peinture est médiocre, et à Liége elle n'existe que de nom. L'art, en Belgique, tend à la centralisation. En dépit de l'esprit provincial, Bruxelles devient une capitale sérieuse; les artistes de mérite s'y fixent en foule, et le sentiment du beau gagnant de proche en proche, se communiquant par initiation, les expositions devenant universelles et la comparaison avec l'école française et l'école allemande épurant le goût et agrandissant l'horizon, il n'est pas douteux que l'école belge, si riche déjà en belles qualités d'exécution, n'arrive à tenir bientôt une grande place dans le domaine de l'art.

Quand on entre au salon de Bruxelles et qu'on suit la foule en faisant le tour de la statue du prince Charles de Lorraine, dont la tête se perd dans les combles, on arrive tout droit à la grande salle, vis-à-vis du tableau de M. Gallait, qui est la première chose qu'on va voir. M. Gallait a donné pour légende à son tableau : *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn par le grand Serment de Bruxelles.* Les corps des suppliciés sont là, sur une civière, cachés par un drap de velours noir; leurs têtes ensanglantées et livides sont exposées près des cadavres; le calme d'une mort héroïque y est empreint, et pourtant telle est la vérité d'une représentation trop fidèle, qu'elles font plutôt horreur que pitié. Derrière le funèbre brancard, un soldat espagnol est debout, bardé de fer. Sa figure martiale et grave, presque noble, contraste avec la tête intelligente et fine, mais rusée et méchante, d'un espion du duc d'Albe qui observe et qui médite. Ce qu'il observe, c'est la diversité des impressions produites par la vue des deux victimes sur les membres du *grand Serment* de Bruxelles, qui viennent rendre les derniers devoirs à ceux qui furent à leurs yeux l'honneur et l'espérance du pays. L'impression de l'horrible spectacle varie selon l'âge et le rang des spectateurs. Le président des arbalétriers, qu'une flèche qu'il tient à la main fait reconnaître, est plongé dans un désespoir morne, sans larmes et sans consolation; il songe au passé, aux journées de Saint-Quentin et de Gravelines, à tant de gloire évanouie, à l'étendue de la perte et aux malheurs de la patrie. Derrière lui est un bourgeois à tête grise : la douleur la plus vraie, la plus attendrissante, éclate sur son visage; il ne cache pas les larmes qui coulent sur ses joues; tout à l'horreur de ce spectacle, c'est le présent qui le touche et le fait pleurer. Vivans, il les a vus, ces fils de la cité, et fiers et glorieux : il les retrouve inanimés, et ce contraste de la vie et de la mort cause seul sa douleur et ses larmes; mais près de lui sont les figures d'hommes jeunes et énergiques : chez ceux-là, le ressentiment, la haine, l'espoir de la vengeance, l'emportent

sur tout autre impression; ils personnifient l'avenir, déjà ils conspirent, et corps et ame ils vont appartenir au Taciturne.

Telle est la donnée de l'œuvre et la pensée du peintre. La réalisation en est très belle. Cependant, et après le premier mouvement d'admiration, beaucoup s'interrogent, et se sentent indifférens. Pourquoi? Est-ce que la perfection du travail matériel, le soin minutieux des détails, en distrayant l'attention, nuisent à l'ensemble, affaiblissent l'unité esthétique et amoindrissent la conception morale de l'œuvre? Est-ce peut-être que l'histoire, mieux connue, ait dépouillé d'Egmont d'un prestige menteur, et que, le héros tombé, la disproportion apparaisse entre les moyens et le but de l'artiste? D'Egmont en effet ne fut point un grand homme. Grand capitaine et brave soldat, il servit l'Espagne avec gloire; mais, faible et irrésolu dans ses projets, préoccupé d'intérêts vulgaires, il ne mérite pas que l'art l'immortalise. Sa mort seule a été utile à son pays; encore l'a-t-elle moins servi qu'elle n'a favorisé le génie du Taciturne et la grandeur des Nassau. Quelle que soit pourtant la valeur des objections que soulève le tableau de M. Gallait au point de vue de l'art comme au point de vue de la vérité historique, cette œuvre n'en est pas moins la plus remarquable de celles que l'école belge a exposées cette année. Deux autres tableaux de M. Gallait s'offrent encore aux regards : l'un est un portrait, l'autre une fantaisie. Ce dernier a pour titre : *Art et liberté*. Le sujet est un musicien bohême, drapé de haillons, coiffé d'un large feutre déformé, et qui tient à la main un violon. Quelques connaisseurs préfèrent cette toile au grand tableau de M. Gallait, et l'art profond de cette peinture, le caractère poétique de l'étrange personnage qu'elle représente, la mâle simplicité de la composition, justifient peut-être cette préférence.

La distance qui sépare M. Gallait des autres peintres d'histoire de l'école belge est grande. Le premier en réputation après lui, c'est M. de Keyzer. Quatre tableaux de genres divers le rappellent à ses anciens admirateurs. Ces tableaux sont : *Sainte Élisabeth de Hongrie distribuant des aumônes*, la *Résurrection de la fille de Jaïre*, *les Glaneuses* et le *Portrait des enfans du comte Gortschakoff*. Ni la première ni la seconde de ces compositions ne sont dignes de l'artiste qui débuta, il y a dix ou douze ans, et avec un si grand succès, par la *Bataille des Éperons d'or*. Il n'y a plus là d'inspiration ni de verve, et c'est dans les détails de l'œuvre, dans le travail matériel seulement, qu'on peut ressaisir la trace d'un talent trop tôt énervé. *Les Glaneuses*, qui sont deux femmes vues à mi-corps, couchées sur des gerbes de blé, ont de la grace, de la fraîcheur et de l'éclat. Peut-être M. de Keyzer retrouverait-il dans le genre gracieux et élégant, vers lequel le portent la mol-

lesse de son crayon et la douce suavité de son coloris, un succès qui le fuit, que l'art historique et religieux, plus exigeant, ne se laisse arracher que par les intelligences viriles et opiniâtres dans leur effort.

Une femme, Mme Frédérique O'Connell, a pris dans l'école belge une position unique. S'inspirant à la fois de Rubens et de Rembrandt, elle s'est créé une manière, un style d'une étonnante hardiesse. Malgré de graves incorrections de dessin et ce je ne sais quoi d'incomplet ou d'exagéré, d'en-deçà ou d'au-delà, qui est le défaut de la plupart des femmes artistes, les toiles de Mme Frédérique O'Connell ont un mérite incontestable. Sa façon de comprendre, son faire, son coup de pinceau, sont d'une audace qui va jusqu'à la témérité. *Pierre-le-Grand* et *Catherine,* peints par elle en double nature, deviennent presque monstrueux à force de vigueur et de relief. A ces portraits, ornemens d'un salon de Titans, à la *Psyché* et à la *Nymphe endormie,* où l'imitation de Rubens est trop évidente dans le faire et pas assez dans le dessin, combien ne préfère-t-on pas le tableau où Mme O'Connell s'est représentée elle-même, en robe de chambre, la palette à la main, sans autre prétention que celle-là, et avec une liberté, une sûreté de touche, un esprit et une harmonie de ton sans pareils!

Un talent nouveau s'élève en Belgique. M. Guffens a envoyé de Rome une *Lucrèce* empreinte d'une beauté grave et douce. L'ordonnance de la composition est simple et noble. Lucrèce est assise, elle file, ses femmes l'entourent. Rien de plus calme que cette scène d'intérieur, poétisée par M. Guffens sans affectation et sans recherche.

D'autres artistes encore doivent être signalés ici à l'attention de ceux qu'intéressent l'école belge et ses progrès dans la grande peinture. M. Portaels, qui n'a exposé que des études, des portraits et un paysage, est un peintre habile et exercé; il a vu Rome et l'Orient, et c'est dans ces pays qu'il se plaît à choisir les sujets de ses tableaux. M. Stallaert a un talent de même ordre à peu près, il a de la noblesse et du style, et la *Pénélope* qu'il a mise au salon en est un témoignage. M. van Severdonck, auteur d'une *Chute du Christ* aussi remarquable par les qualités que par les défauts, a devant lui un bel avenir : son grand tableau de genre, *Callot parmi les bohémiens,* est composé avec goût, et le coloris en est agréable. M. Th. Canneel (de Gand) a emprunté au Cantique des Cantiques une *Scène biblique* qu'il a traduite avec élégance, encore qu'on lui puisse reprocher de trop rappeler, bien qu'il le sanctifie, le premier épisode de *la Permission de dix heures.* Enfin M. E. Slingeneyer, qui n'a pas exposé cette année, et M. Wappers, qui dirige l'école d'Anvers, sont connus par d'éclatans succès. M. Slingeneyer a plus de force, plus de style; M. Wappers a plus de grace et plus d'éclat : de lui, rien au salon non plus. Ces deux artistes se laissent trop oublier. Il faut encore citer, les uns pour les espérances qu'ils font concevoir, les autres pour

un passé dont ils n'ont pas tenu les promesses, M. Carpey (de Liége), dont l'œuvre, *le Premier damné de la foi chrétienne*, fait pressentir un talent hardi et original; M. J. Coomans (de Bruxelles), qui embrasse plus qu'il ne peut étreindre, comme le prouve sa grande toile *la Prise de Jérusalem;* M. Lecat (de Tournay), dont la couleur étrange et fantastique n'empêche pas de distinguer un dessin élégant et expressif; M. Manche (de Belœil), qui, plus bizarre encore, plus volontairement archaïste que le précédent, a fait une *Vierge à l'Enfant* plate et sans effet, mais d'un trait naïf, pur et plein de sentiment; M. Eeckhout et van M. Eycken, à qui la critique fait cruellement expier les éloges exagérés qu'autrefois ils en ont reçus; M. Navez, qui ne devrait plus exposer que des portraits, et pas même tous ceux qu'il fait; enfin M. Roberti, supérieur à la plupart de ceux qui viennent d'être nommés, talent réel et presque mûr, mais inégal et capricieux, et aspirant parfois plus haut qu'il ne lui est donné d'atteindre. On ne saurait sans injustice oublier M. Wiertz dans cette nomenclature des peintres d'histoire de la Belgique. Par la pensée, M. Wiertz est le premier de tous. Si la place qu'occupe M. Gallait eût pu suffire à son ambition, il l'eût sans doute conquise; mais son orgueil ne va pas à moins qu'à détrôner les maîtres de l'art, et parmi ceux-là Rubens, qu'il croit égaler sans craindre même de provoquer un dangereux parallèle. M. Wiertz est un homme à grandes conceptions. Malgré l'évident insuccès de ses efforts pour traduire sur la toile le beau qui remplit et obsède sa pensée, il faut admirer son talent, son orgueil, et la lutte prodigieuse où il s'épuise et se consume. Peu d'hommes sont ainsi trempés, et beaucoup d'artistes du premier ordre envieraient à M. Wiertz des qualités qu'il dédaigne pour la poursuite désespérée d'un idéal inaccessible.

Passons aux peintres de genre. M. Leys, d'Anvers, est de tous le plus célèbre. En général, il traite des sujets insignifians, et l'expression morale, le trait caractéristique, sont la partie faible de son talent; ses personnages ne rient ni ne pleurent, ils n'agissent point non plus, et dans ses compositions, qu'aucun sentiment, qu'aucune passion n'accidente ni ne vivifie, ils semblent n'exister qu'au même titre que les meubles, les tentures, les accessoires de toute sorte qu'avec un goût exquis sait disposer l'artiste. C'est donc par le procédé que brille M. Leys, en qui se personnifie bien cette école d'Anvers si brillante et si stérile; c'est par ce procédé, porté par lui aux dernières limites de la perfection matérielle, c'est par une admirable entente des jeux et des combinaisons de la lumière, mais d'une lumière bizarre, étrange, pleine de reflets, de rayons brisés, de clair-obscur, de mystère, de fantaisie, d'imprévu, qu'il s'est fait une réputation européenne. On pourrait croire que, dénuée de pensée, d'observation, et se recommandant seulement par le mérite du procédé et de la vérité matérielle, la

peinture de M. Leys est d'un ordre inférieur et vulgaire; on se tromperait fort. Son procédé est si beau, il a tant de distinction dans le dessin et dans la manière, il arrange et meuble si bien ses intérieurs, il montre tant d'habileté et de science; la lumière qu'il a inventée a des éclats, des transparences et des effets si prestigieux, qu'il s'est donné par là une sorte d'originalité qui doit conserver toujours une valeur à ses œuvres et les préserver du dédain. On remarque que tous les tableaux de M. Leys se ressemblent; c'est toujours la même recherche, la même lumière, le même luxe de détails et le même ton. M. Leys aura fait toute sa vie le même tableau. Il est vrai qu'il le fait bien.

Les sept huitièmes des peintres de genre de la Belgique, et, à peu d'exceptions près, tous ceux de l'école d'Anvers, sont, avec plus ou moins de talent, artistes comme l'est M. Leys. L'un a la spécialité des cuisines et des légumes, l'autre le monopole des marchandes de poisson; celui-ci excelle à peindre les kermesses, et celui-là les intérieurs de cabaret. Il en est un qui a imaginé le tableau à double effet, où la lumière artificielle et la clarté de la lune contrastent et plaisent à l'œil, et depuis vingt ans il peint des marchés de ville éclairés ainsi. On peut nommer ce dernier après M. Leys. C'est M. van Schendel. S'il était vrai que la vérité absolue de l'imitation fût le comble de l'art, Rembrandt, comparé à M. van Schendel, ne serait qu'un mauvais barbouilleur, car autant Rembrandt idéalise et interprète librement la nature, autant M. van Schendel copie servilement, — comme un daguerréotype à double effet, et sans en écarter le trait vulgaire, trivial, inutile, — tout ce que présente la nature à son imitation. Ceci s'entend des effets de lune et de lumière factice, les seuls effets qu'ait réussi à rendre M. van Schendel. Je ne sais quel biographe de Gérard Dow raconte que ce peintre mit trois jours à peindre un manche à balai. Combien de peintres, et si l'on veut même, combien de poètes et de musiciens passent leur vie à refaire le manche à balai de Gérard Dow! Grace à la funeste complaisance du public, qui encourage ces puérils tours de force, le niveau moyen du talent a beaucoup haussé dans ces derniers temps; les peintres tolérables abondent, mais il semble que l'art perde en proportion de ce que gagne le procédé, et la foule de nos demi-talens, si honorables qu'ils soient, ne saurait jamais nous dédommager de l'absence d'un homme de génie.

M. E. de Block, d'Anvers, est quelquefois sorti de cette foule. Son pinceau a eu d'heureuses inspirations. Cette année il fléchit, et le malheur veut qu'il fléchisse en un sujet charmant. Son tableau, les *Moissonneuses au repos*, représente ces moissonneuses couchées et endormies dans un grenier, sur les gerbes qu'elles ont recueillies. Des curieux sont à l'entrée, qui regardent et convoitent. Le sujet est traité avec décence, et c'est une justice à rendre à M. de Block; mais pourquoi

ce faire lourd, ces attitudes sans grace? — Un élève de M. Gallait, M. Jaroslav Cermak, débute par une belle chose. Ce jeune homme est Hongrois; son sujet, c'est *une Famille esclavonne émigrant de la Hongrie*. L'œuvre n'est pas sans défaut, le dessin n'en est pas irréprochable, et la main de l'artiste a des incertitudes qui se trahissent dans quelques détails accessoires, et particulièrement dans le paysage. Cette part faite à la critique, il faut louer sans restriction le sentiment qui anime les figures. C'est la douleur, le découragement, le regret de la patrie, la tristesse de l'exil, profondément sentis et exprimés de la manière la plus vraie et la plus touchante, et cela sans emphase, sans prétention, et sans ces ressources du métier qui font qu'un tableau plaît par toute sorte de petits mérites indépendans du sujet. M. Fl. Willems a commencé par peindre des kermesses, des concours d'arbalétriers, comme la plupart des Anversois. La kermesse était le prétexte, l'effet de lumière était le sujet véritable. M. Willems paraissait être alors l'imitateur de M. Leys. On voyait bien pourtant, par ses hardiesses, qu'il ne le serait pas long-temps, et que le kaléidoscope aurait tort avec lui. En effet, M. Fl. Willems n'a pas tardé à laisser là les lisières de l'école et à chercher le beau ailleurs que dans des effets qui sont bien plutôt du domaine du décorateur qu'ils ne sont le but de l'art. D'année en année, ce talent a grandi. Le tableau qu'a exposé M. Fl. Willems cette année, *une Vente publique de tableaux en* 1650, où se trouvent unies les belles qualités de l'ancienne école flamande à celles de l'école française moderne, est de ceux qui classent parmi les premiers le pinceau qui les a produits. Il y a bien là encore un effet de lumière, et plus franc, plus net et mieux réussi qu'aucun autre venu d'Anvers; mais cet effet ne vaut que ce qu'il doit valoir, et rien de plus. Le sujet, c'est la vente de tableaux, et les personnages en sont si bien posés, si variés d'attitude; il y a tant d'élégante simplicité, d'observation et de finesse dans la composition, qu'on ne songe pas même à admirer cet effet de soleil, dont un autre que M. Fl. Willems aurait fait son succès.

Deux frères, MM. Alfred et Joseph Stevens, sont en voie de devenir des maîtres. Déjà, en Belgique, nul ne les dépasse. Alfred Stevens peint le genre; Joseph, les animaux. A mes yeux, leur talent est égal. Celui-ci est plein d'esprit, de verve; ses animaux, sans cesser d'être des bêtes, sont des personnages qui m'intéressent et m'émeuvent, depuis ce griffon en arrêt devant une mouche jusqu'à ce cheval de saltimbanque, et sans oublier ces pauvres chiens qui tirent de si bon cœur, aidés par leur maître, une lourde brouette de sable. Alfred Stevens a un style qui rappelle à la fois Eugène Delacroix et Robert Fleury; son *Soldat huguenot*, debout devant un mur où Guise est pendu en effigie; ses *Regrets de la patrie*, idée semblable à celle de la Mignon de Goethe traduite par Scheffer, mais représentée par un soldat assis, qui suit d'un

œil triste le vol des hirondelles; *l'Amour de l'or*, figuré par un vieillard dont les doigts avides se plongent dans un amas de louis; enfin la *Rencontre, par des bourgeois et des manans, du corps d'un royaliste assassiné par les ligueurs*, sont des tableaux remarquables, gages certains de l'avenir de M. Alfred Stevens, qui, presque inconnu hier, se place tout d'un coup parmi les meilleurs.

Nous n'en avons pas fini encore avec les peintres de genre. M. Hamman, d'Ostende, est maintenant plus connu à Paris qu'à Bruxelles : son tableau, *les Adieux de Roméo et Juliette*, a obtenu au dernier salon un succès mérité; on a pu critiquer l'ensemble de la composition, mais on a dû admirer sa Juliette, dont la pose est d'un ravissant abandon. M. Hunin, de Malines, a été autrefois l'émule de M. Hamman; ses progrès sont peu sensibles, et, dans la toile qu'il a exposée, *le Tirage à la conscription*, rien ne parle à l'ame ni aux yeux. M. L. Taymans, de Bruxelles, n'est guère connu et mériterait de l'être; peu d'artistes belges ont autant de noblesse et de distinction; sa couleur manque d'éclat, mais non pas d'harmonie. M. Al. Thomas, qui, en raison de ses deux tableaux, *Judith* et *les Enfans d'Édouard*, aurait dû être classé parmi les peintres d'histoire, fait preuve, dans la seconde de ces compositions, d'un talent solide, qu'on cherche en vain dans sa *Judith*. M. Ad. Dillens a de l'esprit et de la verve. M. Fissette, d'Anvers, n'a pas eu, lui, dans ses *Plaideurs*, empruntés à Racine, autant d'esprit qu'il en voulait avoir. M. Lies, d'Anvers, transforme et agrandit son style : dans l'*Interrogatoire de Jeanne d'Arc*, deux têtes sont fort belles; mais celle de Jeanne d'Arc est faiblement comprise. Si M. Lion n'était de Bruxelles, on le dirait élève de M. Leys, tant l'imitation, du reste assez bien réussie, de la manière de M. Leys est évidente dans la *Réunion d'une confrérie au Franc de Bruges*. M. Madou, coloriste gris et froid, est un peintre spirituel et observateur, d'un talent original et peu facile à imiter. Les frères Edmond et Charles Tschaggeny sont des peintres d'animaux en renom et d'habiles coloristes; les *Chevaux poursuivis par des loups*, de M. Charles Tschaggeny, sont le sujet d'une composition pleine de mouvement, de fougue et de sauvage poésie; son tableau des *Moissonneurs* au contraire est une paisible géorgique. M. van Muyden, de Rome d'après le catalogue, mais Belge par son nom, a peint *une Famille de paysans d'Albano*, qui est une des belles choses du salon, tant il y a dans le faire d'aisance et de naturel, tant les personnages en sont vrais sans être communs, expressifs sans être affectés. Quant à M. Wittkamp, d'Anvers, c'est un maître qui n'a pas le brillant coloris de M. Wappers et de M. de Keyser, ni la hardiesse de M. Slingeneyer, mais qui joint aux qualités les plus fortes et les plus justement prisées l'art de toucher et d'émouvoir, qui est l'essence et le but de l'art. MM. Brüls, de Braekkeler, Victor Delacroix, Dell'aqua, de Taeye, V. Eeckhout, P. Du-

mortier, Marckelbach, Marschouw, Ruyten, Storms, Tielemans, van Lerius, Verheyden, Constant Wauters, Ch. Wauters et Venneman sont encore des peintres de genre qui ont eu des succès mérités, et que connaissent bien les amateurs.

Le portrait, dont il convient de dire ici quelque chose, est un genre où peu d'artistes excellent. Il est superflu de relever à ce propos une erreur depuis long-temps accréditée, et de rappeler quel ensemble de hautes et rares qualités ce genre, qu'on croit facile, exige chez ceux qui l'abordent. Les plus beaux portraits qu'on voit au salon de Bruxelles sont faits par des Français et des Allemands. Parmi les portraits belges, on admire ceux qu'ont peints MM. Gallait, Portaels, de Keyser, de Senezcourt et Mme Calamatta. Il y a un *Joueur de luth*, de M. de Senezcourt, qui, — portrait ou fantaisie, plutôt fantaisie, puisque le costume est du XVIIe siècle, — est un excellent tableau. D'autres portraitistes méritent encore d'être nommés : ce sont MM. de Nobèle, van Yzendyck, Vieillevoye, Leclercq, Verboeckhoven fils. M. de Montpezat fait le portrait fashionable; il peint le grand seigneur avec ses enfans, ses chevaux, ses chiens et ses domaines. On remarque au salon un tableau de lui qui représente le marchand de chevaux F..... assis avec quelques jeunes gens, la fine fleur de l'aristocratie, dans une voiture à laquelle M. de Montpezat, par une distraction singulière, a donné des roues carrées. Les chevaux sont, dit-on, très ressemblans; les amis de M. F..... le sont trop.

Le paysage n'est pas, à beaucoup près, le côté par où se recommande l'école belge. L'Allemagne, la Hollande et la France l'emportent ici sur la Belgique, qui ne compte qu'un petit nombre de paysagistes distingués. Cette branche de l'art n'en a pas moins fait d'immenses progrès depuis 1830, et les artistes belges eux-mêmes le reconnaîtront, s'ils se rappellent qu'il y a quelques années les paysages de M. de Jonghe et les clairs de lune de M. Donny étaient considérés comme des chefs-d'œuvre. On se montre plus difficile aujourd'hui, et les paysagistes trouvent le succès disputé et d'une conquête plus rude. M. de Jonghe était du reste un homme de talent. Il a été pour la nouvelle école de paysage ce que M. Navez a été pour l'école de peinture historique, un rénovateur, un maître et un guide. Ses paysages ont de l'étendue; il avait à un haut degré le sentiment de l'espace et de la perspective aérienne, et, dans l'art de traiter le paysage à grandes lignes et les lointains, peut-être n'est-il encore que faiblement dépassé.

Comme le portrait, le paysage est un genre dont les vrais artistes peuvent seuls comprendre toutes les difficultés. A côté de la beauté naturelle des lieux, il y a une sorte de beauté qui, s'exprimant au moyen du paysage, n'a pourtant rien de commun avec la nature vraie. Les paysages du Poussin sont admirables de cette beauté-là; considé-

rés seulement comme paysages, comme représentation des choses de la nature, ils seraient invraisemblables, incomplets, et d'une infidélité choquante. C'est que Poussin était un grand poète. Pour le Poussin, le paysage, comme la peinture religieuse et historique, où il n'est pas moins grand artiste, n'est qu'un moyen d'exprimer et de faire sentir aux autres le beau qu'il a conçu. Nous touchons ici aux plus hautes considérations dont l'art puisse être l'objet. Déjà nous avons eu l'occasion de dire un mot en passant du débat des coloristes et des dessinateurs; dans le portrait et le paysage, nous rencontrons en présence les réalistes et les idéalistes. Ce n'est point ici le lieu de revenir sur cette grande et interminable querelle. Qu'il nous suffise de poser en principe que l'imitation, si parfaite qu'elle soit, sera toujours condamnée à des succès vulgaires, et ne s'élèvera jamais au vrai beau, à celui que poursuivent d'instinct les grands maîtres de l'art. Ce point une fois établi, il est facile de se rendre raison de l'engouement de la foule pour les choses médiocres, des variations des critiques, de l'admiration fanatique de certaines natures d'élite pour des beautés à elles seules révélées, et de la différence de valeur esthétique que peut offrir un sujet, un paysage par exemple, traité en même temps par deux artistes d'un mérite égal en pratique, mais dont l'un, cherchant le vrai, aura fidèlement copié, tandis que l'autre, rêvant le beau, aura plus librement imité et se sera moins asservi. Le paysage est de tous les genres de peinture celui où le génie de l'artiste est le plus à l'aise. Là, point d'intermédiaire : la nature entière avec ses trésors, et un mode d'expression qui est essentiellement conventionnel et varié. Les paysages du Poussin unissent la poésie de Virgile à la philosophie de Platon et à la beauté historique de Thucydide; ceux de Salvator Rosa saisissent, surprennent et parfois épouvantent; le Lorrain lutte d'éclat avec les splendeurs du couchant: son art en triomphe et les embellit encore; Ruysdael, austère et sombre, se plaît à traduire les mugissemens des cataractes et la mystérieuse horreur des forêts : c'est le poète des solitudes; Berghem peint des idylles, Potter des bucoliques; tout vit dans Teniers, l'onde, la feuille, l'air et le nuage, et Rembrandt, le maître par excellence, chante dans d'immortels chefs-d'œuvre toutes les beautés de la création.

Malgré la renaissance de l'art, l'école paysagiste n'a point encore retrouvé cette large et féconde direction : elle n'a pas encore compris que ce que les maîtres, Ruysdael, Potter, Hobbema, demandaient à la nature, lorsqu'ils semblaient en imiter les formes, c'était seulement un langage et une voix. Alors un grand artiste pouvait, sans sortir du petit coin qui l'avait vu naître, trouver autour de lui une mine inépuisable et une source d'inspirations toujours nouvelles. Il avait tout en lui-même. Rembrandt a-t-il jamais voyagé? Mais ces grandes

traditions oubliées ou méconnues, le vrai, — dans son acception la plus étroite et la plus matérielle, devenu le but de l'art, — la nouvelle école s'est bientôt fatiguée du simple, du naïf, du connu. Elle s'est lancée dans les découvertes : il lui fallait du nouveau; elle a peint les glaces du pôle, les sables du désert, les plaines de l'Orient, les pampas et les savanes; la couleur locale, cette chose sans valeur, à la portée du premier barbouilleur venu, a été comptée comme une qualité d'un prix inestimable et comme la condition principale de toute œuvre d'art.

La fraction la plus considérable de l'école paysagiste belge, il faut bien le dire, est dans la mauvaise voie, celle qui a l'imitation pour but. Parmi les paysagistes qu'il faut excepter et qui voient plus loin, il est un artiste qui, depuis bientôt quinze ans, remarqué seulement par le petit nombre et suivi dans ses progrès avec un vif intérêt, a consciencieusement et modestement travaillé à devenir un maître : on ne l'a pas vu rechercher les succès faciles, les encouragemens, les récompenses. Pendant que d'autres brillaient qui ne le valaient pas, il poursuivait sa route, travaillant sans relâche, corrigeant par la comparaison les côtés faibles de ses œuvres, et marchant toujours en avant sans se lasser jamais. Autrefois lithographe habile, il serrait d'aussi près que possible l'imitation de la nature; ses paysages étaient, il y a cinq ou six ans, d'une vérité extrême. Cependant déjà il avait un style, et ses tableaux se reconnaissaient à une sorte de mélancolique beauté qui, se retrouvant dans tous, appartenait certainement à l'artiste et non aux divers sites peints par lui. Aujourd'hui M. Fourmois, c'est le nom de ce peintre, talent formé, maître d'un procédé patiemment appris, s'élève tout d'un coup au-dessus de ses rivaux d'hier. A peine on le comptait naguère, et voici qu'on le place à la tête de l'école. Il a exposé *un Moulin à eau, une Bruyère* et deux autres tableaux. Le *Moulin* est le plus beau des quatre : le sujet, c'est une cabane en planches sur un ravin où coule un ruisseau : quelques arbres, le ciel, et c'est tout. Un rayon de soleil traverse les rameaux et les feuillages; il glisse, en les dorant d'une lumière fugitive, sur les chaumes moussus et verdoyans du toit. Cette toile rappelle les anciens maîtres : c'est un paysage d'une aimable simplicité, lumineux sans éclat, plein d'air et d'humide fraîcheur, d'un coloris harmonieux et qui plaît non pas seulement par la beauté du site, mais surtout par cette sorte de beau qui appartient à M. Fourmois, et dont tous ses tableaux sont plus ou moins empreints. — Le ciel de la *Bruyère* est admirable de profondeur et d'étendue.

M. Kindermans était, au dernier salon, le rival de M. Fourmois : c'est un peintre de talent, dont la manière est moitié flamande et moitié française. Son tableau principal, *Vue prise dans le grand-duché de Luxembourg,* indique des études solides, une grande habileté pratique, mais peu d'originalité. M. Kuyttenbrouwer, Hollandais qui est venu habiter

la Belgique et prendre une des premières places dans l'école belge, est au contraire un artiste essentiellement original et hardi. Sa puissance de conception est très grande, et ses compositions, semblables par l'étendue à celles de Van-Artois et de Huysmans, sont remarquables par l'énergie du style et par l'ampleur de la forme. L'imagination de M. Kuyttenbrouwer est riche et fournit à son pinceau les sujets les plus variés. Il cherche, cherche toujours et rencontre souvent bien. Les personnages, effroi de presque tous les paysagistes belges, sont traités par lui avec une heureuse facilité, et parfois ils ont dans ses compositions une importance égale à celle du paysage. Avec ces belles qualités, M. Kuyttenbrouwer a peu à faire pour acquérir une réputation européenne : on s'étonne, en voyant ses toiles, d'y trouver une signature aussi étrangement hollandaise. M. Kuyttenbrouwer, en effet, n'est Hollandais que de nom; sa fougue, sa hardiesse, son originalité, le classent parmi les paysagistes les plus excentriques de l'école française.

Le talent de M. Ed. Devigne (de Gand) est tout l'opposé de celui de M. Kuyttenbrouwer. M. Devigne est un artiste froid, correct, minutieux, n'oubliant rien, ne dédaignant rien, ni la pierre ni le brin d'herbe, et traitant tout avec le même soin, lointains ou premiers plans. Les tableaux de M. Ed. Devigne sont estimés, et ne sont pas indignes de l'être. M. L. Kuhnen, de Bruxelles, n'a connu, depuis ses débuts, que de paisibles succès. La place honorable à laquelle est arrivé ce peintre, peu contesté par la critique, équivaut à celle qu'occupent en France M. Lapito, à Genève M. Diday, en Hollande M. Koekkoek. Satisfait du succès qu'il obtient, M. Kuhnen innove peu et se répète souvent. Ses tableaux ont de la poésie. Il peint d'ordinaire des levers ou des couchers de soleil, de fraîches et vertes solitudes, avec des eaux dormantes, couvertes de nymphæas et de nénuphars, où se reflètent les nuages et l'azur du ciel. Le calme de la nature convient à son talent. Il a peint un *Orage*, et il a moins bien réussi.

M. Böhm, d'Ypres, est un paysagiste converti à l'école française; il a néanmoins conservé quelque chose de flamand. C'est un peintre de mérite, qui n'a d'autre défaut que de manquer un peu d'imagination. On en douterait, s'il se bornait à exposer un ou deux tableaux; mais il en fait voir six, et l'on ne peut s'empêcher de trouver qu'ils se ressemblent trop, bien qu'ils soient tous jolis, et qu'on y sente l'inspiration de Corot, de Dupré et de Flers. M. Bossuet, de Bruxelles, n'est pas, à proprement parler, un paysagiste; c'est un peintre de monumens et d'intérieurs de villes. Il y a quelques années, M. Bossuet est allé en Espagne; depuis son retour, il n'expose plus que des vues de Séville, de Grenade et de Tolède : ce sont des tours arabes, des portes sarrasines, des *atalayas* moresques. La manière savante de M. Bossuet, son exactitude et la fidélité de sa copie donnent à ses tableaux un immense intérêt

archéologique; mais, à vrai dire, l'amateur d'art n'y trouve pas son compte. M. Bossuet est homme à peindre fort bien l'Alhambra et la Fontaine des Lions, sans évoquer le moins du monde le souvenir des Abencerrages.

M. Tavernier aime le clair de lune et les ruines. En général, M. Tavernier abuse trop du décor du troisième acte de *Robert*. La spécialité, cette invention de l'industrie moderne, appliquée à l'art, est un pitoyable progrès. Je crois que M. Tavernier sait faire autre chose que des clairs de lune et des ruines, et je souhaite de tout mon cœur qu'il en soit ainsi; car être peintre et ne pouvoir rendre qu'un certain effet, toujours le même, autant vaudrait passer sa vie à trouer des aiguilles ou à fabriquer des clous. La nef de l'*Abbaye de Villers*, de M. Tavernier, n'en est pas moins un tableau qui a son prix.

M. Lauters avait un nom, quand la plupart des peintres belges de la nouvelle école étaient encore à peine connus du public. Il était le plus richement doué de tous. Dessinateur spirituel et fin, peintre excellent, peut-être n'eût-il pas connu d'égaux, si l'enseignement n'eût absorbé toute son existence. Il a éparpillé en une foule de menues productions un talent plein de force et d'avenir. On a de lui au salon des pastels, des aquarelles et un tableau. Dans la peinture de genre, la Belgique possède un artiste, nommé L. Huart, qui, doué comme M. Lauters et livré comme lui à l'enseignement, n'a pu non plus se développer ni atteindre à la renommée que faisaient pressentir ses débuts. M. Roelofs, de Bruxelles, est, comme M. Lauters, un peintre d'un mérite peu commun. — M. Roffiaen excelle à peindre les lointains. M. Quinaux compose bien; on lui reproche une constante uniformité. Un de ses tableaux, *Vue prise dans les Ardennes*, a des parties fort belles. M. Jacob-Jacobs, un des meilleurs paysagistes de la Belgique, a peint longtemps Constantinople, l'Asie mineure et l'Égypte; il en est revenu, et il a bien fait; le succès l'attendait au coin du feu. M. van Moer, jeune artiste qu'on a vu exposer en 1845 une *Vue de l'église de Hal* et qui donnait de belles espérances, a tenu cette année plus qu'il ne promettait alors. *La Démolition de la Steenporte*, les *Vues de Villers*, le tableau qui représente *une Rue de Cologne*, sont des toiles pleines de force et d'effet. MM. Genisson et Minguet, peintres d'intérieurs, ont à peu près seuls le monopole des intérieurs d'église; ils sont inférieurs tous les deux à l'artiste hollandais M. Boosboom, qui est, en ce genre, un des meilleurs peintres de l'Europe.

On ne sait trop où classer les peintres d'animaux. Nous avons placé les frères Tschaggeny et M. J. Stevens parmi les peintres de genre, parce que leurs tableaux se prêtaient à cette classification; mais nous n'avons pas pour cela renoncé à citer les noms des artistes qui, de près ou de loin, marchent en Belgique sur les traces de Paul Potter. Le

doyen d'âge de ces artistes, celui qui fut long-temps le premier de tous, est M. Eugène Verboeckhoven. Il a toujours eu un talent de procédé plutôt que d'expression. Une fois pourtant, en 1845, on l'a vu, dépassant Landseer par l'exécution, l'égaler dans l'art charmant de faire parler les bêtes. Après lui vient M. Robbe, qui était autrefois avocat, et chez qui la vocation s'est révélée à l'âge où les artistes n'ont plus grand'-chose à apprendre. Ses études ont été rapides et marquées par des succès. Son *Combat de Taureaux* est à la fois un progrès et un succès nouveau. M. Woutermaertens, qui est de Courtray comme M. Robbe et qui a été son élève, a débuté en 1845 par des *Portraits de Chiens* dignes de Landseer. Depuis lors, M. Woutermaertens n'a rien exposé qui confirmât ni qui justifiât ce début. A un bon tableau fait par hasard il fait succéder tous les jours des tableaux médiocres. Enfin M. Jones, M. Dielman, Mme Rodenbach, sont, avec ceux que j'ai nommés et quelques autres encore, les principaux représentans de la peinture d'animaux en Belgique.

La peinture de *marine* est représentée par MM. Le Hon, Clays, Francia, Eg. Linnig, L. Verboeckhoven, Redig, Serruys, et, exceptionnellement sans doute, par M. L. de Winter, d'Anvers, paysagiste encore ignoré, mais qui ne le sera pas long-temps, car déjà on l'a remarqué au salon de Bruges l'an dernier, et sa *Plage* de cette année ne saurait passer inaperçue. Quant à M. Le Hon et à M. Clays, ils seraient partout remarqués. M. Francia est connu; on ne voit pas que depuis dix ans son mérite ait grandi. Le *Naufrage de l'Amphitrite* promettait pourtant mieux que ce qu'a tenu M. Francia.

Dans la peinture de fleurs, la Belgique compte quelques artistes estimés : M. Robbe, M. Robie et Mme van Marcke. M. Robie surtout a de l'éclat et de la vigueur.

Jamais la sculpture belge ne s'est offerte à la critique dans des conditions plus défavorables qu'à cette exposition universelle. Aucun artiste de renom n'a exposé. Les meilleurs ont envoyé leurs œuvres à Londres. Parmi les absens, celui qu'on regrette le plus est M. Simonis. Il est le premier des sculpteurs belges et le seul qui comprenne et exécute bien la statuaire monumentale. Après lui vient M. Fraikin, talent élégant et gracieux, mais qui manque d'élévation, de force et de puissance. M. Jaquet est doué du sentiment de la forme; ses œuvres sont d'un fini précieux, et il est le rival de M. Fraikin, dont il exagère les qualités et les défauts. M. Jaquet a exposé un buste, des plâtres et des bronzes. Il modèle bien, mais le feu sacré n'anime pas ses conceptions. La réputation de M. Guillaume Geefs a balancé celle de M. Simonis. Peu d'artistes ont été autant encouragés, autant loués, autant récompensés que lui. Pour payer à ses contemporains la dette de sa reconnaissance, M. Guillaume Geefs devrait être tout au moins un Thorwaldsen ou un

Canova. Il a fait ce qu'il a pu, mais il reste, et de beaucoup, l'obligé et le débiteur de son pays. La critique s'est, depuis quelques années, largement indemnisée des éloges outrés qu'elle lui a prodigués autrefois; mais M. Geefs n'a pas de plus cruel ennemi que lui-même, et les bas-reliefs du monument de la Révolution à Bruxelles sont à son talent une mortelle et irréparable injure. Le bas-relief, qui est en sculpture la pierre de touche du talent, parce que le concours des plus hautes facultés de l'artiste y est nécessaire, est rarement essayé par les sculpteurs belges. Ceux qui le tentent y échouent. M. Jaquet a fait pour la façade du théâtre des Nouveautés un bas-relief où manquent à la fois le goût, l'ordonnance et la proportion. Excepté MM. Simonis et Tuerlinckx, qui savent tailler le marbre comme il convient, toute l'école de sculpture belge exagère le fini et le délicat. Elle est précieuse, maniérée, toute de détails, achevant ses statues plus que ne fait Pradier ses statuettes, si bien qu'elle n'en fait guère qui, malgré la différence des proportions, ne rappelle au spectateur quelque modèle de pendule. Cet art mesquin, coquet, mignard, plein de prétention et d'afféterie, surprend d'autant plus qu'on ne voit pas d'où il procède. La Belgique a eu autrefois une école de sculpture renommée. Cette école, formée par les artistes italiens dont les chefs-d'œuvre ont, au temps de la renaissance, enrichi les églises et les palais, a vu briller les Duquesnoy, les Delcourt, les Fayd'Herbe et les Verbruggen. Elle a fini avec le XVIIIe siècle : Godecharles fut le dernier de tous, laissant Kessels en continuer jusqu'à nos jours la tradition affaiblie; mais, après Kessels, la chaîne est rompue, et l'art qu'on voit s'élever ensuite, vers 1830, est un art tout nouveau. D'où vient-il? On ne saurait le dire. Peut-être procède-t-il de Canova; mais alors il est presque la satire du maître italien, tant il est matérialiste sans être naturel, impossible sans être idéal, recherché sans être gracieux, curieux de la forme et inintelligent de la vraie beauté.

Nommer MM. Jehotte, Jaquet, les deux Geefs, Fraikin (nous classons à part et fort au-dessus M. Simonis), c'est nommer les seuls représentans notables de l'école actuelle de sculpture. Leurs élèves sont nombreux. Dans le nombre, et si l'on examine ce qu'ils ont exposé, on en trouve qui ont du mérite et de l'avenir; mais, s'ils n'étudient pas d'autres modèles que leurs maîtres, ils avorteront pour la plupart. On les voudrait trouver plus différens les uns des autres, voire franchement mauvais avec quelque vigueur et quelque originalité; car ils se ressemblent si bien par les qualités et par les défauts, qu'en voir un c'est les connaître tous.

M. Tuerlinckx a été à Rome; c'est là qu'il s'est formé. On ne peut dire que M. Tuerlinckx soit un talent hors ligne; on est pourtant heureux, lorsqu'on a parcouru les salles de l'exposition et vu les œuvres

des sculpteurs belges, de reposer ses regards sur un petit groupe de lui, *Daphnis et Chloé*, haut d'un pied et demi, et qui est plus expressif, plus grand de style dans ses petites proportions, plus riche dans sa simplicité que la plupart des statues et des groupes exposés. Après M. Tuerlinckx, on peut citer, pour la franchise de sa manière et le mâle caractère de ses compositions, un transfuge de l'école belge, qui s'est rallié à l'école française, M. B. Frison, de Tournay. *Le Joueur de Boules* et *le Joueur de Billes* ne pèchent guère que par la vulgarité du type, du reste vigoureusement accentué. Il est juste d'accorder une mention honorable à M. Meuldermans pour *le Réveil des Fleurs*, à M. L. de Cuyper pour *le Jeune pêcheur napolitain*, à M. Léonard pour *les Trésors de l'Onde*, à M. van Oemberg, à M. Ducaju, à M. J. Bertin, et aux frères Vanderkerkhove, d'Anvers. Enfin M. Geerts, de Louvain, qui a voué son art à la restauration des chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois du moyen-âge, avec laquelle son talent consciencieux et patient dispute d'habileté et de goût, doit voir son nom joint ici à ceux des artistes dont la Belgique s'honore. Ses *Portes de l'église Saint-Joseph*, formées de huit panneaux, où il a retracé divers traits de la vie de ce saint, sont une heureuse exception à ce que nous avons dit plus haut de l'infériorité des sculpteurs belges dans le bas-relief. M. Geerts ne se borne pas à sculpter le bois dans le goût gothique ou de la renaissance, il ne se renferme pas non plus exclusivement dans le genre religieux : son ciseau, parfois livré à l'art profane, donne au marbre de suaves et d'élégans contours.

Nous ne jetterons qu'un coup d'œil rapide sur les médailles, les gravures, les lithographies, les pastels et les aquarelles exposés dans des salles distinctes des grands salons consacrés à la peinture. L'art du graveur en médailles ne s'est point encore relevé de la décadence où il est tombé dès la fin du dernier siècle, et c'est en vain que dans les plus beaux spécimens dus au burin de MM. Wiener, Jouvenel, Hart, Jehotte et Braemt, on chercherait quelques traces du talent ingénieux, spirituel et fin des graveurs d'autrefois. Warin était de Liége pourtant, tout comme M. Jehotte; mais il n'a pas eu de successeurs. L'inspiration fait défaut à presque toutes leurs conceptions, et on ne sait trop, dans ces médailles, lequel est le plus à blâmer, de la futilité du motif ou de l'insignifiance de la composition. Il est peu de pays où l'on prodigue la médaille autant qu'en Belgique : on l'y décerne à tout propos, officiellement ou officieusement. Accoutumé qu'on est à la sévérité du bronze antique et aux nobles types qu'il consacre, on ne voit pas sans quelque dédain les têtes grotesques qui, dans le champ de la médaille, remplacent aujourd'hui les grands hommes. Toutefois, aussi bien que ceux de France, les graveurs belges savent leur métier, et, si l'on veut bien ne pas trop se souvenir des anciens chefs-d'œuvre, on accordera

volontiers aux artistes contemporains un sentiment suffisant du dessin et de l'attribut. Un Liégeois, M. N. Julin, fait des camées d'un beau travail et en tout point supérieurs aux médailles des plus habiles. Un de ces camées, où *la Transfiguration* est reproduite dans un médaillon de deux ou trois pouces de diamètre, attire les regards par la fidélité de la traduction et le succès de la tentative.

La gravure avait suivi au dernier siècle, en Belgique, la décadence générale des arts. Gilles Demarteau, de Liége, qui mourut en 1776, et à qui on attribue, à tort peut-être, l'invention de la gravure en manière de crayon, est le seul graveur belge dont le nom ait eu à cette époque quelque célébrité. Lorsque renaît la peinture, la gravure reparaît : Suwée, de Bruges, peintre distingué de l'école de David, a pour graveur M. de Meulemeester, dont les amateurs recherchent aujourd'hui les œuvres avec empressement. M. de Meulemeester était un habile artiste; son trait est d'une irréprochable pureté. Il a passé une grande partie de sa vie à Rome, et pendant plus de vingt ans les visiteurs du Vatican ont pu le voir, juché au haut d'une échelle double, copier, avec une attention dont rien ne le pouvait distraire, les *loges* de Raphaël. Dans les derniers temps du séjour de M. de Meulemeester à Rome, son admiration pour Raphaël était devenue une sorte de fanatisme. Il revint enfin dans son pays, et commença à graver les *loges* d'après les dessins qu'il en avait faits; mais la mort le frappa au moment où il venait de terminer les premières planches de cette immense publication, et il descendit au tombeau avant d'avoir recueilli le fruit de ses travaux. Après lui, et jusqu'au moment où M. L. Calamatta, que le gouvernement fit venir pour diriger l'école de gravure qui venait d'être instituée, commença la grande entreprise dont le soin lui était confié, on ne vit pas paraître une seule gravure en Belgique. Maintenant deux écoles s'y partagent la faveur du gouvernement : celle de Bruxelles, dirigée par M. Calamatta, et celle d'Anvers, dont le chef est M. Erinn Corr, qui avait précédé M. Calamatta en Belgique. Il semble que l'école d'Anvers veuille s'inspirer des traditions des anciens maîtres, des Edelinck et des Bolswert. Quant à l'école de Bruxelles, elle s'inspire de M. Calamatta; mais la manière de ce graveur est, de sa nature, d'une acquisition lente et difficile, et ce n'est guère que dans quelques années qu'il sera possible de constater le résultat des efforts du maître et de comparer la somme de talent acquise et l'étendue des sacrifices. Déjà quelques-uns des jeunes graveurs belges ont un nom dans le pays, et il est permis d'espérer que leur réputation n'y restera pas bornée. MM. Meunier, Martinez, Delboele, Lelli, Desvachez, se sont fait connaître au salon par plusieurs bonnes gravures. Il y aurait pourtant à leur donner un conseil : le choix de l'œuvre à reproduire importe au graveur; graver un mauvais tableau, c'est faire douter de son

goût et de son talent. Quelques graveurs belges s'attachent trop obstinément à graver de mauvais tableaux et s'imposent par là une solidarité fâcheuse.

Les gravures sur bois de MM. Brown, Pannemaeker, Ligny et Vermorcken, les pastels de MM. Stroobant, Lauters, Aubin et Patania, les lithographies de MM. Baugniet, Schubert et Billoin, les aquarelles de MM. Simonau et Vanderhecht, les eaux-fortes de MM. Dillens et Vertommen, les miniatures de M. Delatour, les dessins d'architecture de MM. Dumont et Suys (M. Balat n'a pas exposé, à notre grand regret), sont, à divers titres, des choses aussi remarquées que dignes de l'être.

Quelle conclusion tirer de la dernière exposition de Bruxelles? L'art belge est-il en progrès ou en décadence? — Ce que nous avons dit de la place que tient aujourd'hui l'école de Bruxelles en Belgique est déjà, nous le croyons, une réponse à cette question. La conciliation savante du dessin et de la couleur, tel est le but que poursuivent aujourd'hui les artistes de Bruxelles. L'école classique de M. Navez, l'école romantique des coloristes d'Anvers, sont depuis long-temps dépassées. Il reste cependant pour l'art belge une dernière conquête à faire, celle de sa pleine originalité. L'art, après avoir traversé en Belgique les mêmes phases qu'en France, saura-t-il s'affranchir désormais de cette dépendance, vivre et grandir par lui-même? Si la dernière exposition de Bruxelles n'offre point encore des résultats complets, elle est du moins pleine de promesses, et c'est assez pour donner bon espoir. Déjà l'exemple de quelques peintres éminens a fait beaucoup pour l'école belge; l'enseignement de la peinture, encouragé et complété par les soins du gouvernement, fera le reste.

E. Landoy.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 octobre 1851.

On nous rendra cette justice, que jamais ici nous n'avons été les échos obligés d'un homme ou d'un parti. Nous cherchons avant tout dans notre loyauté d'honnêtes gens et d'écrivains consciencieux, nous cherchons à rendre l'impression la plus exacte et la plus sincère que les événemens nous laissent à mesure qu'ils se déroulent. Cette impression, nous n'allons pas volontiers la demander aux conciliabules plus ou moins autorisés dans lesquels on prétend décider pour la France et sans elle, nous n'allons pas davantage interroger en esclaves ces dictateurs qui s'arrogent trop souvent le droit de confisquer une opinion tout entière au profit de leur caprice ou de leur fortune. Nous nous sommes incessamment appliqués à reproduire les émotions et les pensées de cette grande masse du public impartial qui vit en dehors des coteries, qui juge les personnes et les choses avec son simple bon sens, qui ne se préoccupe pas des calculs individuels, qui obéit d'ordinaire par un véritable penchant aux lois les plus manifestes de l'intérêt général. Nous savons tout ce qu'il y a d'objections faciles contre les impulsions de cette foule obscure; nous ne voulons pas dire qu'elle ne se laisse jamais emporter à la mobilité même de ses sensations, et qu'elle ne soit point quelquefois la dupe des prestiges dont elle subit l'empire. Nous disons seulement qu'au bout d'un temps assez court, toutes ces variations se compensent et se balancent; nous disons qu'il se fait une sorte de moyenne équitable dans les idées communes, et cette moyenne que nous y trouvons en tout, nous tâchons de l'exprimer. Notre effort est de saisir cette appréciation instinctive du pays par lui-même et de la lui renvoyer fidèlement. Ce n'est pas toujours une tâche commode; il faut se résigner à s'isoler un peu, à ne point suivre quand même tous ces petits drapeaux de circonstance qui ne sont jamais la bonne monnaie d'un grand; il faut s'exposer aux mécontentemens alternatifs des uns et des autres, les partis et leurs chefs établissant en règle qu'on n'a pas le droit de ne point leur donner de gages, et accusant de désertion quiconque ne s'enrôle pas. Nous avons connu ce qu'il en coûtait de résister à ces exigences; nous avons vu plus

d'une fois les vieilles amitiés se refroidir, les nouvelles s'irriter. Nous nous sommes pourtant consolés en songeant que, par-dessus le chagrin de toutes ces brouilles éphémères dont nous pouvions plus ou moins souffrir nous-mêmes, il y avait la joie de parler vrai pour l'enseignement et le bien de tous; nous nous sommes consolés en nous répétant que de moins en moins la France était la chose des partis, qu'en dessous des tiraillemens exercés à la surface par tant de despotismes factices, il y avait un mouvement universel d'ordre et de progrès contre lequel rien ne pourrait prévaloir. Nous avons redit aussi bien souvent la vieille sentence : *Nolite confidere principibus hominum, quia non est fides in illis*. Les *princes des hommes*, les princes par droit de naissance et les princes par droit de conquête ne nous ont jamais inspiré que cette confiance raisonnable avec laquelle on est prêt à tous les reviremens de leurs humeurs, parce qu'on ne jure jamais sur leur parole.

Aujourd'hui, par exemple, nous sommes prêts, et nous ne saurions arrêter la libre expression de la profonde tristesse avec laquelle nous considérons la crise où décidément l'on s'obstine à nous plonger. Nous sommes de ceux qui ont toujours témoigné le plus d'égards, les égards les plus désintéressés comme les plus respectueux, à M. le président de la république. Nous ne voyons pas pourquoi nous tairions la raison de cette attitude qui nous plaisait. Avant l'élection du 10 décembre, nous ne connaissions du prince Louis Bonaparte que les antécédens qui avaient révélé sa jeunesse à la France, — et cette jeunesse, trop risquée dans des témérités qui n'avaient pas compromis qu'elle, nous inspirait une méfiance qui s'étendait invinciblement jusqu'à l'homme même mûri par le malheur et par les années. Beaucoup alors, jusque parmi ceux qui cédaient à l'entraînement, fermaient les yeux pour n'en pas voir les conséquences, et donnaient leur vote sans donner leur cœur. A bien dire, au bout du compte, nul ne donna son cœur en ce temps-là, et puisqu'on en vient à se persuader aujourd'hui qu'il règne dans l'air je ne sais quel souffle d'adoration superstitieuse, puisqu'on semble croire à je ne sais quel retour d'une idolâtrie morte, rappelons-le derechef à présent : — ce ne fut point par amour pour personne que les campagnes et les villes votèrent comme elles firent au 10 décembre; ce fut pour infliger, en usant d'un nom caractéristique, la contradiction la plus formelle à un régime dont elles étaient offensées. Ce n'était pas qu'elles eussent du goût pour le régime impérial; c'est qu'elles avaient une revanche à prendre sur le régime républicain des conquérans de février, dont les honorables efforts du général Cavaignac n'avaient pu leur persuader qu'on fût déjà sorti. La perspective, l'éventualité du régime impérial, la chance possible des velléités napoléoniennes, c'était au contraire le mauvais côté de la grande candidature. Les illustres patrons qui en avaient endossé l'initiative et la responsabilité ne consentaient point à la laisser envisager par là; ils couvraient d'une indulgence qu'ils n'ont peut-être point depuis assez pratiquée tout ce qui, dans le passé de leur candidat, pouvait faire suspecter l'avenir. Ils ne craignaient point d'affirmer que c'était un jeune homme ignoré de la France, et les esprits raisonnables qu'ils convertissaient bon gré malgré essayaient du moins de se figurer que l'élu de leur choix n'était plus en effet le héros de Strasbourg et de Boulogne. On ne se rassura point tout de suite.

Lorsque cependant on eut lieu de constater la sagesse résolue avec laquelle

le nouveau dépositaire de l'autorité exécutive se dérobait aux avances des partis extrêmes, lorsqu'on le vit accepter avec empressement le concours salutaire des partis modérés et préférer leurs conseils, on lui sut un gré prodigieux de l'effort qu'il paraissait s'imposer pour vaincre les ardeurs de ses anciens rêves. On l'aurait cru guéri lui-même, tant il mettait de zèle à guérir la France de ces maux dont la contagion intellectuelle et morale ne l'avait pas anciennement épargné. Ce furent d'heureux instans dans ce mariage du président avec le pays. Comment l'union fut-elle rompue? A qui doit-on imputer les torts de la rupture? Nous n'avons pas envie de recommencer ici l'histoire de ces péripéties déplorables; nous nous sommes toujours attachés à marquer exactement les torts respectifs qui avaient tour à tour gâté toutes les causes. L'opinion les signalait, les relevait l'un après l'autre dans tous les camps, et sa critique s'est trouvée chaque fois d'une justesse incomparable. On résumerait assez bien le sens de ces vicissitudes que le jugement public a traversées depuis trois ans, en disant pour conclusion que le président de la république n'a jamais ni perdu aux attaques trop évidemment dirigées contre lui, ni gagné aux représailles trop précipitamment essayées par lui. Le public lui tenait compte des difficultés qui s'élevaient sur son chemin, lorsque la force des choses ou des passions humaines suscitait devant lui des rancunes de fraîche date ou d'anciennes prétentions. Pour peu qu'il montrât de sang-froid et d'impassibilité, on lui était reconnaissant de déconcerter ainsi des agitations trop souvent stériles; son flegme était estimé presque à l'égal du patriotisme. Il était convenu qu'il devait être plus vertueux que tout le monde; c'est justement ce qui faisait qu'il était assez facile de l'excuser quand il ne semblait pas l'être plus que les autres. Il était convenu que dans ce temps et sous cette constitution où personne n'est obligé par un serment, seul il avait prêté un serment qui l'obligeait : après cela, plus en principe on exige des gens, plus à l'occasion on se relâche avec eux; aussi l'on ne s'émerveillait pas beaucoup qu'il n'affectât point de répéter soir et matin en 1851 le serment de 1848. Par un autre point encore, le président de la république s'était concilié cette sorte d'approbation tacite qui accorde d'autant plus qu'elle est moins violentée. Le président savait reculer à propos. Si quelquefois, partagé entre les souvenirs de sa vie antérieure et les expériences de sa vie présente, il permettait trop aux premiers de dominer les autres, si la fatigue du plus laborieux de tous les gouvernemens le portait à marquer quelque inclination pour un gouvernement plus sommaire, il s'arrêtait, il rétrogradait aussitôt qu'il sentait la résistance naturelle de ce temps-ci vis-à-vis des procédés d'un autre. Et voyez la singulière faveur dont l'opinion entourait ce pouvoir consacré par la nécessité! Elle s'obstinait à s'alarmer moins des pas risqués trop hardiment qu'elle ne se félicitait des pas dont on avait reculé. Elle en était arrivée à croire que toujours on reculerait, quand on voudrait avancer sans elle, et c'était peut-être un motif qui l'eût empêchée de se refuser toujours. On sait cette rude parole qui fut bel et bien prononcée : Pour un pas de gagné, il faudra reculer de quatre. L'opinion ne haïssait pas d'être ainsi tout à la fois défiée et redoutée, et comme elle aimait la patience que le président déployait dans de certaines rencontres, elle aimait aussi cette impatience qui ne manquait jamais de se désister à point par crainte de la trop brusquer. Tout cela composait une physionomie où il y

avait, au milieu de traits beaucoup plus modernes et certainement moins nationaux, un peu de cette vieille *sapience* qui n'a jamais gâté chez nous la popularité des princes.

Nous avons indiqué dans tous leurs momens ces phases intéressantes de la situation présidentielle; nous nous sommes associés tantôt aux espérances et tantôt aux appréhensions qui naissaient de telle ou telle conduite. Nous avons constamment voulu plutôt espérer qu'appréhender, et nous avons cru plus au bien qu'au mal. Quel que fût cependant l'optimisme avec lequel on accueillait généralement le rôle de la présidence, il y a toujours eu deux endroits par où elle n'a pas cessé d'inquiéter ceux qui ne se soucient point de courir les aventures politiques, pas plus en grand qu'en petit. On s'est blessé plus d'une fois, dans les hautes régions du pouvoir exécutif, de la réserve trop discrète qui accompagnait les adhésions les plus utiles. On aurait même été jusqu'à penser, s'il fallait en croire des indiscrétions trop brutales pour avoir quelque chose d'authentique, on aurait pensé que les fonctionnaires ne se dévouaient point assez au pouvoir qui les nomme; les fonctionnaires ne seraient plus désormais, dans ce langage dont on fait un emploi si regrettable, que « des athées politiques qui ne se dévouent qu'à leurs traitemens. » Quant à la réserve des hommes les plus considérables, on l'explique, sans distinction de personnes, avec une courtoisie aussi extraordinaire. Ce sont d'enragés amateurs de portefeuilles, « qui seraient ministres de Belzébut, si Belzébut en donnait. » Si les traitemens ou les portefeuilles avaient cependant cette vertu d'attraction qu'on leur prête avec la magnanimité de gens incapables de l'éprouver eux-mêmes, pourquoi donc ceux qui les détiennent seraient-ils précisément ceux dont on gourmande la froideur et le détachement? pourquoi s'aviseraient-iis de les demander à de futurs dispensateurs plutôt que de les garder en se livrant à qui les leur a distribués? Et ce n'est pas seulement au sujet du pays officiel que se présente cette question singulière, c'est à propos des gouvernés aussi bien que des gouvernans. Pourquoi la nation, qui doit certainement une reconnaissance très fondée au prince Louis Bonaparte, ne s'y est-elle pas encore abandonnée davantage? C'est que les hommes politiques, les fonctionnaires, la nation elle-même, étaient peut-être sous le coup de cette double inquiétude dont nous parlions tout à l'heure, et que nous allons expliquer, car les événemens menacent de la justifier trop.

Non, la nation n'est point ingrate, mais elle entend savoir ce qu'on ferait de sa reconnaissance; non, les fonctionnaires ne sont point des athées, mais ils entendent savoir le dieu qu'on leur donnerait à servir; les hommes d'état enfin courront tant que vous voudrez après les portefeuilles, mais ils ne s'exposeront point de gaieté de cœur à se découvrir un beau matin sous le bras les portefeuilles de l'impossible. Tel est l'objet multiple de deux grandes inquiétudes qui n'ont jamais tout-à-fait disparu. On s'inquiète de cette foi singulière dont on aperçoit la sourde et continuelle influence dans la personne principale qui siége au pouvoir; — on s'inquiète de l'infatuation croissante des personnes secondaires dans l'entourage. Voilà les deux périls dont la menace toujours imminente a frappé les yeux attentifs au milieu même des instans les plus calmes, et prévenu, chez quiconque réfléchissait, l'expansion d'une confiance plus entière. M. le président de la république mettrait volontiers dans sa vie plus de roman

qu'elle n'en comporte déjà : il s'adjuge une étoile. Toute la sagesse pratique dont il a donné tant de preuves ne l'a pas débarrassé de cette fausse religion qui n'est bonne qu'à exterminer toute sagesse. Par un curieux mélange d'inspirations contraires, il est en même temps dévot par rapport à lui-même et avisé par rapport aux autres : quand sera-t-il assez avisé pour se garer tout-à-fait de sa propre dévotion? C'est ce qu'on pourrait appeler le danger du fanatisme. Ce fanatisme allait peut-être assez bien aux hommes de Plutarque, comme on disait il y a cinquante ans : il en faut prendre son parti et s'arranger désormais pour être un homme de Plutarque moins les visions. Le danger de l'infatuation des entourages est tout aussi sérieux. L'infatuation est la maladie de toute puissance dans le temps où nous sommes, parce que la puissance est plus grande, et l'individu plus faible que jamais; on n'en finirait pas d'étudier sur le vif les ridicules ou les fautes des ministres infatués. Les ministres pourtant ont des contradicteurs publics qui les redressent; mais où sera le remède contre l'infatuation des conseillers à huis-clos, qui, ne se heurtant jamais aux obstacles réels, prennent pour réalisées toutes les chimères dont ils repaissent leurs ambitions subalternes, qui d'ailleurs, mesurant la fortune qu'ils doivent faire par celle qu'ils ont faite, s'étonnent avec raison de ne pas être encore montés plus haut, quand ils ont déjà monté si vite? Cette infatuation est surtout redoutable dans le gouvernement des époques troublées, parce que les entourages se renouvellent alors fréquemment, et se recrutent à l'aide du hasard plutôt qu'en raison du mérite.

Le fanatisme et l'infatuation ont-ils, à l'heure qu'il est, accompli leur chef-d'œuvre, en imposant à notre malheureux pays une crise nouvelle, une crise plus grave peut-être et plus féconde en ruines qu'aucune de celles que nous avons vues depuis la révolution de février? Nous avons trop sujet de le craindre, et c'est l'amertume de cette angoisse patriotique qui déborde comme malgré nous dans ces lignes. Le ministère tout entier se retire; le préfet de police, M. Carlier, le suit dans sa retraite. Le président, se séparant de la majorité dont ce ministère était l'organe, veut maintenant obtenir d'elle l'abrogation de la loi du 31 mai. Ce soir même, le gouvernement de la république est tombé décidément en dissolution, et la France attend pour savoir à qui vont aller les épaves du naufrage, car c'est vraiment un naufrage que cette soudaine rupture qui éclate à point nommé au sein des grands pouvoirs. Le prince Louis Bonaparte croit sans doute assurer le triomphe d'une candidature jusqu'à présent inconstitutionnelle, comme nous l'avons toujours dit, en passant ainsi d'une politique à une autre : l'opposition si loyale, si honorable qu'il a rencontrée dans son cabinet l'avertira-t-elle que c'est aussi fonder sa candidature de 1852 sur une base toute contraire à celle qui l'avait soutenue en 1848? En 1848, quoique élu par le suffrage illimité, il était le représentant avoué de l'ordre et de la société : en 1852, après que les abus du suffrage illimité ont été démontrés et vaincus de concert avec le président par la majorité de l'assemblée nationale, de cela seul que le président voudrait encore recourir au suffrage illimité, il s'ensuivrait qu'il ne pourrait plus s'offrir à la France sous le même drapeau qu'en 1848. Le drapeau de la France amie des lois aux élections de 1852, c'est cette loi solennelle du 31 mai dont le pouvoir exécutif ne veut plus. Nous le dirons jusqu'au bout : cette loi est un drapeau.

Les funestes conseillers qui se réjouissent aujourd'hui d'avoir prévalu sur les conseillers officiels du prince Louis-Napoléon lui déclarent qu'il n'y aura dans l'abrogation de la loi du 31 mai rien de plus difficile, ni de plus sensible que dans la destitution du général Changarnier. Cette disgrace ne frappait qu'un homme, et heureusement elle ne brisait pas son épée. L'abrogation de la loi du 31 mai replace la société tout entière sous la main de la révolution, et elle la désarme. Reste seulement à savoir comment s'opérera le désarmement. Quand on aura nommé des ministres pour proposer à la majorité du parlement de défaire son œuvre, il faudra d'abord défaire cette ancienne majorité pour en refaire une autre. Si par hasard on l'a contre soi, et qu'elle ne veuille point se rendre à discrétion, ne sera-t-on pas bien avancé? On aura risqué le coup de tête! voudra-t-on risquer le coup de main? Rassurez-vous, disent les grands docteurs; ils iront tout seuls! La peur les portera bientôt à vous complaire! Ils auront peur des exclus de la loi du 31 mai, peur de leurs fusils, peur de les rencontrer, le fusil à la main, devant les urnes électorales! — S'il n'y a plus en France de meilleur argument politique que la peur, qu'importe désormais la France, et qu'a-t-elle besoin de durer dans le monde? Mais peur contre peur, c'est peut-être le moyen de donner du courage aux plus poltrons. Quelle sera donc la peur la plus vive, ou d'aller aux élections avec la loi du 31 mai et un gouvernement sérieux, ou d'y aller avec le suffrage universel, organisé, surveillé, présidé par un ministère que formeraient ou protégeraient M. de Lamartine, M. Véron et M. de Girardin?

Absorbés dans l'anxiété de cette crise intérieure, nous ne trouvons pas le courage de regarder maintenant au dehors et de résumer les affaires étrangères. Nos lecteurs nous pardonneront pourtant deux mots sur des choses qui nous ont touchés de trop près pour leur être à eux-mêmes tout-à-fait indifférentes. La mort de M. le comte Alexis de Saint-Priest enlève à la *Revue* un collaborateur dont le caractère lui était aussi cher que ses travaux lui étaient précieux. M. de Saint-Priest laisse inachevée une *Vie* de Voltaire qu'il préparait depuis deux ans. Il a été enlevé par une fièvre typhoïde pendant un voyage qu'il faisait en Russie, où l'appelaient ses recherches littéraires et ses affections de famille. Ce deuil est venu nous frapper il y a quelques jours. Aujourd'hui même nous avons eu la satisfaction d'être acquittés par la cour d'assises de la Seine sur la plainte portée contre nous par le général Pacheco, qui nous accusait de l'avoir diffamé dans certaines observations que nous avaient fournies des documens officiels relatifs à Montevideo. La plainte était en même temps dirigée contre le *Journal des Débats*. La bonne foi du *Journal des Débats* et de la *Revue* a été clairement établie par les éloquentes plaidoiries de MM. Chaix-d'Est-Ange et Nogent-Saint-Laurens. Elle a été hautement reconnue dans un langage plein de mesure et de sagesse par l'organe du ministère public. On avait d'autant moins entendu désigner le général Pacheco, qu'on ne le connaissait même pas. Le général a voulu parler lui-même; il l'a fait avec une énergie originale, qui a intéressé tout le monde. La plaidoirie de M[e] Flandin, son avocat, n'a pas été aussi heureuse : on ne remplace pas facilement la logique par une sentimentalité déclamatoire et l'esprit par l'impolitesse.

ALEXANDRE THOMAS.

REVUE LITTÉRAIRE.

HISTOIRE, ROMAN ET POÉSIE.

Un des vices dominans de la littérature actuelle, père de beaucoup d'autres, c'est le factice et l'artificiel dans les choses de goût, dans l'expression des idées et des sentimens, dans la manière d'envisager et de reproduire le monde moral; c'est l'absence de toute proportion vraie entre la réalité des choses et l'inspiration littéraire. L'existence même des écrivains a je ne sais quoi de chimérique et de faux qui contraste avec les conditions saines de la vie, ôte à la longue à l'esprit tout sens juste et pratique, et se reflète nécessairement dans le mouvement de la pensée. Vous souvenez-vous de Pierre Schlemihl, le malheureux héros de Chamisso qui avait vendu son ombre pour les sacs d'or de Fortunatus, et qui, une fois dépouillé de cette ombre dont il n'avait pas senti le prix, se heurtait à toutes les impossibilités et à tous les refus, considéré comme un être incomplet, ne réussissant à rien et finissant même par vouloir vendre son ame pour retrouver ce qu'il avait perdu? Le fantastique enfant de l'imagination allemande n'égalait pas en perplexité et en impuissance l'art contemporain, qui semble, lui aussi, avoir aliéné quelque chose de lui-même, — le sentiment du vrai et du réel, je suppose, — et qui s'épuise en efforts pour remplacer ce qu'il n'a plus par une impulsion artificielle. De là tant d'essais infructueux, tant de productions factices et inconsistantes; de là tant de recherches furieuses pour aboutir à une manière quelconque de se faire considérer. Que d'œuvres chamarrées et tatouées de mille couleurs d'emprunt! quelles souillures, quelles impuretés monstrueuses ne sont point devenues des vertus dans le creuset de nos observateurs et de nos alchimistes! quelles sentimentalités niaises n'ont point été érigées en poésie! quelles violations de la nature morale et de l'histoire n'ont point été transformées en vues lumineuses et profondes! Le fonds et l'essence de toute cette littérature facilement reconnaissable, c'est le mépris de la vérité, c'est l'habitude de jouer artificiellement avec tous les élémens, avec le présent comme avec le passé, avec l'observation et avec l'histoire comme avec la nature, avec les émotions patriotiques comme avec les mystères les plus inviolables de l'ame humaine. — Nous avons ainsi le dernier mot de cette théorie fastueuse de *l'art pour l'art*, qui consiste à substituer un certain nombre de chimères décriées aux réalités morales, de même que l'idéologie met ses abstractions à la place des réalités politiques.

Lettré ou idéologue, quel est le plus rhéteur des deux? C'est le châtiment de l'insurrection romantique, qui avait commencé par la révolte contre les procédés et les recettes de convention dans l'art, de finir justement par la reproduction de tout ce qu'elle avait prétendu détruire, de toutes les combinaisons factices des rhétoriques oiseuses. Voici bien quelques années, par exemple, que nous pouvons suivre M. de Lamartine dans ses pérégrinations à travers toutes les sphères politiques et intellectuelles. L'auteur de *Raphaël* ne se lasse point de s'enivrer lui-même et d'enivrer les autres de sa parole. Il semble même qu'en dépassant ce qu'il appelle discrètement aujourd'hui *le milieu de la vie*, il soit saisi de quelque remords de n'avoir produit dans ses belles années que les *Méditations* et les *Harmonies*. Le sceptre des romanciers et des chroniqueurs expéditifs tombait en

déshérence, hélas! au souffle de la révolution de février : M. de Lamartine affiche l'ambition singulière de le ramasser et de le tenir à son tour. Il n'a point quitté la plume du publiciste, qu'il s'arme de celle de l'historien et vient ajouter une *Histoire de la Restauration* à ses autres œuvres historiques; la plume de l'historien elle-même lui échappe à peine, qu'il continue par *le Tailleur de pierres de Saint-Point* la série de ses récits romanesques, ou plutôt toutes ces œuvres, sans compter les commentaires de sa propre poésie, les candidatures latentes et les discours, il les conduit à la fois avec cette facilité prodigue qui le distingue, au risque de mêler les teintes et les couleurs et de perdre le fil conducteur dans ce labyrinthe d'une nouvelle espèce. Pour mieux dire, en menant ainsi de front la politique, l'histoire et le roman, M. de Lamartine a entrepris en même temps les trois choses les plus impossibles à son génie; et le secret de ces impossibilités, c'est que si nul n'a plus d'abondance de veine, plus de fertilité d'images, nul aussi n'a moins le sens des choses réelles, c'est-à-dire la première des qualités quand on veut mettre la main aux affaires positives, raconter l'histoire d'un peuple, ou écrire cette autre histoire des passions et des mœurs qu'on nomme un roman. L'instinct de la réalité chez M. de Lamartine se perd en éblouissemens; l'esprit de conduite dans la vie active, d'observation dans la vie morale, se résume à ses yeux dans une figure heureuse, dans un accent d'éloquence souvent factice, encore même lorsqu'elle coule le plus naturellement. Les événemens ne se représentent point à lui comme l'enchaînement pressé et invincible du drame humain, mais comme un ensemble qui concorde avec ses propres évolutions, ou comme une vaste trame où son imagination se joue. Les caractères qu'il retrace s'empreignent perpétuellement des traits d'un idéal flottant et mobile qu'il porte en lui; la sympathie pour les malheurs publics s'apaise et s'éteint dans le sentiment d'un rôle personnel à justifier ou à préparer.

Ce n'est point que les pages chaque jour jetées au vent par M. de Lamartine, ce n'est pas que ses histoires spécialement ne contiennent bien des élémens de succès. Elles exercent un certain genre de fascination qui peut se résumer en un mot : elles se font lire. Oui, sans doute, il en est ainsi de ces premiers volumes de l'*Histoire de la Restauration*. Seulement, à quoi est due cette espèce de séduction à laquelle on cède? Elle tient justement peut-être à ce que l'histoire telle que l'entend M. de Lamartine est aussi peu que possible de l'histoire; elle n'en a ni la rigueur, ni les recherches, ni la précision substantielle. En choisissant une époque, M. de Lamartine compose et improvise sur cette époque plus encore qu'il ne la raconte et ne la fait connaître. L'histoire s'échappe à chaque instant, entre ses mains, en épisodes merveilleux, qui ressemblent à des tableaux de genre; le cours du récit se plie à toutes les sinuosités de l'inspiration et à tous les caprices du pinceau; une sorte de lumière phosphorescente flotte sur les hommes et sur les scènes où ils agissent. C'est la contre-partie idéale, artificielle et lumineuse de la réalité; — espèce de fantasmagorie où les personnages se succèdent, depuis M. Pozzo di Borgo transformé en Alcibiade jusqu'à Marie-Louise transformée en fille poétique du Tyrol, au regard plein de rêves, à l'ame pleine d'horizons mystérieux, victime de la brutalité de Napoléon dans ses entraînemens de cœur, et victime encore dans

sa renommée de notre fanatisme pour l'empereur, qui n'avait pas le droit de lui demander, à ce qu'il paraît, d'être égale à son destin. L'impression qui résulte d'un tel ensemble ne peut point être celle de la mâle gravité de l'histoire; c'est l'impression d'une course lyrique, épique, romanesque, à travers les événemens. Quand il s'agit d'un temps lointain qui se perd dans une confusion demi-fabuleuse, ce procédé d'idéalisation et de transfiguration, sans être meilleur, s'explique du moins par le caractère légendaire des choses auxquelles il s'applique. Quand il s'agit d'une époque toute voisine, contemporaine même, et sur laquelle les données réelles, les témoignages vivans abondent, — d'une époque toute positive et livrée au soin de reconstruire avec les débris de tous les régimes un régime mesuré, sensé, pratique, où tous les intérêts aient leur place, — quand il s'agit enfin de personnages comme Napoléon et Marie-Louise, comme Louis XVIII et M. de Talleyrand, M. de Richelieu et M. de Villèle, peut-être reconnaîtra-t-on qu'aux inconvéniens déjà propres à une telle manière d'écrire l'histoire, il s'en joint d'autres qui tiennent à la nature du sujet même.

La restauration a été une époque à beaucoup d'égards sacrifiée. Jetée entre une ère d'héroïsme militaire presque surhumain, de gloire immortelle, et une époque où nous, générations nouvelles, nous nous étions accoutumés à voir la révolution française, dans ses résultats bienfaisans, définitivement arrêtée et fixée, la restauration a eu le malheur de commencer comme un abaissement d'abord, de ne point réussir ensuite, et elle a eu à essuyer les récriminations et les injustices de tous les bords. Elle mérite aujourd'hui d'être étudiée et peinte autrement qu'avec des déclamations, des préjugés et des antipathies vulgaires de parti; elle mérite cette attention non-seulement parce que beaucoup parmi les hommes qui y ont figuré étaient d'honnêtes gens agissant sincèrement dans une pensée de bien public, mais encore parce que, pour qui sait méditer, ces quinze années sont pleines de lumières et d'instructions. Seulement ce n'est qu'avec beaucoup d'exactitude, une grande fermeté de jugement, une impartialité calme, appuyée sur une conscience parfaitement assurée et un sentiment très développé des nuances, que cette étude peut devenir féconde, et c'est en tout cela que M. de Lamartine pèche le plus dans son *Histoire de la Restauration*. Un des côtés caractéristiques de ces premiers récits, c'est une haine invétérée, invincible, qui perce contre Napoléon. M. de Lamartine a pardonné dans ses histoires à beaucoup de monstres, et a jeté même sur eux parfois l'éclat de ses réhabilitations : il ne pardonne pas à l'empereur; il tombe à son égard dans de véritables puérilités de peinture injurieuse; il fait passer dans son éloquence les plus ridicules commérages de l'histoire. Je me suis demandé d'où pouvait provenir cette haine : est-ce le poète de la restauration, auteur de l'ode sur *Bonaparte*, qui parle encore par la bouche de M. de Lamartine? est-ce l'amant fraîchement enflammé de la république? En y réfléchissant, je m'explique cette antipathie par une autre cause : c'est la haine naturelle et simple de l'idéologue, de l'imagination chimérique, contre l'homme qui représente la plus grande réalité de ce siècle, à moins que, dans ces tentatives réitérées pour décrier une illustre mémoire, il ne faille voir un calcul, comme on l'assure. M. de Lamartine en effet entreprenait récemment, dans ses publications quotidiennes, de prouver au peuple qu'en se rattachant dans les

crises suprêmes au seul grand nom qui lui soit familier, il avait commis une *inconséquence*, un *contre-sens :* l'historien de la restauration veut éclairer le peuple français, — et il lui jette en pâture une caricature de son idole!

Le romanesque occupe une grande place dans les récits historiques de l'auteur des *Girondins*; il communique aux événemens et aux personnages quelque chose d'inconsistant et de spécieux qui abaisse l'histoire en la dénaturant. Le romanesque du moins, dira-t-on, n'est point de trop dans le roman. Ceci est peut-être une question encore. Il y a le roman que je veux appeler *vrai*, parce que ce qu'il y a de fiction, loin de violer la vérité humaine, la reflète et la continue, parce qu'il offre la mesure juste et variée des combinaisons possibles de la nature morale, et il y a le roman que j'appellerai purement *romanesque*, parce que tout y est artificiel, les caractères comme l'action, la portion observée comme la portion imaginée. M. de Lamartine, en dépeignant dans *Raphaël* la nature merveilleuse et rare de son héros, fait de lui un être doué des facultés les plus contraires, qui aurait pu devenir le peintre de la vierge de Foligno ou César, Caton ou Tasse, Job ou Shakspeare, Démosthènes ou Byron : c'est là ce que j'appelle le romanesque dans le roman; c'est la combinaison impossible d'élémens que la nature se refuse à réunir; c'est l'idéal factice, la réalité devenue un rêve. Ceci est plus sensible encore dans des récits qui ont, comme *le Tailleur de pierres de Saint-Point*, l'ambition de reproduire la vie populaire, où la réalité est bien plus arrêtée et plus tranchée.

Je ne veux point trop analyser *le Tailleur de pierres*. Il y a assurément dans l'œuvre de M. de Lamartine des descriptions prestigieuses, des parties pleines d'émotion et de charme, sans être d'une nouveauté singulière. Il y a parfois quelque chose de touchant dans le dévouement mâle et obscur du tailleur de pierres, Claude des Huttes, qui, amoureux d'une jeune fille et observant l'amour d'un de ses frères aveugle pour la même personne, quitte les montagnes du Mâconnais pour laisser Denise se faire paisiblement l'ange du malheureux privé de la vue; mais c'est l'élément principal du roman qui est faux. Pour tout dire, Claude des Huttes est trop de la connaissance et du voisinage de M. de Lamartine à Saint-Point. Que le pauvre tailleur de pierres, exalté par la souffrance intérieure et retiré dans la montagne, conçoive l'idée de refuser son travail aux riches qui le paieraient pour se consacrer tout entier aux pauvres comme lui, dont il n'accepte ni salaire ni secours, — là n'est point l'extraordinaire, bien que je trouve beaucoup de subtilité dans le fait d'un homme qui meurt finalement de besoin, en refusant un bouillon que de pauvres gens viennent lui offrir. Là où l'observation réelle cesse, là où le vrai disparaît, c'est lorsque l'auteur fait de son héros une sorte de type épuré de sanctification populaire, une espèce d'oracle d'une religion que je soupçonne fort être celle de M. de Lamartine lui-même, non que je connaisse le symbole religieux de M. de Lamartine; mais je retrouve dans les paroles du tailleur de pierres les mêmes ardeurs vagues, le même amour de l'infini, des azurs flottans, des saintes psalmodies des vents, des échos sonores, les mêmes *communions* avec les oiseaux, les vallées, les montagnes et tout ce qui vit, les mêmes invocations au Dieu universel, que dans les trop nombreuses professions de foi de l'auteur de *la Chute d'un Ange*. Quand le pauvre Claude des Huttes, dans ses dialogues avec M. de Lamartine, dit en parlant de Dieu : « Je le vois comme un cadran mar-

qué en chiffres de soleils sur le ciel, et dont l'aiguille sans fin s'allonge, s'allonge, s'allonge toujours en vain vers les bords de ce cadran, sans les atteindre jamais;... » quand il se figure Dieu comme un « œil infini, » ou comme « un éblouissement de rayons rosés, » et qu'il ajoute par un semblant de retour au vrai de la nature : « Je vous dis cela très bêtement! » on est tenté de lui répondre : Non, mon brave homme, ce que vous dites là, vous ne l'avez point trouvé sur votre montagne. Cela peut bien ressembler, suivant votre expression, « aux ombres de l'aile d'un oiseau sur le soleil; » mais ce n'est pas vous qui le dites : c'est votre interlocuteur qui parle par votre bouche. L'homme qui gagne sa vie en taillant la pierre ou en labourant le sol n'a pas de ces raffinemens merveilleux de religion. Il croit au *bon Dieu* plus simplement; il croit au prêtre qui le marie, qui baptise ses enfans et en *fait des chrétiens*; il croit au cimetière où de père en fils il va reposer en terre bénie; il aime à placer les premiers fruits, les œufs ou les agneaux nouveau-nés au pied de la croix du chemin, lorsque le curé, aux Rogations, parcourt les campagnes, et bénit au nom du bon Dieu les moissons naissantes. — Ceci n'est qu'un point dans cette vie populaire et rustique sur laquelle M. de Lamartine répand la prodigalité excessive de ses couleurs et de ses transfigurations.

Combien cette vie est mieux peinte dans un roman bernois dont M. Saint-René Taillandier parlait récemment, et qui vient d'être traduit heureusement: *Uli, le valet de ferme!* livre simple et vrai, d'une réalité si saisissante, d'une moralité si juste et où l'idéal se dégage pas à pas comme un parfum sain et pénétrant. Les écoles contemporaines, il y a quelque trente ans, ont beaucoup accusé les faiseurs de pastorales du XVIIIe siècle d'avoir dénaturé ce monde populaire par la fadeur de leurs peintures. M. de Lamartine et bien d'autres ne remarquent pas qu'ils ne font qu'imiter les procédés du XVIIIe siècle. Seulement, M. de Florian poudrait ses bergers, les faisait participer des élégances musquées de Trianon et mettait sur leurs lèvres des romances mythologiques; M. de Lamartine enlumine ses personnages populaires de teintes humanitaires, leur met à la bouche des professions de foi panthéistes, et écrit leur histoire dans ce langage opulent et démesuré qui est une des fascinations de ce temps-ci, style singulier où tout se mêle, où les expressions d'une métaphysique raffinée s'appliquent souvent aux choses les plus matérielles, les expressions d'un matérialisme et d'un sensualisme ardent aux choses les plus idéales, et où se retrouve partout cette marque artificielle que je signalais comme un des caractères d'une certaine espèce de littérature contemporaine.

Il y a évidemment, même au seul point de vue littéraire, des degrés et des nuances dans ce travail général de falsification. Il y a les hommes qui se servent de ces procédés de transfiguration comme d'une pourpre glorieuse, et il y a ceux qui n'ont à leur usage que les paillettes, les afféteries et les saillies maniérées d'esprits plus sautillans que vifs, plus capricieux que puissans. La fantaisie est le refrain et le thème accoutumé de ces derniers. Ce n'est point, hélas! la fantaisie de *Comme il vous plaira* ou du *Songe d'une Nuit d'été*, ni même de Sterne ou d'Hoffmann, si vrais et si raisonnables dans leur folie apparente; c'est une fantaisie toute en cliquetis de mots, en frivolités prétentieuses, en mièvreries guindées et en divagations infinies sur l'art et sur l'amour. Combien de choses de nos jours se sont abritées sous ce nom char-

mant! N'est-ce point la fantaisie encore qui vient décorer les premières pages de ce volume nouveau de M. Arsène Houssaye, *Philosophes et Comédiennes*, que l'auteur appelle « les métempsycoses transparentes d'une ame qui se poursuit elle-même, » où il montre « les noms de folie ou de sagesse, de deuil et de volupté, tourbillonnant comme dans les spirales d'une valse éperdue, » et où il se fait le musicien d'une ronde « mélancolique qui emporte la Gaussin dans les bras de Platon? » En voilà beaucoup, je pense, pour justifier le titre que M. Houssaye donne à un recueil de divers morceaux sur Mme de Maintenon et sur Mme de Parabère, sur Voltaire et Chamfort, sur Mlle Gaussin, hélas! et aussi sur Platon. Ce qui fait l'unité de *Philosophes et Comédiennes*, ce n'est pas la pensée secrète que M. Houssaye pourrait supposer y avoir mise: c'est le genre même, qui consiste à toucher à tout étourdiment, aux grandes choses comme aux petites, aux choses sérieuses et aux choses légères, pour leur faire danser assez galamment la sarabande, comme dit l'auteur. M. Houssaye a eu quelque familiarité avec le XVIIIe siècle; il a même écrit une galerie de portraits de cette époque. Je ne veux pas dire qu'il en ait pris l'esprit : il en a pris seulement quelques-unes des affectations, sans que celles-ci empêchent les affectations qui sont plus spécialement de notre temps. Il en est résulté une quintessence particulière, quelque chose comme un Dorat ou un Gentil-Bernard doublé d'un fantaisiste contemporain. Ce n'est pas qu'il n'y ait parfois des pages gracieuses et des traits délicats dans ce qu'écrit M. Houssaye : une sorte de libre et ingénieuse humeur peut être de mise dans un portrait de Callot; mais là où la *valse éperdue* et la sarabande se montrent dans tout leur éclat, c'est lorsque M. Houssaye entreprend de nous expliquer Platon le *divin*, précurseur de *Jésus, fils de Dieu*, et la *républicaine Aspasie* proclamant la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité* avant Platon et Jésus-Christ. Comme aussi, je ne sache pas beaucoup de puérilités plus dignes d'être conservées dans les archives de l'enfantillage intellectuel et du *bric-à-brac* poétique que ce que l'auteur nomme un *dialogue des morts sur les vivans*, où il fait converser Marie-Antoinette et Saint-Just, Machiavel et Ninon de Lenclos, le tout couronné par Mme de Pompadour *offrant une cigarette à Napoléon*. Fantaisie, fantaisie, que me veux-tu? Sérieusement, ici, M. Arsène Houssaye me paraît être victime d'une obsession particulière qui le pousse à forcer un naturel qui pourrait n'être pas sans grace et à se heurter aux choses les plus graves de la vie humaine et de la pensée, pour lesquelles son talent est le moins fait.

Dans les *Scènes et Proverbes* de M. Octave Feuillet, on aime du moins à reconnaître une nature littéraire qui a échappé aux contagions régnantes. M. Octave Feuillet, par la grace de son esprit, par l'aimable distinction de son talent, est un des jeunes écrivains qui ont le plus de droits à fixer l'attention. On a lu ici quelques-unes de ces *Scènes* qu'il réimprime aujourd'hui; on peut se souvenir également d'un roman tenté dans des proportions plus étendues, — *Bellah*. Le cadre le plus propre au talent de M. Feuillet, c'est évidemment celui du proverbe ou de ces scènes semi-romanesques, semi-dramatiques, qui deviennent facilement tout un poétique rameau. *La Clé d'Or*, *la Crise*, *le Pour et le Contre* sont de vives, ingénieuses et délicates esquisses. La contexture en est simple : une situation, un sentiment, une nuance de caractère ou de passion, un de ces caprices du cœur si charmans quand ils sont vrais, constituent le plus souvent le fonds de

ces petits drames; mais sur cette trame légère se détachent mille traits d'observation déliée ou de poésie, d'ingénieuse ironie ou d'attendrissement, fixés dans un style élégant, rapide et mesuré. Un des côtés de ces *Scènes* que je voudrais signaler comme une originalité, c'est que l'auteur ne cherche point l'intérêt là où le cherchent beaucoup d'écrivains dans ces sortes de peintures. L'esprit, chez M. Feuillet, — et n'est-ce point une nouveauté? — se met du côté de ces choses vulgaires qu'on nomme la morale, l'honnêteté dans la vie, et se fait gaiement leur auxiliaire. Sans pruderie inutile et sans crainte des situations scabreuses, l'auteur des *Scènes et Proverbes* entreprend de nous montrer comment une femme légitime peut l'emporter en beauté, en esprit et en attraits pour un homme sur une maîtresse, comme dans *le Pour et le Contre;* il met toutes les bonnes graces de sa muse à faire franchir les pas périlleux aux femmes en proie au vague de certaines heures, comme dans *la Crise;* il ôte toute poésie à la dégradation et à la débauche, pour la rendre à la régénération morale d'un jeune homme épuré au contact de sa jeune épouse, comme dans *la Clé d'Or.* Il faut bien l'avouer à la confusion de nos romans et de nos drames, l'intérêt est du côté de ces victoires spirituellement gagnées. Heureux symptômes, s'ils étaient l'indice d'une de ces réactions qui se déclarent parfois dans le sentiment général en faveur des choses honnêtes et des inspirations littéraires plus pures!

Au fond, d'ailleurs, est-il bien vrai que le public résiste si fort aux séductions et aux appels d'une littérature saine, qu'ils se révèlent sous une forme légère ou sous une forme de l'art plus imposante? C'est peut-être, au contraire, une justice à rendre au public en général, que s'il se laisse aller aux plus malfaisantes provocations de la pensée, il suffit souvent de lui présenter une image frappante et juste de la vérité pour le subjuguer de nouveau. Une des preuves les plus manifestes peut-être de cette disposition du public favorable aux moindres symptômes d'un retour à la vérité dans l'art, c'est la fortune littéraire de M. Ponsard, qui publie en ce moment son *Théâtre.* Ce sera certainement un des plus curieux problèmes à étudier que l'insuccès de cette réaction si bruyamment inaugurée il y a quelques années et rattachée au nom heureux de l'auteur de *Lucrèce.* Que lui a-t-il manqué pour réussir? Ce n'est point le public; n'est-ce point plutôt le poète, lui-même? *Lucrèce*, au moment de son apparition, pouvait être l'occasion imprévue et ardemment accueillie d'une sorte de réveil subit du goût général; mais M. Ponsard n'était point une de ces natures poétiques faites pour résumer avec puissance un éclatant retour de sentimens et d'idées, pour être l'ame vibrante et généreuse d'un mouvement littéraire. Entre le public et le poète il y avait comme une rencontre de hasard et factice. On peut aujourd'hui mesurer la portée réelle de l'auteur de *Lucrèce* par ces quelques œuvres dramatiques qu'il réunit. Dans leur ensemble, ces œuvres diverses de M. Ponsard, au milieu de qualités graves et de mérites estimables, signalent évidemment un déclin, ou plutôt l'auteur de *Lucrèce* est toujours le même, parce qu'il est dans la nature de son talent tempéré et laborieux de s'élever peu et de ne point s'abaisser trop, de n'être point sujet, en un mot, aux inégalités d'une inspiration vive et hardie. Ce qui est changé, c'est nous-mêmes, c'est le public, déçu de ne point rencontrer en M. Ponsard le poète d'une juste et féconde réaction morale et littéraire dont il avait salué l'idéal au milieu des ovations de *Lucrèce.* Il en est résulté une impression de

déclin, tandis que le talent de l'auteur de *Charlotte Corday*, en réalité, ne cessait d'être lui-même et ne faisait que se replacer par degrés dans l'estime publique à son vrai niveau, qui est celui d'un talent plus consciencieux qu'inventif, plutôt sérieux que vigoureux, plus mesuré que souple, et mieux fait pour inspirer l'estime qu'une sympathie entraînante. Une seule chose m'effraie: c'est le titre de *Théâtre complet* que M. Ponsard donne aujourd'hui à trois tragédies et à une pénible transformation en comédie de la plus légère et la plus charmante des odes d'Horace. N'apercevez-vous pas ici un des signes de notre temps? C'est que les souffles poétiques sont courts; l'inspiration se lasse vite, —et plus vite encore arrive le besoin de pousser à bout son succès, de se faire couronner avant que le soleil ait éclairé des moissons comme celles que faisaient en leur temps Corneille et Shakspeare.

Si le rapide épuisement et le prompt déclin se font sentir au théâtre, combien cela est-il plus vrai encore dans les autres genres de poésie! Il est sensible que nous vivons aujourd'hui à une heure de suspension poétique, à une heure où le peu d'œuvres qui apparaissent, fruits d'une inspiration incertaine, ne répondent plus à un sentiment universel, et où il s'agite en dehors de ce cercle factice quelque chose de mystérieux et d'inconnu. Qu'en sortira-t-il? Nous ne le savons assurément. Tant que ce quelque chose ne se sera point manifestement dégagé de la fermentation des ames contemporaines, tant que les élémens nouveaux n'auront pas pris une consistance suffisante pour alimenter une inspiration rajeunie, tant qu'une direction plus féconde ne se sera point révélée, il y aura des fidélités honorables à l'art des vers, il y aura des essais d'esprits jeunes et peu assurés encore, il y aura la continuation artificielle d'un mouvement expiré, poursuivi par ce qu'on a nommé les *poetæ minores* : — il n'y aura point de vraie poésie. Tout au plus, dans les ébauches qui se succéderont, pourra-t-on rechercher le reflet mourant de la pensée littéraire qui s'efface, ou le pressentiment de celle qui travaille à se dégager. Une de ces fidélités honorables à l'art des vers dont je parlais, et que n'ébranlent pas les événemens, c'est M. Boulay-Paty, qui a déjà une longue carrière poétique. M. Boulay-Paty a écrit des odes dont quelques-unes ont reçu des couronnes académiques; il élève aujourd'hui un véritable monument à une forme délicate et légère de l'art, — au sonnet. Peut-être M. Boulay-Paty a-t-il mis trop de sonnets dans son recueil. Si le vers de Boileau pouvait leur être invariablement appliqué, ce seraient en vérité trop de *poèmes*. Je passe *les Offrandes* de M. Alfred de Martonne, qui sont encore des sonnets d'un degré inférieur. M. Deltuff, l'auteur des *Idylles antiques et Élégies*, est un jeune esprit qui aurait pu prétendre à un autre succès dans un temps différent. On pourrait se laisser effrayer par le titre de sa préface : *De la Mission du poète!* ce n'est heureusement qu'une spirituelle réfutation des folies ambitieuses qui ont été brodées sur ce thème. La mission du poète, selon M. Deltuff, c'est de faire des vers, et de tâcher de les faire bons : à quoi, je l'avoue, je ne trouve rien à redire. Les vers de M. Deltuff, dans la partie *antique*, sont une imitation souvent heureuse de Théocrite en passant par André Chénier. Ses *Élégies* ont certainement moins de nouveauté, bien que de source plus moderne. Un essai qui aurait pu pénétrer au vif de notre temps, c'est un poème quelque peu aristophanesque de M. A. Dufaï, sous le titre de *Lélila ou la Femme socialiste, poème en quatre nuits*. Le titre seul nous semble

précieux et digne de mémoire. Il y a dans ce petit essai de trop visibles prétentions au bel-esprit et parfois un goût douteux, — ce qui est bien plus sensible encore dans quelques poésies ou parodies politiques dont M. Dufaï accompagne son poème. Le mauvais goût et même le ridicule chez un romantique, soit! mais suffit-il d'être un classique et de cravacher si cavalièrement les romantiques pour en être exempt?

Jetez un moment les yeux derrière vous et autour de vous : altération des notions vraies, corruption de l'histoire et de la plupart des genres littéraires, culte exalté du travestissement, amour du sophisme et de la déclamation creuse, fantaisie quintessenciée, allanguissement de l'inspiration poétique supérieure, — cela n'est point une nouveauté sans doute. Le malheur de notre temps, c'est qu'il s'y joint de tous les côtés, dans la masse des esprits, une absence complète de sévérité pour toutes ces choses. Cette conscience assurée qui sent le vrai et l'aime d'un amour ardent, qui flaire le faux sous ses triples voiles et le hait d'une haine ardente, nous ne l'avons pas. — Pour peu que l'esprit mauvais se déguise, prenne des dehors décens et condescende, par exemple, à ne point immoler totalement l'histoire à l'idée démocratique, nous lui savons gré de ses efforts, nous l'honorons, nous lui donnons la couronne des maîtres, comme cela est arrivé récemment à l'Académie. Nous appelons cela douceur de mœurs et impartialité, lorsque le droit extrême n'est que le droit juste de la défense pour la société assiégée par une légion de fantômes et enlevée de ses bases par l'artifice violent ou doucereux des rhéteurs. Ah! si tous ceux qui tiennent une plume et ont à cœur la juste renommée de leur art savaient ou voulaient lire dans le douloureux livre des expériences contemporaines, comme ils verraient bien vite que le faux et l'artificiel sont des instrumens de stérilité et de décadence, et qu'il n'y a d'autre moyen pour l'art littéraire de se rajeunir que de se rapprocher du vrai, du simple et du réel! Voltaire écrivait un jour des *Délices* à Rousseau : « Il faudrait venir respirer l'air natal, jouir de la liberté, boire avec moi du lait de nos vaches et brouter nos herbes... » C'était après le *Discours sur l'inégalité des Conditions* que le malicieux vieillard écrivait ainsi à Jean-Jacques : il le croyait échauffé et malade d'un tel effort de sophisme. Voilà bon nombre d'années que nous écrivons notre *Discours sur l'inégalité des Conditions*, et que nous le mettons sous toutes les formes. Allez respirer l'air natal! allez brouter vos herbes! c'est-à-dire : allez vers le vrai et le simple, et vous verrez ce qu'ils peuvent pour la santé de l'esprit et pour la puissance de l'inspiration littéraire.

CH. DE MAZADE.

V. DE MARS.

é-
n-
n-
e,
o-

es
s,
e,
e,
est
n-
le
le
u-
ne
ré
s,
de
la
es
ui
ou
ne
et
ue
es
é,
le
i à
là
n-
ir
et
de